

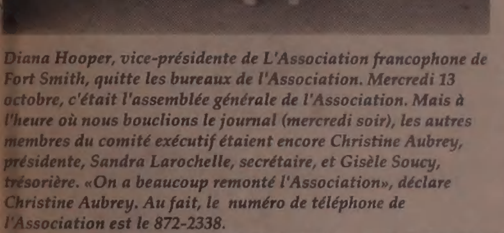
University of Alberta Library
0 1620 1727 3598


UNIVERSITY OF ALBERTA
QUAECUMQUE VERA
EX LIBRIS
UNIVERSITATIS
ALBERTENSIS

LE SOUFFLE FRANCOPHONE DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

L'aquilon

50¢ Envoi de publication - enregistrement no. 10338 C.P. 1325 Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9 Volume 8 numéro 38, vendredi 15 octobre 1993



Diana Hooper, vice-présidente de L'Association francophone de Fort Smith, quitte les bureaux de l'Association. Mercredi 13 octobre, c'était l'assemblée générale de l'Association. Mais à l'heure où nous bouclions le journal (mercredi soir), les autres membres du comité exécutif étaient encore Christine Aubrey, présidente, Sandra Larochelle, secrétaire, et Gisèle Soucy, trésorière. «On a beaucoup remonté l'Association», déclare Christine Aubrey. Au fait, le numéro de téléphone de l'Association est le 872-2338.

Deux jours chez les francophones de Fort Smith

Une identité singulière

Un séjour de deux jours dans la communauté de Fort Smith, les 9 et 10 octobre, permet de saisir un peu mieux la réalité d'une minorité francophone fort différente de celle de Yellowknife, fière de son enracinement dans cette petite ville de 2800 habitants à cheval sur la frontière de l'Alberta et des Territoires. Dans les semaines à venir, *L'Aquilon* présentera une série d'articles sur certains francophones de Fort Smith. Ce ne sont pas les seuls, mais il a fallu faire des choix et il n'a pas été possible en deux jours de tous les rencontrer.

«Tu veux rencontrer des francophones ? Eh bien tu vas en rencontrer!», avait prévenu Christine Aubrey avant que je ne me rende pour la première fois dans cette communauté. Des francophones, il y en aurait environ 70 à Fort Smith. Mais comme dans n'importe quelle communauté, il y en a qui s'investissent dans l'Association ou les associations et d'autres qui préfèrent garder leurs distances. Ceux que j'ai rencontrés sont ou ont été des bénévoles actifs. C'est ainsi : chaque année, les rôles changent quelque peu. Le bénévolat demande du temps et de l'énergie -c'est presque un pléonasme- et d'une année sur l'autre, chacun prend plus ou moins de responsabilités. En général, on retrouve les mêmes personnes. Ce samedi matin 9 octobre, c'est Christine Aubrey, présidente de l'Association francophone de Fort Smith, mais également traductrice de français à l'hôpital, qui me guide. Christine, une Française installée au Canada depuis de nombreuses années et à Fort Smith depuis trois ans, a prévu un emploi du temps serré.

«On l'a prise en main»

Vers 11h00, nous devons passer voir sa voisine, Monique Bird. Nous arrivons en retard. Monique Bird est un nom qui me disait quelque chose, après l'avoir vu figurer dans de nombreux rapports, comptes rendus de réunions. Je sais déjà que c'est une personne qui a beaucoup fait pour sa communauté. Elle enseigne le français seconde langue à l'école élémentaire, de la 4e à la 5e année. Tout en servant du café à ses hôtes, Monique parle de son métier, des changements survenus cette année, de la motivation des élèves, de sa pédagogie de l'enseignement, de l'alphabétisation dans laquelle elle s'est beaucoup investie. Puis la conversation «dévie» sur un autre sujet, l'histoire d'une apprenante de Fort Smith qui, l'année dernière, a essayé d'apprendre à lire et à écrire dans sa langue maternelle qu'elle ne maîtrisait plus. Monique et Christine ont beaucoup fait pour cette personne. «On l'a prise en main, explique Monique. C'était un rapport personnel, très person-

Fort Smith
Suite en page 2

Reconnu coupable de deux agressions à la suite d'une manifestation

Le gréviste James Mager est condamné à 15 mois de prison

Un gréviste du syndicat CASAW, reconnu coupable de deux agressions avec armes et port de masque, à la suite d'une manifestation à la mine Giant en juin 1992, passera 15 mois en prison.

La condamnation a été prononcée le 5 octobre par le juge Mark de Weerdt de la Cour suprême des T.N.-O. Selon le compte-rendu écrit du jugement dont les termes ont été choisis très soigneusement, le juge a condamné M. James Mager, âgé de 39 ans, à 12 mois de prison pour avoir frappé l'agent de sécurité Eric Melanson avec une matraque et à un mois de prison pour avoir frappé un policier avec un bâton. M. Mager a par ailleurs été condamné à 15 mois de prison pour s'être caché le visage intentionnellement avant de commettre les agressions. Il ne purgera que sa peine la plus lourde et passera donc 15 mois en prison.

Le juge n'a cependant pas précisé dans son jugement qu'une manifestation avait eu lieu le même jour, le 14 juin 1992. Le terme même de «manifestation» sera l'une des questions centrales du procès, au mois de janvier, de plusieurs hommes accusés d'avoir participé à la manifestation. Pour M. de Weerdt, il n'y a pas eu de manifestation, mais une émeute troublant l'ordre public. Au cours du procès de M. Mager, des témoins ont affirmé qu'il faisait partie des grévistes qui avaient pénétré sur le terrain de la mine après avoir démoli une clôture. M. Mager s'était de plus masqué le visage avec un passe-montagne et avait ramassé un bâton avant d'entrer sur le terrain. «En se cachant la figure avec un passe-montagne, M. Mager nous a avoué qu'il savait que son geste était illégal, a écrit le juge. En écoutant son témoignage, j'ai eu l'impression qu'il pensait agir au mieux pour aider ses amis. Il a admis qu'il avait un bâton dans les mains, mais selon lui, c'était pour se protéger. Mais à mon avis, il avait ramassé ce bâton pour de toutes autres raisons». Le soir du 14 juin 1992, M. Mager et trois autres hommes se sont approchés de M.

Mager
Suite en page 3

Où que l'on soit dans le centre de Fort Smith, le réservoir d'eau, cette espèce de boule suspendue dans les airs, vous domine.

Emmanuel Carcano / L'Aquilon

Quatre candidats des Territoires aux élections fédérales, Jack Anawak, Ethel Blondin-Andrew, Martin Hanly et Bill Schram, répondent à un questionnaire de *L'Aquilon*. Découvrez leurs réponses en page 7.

La compagnie Royal Oak rejette le rapport des commissaires chargés de l'enquête industrielle relative au conflit avec les grévistes du syndicat CASAW. Dans une lettre adressée au ministre Bernard Valcourt, la compagnie argue que «certains membres de CASAW pourraient être impliqués dans l'explosion du 18 septembre et qu'en conséquence nous refusons de retourner à la table des négociations avec le syndicat». Lire en page 3.

Nunavut

L'enquête portant sur des abus sexuels et physiques survenus à l'école résidentielle Joseph Bernier de Chesterfield Inlet commence ce mois-ci. Lire en page 5.

Un vent atteignant des pointes de 89 km / h à Iqaluit soulève à nouveau la question de la décharge et d'un abri pour les bateaux. Dans les deux cas, les vents violents font des dégâts. Lire en page 5.

Une identité singulière

Suite de la page 1

nel». Cette expérience semble avoir marqué ces deux femmes. Une expérience riche, unique, difficile certainement, mais propre à cette petite communauté où tout le monde connaît tout le monde ou presque. Puis il est question des autres francophones de Fort Smith, de ceux qui ne se montrent pas, de ceux qui «ne voient pas la nécessité de s'affirmer francophones, d'en être fiers», comme le dit Monique Bird. Lorsqu'elle commence à parler de ses diverses expériences dans le Nord (elle y habite depuis 64 ans), il est l'heure de partir. Nous prenons congé d'elle pour aller manger un morceau à la boulangerie du coin. Quoique le terme de boulangerie soit un peu restrictif, puisque ce magasin fait aussi office d'épicerie et de petit snack. Là, nous retrouvons d'autres francophones : Diana Hooper, Michel Pauzé, Sandra Larochelle, Julie Harvey. J'en profite pour visiter les bureaux de l'Association francophone qui se trouvent juste à côté. Quatre pièces dont les usages sont bien définis. Cette pièce dont les murs sont tapissés de dessins et de mots d'enfants accueille les samedis-jeunesse, une activité lancée par Christine Aubrey dont elle s'occupe avec Diana Hooper. Les samedis-jeunesse ne commenceront que fin octobre, début novembre et rassemblent chaque samedi des enfants pour participer à des activités. Retour au snack pour une bouchée de sandwich. Là, Christine rencontre une francophone que les autres ne connaissent pas, tout simplement parce qu'elle refuse de se mêler à la communauté. «C'est son droit, c'est son choix», dirait Gilles Pasquin, un autre francophone rencontré dimanche matin. C'est ainsi dans n'importe quelle communauté. On est toujours surpris de tomber sur des francophones inconnus au bataillon, encore plus dans une petite ville comme Fort Smith.



Mme Jeanne Dubé se voit offrir des fleurs par Christine Aubrey au nom de l'Association francophone de Fort Smith.

«Une injustice»

Il est bientôt 14h00 et nous avons rendez-vous avec Mme Jeanne Dubé à l'hôpital. Mme Dubé, née en 1921 à Plamendon (Alberta) et installée à Fort Smith depuis 1965, est une figure locale dont *L'Aquilon* présentera un long portrait dans son édition du 29 octobre. Nous resterons deux heures à l'écouter raconter son histoire : son travail de chef-cuisinière, ses tentatives pour fabriquer des conserves locales à partir de produits du Nord et sa déception face à l'inertie du gouvernement fédéral. Ce qu'elle appelle «une injustice». Je quitte Mme Dubé plein d'images dans la tête et en traversant la ville, j'essaie d'imaginer à quoi ressemblait Fort Smith avant, cette bourgade qui fut promise à un avenir de capitale territoriale avant d'être détrônée par Yellowknife. «Quand je suis arrivée à Fort smith, m'a dit Mme Dubé, il n'y avait pas de français et on avait peur de dire qu'on était français».

Le français à l'hôpital

En quittant l'hôpital, Christine en profite pour m'expliquer comment fonctionnent les services en français. Avant qu'elle n'y travaille, c'est Jeanne Dubé que les médecins ou les infirmières appelaient pour servir d'interprète auprès de patients francophones. C'est elle aussi qui a insisté pour que soit créé le poste qu'occupe Christine désormais. «La fille qui travaille derrière moi me dit qu'elle n'a jamais entendu parler autant français (...) C'est très important, ce service. L'an passé, une dame francophone est décédée à l'hôpital. Elle ne parlait pas anglais. Chaque soir pendant 10 jours je suis restée près d'elle, jusqu'à 23h00. C'était très important pour elle».

Quand nous quittons l'hôpital, il est pratiquement 17h00. Le soir, Diana Hooper a organisé une petite fête chez elle, où l'on retrouve Christine et son mari, Donald, un Ecossais qui s'est mis au français, avec leur plus jeune fille Vanessa, Gisèle et Alban Soucy, Julie Harvey, Michel Pauzé et Monique Bird. Les discussions vont bon train, enjouées, ponctuées de grands éclats de rire ou de mouvements d'humeur lorsqu'il est question de la «véritable» recette de la poutine -«des frites et du fromage»- lâche le Français peu au fait des traditions québécoises, ou encore des élections, de la question séparatiste québécoise, du film *La guerre du feu*, et j'en passe. Une bonne rigolade avec ces irréductibles francophones de Fort Smith.

Le dimanche matin je m'entretiens avec Julie Harvey, fraîchement arrivée à Fort Smith du Québec, qui travaille comme monitrice à l'école avec Gisèle Soucy et Monique Bird.

Puis je vais manger un morceau en compagnie de Gilles Paquin, un bonhomme philosophe qui fourmille d'idées et dont *L'Aquilon* présentera également un portrait dans les semaines à venir. Après une discussion à bâtons rompus, je quitte la communauté, sensible à cet accueil chaleureux et frappé par la volonté de ces francophones, leur solidarité. «Les francophones de Fort Smith, faisait remarquer Gilles Paquin, sont installés ici depuis longtemps». C'est peut-être ce qui leur donne ce côté un peu fier et farouche sur les bords. Une identité singulière.

Emmanuel Carcano

Echos des T.N.-O.

Bill Schram veut changer le système des relations professionnelles

Le candidat néo-démocrate de l'Arctique de l'ouest, M. Bill Schram, a déclaré le 11 octobre que le système canadien régissant les relations professionnelles aurait besoin d'être révisé dans sa totalité si l'on voulait éviter que des situations comme celle de la grève à la mine Giant se reproduisent.

«Ce conflit souligne la nécessité de changer notre système d'arbitrage. Nous avons également besoin de mettre en place des lois contre les travailleurs de remplacement», a affirmé M. Schram.

Selon lui, le fait que Royal Oak ait rejeté le rapport des commissaires prouve que la compagnie n'a aucun intérêt à négocier la fin de la grève.

«Mme Witte, la propriétaire de Royal Oak, agit avec une mauvaise foi évidente. Elle affirme qu'elle n'essaie pas de bloquer le processus de négociation, mais elle n'est pas crédible», a ajouté M. Schram.

Selon lui, ce serait maintenant justice pour les grévistes et pour les citoyens de Yellowknife que le conflit prenne fin.

Jean Chrétien sera à Yellowknife le 18 octobre

Dans le cadre de la campagne électorale, le chef du parti libéral du Canada, M. Jean Chrétien, se déplacera à Yellowknife le 18 octobre pour un rassemblement où sera également présente Mme Ethel Blondin-Andrew, députée actuelle de l'Arctique de l'ouest.

M. Chrétien parlera de la plate-forme libérale au sujet des autochtones, qui a été dévoilée le 8 octobre à Saskatoon. Selon M. Chrétien, les libéraux souhaiteraient travailler avec les peuples autochtones du Canada pour créer une nouvelle association, qui aurait pour but d'examiner les revendications territoriales, l'autodétermination, l'économie et la santé au sein des nations autochtones. Si vous souhaitez obtenir plus de détails au sujet de la visite de M. Chrétien, vous pouvez contacter le bureau libéral au 920-8590.

Le club de tir des T.N.-O. en procès contre le ministre de la Justice

Le dossier sur les droits des membres du club de tir des T.N.-O., examiné par la Cour suprême des Territoires, se retrouve aujourd'hui en suspens. Le club de tir a entamé un procès civil contre le ministre de la Justice pour obtenir le droit de garder des grandes cartouchières de plus de 10 cartouches. La loi fédérale a été modifiée le 1er juillet dernier pour essayer d'améliorer la sécurité dans le pays en interdisant les grandes cartouchières, sauf dans les cas où les gouvernements provinciaux permettent des exceptions. Ces amendements à la loi avaient été proposés après qu'un homme, en possession de grandes cartouchières, ait massacré 14 femmes à l'école polytechnique de Montréal en décembre 1989. Aucune province n'a pour le moment fait d'exception pour une compétition de tir et la plupart des directeurs généraux de la Justice ont refusé de faire des exceptions. Le club de tir des T.N.-O. avait fait une demande d'autorisation exceptionnelle le 27 novembre 1992 au ministre Steve Kakfwi, mais celui-ci n'avait toujours pas fourni de réponse en septembre 1993.

Le président du club, M. Steven Bonnell, a alors demandé à la Cour d'exiger de M. Kakfwi qu'il prenne une décision. Selon M. Bonnell, la plupart des membres du club pratiquent avec des armes de compétition conçues spécialement pour eux, et les seules cartouchières qu'ils puissent utiliser sont justement celles qui sont désormais illégales.

Le club de tir des T.N.-O. fait partie d'un organisme international qui compte des membres dans 42 pays du monde. Plusieurs compétitions ont lieu chaque année et M. Bonnell affirme que les Canadiens sont les seuls à faire face à des limitations légales.

Une personne qui est en possession d'une grande cartouchière sans avoir d'autorisation d'exception risque 10 ans de prison.

Concours "Trouvez un slogan"

Description :

L'Association des parents francophones de Yellowknife a reçu une subvention du gouvernement territorial pour mettre sur pied une campagne promotionnelle d'envergure.

Objectifs :

Le but principal de cette campagne est d'informer la population francophone des services disponibles à Yellowknife aux niveaux pré-scolaire et scolaire, soit la Garderie Plein Soleil et l'École Allain St-Cyr. Nous sommes à la recherche d'un slogan pour promouvoir ces services et qui pourra être reproduit sur des affiches publicitaires, des macarons, des autocollants et autres items qui se retrouveront à l'intérieur d'une pochette de promotion, disponible à la fin de février 1994.

Critères d'admission du slogan:

- il doit contenir un message clair répondant aux objectifs;
- le message doit être positif et pourra être utilisé pendant longtemps;
- il doit avoir un maximum de deux phrases;
- il doit faire référence aux bienfaits liés à la fréquentation de ces institutions francophones;
- il ne doit pas nécessairement contenir le nom de l'école ou de la garderie.

Participation :

Ce concours est ouvert à tous. Nous acceptons les soumissions individuelles ou de groupe.

Prix :

Certificat cadeau d'une valeur de 100 $ pour l'achat de dictionnaires français.

Date limite :

Veuillez s'il vous plaît faire parvenir vos suggestions avant le 25 octobre à l'adresse suivante :

Concours
L'Association des parents francophones de Yellowknife (L'APFY)
C.P. 2243,
Yellowknife, T.N.-O. X1A 2P7

Le slogan qui sera utilisé pendant la campagne sera choisi par le comité exécutif de l'APFY à partir des 5 meilleures soumissions. Le nom du gagnant paraîtra dans le journal L'Aquilon.

Mager condamné à 15 mois

Suite de la page 1

Melanson et M. Mager a frappé l'agent de sécurité avec une matraque derrière les genoux. M. Melanson est tombé et les quatre hommes l'ont alors frappé avec leurs poings, leurs pieds et des bâtons. L'agent de sécurité tentait tant bien que mal de protéger sa tête. Après avoir passé une nuit aux urgences à Stanton, M. Melanson est sorti de l'hôpital avec des béquilles. M. Mager n'avait pas de casier judiciaire avant le début de la grève en mai 1992, mais entre cette date et l'émeute, il avait déjà été reconnu coupable d'une agression et d'une infraction aux ordonnances de la cour. «Comme ces circonstances nous le prouvent, il n'y a parfois qu'un pas entre une manifestation pacifique et une émeute qui trouble l'ordre public. Ceux qui franchissent ce pas doivent en payer les conséquences», a déclaré M. de Weerdt. Outre sa condamnation à 15 mois de prison, M. Mager a reçu l'interdiction d'avoir des armes ou des explosifs en sa possession pendant cinq ans après sa sortie de prison.

Karen Lajoie

Refusant de «négocier avec des personnes peut-être impliquées dans l'explosion du 18 septembre»

Royal Oak rejette le rapport des commissaires

La compagnie minière Royal Oak a rejeté le vendredi 1er octobre le rapport des commissaires chargés de l'enquête industrielle.

Dans une lettre du 7 octobre adressée à M. Bernard Valcourt, ministre du Travail, dont *L'Aquilon* a obtenu la copie, Margaret Witte explique pourquoi Royal Oak a rejeté le rapport : «La compagnie hésite beaucoup à retourner à la table de négociations avec des gens qui, d'après ce que nous savons pour l'instant, pourraient être impliqués dans l'explosion du 18 septembre ou dans des actes de violence contre la compagnie».

La réponse de la compagnie est arrivée deux semaine après que le syndicat CASAW, toujours en grève contre Royal Oak, ait approuvé à 94% les recommandations du rapport des commissaires, lors d'un vote organisé le 28 septembre.

La lettre adressée à Bernard Valcourt, longue de sept pages, s'appuie sur certains faits pour argumenter son rejet du rapport. «Une enquête parue dans *The Edmonton Journal* allait jusqu'à mentionner les noms de certains employés membres de CASAW impliqués dans des actes de violence plus ou moins graves. Cette information nous conforte dans notre refus de retourner à la table de négociations», peut-on lire en page 6 de cette lettre. «Notre refus de négocier va dans le sens de la position adoptée par votre première ministre, peut-on lire plus loin. Dans une lettre adressée à la mairesse de Yellowknife, Mme Pat McMahon, Mme Kim Campbell écrit qu' "un autre point important dans ce conflit est l'enquête de la GRC sur la mort des neuf mineurs. L'issue de cette enquête a un rapport étroit avec la solution de ce conflit et je pense que vous êtes d'accord qu'il faut laisser la justice suivre son cours"». Plus loin dans la lettre, Royal Oak écrit que «nous voudrions parvenir à un accord collectif avec CASAW, mais nous voudrions également éliminer cette frange de leurs membres qui, croyons-nous, représente un grand risque».

«A mon grand regret et à ma grande déception, j'ai lu la lettre par laquelle la compagnie déclarait qu'elle refusait d'accepter le rapport des commissaires. Ce refus est d'autant plus désagréable que le syndicat a de son côté accepté le rapport et que l'on pouvait espérer que la grève prenne fin rapidement», a commenté le ministre Bernard Valcourt. Le rapport des commissaires, qui a été rendu public le 16 septembre, contient plusieurs recommandations pour mettre fin à la grève, qui dure maintenant depuis 16 mois. M. Valcourt a par ailleurs affirmé que son ministère avait déjà mis en oeuvre tous les moyens à sa disposition pour mettre fin à la grève. Aussi, il espère que le Conseil canadien des relations du travail va pouvoir trouver une solution pour changer la situation à la mine.

Karen Lajoie
Emmanuel Carcano

Vingtième anniversaire de la société du cinéma de Yellowknife

Les meilleures publicités du festival de Cannes 1992 ouvrent la saison

Le dimanche 17 octobre, la société du cinéma de Yellowknife entamera sa 20e saison avec *Les meilleures publicités du festival de Cannes 1992*, une sélection d'annonces publicitaires du monde entier.

Depuis quelques années, *Les meilleures publicités* marquent l'ouverture de la saison cinématographique à Yellowknife. Cette année encore, la tradition sera respectée puisque vous sera proposé tout d'abord un choix des quelques milliers de publicités qui ont été présentées au festival dans diverses catégories et dont certaines ont reçu des lions d'or, d'argent ou de bronze.

Même si la plupart des publicités ont été tournées dans une langue étrangère que vous ne connaissez pas et même s'il arrive souvent que les sous-titres aient été mal faits et soient incompréhensibles, vous n'aurez aucun mal à saisir leurs messages qui sont en général assez simples et très visuels.

Les meilleurs messages

Vous pourrez découvrir toutes sortes de publicités, aussi bien des annonces au ton humoristique pour faire vendre de la bière, de l'électricité ou des préservatifs, que des publicités gouvernementales au ton plus sérieux, conçues pour sensibiliser le public à certains sujets graves comme le SIDA ou l'alcool au volant. Les meilleurs messages, même s'ils ne durent que quelques secondes, nous poussent à réfléchir et nous font prendre conscience de certains problèmes.

Quelles que soient vos publicités favorites, cette séance ne devrait pas vous laisser indifférent et ce que vous aurez vu représentera certainement un sujet de discussion avec vos amis.

La société du cinéma vous proposera 14 films au cours de cette saison, dont *Les 400 Coups* de François Truffaut et *Indochine*, avec Catherine Deneuve, qui a reçu le prix du meilleur film étranger aux Oscars 1992. *L'Aquilon* vous tiendra au courant, tout au long de la saison, de chaque film présenté par la société.

La séance présentant *Les meilleures publicités* commencera à 19h30 au NACC dimanche soir. Les billets seront disponibles à l'entrée dès 19h au prix de cinq dollars pour les membres de la société et de sept dollars pour les non-membres. Les cartes de membres seront également vendues à l'entrée au prix de 10 dollars.

Karen Lajoie

ÉDITORIAL

La nouvelle saison des activités francophones est commencée

Votre participation est nécessaire

Il neige sur la ville de Yellowknife et un peu partout dans l'ouest des T.N.–O. La région de Nunavut nous a déjà devancés sur ce plan. L'hiver est arrivé.

Contrairement aux ours noirs, aux ours bruns et aux grizzlis, il existe une espèce animale qui n'hiberne pas aux premiers signes de l'hiver. Au contraire, les Franco-Ténois et les Franco-Ténoises semblent se réveiller aux premiers flocons de neige. Dès octobre, il ne se passe pratiquement pas une seule semaine sans qu'une activité sociale ou culturelle n'ait lieu parmi les communautés francophones des T.N.-O.

Avec l'automne et l'hiver, les soirées de divertissement en français se multiplient.

Dans certaines régions, comme à Yellowknife et à Iqaluit, le nombre plus important de francophones et de bénévoles font que de plus nombreuses activités auront lieu. Dans les plus petites communautés, le taux d'activité est directement relié au nombre de francophones qui participent.

Qui sont ces personnes derrière les soirées dansantes, les partys de Noël ou les spectacles ? Il y a, bien sûr, une poignée d'agents et d'agentes de développement qui sont là pour s'assurer que tout fonctionne rondement. Il y a aussi, et surtout, des dizaines de bénévoles qui participent à l'organisation de ces soirées pour le plaisir de la chose. Qui aime le théâtre, fait du théâtre! Qui aime les films, s'organise et fait venir la dernière nouveauté cinématographique! Qui aime les partys, organise un party d'Halloween!

De plus, il y a des dizaines de francophones qui n'ont pas le temps de participer à l'organisation de ces festivités mais qui aiment bien s'y présenter et profiter de quelques heures de rencontres sociales qui se déroulent en français.

Il faut savoir reconnaître l'apport positif de chacun de ces intervenants et le rôle essentiel qu'ils jouent. Il faut aussi que chacun d'entre nous, sache reconnaître ses propres intérêts et ses capacités réelles. Est-ce deux, cinq ou 10 heures par mois que je suis prêt à consacrer à ces activités ? Suis-je surtout doué pour les arts ou pour l'organisation et l'administration ? Y a-t-il une sphère d'activité qui m'intéresse plus que les autres?

La seule façon de s'assurer que les organisations francophones fonctionneront efficacement, c'est que chacun d'entre nous y mette un peu du sien, et ce, en fonction de sa disponibilité et de ses intérêts.

Allez! L'hiver est arrivé et les longues soirées sont à notre porte. Il ne faut pas se laisser engourdir par le temps froid qui sévit. Participez!

Alain Bessette

Les élections sont pour bientôt. Pour plusieurs d'entre vous, il s'agit de la dernière copie de L'Aquilon que vous recevrez avant la tenue du vote. Peu importe pour qui votre coeur ou votre raison penche, il est important que vous fassiez l'effort de vous déplacer jusqu'au bureau de scrutin le 25 octobre et de vous prévaloir de votre droit de vote. A.B.

L'aquilon

Directeur : Alain Bessette
Journaliste : Karen Lajoie
Journaliste coopérant et photographie : Emmanuel Carcano
Journaliste (Iqaluit): Daniel Coulombe
Collaboratrice et Correctrice d'épreuves : Pascale Labé
Collaborateur : Daniel Loyer
Correspondant national : Yves Lusignan

L'Aquilon est membre associé de l'Association de la presse francophone hors Québec (A.P.F.) et son tirage est présentement de 1000 exemplaires chaque vendredi. La publication de *L'Aquilon* est rendue possible grâce à une subvention du Secrétariat d'Etat. *L'Aquilon* est la propriété de la Fédération Franco-TéNOise et de ses constituantes par le biais de la société les *Éditions franco-ténoises/L'Aquilon.*

Sauf pour l'éditorial, les textes n'engagent que la responsabilité de leur auteur(e) et ne constituent pas nécessairement l'opinion de *L'Aquilon*. Toute correspondance adressée au journal doit être signée et accompagnée de l'adresse ainsi que du numéro de téléphone de l'auteur(e). La rédaction se réserve le droit de corriger ou d'abréger tout texte. Dans certains cas où les circonstances le justifient, *L'Aquilon* accèdera à une requête d'anonymat. Toute reproduction partielle est fortement recommandée à condition de citer la source.

L'Aquilon
C.P. 1325, Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9
Tél. : (403) 873-6603 Télécopieur : (403) 873-2158

Analyse

Jean Chrétien est le seul à se rappeler des francophones hors Québec

La cote des minorités francophones n'est pas très haute durant la campagne électorale.

Ottawa - Pour le million de francophones vivant à l'extérieur du Québec, le débat des cinq chefs de parti n'aura pas permis de savoir à quel point le sort des minorités francophones compte à leurs yeux.

Le chef du parti libéral, Jean Chrétien, a été le seul, lors du débat en français, à rappeler l'existence des francophones canadiens. «Il y a un million de francophones hors Québec qui ont plus de mérite que vous et moi à parler le français», a lancé le chef libéral en réplique à une attaque du chef du Bloc québécois, Lucien Bouchard. Mais ce fut tout.

Le chef réformiste Preston Manning, qui prône «un nouveau fédéralisme», a confirmé sa position sur le bilinguisme. En résumé, le bilinguisme est une affaire qui ne regarde que les individus. Au concept du bilinguisme officiel, dont il ne veut plus entendre parler, Preston Manning oppose celui du «bilinguisme territorial».

Kim Campbell, qui traîne dans les sondages et qui voit le Reform Party lui gruger des votes, évite la question. Lucien Bouchard du Bloc québécois a indirectement répondu à la question en affirmant que son parti défendrait les droits de la minorité anglo-québécoise. S'il est prêt à défendre les droits des Anglo-Québécois, on présume que son parti sera un allié de circonstance la prochaine fois que les minorités francophones feront les frais d'une crise linguistique au pays.

Si on connaît depuis belle lurette la position du parti de la réforme pour tout ce qui touche le bilinguisme, il est par contre inutile de fouiller dans les programmes des «vieux partis» en espérant faire des découvertes. C'est que la cote des minorités, francophones, autochtones ou ethniques, n'est pas très élevée durant cette campagne à deux thèmes: la lutte au déficit et la création d'emplois.

Le programme électoral du parti libéral ne fait d'ailleurs jamais mention des préoccupations des minorités francophones. Le vice-premier ministre Jean Charest a déclaré de son côté que ce n'est pas parce que la question du bilinguisme n'est pas traitée dans le programme conservateur, qu'il faut en déduire qu'il y a une remise en question.

La Fédération des communautés francophones et acadienne réclame rien de moins que l'adoption d'une politiq[...] globale qui permettrait au go[...]vernement fédéral et à ses m[...]nistères de jouer pleinement le[...] rôle en ce qui concerne le dév[...]loppement et l'épanouisseme[...] des minorités francophones.

Les radios communautair[...] veulent un engagement ferm[...] des partis politiques en ce q[...] concerne le financement de [...] nouvel outil de communicati[...] pour les francophones. Ottaw[...] n'a toujours pas renouvelé [...] programme d'aide à l'impla[...]tation des radios comm[...]nautaires (5,6 millions de 198[...] 1992). Il a par contre accep[...] d'investir une somme suppl[...]mentaire de 1,2 million jusqu'[...] mars 1994, essentiellement po[...] permettre aux radios qui étaie[...] sur le point d'obtenir un perm[...] du CRTC de démarrer leur e[...]treprise communautaire.

Depuis la crise linguistiq[...] de Sault-Sainte-Marie en janvi[...] 1990, le gouvernement fédé[...] s'est bien gardé de clairon[...] sur tous les toits son attach[...]ment au bilin-guisme officiel [...] à la dualité linguistique. Il [...] néanmoins fait adopter des [...]glements qui précisent les r[...]ponsabilités des bureaux d[...] ministères en ce qui a trait à [...] langue de service, de mê[...] qu'un amendement constit[...]tionnel faisant des Acadiens [...] Nouveau-Brunswick des [...]toyens égaux à la majorité a[...]glophone. Il a aussi débloq[...] 112 millions de dollars en m[...] dernier pour financer une par[...] des frais entourant la créati[...] de conseils scolaires francoph[...]nes dans six provinces et po[...] l'enseignement postsecondai[...]

En contrepartie, il a aboli [...] Programme de contestation [...]diciaire (rétabli à la veille de [...] campagne électorale), a cou[...] dans les subventions accordé[...] aux organismes et associatio[...] et a toujours refusé d'adop[...] des règlements concernant [...] langue de travail dans les m[...]nistères, malgré la grogne [...] nombreux fonctionnaires fr[...]cophones qui ne peuvent t[...]vailler dans leur langue.

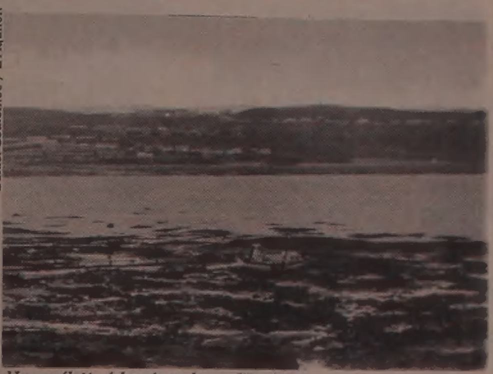
Le parti de la réforme po[...]rait faire la vie dure aux mi[...]rités francophones, s'il réuss[...] faire élire un grand nombre [...] députés et que le gouvernem[...] est minoritaire. Les minori[...] francophones devront alors p[...] que jamais compter sur le[...] députés francophones de l'ex[...]rieur du Québec, sur l'opin[...] publique...et sur les députés [...] Bloc québécois!

Yves Lusign[...]

Le dépotoir et les bateaux à la merci du vent

Des pointes de 90 km/ h à Iqaluit

La population d'Iqaluit a eu droit, le 2 octobre, à un vent à décorner les chèvres de Bill McKenzie (Bill est un habitant d'Iqaluit qui possède une petite ferme et quelques animaux). Ce vent nous a rappelé deux choses : premièrement, que le nouveau dépotoir est bien utile, deuxièmement, qu'un havre pour les petits navires est nécessaire.


Daniel Coulombe / L'Aquilon

Une goélette échouée au large d'Iqaluit.

La question du dépotoir traîne en longueur depuis des années. Celui qui fonctionne en ce moment est devenu la honte d'Iqaluit, avec sa fumée presque ininterrompue et sa vue imprenable sur la ville. Dernièrement, la municipalité demandait aux payeurs de taxes le droit d'emprunter pour, d'une part, fermer ce dépotoir et en ouvrir un autre qui serait temporaire (d'une durée de vie de cinq à sept ans), et pour réparer les rues d'autre part. Ils ont refusé. Le refus des payeurs de taxe est compréhensible : ils ne sont guère plus de 200 sur une population qui dépasse les 3500 habitants. Ils ne veulent pas voir leur compte de taxes s'alourdir davantage. Les vents du 2 octobre ont ranimé les débats, en quelque sorte. Ils ont soufflé si fort qu'ils ont littéralement vidé le dépotoir de ses déchets les plus légers : des papiers, des cartons, des plastiques et d'autres sortes de déchets. Toutes les clôtures sur la trajectoire du vent en ont été couvertes. Il semble que ce dépotoir distribue autant qu'il ramasse.

La puissance des vents soulève aussi la question d'un abri pour les navires. Un effort est fait de ce côté-là puisqu'un brise-lame est en construction. Mais tant qu'il ne sera pas terminé, seules quelques embarcations pourront se mettre à l'abri en cas de vent fort. L'année dernière, un vent violent a détruit un bateau de pêche et l'année précédente, une goélette. Cette année n'échappe pas à la règle puisqu'une goélette ancrée dans l'anse s'est échouée sur des rochers le 2 octobre. La vitesse maximum du vent enregistrée ce jour-là par le bureau météorologique d'Environnement Canada à Iqaluit fut de 89 km/h.

Daniel Coulombe

Le service de sauvetage d'Iqaluit s'équipe d'un Zodiac

Temps d'intervention réduit

Le service de recherche et de sauvetage d'Iqaluit donnait le 8 octobre une démonstration sur l'utilisation d'un bateau acquis depuis peu, un Zodiac équipé d'un moteur de quatre chevaux.


Daniel Coulombe / L'Aquilon

Pour que la présentation soit plus efficace, un scénario d'urgence type avait été mis sur pied. Un volontaire s'est jeté dans les eaux glacées de l'anse, puis un appel a été lancé à la caserne. L'équipe de secouristes est alors intervenue avec le Zodiac. En l'espace de quelques secondes, l'embarcation était partie au secours de la victime. En moins de cinq minutes, la victime passait de l'eau à la plage et finalement à l'hôpital.

Le bateau est un Zodiac gonflable de quatre places, équipé d'un moteur de quatre chevaux et d'une remorque pour en faciliter les déplacements. Avec cette embarcation, l'équipe de recherche et de sauvetage augmente sa capacité à répondre à une urgence sur la rivière Sylvia Grinnel. Il sera très utile tôt au printemps lorsque les conditions de la glace ne permettent pas au navire -plus gros- utilisé régulièrement, d'intervenir pour ce type d'opérations. La facilité de transport du bateau réduira le temps de réponse à un incident dans les petits lacs autour d'Iqaluit. Le bateau peut être également dégonflé et chargé à bord d'un avion puis regonflé aussi rapidement avec des bouteilles d'air comprimé sur le site d'une urgence dans une des communautés.

En fait, ce bateau est un don et Mike Ferris, coordinateur des urgences, tenait à remercier les donateurs : «Au nom du BERC (Baffin Emergency Response Committee), je veux remercier Jean-Guy Degrasse de Baffin Snowmobile Repair Shop, qui a fait don du moteur Yamaha, David Mould de la North West Company Inc., pour le cadeau du Zodiac et Barry Cornthwalte de Federal Development Ltd, qui a donné la remorque». Chacun des donateurs s'est vu remettre un certificat d'appréciation par Mike Ferris. La nouvelle embarcation sera maintenue gonflée sur sa remorque à la caserne des pompiers d'Iqaluit et sera apportée à chacune des interventions marines par le premier véhicule d'intervention dépêché sur le lieu de l'accident. L'utilisation de ce bateau devrait permettre d'augmenter les chances de survie de victimes d'hypo-thermie.

Le groupe de recherche et de sauvetage d'Iqaluit fait partie du BERC qui est sous la tutelle d'EMO (Emergency Measures Organization) du ministère des Affaires municipales et communautaires des T.N.-O.

Daniel Coulombe

Daniel Coulombe est le correspondant de *L'Aquilon* à Iqaluit. Chaque semaine, il nous permet de vous offrir cette page Nunavut. Vous pouvez le joindre au 819-979-2891.

Abus sexuels et physiques à l'école résidentielle de Chesterfield Inlet

L'enquête commence en octobre

L'avocate Katherine Peterson espère pouvoir se rendre à Chesterfield Inlet ce mois-ci pour commencer son enquête au sujet des abus sexuels et physiques dont se sont plaints cet été au GTNO d'anciens étudiants.

Même si le gouvernement ne lui a pas encore vraiment donné de précisions sur sa mission, Mme Peterson estime que ses responsabilités sont claires. «Le ministre de la Justice souhaite que je fasse une enquête au niveau local pour évaluer l'ampleur du problème et que je rédige un rapport avec des recommandations, pour qu'il puisse décider ce que nous allons faire par la suite», explique Mme Peterson.

Environ 150 anciens étudiants se sont rencontrés à Chesterfield Inlet au mois de juillet dernier, pour discuter de leurs expériences respectives à l'école résidentielle Joseph Bernier et à la résidence Turquitil Hall au cours des années 50 et 60.

Après une semaine de dialogue, ils ont envoyé une pétition au gouvernement pour demander l'ouverture d'une enquête. Ils évoquaient des abus sexuels et physiques dont ils auraient été victimes pendant leur séjour à la résidence.

Les journaux qui avaient publié cet été des reportages sur cette affaire avaient cité l'évêque Reynald Rouleau, qui avait déclaré que les abus étaient «incontestables». L'évêque Rouleau était responsable de l'école résidentielle à l'époque où auraient eu lieu les abus. Il avait quitté sa paroisse de Churchill, au Manitoba, pour assister à la rencontre en juillet.

L'école et la résidence ont fermé leurs portes en 1969.

Selon Mme Peterson, la GRC mène actuellement sa propre enquête et le ministère des services sociaux s'est également intéressé à l'affaire. «C'est donc maintenant à moi d'évaluer la situation, d'examiner ce qu'on a déjà recueilli et quelle est la meilleure façon d'agir», explique-t-elle. Le gouvernement doute qu'une grande enquête publique soit la meilleure solution.

«Lorsque plusieurs avocats et commissaires sont affectés à une enquête, le public se rend compte qu'il y a un réel problème, mais cela n'apporte pas forcément de solutions. Pour certains, l'enquête publique reste une possibilité, mais il y a aussi d'autres options. On peut éventuellement laisser la GRC enquêter sur la situation et peut-être même déposer des plaintes criminelles. On peut aussi mettre à la disposition des victimes des conseillers et leur proposer une thérapie pour les aider à s'en sortir».

Mme Peterson pense en effet que les victimes d'abus auront besoin d'autre chose que d'un simple procès criminel. «Les témoignages des victimes ne représenteront pas forcément une preuve suffisante pour qu'une condamnation soit prononcée à l'issue du procès. Par ailleurs, un procès n'aboutit à rien d'autre qu'une condamnation, ce qui ne permet pas de cicatriser des blessures».

Le ministre de la Justice souhaitait que le rapport soit terminé fin décembre, mais Mme Peterson ne pense pas avoir fini avant le printemps. Associée principale de son cabinet d'avocats à Yellowknife, Mme Peterson n'aura pas beaucoup de temps pour se rendre à Chesterfield Inlet.

«Je vais devoir rencontrer des gens de la région et établir une communication avec eux. Tout cela va me prendre du temps. Il va falloir aussi que j'établisse un dialogue avec l'Eglise».

Mme Peterson pense effectuer plusieurs voyages dans la région avant d'avoir tous les éléments nécessaires à la rédaction de son rapport. «C'est un dossier sensible, plein d'émotion. Je veux pouvoir prendre le temps de m'occuper comme il faut de ce dossier pour que les victimes ne se sentent pas lésées».

Karen Lajoie

PUBLI REPORTAGE

Services en français à l'hôpital Stanton de Yellowknife

Des films, des revues, des livres en français

Peut-être ne le saviez-vous pas ? Peut-être le saviez-vous sans oser le demander ? Tout ou toute francophone qui met les pieds à l'hôpital Stanton de Yellowknife ne devrait hésiter sous aucun prétexte à profiter des services qui lui sont offerts.

Ces services ne se limitent pas à la disponibilité d'un interprète. Jean-Guy Bouvrette, responsable des services offerts dans les langues officielles à l'hôpital, est là pour être dérangé. Son bureau vaut le détour. C'est une véritable caverne d'Ali Baba pour tout francophone en mal de littérature, de films, de revues en français. Il suffit de lui demander. «Même pour une période de deux heures, n'importe qui peut avoir accès à toutes ces revues, explique-t-il. Ça rend la période passée à l'hôpital plus douce, plus facile». Le bureau de Jean-Guy Bouvrette est situé au rez-de-chaussée, à proximité de l'admission. Depuis décembre 1992, Jean-Guy accumule revues, vidéos, journaux, pour tous les goûts. Il serait dommage de passer à côté.

Vidéos

Commençons par les films disponibles pour les enfants : *Alice au pays des merveilles, Dumbo l'éléphant, Merlin le magicien, Les 101 dalmatiens, La Belle et la Bête, Bernard et Bianca*. Pour les adultes, un large éventail de films est disponible : *Jean de Florette, Manon des Sources, Jésus de Montréal, Papa est parti, maman aussi, Salaam Bombay, La vie est un long fleuve tranquille, Un zoo la nuit, Cyrano de Bergerac, Le déclin de l'empire américain*, ainsi qu'un documentaire sur la Thaïlande. Jean-Guy a également à sa disposition une télévision et un magnétoscope, tout le matériel nécessaire pour voyager et rêver sur son lit d'hôpital où ailleurs, dans une salle d'attente par exemple.

Lecture

Si les vidéos ne vous tentent pas, vous pouvez toujours vous rabattre sur la lecture. L'hôpital reçoit *La Presse du samedi, Châtelaine, Clin d'oeil, Coup de pouce, Croc, Décoration chez soi, Elle Québec, Essentiel, Femmes Plus, Médecine douce, Peuples du monde, Plaisir de la table, Québec Science* et *Sentiers chasse et pêche*. Les enfants peuvent toujours se plonger dans *Picsou Magazine, Pomme d'Api Québec, Le petit capuchon rouge, Coulicou* ou *Racomptines*.

Enfin, vous trouverez un certain nombre d'ouvrages, de *Quelques adieux* (Marie Laberge) à *Le divin enfant* (Pascal Bruckner), en passant par les deux tomes de l'historien Jean Lacouture consacrés aux Jésuites. Tous ces accessoires ne sont pas faits pour décorer ou dormir au fond d'un placard. Evidemment, ils ne sont pas exposés dans l'entrée de l'hôpital, il faut en faire la demande auprès de Jean-Guy Bouvrette. Il se fera un plaisir de vous aiguiller dans votre choix.



L'été passé, un Québécois de passage à Yellowknife est resté plus longtemps que prévu à cause de problèmes de santé. Il ne parlait pratiquement pas un mot d'anglais et n'a pas hésité à faire appel à Jean-Guy. Il en a profité pour mettre la main sur *Croc* et *La Presse du samedi* et a fortement apprécié les services en français disponibles. Il n'y pas besoin de venir d'aussi loin pour les apprécier. On trouve à l'hôpital davantage de revues et de journaux francophones que n'importe où à Yellowknife. C'est un peu, en fait, la bibliothèque francophone de l'hôpital. Une bibliothèque dans laquelle chacun ou chacune trouvera son compte, pour peu qu'il aime la lecture. Et si vraiment vous n'aimiez ni lire ni regarder des films, vous pourrez toujours écouter Cité FM, un poste de radio de la région de Montréal, dont les programmes sont diffusés 24 heures par jour dans la chambre des patients.

Si par le plus malheureux des hasards, tout cela ne vous intéresse pas, c'est votre choix et votre droit.

Saviez-vous que...
La ville américaine de Los Angeles a connu deux maires francophones : Damien Marchessault, en 1859, et Prudent Beaudry, en 1873.

Le secteur culturel francophone réclame une juste répartition des budgets fédéraux

Ottawa - Lorsqu'un citoyen canadien reçoit en moyenne un dollar du gouvernement fédéral pour les arts et la culture, un francophone vivant en milieu minoritaire ne reçoit que 50 cents. Pour les francophones de l'extérieur du Québec, il est grand temps de corriger cette injustice. Mais encore faudrait-il que les politiciens leur prêtent une oreille attentive.

La Coalition nationale pour un financement des arts et de la culture a décidé de faire entendre sa voix et de dénoncer «le mutisme entêté des politiciens» durant la campagne électorale.

Ce qui se passe, c'est que les francophones qui oeuvrent dans les arts et la culture constatent à leur tour que la francophonie canadienne n'est pas à l'ordre du jour des débats politiques durant cette campagne électorale.

«On ne réclame rien de plus, ni de moins, que notre part juste et équitable» explique le porte-parole de la Coalition, M. Pierre Pelletier. On ne réclame pas de «l'argent neuf», mais seulement un réaménagement de 0,4 pour cent du budget fédéral de 2,8 milliards destinés au secteur culturel. On réclame aussi la création d'un fonds de rattrapage qui servirait à financer des infrastructures et des réseaux de diffusion.

Selon la Coalition, les francophones ne reçoivent que 11 millions par année, alors qu'ils devraient recevoir 22 millions compte tenu du fait que les communautés francophones représentent 3,7 pour cent de la population canadienne.

Depuis sept ans, les membres de la Coalition nationale ont rencontré à plusieurs reprises les fonctionnaires fédéraux responsables du secteur culturel. Selon le directeur général de la Fédération culturelle canadienne-française, Sylvio Boudreau, les fonctionnaires ne contestent pas les chiffres avancés par la Coalition. Mieux encore, ils ont fait preuve de bonne volonté depuis deux ans. Le problème, ajoute M. Boudreau, c'est qu'ils se sentent impuissants. Car pour réaménager les fonds actuels, la décision doit venir d'en haut, c'est-à-dire du ministre du Patrimoine canadien, Mme Monique Landry.

Puisque l'emploi est le thème électoral à la mode, M. Boudreau ne manque pas de rappeler que le secteur culturel est un des secteurs économiques où les emplois sont en croissance. «Mais c'est tellement présent dans le quotidien des citoyens qu'on ne s'en rend pas compte».

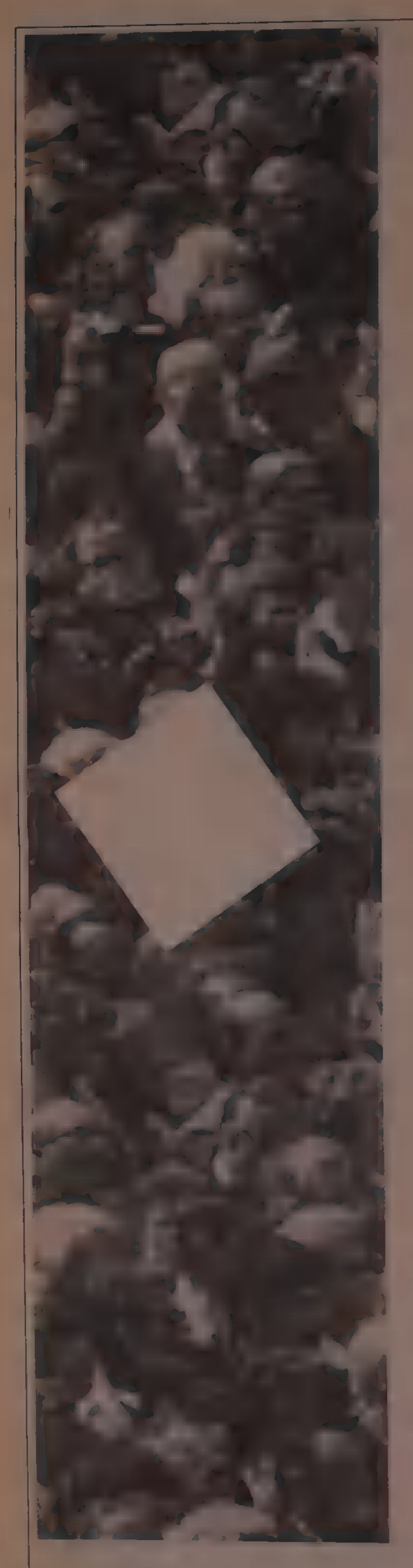
API

Elections 1993

Enquête de *L'Aquilon* auprès des candidats et candidates

Tous les candidats et les candidates n'ont pas répondu au sondage. Sauf pour M. Hanly, les réponses nous sont parvenues en anglais et ont été traduites par l'équipe du journal. Pour des raisons d'espace, certaines réponses ont été raccourcies et certaines questions-réponses ont été éliminées du produit final.

Questions de *L'Aquilon*	Jack Anawak (libéral) Nunatsiaq	Ethel Blondin-Andrew (libérale) Arctique de l'Ouest	Martin Hanly (conservateur) Arc. de l'Ouest	Bill Schram (NPD) Arctique de l'Ouest
1.1 Votre parti supporte-t-il une politique nationale de bilinguisme et votre gouvernement poursuivrait-il l'enchâssement des droits linguistiques dans une Constitution renouvelée ?	Oui. Le parti libéral a introduit la première loi sur les langues officielles en 1969 et a défendu son application à travers le Canada.	Oui. Le parti libéral a introduit la première loi sur les langues officielles en 1969 et s'est constamment porté [illegible] la défense de sa mise en oeuvre [illegible] Canada.	Nous avons toujours favorisé le bilinguisme au Canada et nous continuerons à le faire. En 1988, nous avons adopté la Loi sur les langues officielles, qui remplace la loi de 1969 et reconnaît la dualité linguistique canadienne(...)	Oui.
1.2 Percevez-vous les droits des francophones hors Québec comme étant prioritaires en matière d'éducation, de culture et de santé ?	Les francophones hors Québec ont des droits constitutionnels quant à l'éducation. Le gouvernement fédéral doit promouvoir et protéger les droits linguistiques au Canada.	Les francophones hors Québec ont un droit constitutionnel à l'éducation. De plus, le gouvernement fédéral a l'obligation de promouvoir et de protéger les droits linguistiques à travers le pays.	Nous nous sommes engagés à assurer l'épanouissement des communautés francophones hors Québec. Nous avons reconduit de façon permanente les programmes d'envergure (...) et nous avons également signé une entente pluriannuelle avec les T.N.-O. (...)	Nous croyons à l'universalité de l'accès [illegible] l'éducation pour tous les Canadiens, ce qui inclut donc les francophones.
1.3 Votre gouvernement continuerait-il l'accord de coopération Canada/GTNO pour les projets en français ?	L'accord de coopération Canada-GTNO sur les langues a été mis en place par un gouvernement libéral antérieur et nous y sommes dévoués (...)J'ai protesté contre les coupures du gouvernement actuel.	Bien que les ententes de coopération [illegible] soient pas au menu de notre programme, un gouvernement libéral continuerait son soutien traditionnel aux francophones hors Québec.(...).	En août 1991, nous avons signé une entente de 12,8 millions avec les T.N.-O. pour mettre en valeur le français et les langues autochtones. (...) Nous étudions le renouvellement de cette entente. Ces fonds (...) seront soumis à la réduction prévue dans le budget de 1993.	Oui. Nous serions prêts à discuter des besoins d'expansion avec ceux qui sont concernés et nous chercherions auprès d'eux des idées sur les secteurs qui pourraient être
1.4 Votre gouvernement fournirait-il l'aide financière nécessaire pour l'éducation en français dans les écoles hors Québec ?	Oui. Bien que l'éducation soit une matière de compétence provinciale et territoriale, [illegible] gouvernement fédéral peut aider financièrement par des paiements de transfert.	L'éducation est une matière de juridiction provinciale/territoriale. Le gouvernement fédéral fournit une aide indirecte [illegible] domaine de l'enseignement post secondaire par le biais de programmes de financement établis. Il est peu vraisemblable qu'un gouvernement fédéral reçoive un appui des provinces en matière de financement direct de l'éducation en français ou en anglais dans les provinces.	La Loi sur les langues officielles confère au gouvernement le mandat de favoriser l'épanouissement des collectivités francophones en milieu minoritaire, surtout dans le domaine de l'éducation, et lui donne le rôle d'encourager et d'aider les provinces à assumer leurs responsabilités en ce qui concerne ces collectivités (...) tâche dans laquelle nous sommes engagés.	En matière d'éducation, cela relève des juridictions provinciales/territoriales et le programme de financement viendrait de [illegible] gouvernements.
2.1 Votre gouvernement maintiendrait-il la clause d'extinction des droits ancestraux dans ses politiques de revendications territoriales ou reverrait-il cette politique ?	Un gouvernement libéral réviserait les politiques actuelles de négociations territoriales et n'exigerait pas la clause d'extinction de titres. (...) accorderait cette politique avec la Constitution canadienne (...)	Le 2 novembre 1992, le chef du parti libéral a confirmé qu'un gouvernement libéral abolirait la clause d'extinction des droits dans ses politiques de règlement des revendications territoriales.	En 1986, le gouvernement a laissé tomber la clause prévoyant l'abandon total des droits autochtones. L'objectif premier des traités (...) est de s'entendre sur leurs droits. Si l'on arrive à les convaincre de troquer leurs droits implicites et incertains contre un ensemble de droits bien définis, protégés par la Constitution et exprimés par écrit (...)on arrivera aussi à jeter les bases de la croissance économique et du bien-être social des communautés autochtones.	Le nouveau parti démocratique a depuis longtemps une politique qui reconnaît les droits inhérents des peuples aborigènes. Nous réévaluerions les clauses d'extinction des droits sur demande.
2.2 La finalisation des revendications territoriales en suspens serait-elle une priorité de votre gouvernement ? Comment vous y prendriez-vous ?	Oui. Un gouvernement libéral serait prêt, en collaboration avec les peuples autochtones, à créer une commission indépendante qui accélérerait et aiderait à la résolution des revendications territoriales. De plus, nous voudrions revoir les politiques actuelles pour éliminer la distinction entre les revendications spécifiques et les négociations globales. Nous devons inclure les droits aux gouvernements autonomes.	Le traitement des revendications restantes est une priorité. Pour améliorer le processus, un gouvernement libéral serait prêt à créer, en collaboration avec les peuples autochtones, [illegible] commission indépendante des revendications qui accélérerait et aiderait [illegible] la résolution des revendications.	Nous reconnaissons le rôle spécial des Premières Nations dans la société moderne et nous voulons le valoriser(...) Notre grande priorité serait le règlement des revendications territoriales. Nous nous engageons à respecter les procédures légales qui transfèrent des terres aux autochtones et dont certaines ont été entamées il y a un siècle.(...) Nous avons créé la Commission [illegible] les revendications particulières des Indiens ainsi qu'un groupe de travail mixte du gouvernement et des Premières Nations.(...)	Oui, cela serait une priorité. Nous entamerions des discussions immédiates avec les groupes autochtones pour déterminer conjointement comment accélérer le processus.
2.3 Subventionneriez-vous les programmes culturels et linguistiques autochtones dans le Nord ?	Plusieurs programmes actuels pour l'éducation et la culture autochtones ont été créés par des gouvernements libéraux. Cela comprend les programmes du Secrétariat d'Etat pour les subventions aux organisations autochtones, aux programmes pour les femmes autochtones(...) Un nouveau gouvernement libéral établirait un programme d'initiative autochtone qui serait conçu et contrôlé par les peuples autochtones (...) qui pourrait inclure une composante culturelle(...)	Trop de jeunes autochtones décrochent de l'école et les besoins des autochtones urbains vivant hors des réserves sont à prendre en compte. Un gouvernement libéral : - Mettrait en place [illegible] programme pour les enfants d'âge pré-scolaire(...) - Établirait(...) un institut d'éducation autochtone (...) - Fournirait de l'assistance financière pour les étudiants autochtones admis dans les institutions de haut savoir.	Selon nous, l'éducation est un élément clé de la solution aux problèmes socio-économiques des autochtones. En 1993-94, le budget alloué pour l'éducation postsecondaire des autochtones totalisera 213,3 millions de dollars, soit une hausse de 12 millions. Ce budget a augmenté de 800% depuis 1981(...)	Nous travaillerions avec les gouvernements territoriaux afin de déterminer les besoins et fournir l'assistance nécessaire.
2.4 Quelle serait la place des T.N.-O. sur la scène fédérale ?	Un nouveau gouvernement libéral intégrerait les intérêts et préoccupations du Nord dans le processus décisionnel national. Les gouvernements du Nord seraient consultés dans les plans pour assurer une meilleure coordination des politiques de développement social et économique.	Un gouvernement libéral traiterait les T.N.O. comme partie intégrante du pays. Le Canada d'une mer à l'autre et à l'autre.	Nous reconnaissons que les T.N.-O. contribuent énormément à l'épanouissement de la société canadienne et que la situation des résidents du Nord diffère de celles du Sud. Nous veillerions à ce que le gouvernement défende bien les intérêts des T.N.-O.	Un gouvernement néo-démocrate permettrait une représentation territoriale à toutes les rencontres fédérales-provinciales. De façon plus spécifique, nous supporterions toute demande territoriale visant à accélérer le développement économique du Nord.
3.1 Votre gouvernement poursuivrait-il la TPS ? Pourquoi ? Quelles seraient les alternatives ?	Un gouvernement libéral remplacerait la TPS par un système qui générerait des revenus équivalents, serait plus juste pour les consommateurs, réduirait la paperasserie pour les petites entreprises et encouragerait une coordination et une harmonisation fiscale entre le fédéral et le provincial.(...)	La TPS est onéreuse à administrer pour les petites entreprises, a engendré une économie souterraine et a aggravé la récession. Un gouvernement libéral remplacerait la TPS par un système qui générerait autant de revenus mais qui serait aussi plus juste pour les consommateurs et les petites entreprises(...)	Avant d'adopter la TPS, nous avons examiné les autres solutions de rechange et elles comportaient toutes de graves défauts(...) La TPS était la solution la plus honnête et la plus efficace.	Non! C'est dans la politique du NPD d'abolir la TPS et de la remplacer par un système fiscal modifié.
3.2 Poursuivriez-vous les ententes de libre-échange ?	Un gouvernement libéral renégocierait l'entente de libre-échange Canada-Etats-Unis et l'accord de libre-échange d'Amérique du Nord(...) sur certains points particuliers.	Un gouvernement libéral concentrerait ses efforts pour renégocier l'accord de libre échange et l'ALENA(...) L'abrogation de l'entente ne serait qu'une mesure de dernière extrémité si des changements satisfaisants ne sont pas négociés.	Oui, car le libre-échange bénéficie au Canada. Nos exportations ont augmenté pour les produits visés par l'accord avec les E.-U. Exporter, c'est créer des emplois et nos secteurs à forte valeur ajoutée et nos industries de service ont connu un succès éclatant(...)	Non' Nous modifierions tant l'accord de libre-échange Canada-E.U que celui du NAFTA.
3.3 Comment votre gouvernement améliorerait l'économie et diminuerait le chômage ?	3.3 L'emploi et la croissance économique sont des priorités libérales. Notre plan inclut des mesures à court terme et à long terme. (...) Nous donnons priorité [illegible] la recherche, aux petites entreprises, [illegible] l'éducation, aux politiques fiscales(...)	Pour améliorer l'économie et réduire le chômage(...) : mettre fin aux taux de crédit exorbitants (...); investir dans les technologies de pointe(...); travailler à rebâtir le secteur manufacturier (...); établir un programme d'infrastructures(...) etc.	Le gouvernement ne peut pas produire la richesse qui favorisera la création d'emplois et l'augmentation du revenu des particuliers. Il doit s'en remettre au secteur privé. Ce qu'il peut faire, c'est créer un environnement propice à la réussite(...)	Nous avons développer une stratégie de plein emploi. Référez-vous à notre document intitulé "Plan d'emploi".



Absents le 25 octobre? Ne vous sentez pas exclus!

VOUS POUVEZ TOUJOURS VOTER
PAR ANTICIPATION
OU PAR BULLETIN DE VOTE SPÉCIAL.

Le lundi 25 octobre 1993, jour d'élection, les bureaux de vote seront ouverts de 9 [illegible] à 20 h.

Pour exercer votre droit de vote, rendez-vous à l'adresse indiquée sur votre Carte de révision de la liste électorale fédérale ou sur votre Carte d'information de l'électeur (si vous habitez au Québec). Mais si vous ne pouvez aller voter ce jour-là, ne vous sentez pas exclu! Il vous est possible de le faire à l'avance dans un bureau spécial de scrutin.

Les bureaux spéciaux de scrutin seront ouverts de midi à 20 h, le samedi 16 et les lundi et mardi 18 et 19 octobre 1993, [illegible] l'adresse indiquée sur votre Carte.

S'il vous est impossible de voter à ces dates: le bulletin de vote spécial

Si vous êtes également dans l'impossibilité d'aller voter à ces dates, vous pouvez voter par bulletin spécial, en personne ou par la poste. Cependant, vous devez en faire la demande le plus tôt possible auprès d'un bureau d'Élections Canada. Vous trouverez les coordonnées du bureau de votre circonscription sur votre Carte.

Quelques points à noter

- Si vous ne savez où aller voter, dans le cas où vous auriez égaré votre Carte (ou de révision ou d'information), communiquez avec le bureau d'Élections Canada de votre circonscription. Pour en connaître les coordonnées, téléphonez au numéro 800 de l'encadré.
- Si vous avez déjà en mains un bulletin de vote spécial, il doit être reçu avant 16 h le 22 octobre à l'adresse indiquée sur l'enveloppe de retour pour qu'il soit accepté.
- Votre nom n'est pas inscrit sur la liste électorale? Hâtez-vous de le faire ajouter, la période de révision se termine le 20 octobre.

Les dates importantes à retenir

Les jours de vote par anticipation: les 16, 18 et 19 octobre • Le jour du scrutin: le 25 octobre

Pour tout renseignement supplémentaire, téléphonez au bureau d'Élections Canada de votre circonscription, ou composez sans frais: 1 800 267-VOTE(8683)

Tous les bureaux de vote sont accessibles de plain-pied. Dans le cas contraire, le symbole suivant apparaît sur votre Carte de révision ou d'information.

- Avis aux abonnés du câble: la Chaîne parlementaire diffuse quotidiennement de l'information provenant d'Élections Canada.
- Si vous connaissez quelqu'un qui éprouve de la difficulté à lire, faites-lui part du contenu de cette annonce ou communiquez-lui le numéro de téléphone de l'encadré.
- Le générique masculin est utilisé sans aucune discrimination

Le directeur général des élections du Canada,

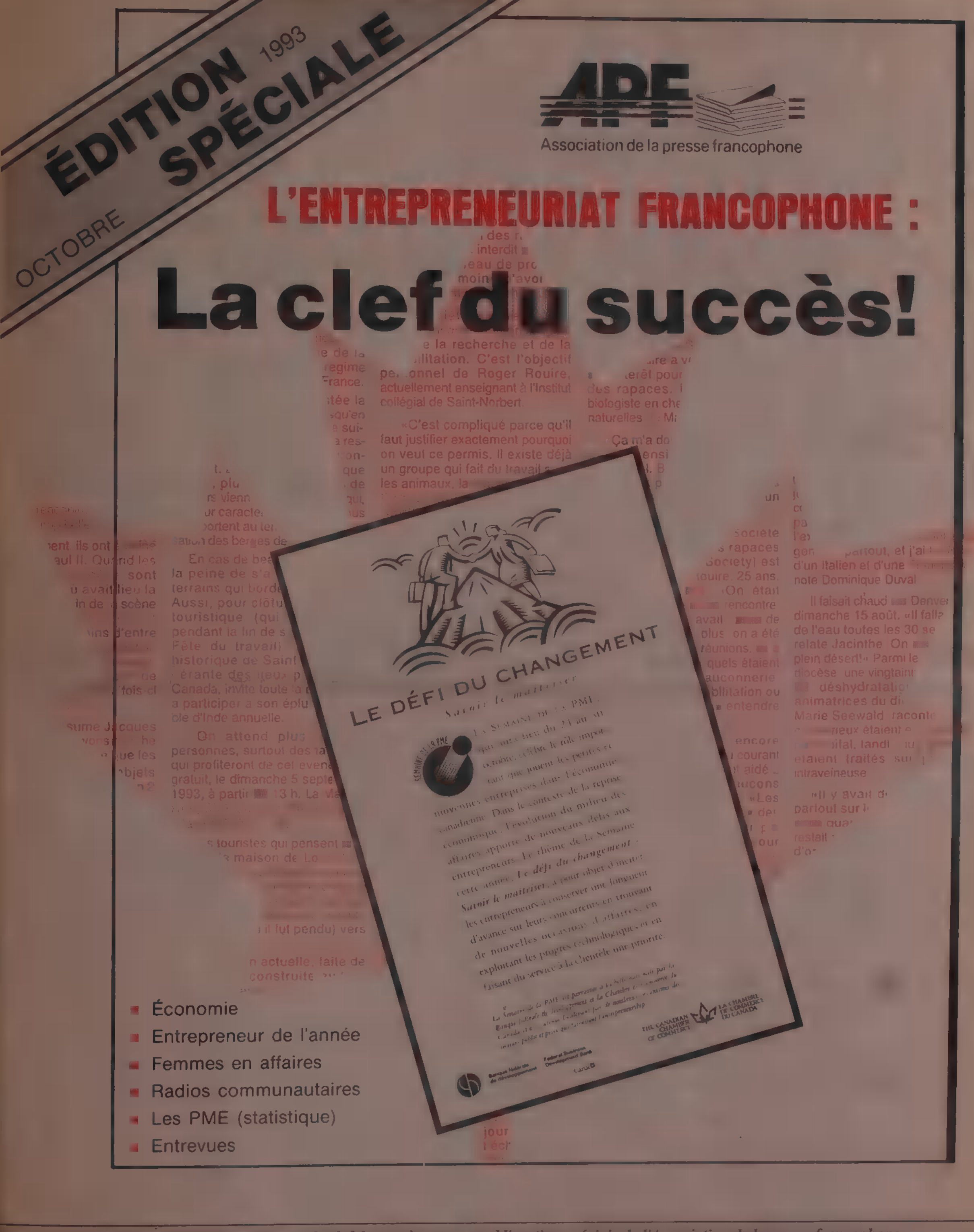
Jean-Pierre Kingsley

VOTER, C'EST S'EXPRIMER.



L'organisme non partisan chargé de la conduite des élections fédérales

23-7519F



L'Entrepreneuriat francophone: la clef du succès est une publiccation spéciale de l'Association de la presse francophone.

Elle est encarté dans les journaux suivants: 15 octobre; l'Aurore boréale (Whitehorse) et le Gaboteur(Stephenville); 18 octobre: Agricom(Clarence Creek), Info-Affaires(Richibouctou); 19 octobre: Action régionale(Grand-Sault); 20 octobre: Le Droit, Ottawa), La Voix Acadienne(Summerside), Le Pro-Kent(Richibuctou), Le Moniteur Acadien(Shédiac), L'Aviron(Campbelton), Le Madawaska(Edmunston), L'Express(Orléans), Le Reflet(Embrun), L'Edition Prescott-Russell(Rockland), Le Carillon(Hawkesbury), Le Voyageur(Sudbury), Le Rempart(Windsor), La Boîte à Nouvelles(Iroquois Falls), Le Nord de Hearst(Hearst), Le Nord de Kapuskasing(Kapuskasing); 21 octobre: Le Journal de Cornwall(Cornwall), Le Goût de Vivre(Penetanguishene), L'Eau Vive(Régina), L'Acadie Nouvelle(Caraquet); 22 octobre: Le Courrier(Yarmouth), La Liberté(St-Boniface), Le Franco (Edmonton), Le Soleil de Colombie(Vancouver). L'Aquilon(Yellowknife): Octobre 1993.

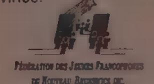


440-325, rue Dalhousie
Ottawa (Ontario)
K1N 7G2

Les coopératives jeunesse de services

Au cours des sept dernières années, des centaines de jeunes de nos communautés ont participé à des projets de coopérative jeunesse de services. Ces projets, mis de l'avant par le réseau jeunesse, comportent des valeurs certaines.

Le réseau jeunesse est fier de soutenir ces projets et souhaitent ardemment qu'ils puissent s'étendre dans plusieurs communautés. Les buts de ces projets sont de créer des emplois en français, donner une expérience de travail aux jeunes, stimuler leur esprit d'entrepreneur, développer leur autonomie financière et personnelle ainsi que leur sens des responsabilités. Ceux qui désirent en savoir plus long sur ces projets peuvent le faire en communiquant au bureau de la F.J.C.F. ou aux bureaux des associations jeunesse francophones de chaque province.











CONSEIL JEUNESSE PROVINCIAL INC.







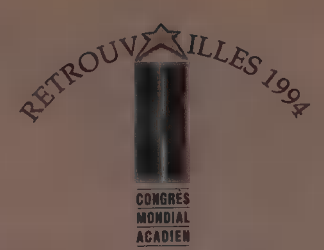
L'Entrepreneuriat francophone

La clef du succès

Éditeur......................Association de la presse francophone
Directeur général..Jean-Guy Dubé
Rédactrice en chef..Julie Lagacé
Publicité...OPSCOM
Représentante média...........................Marie-Lyne Renaud
Conception graphique ....Jamitel Inc.
Montage ....Atelier de l'Ontario
Imprimerie............................Imprimerie Presscott-Russell

Nous remercions la Banque fédérale de développement ainsi que la Chambre de commerce du Canada pour leur collaboration à la production de ce cahier. L'APF se dégage de toute responsabilité envers les textes publiés, qui n'expriment que l'opinion de leurs auteurs.

Association de la presse francophone
900-325, rue Dalhousie
Ottawa, Ontario
K1N 7G2
Tél: (613) 237-1017
Télec: (613) 232-6193



Invitation aux conférences du CONGRÈS MONDIAL ACADIEN

Chers amis et futurs congressistes,

Dans moins d'un an, la diaspora acadienne vivra un grand moment attendu depuis longtemps. C'est en effet du 12 au 22 août 1994, dans le sud-est du Nouveau-Brunswick, qu'auront lieu les Retrouvailles 1994.



André Boudreau
Président du C.M.A.

Festivités, conférences, rassemblements familiaux—l'événement comportera une panoplie d'activités permettant non seulement de faire le tour de l'Acadie tel qu'on la connaît, mais également, de l'explorer tel qu'elle se découvre elle-même à chaque jour, à mesure qu'elle s'adapte à la réalité changeante des temps modernes.

En tant que le président du CONGRÈS MONDIAL ACADIEN, je tiens à lancer une invitation toutes spéciale aux Acadiens et Acadiennes, francophones et francophiles de toutes provenances à participer aux conférences organisées dans le cadre de cet événement grandiose.

Sous le thème général de l'Acadie en 2004, ce forum de discussions se tiendra au Centre universitaire de Moncton et au Collège communautaire du Nouveau-Brunswick, du 13 au 20 août 1994. Il comprend le SOMMET DES FEMMES EN ACADIE et 4 modules sur les thèmes suivants: COMMUNICATIONS, CULTURE ET PATRIMOINE, ÉCONOMIE ET ÉDUCATION.

L'année 1994 marquera le 390e anniversaire de fondation de l'Acadie. A dix ans du 400e, on se posera le question de savoir quel objectif les Acadiens et Acadiennes veulent se donner pour l'an 2004. On se penchera sur les nouveaux réseaux à créer, sur l'Acadie d'aujourd'hui et de demain, sur les partenariats à développer. On mettra en perspective la question de l'identité culturelle par rapport [illegible] phénomène de la mondialisation des marchés et autres défis de notre époque.

Nous attendons 2000 congressistes et plus, de toutes provenances, à ce premier CONGRÈS MONDIAL ACADIEN. Afin d'atteindre cet objectif, une vingtaine de comités de recrutement des congressistes sont en voie de formation dans les provinces de l'Atlantique, au Québec, en Ontario et dans l'ouest canadien, aux Etats-Unis et en France.

On peut s'inscrire aux conférences du CONGRÈS en remplissant le coupon ci-joint et en le faisant parvenir à l'adresse indiquée, avec le montant correspondant à l'option choisie.

DÉCOUPEZ ET ADRESSEZ À:

L'Acadie en 2004 ▪ CONGRÈS MONDIAL ACADIEN ▪ C.P. 4530, Dieppe, N.-B. [illegible] ▪ Tél.: (506) 859-1994, fax: (506) 857-2252

Tarif d'inscription (Cocher la ou les cases appropriées)

OPTION I: Inscription hâtive
Incluant un laissez-passer pour le spectacle Louis-Mailloux
-Avant [illegible] 15 janvier [illegible] 75 $ ______
-Avant [illegible] 15 mai 1994 125 $ ______

OPTION II: Inscription générale
Incluant un laissez-passer pour [illegible] spectacle Louis-Mailloux, le CD Louis-Mailloux et le double CD des grands [illegible] de la chanson
-A partir du 15 mai [illegible] 150 $ ______

OPTION III: Inscription quotidienne
Du 16 [illegible] 20 août: 40 $ par jour
Je m'inscris pour [illegible] (les) jour(s) suivant(s)
16 ______ 17 ______ 18 ______ [illegible] ______ 20 ______

Sommet des femmes en Acadie: 10 $ en sus ____
Je fais parvenir un chèque ____ mandat poste ______
[illegible] montant de ______________

Nom:

[illegible]
[illegible]
Pays
Code postal:

Téléphone: | Télécopieur:

Occupation:

[illegible] langue d'usage [illegible] sera le français.
[illegible] requis: [illegible] non

Intérêts particuliers
Économie **Éducation** **Culture [illegible] patrimoine**
Sommet des femmes en Acadie **Communications**

Survol d'une économie en évolution:

Les entrepreneurs bien avisés se préparent à une reprise de la croissance économique

Après trois années à essayer de survivre pendant la récession, les entrepreneurs canadiens bien avisés passent de nouveau à l'offensive en élaborant des stratégies et des tactiques qui leur permettront de tirer profit des occasions d'affaires qui accompagnent la reprise économique.

Bien entendu, les nouvelles occasions d'affaires amènent également de nouveaux défis. Les entreprises qui ne relèvent pas assez rapidement le défi du changement pourraient rapidement se trouver reléguées au stade de la stagnation ou même de l'extinction — des dinosaures, qui ne pourraient pas s'adapter au nouvel environnement concurrentiel. À une époque où la concurrence à l'échelle nationale et internationale se fait de plus en plus âpre, être le meilleur ne veut pas nécessairement dire le demeurer. Il y a toujours des entreprises rivales sur le marché, qui attendent de détrôner les compagnies prospères qui se contentent de se reposer sur leurs lauriers.

Le temps est venu, pour les exploitants de petites et moyennes entreprises au Canada, de quitter le mode de survie et de s'orienter vers le futur — un futur qui semble tenir la promesse d'une nouvelle prospérité. Il est vrai que la confiance des consommateurs demeure quelque peu ébranlée en raison de la persistance d'un taux de chômage élevé. Mais tout porte à croire que l'économie canadienne amorce finalement un redressement. En fait, selon les plus récentes provisions de l'Organisation des coopération et de développment économiques (OCDE) située à Paris et portant sur les 24 nations membres, le Canada surclassera, au cours des deux prochaines années, tous les autres principaux pays industrialisés relativement à la croissance économique réelle.

Les statistiques sont encourageantes

L'ensemble des prévisions laissent une expansion du produit intérieur brut (PIB) du Canada de l'ordre de 3 pour cent en 1993 et de 4 pour cent en 1994, sous l'impulsion du commerce de détail, des exportations et des dépenses reliées au matériel et à l'outillage. Le taux d'inflation est inférieur à 2 pour cent et les taux d'intérêt sont plus bas qu'ils ne l'ont jamais été depuis plus d'un quart de siècle.

De l'avis général, ces taux de croissance du PIB sont moins impressionnants que les reprises économiques de l'après-guerre. Mais les entreprises canadiennes épuisées par la récession devraient se consoler, car les prévisions à court terme pour leur marché intérieur sont sensiblement meilleures que celles des entrepreneurs des puissances économiques traditionnelles telles que l'Allemagne et le Japon, qui sont en plein marasme économique.

En réalité, étant donné l'impitoyable orientation vers un marché mondial unique, l'attrait relatif d'une économie canadienne revitalisée conduira, sans aucun doute, à une concurrence accrue de la part d'entreprises étrangères cherchant une compensation aux perspectives décevantes que leur offre leur propre pays.

Jaugez la concurrence

Voilà pourquoi il est d'autant plus important pour les entrepreneurs canadiens d'évaluer leur compétitivité et d'effectuer tout changement nécessaire, pour s'assurer que leur entreprise est en état de faire face à une concurrence accrue et à l'augmentation des occasions d'affaires. Une bonne méthode est de commencer par évaluer la concurrence et à analyser ses points forts et ses faiblesses en matière de coûts, de qualité et de service à la clientèle. Dans les secteurs où vous ne pensez pas être à la hauteur, adoptez les normes de votre rival le plus tenace comme points de repère à atteindre ou à dépasser.

La restructuration nécessitée par la récession prolongée a laissé la plupart des petites entreprises canadiennes moins lourdes et en mesure de réagir plus rapidement. Par conséquent, les avantages de l'amélioration de la conjoncture économique c.-à-d. l'augmentation des ventes et les prix plus stables, devraient se manifester rapidement sur les bénéfices.

Source: Banque Fédérale de développement



<u>Faire de la satisfaction du client une priorité:</u>

Les petites entreprises ont l'avantage en cette période de clients choyés et de GQT

Les années 90 ont été désignées comme l'ère de la qualité et du service à la clientèle — et ce pour une bonne raison. De nombreuses études ont confirmé le fait qu'il coûte de deux à dix fois plus cher d'attirer un nouveau client que de persuader un client satisfait de refaire affaire avec la même entreprise. Et il est indiscutable que l'offre d'un produit de qualité supérieure, doublé d'un service à la clientèle exceptionnel, est essentielle à la fidélisation de la clientèle.

Par exemple, vous pourriez être un très bon distributeur, possédant un excellent produit. Toutefois, si votre service de comptabilité continue d'envoyer des factures inexactes ou si votre produit est endommagé durant la livraison ou arrive simplement en retard, votre relation avec votre client est compromise.

L'abondon de l'approche orientée vers les marchandises, qui prévalait dans les années 80, au profit d'un environnement où le service à la clientèle a un plus grand poids concurrentiel est une bonne nouvelle pour toutes les PME dont la marque de commerce est un service personnalisé. De plus, les petites entreprises — en raison de leur taille modeste et de leurs niveaux hiérarchiques peu nombreux — se prêtent bien à ces programmes de gestion de la qualité totale (GQT) dont on entend souvent parler ces derniers temps et qui ont fait l'objet de nombreux écrits.

Définition de la gestion de la qualité totale (GQT)

La GQT, qui est presque devenue un culte au cours des dernières années, est essentiellement un système orienté vers le processus et dont le principe est que la qualité est définie par les exigences de l'utilisateur final d'un produit ou service — c.-à-d. le client. Cela constitue une évolution par rapport à la pensée traditionnelle, selon laquelle le fournisseur du produit ou service, plutôt que le client, établissait les conditions qui définissent la qualité, d'après la connaissance de son produit et son "impression" du marché.

Le principal but de la GQT est assez simple: bien faire les choses la première fois, pour éviter les dépenses inutiles et les clients insatisfaits. Mais atteindre ce but n'est pas aussi simple. Les programmes formels de GQT sont axés sur le perfectionnement continu et appliquent les normes de gestion de la qualité à pratiquement tous les aspects de l'entreprise, du quai de chargement au service de comptabilité. Il s'agit d'une tâche exigeante qui, pour porter fruit, nécessite un véritable engagement à long terme, du travail d'équipe et la "rééducation" des travailleurs. Les initiatives qui consistent à envoyer le personnel de production et le personnel technique rendre visite aux clients pour bien comprendre leurs besoins et leurs désirs, font souvent partie intégrante du processus de GQT, tout comme la participation des fournisseurs.

La GQT ne peut être considérée comme une solution miracle et ne convient pas à toutes les entreprises. Néanmoins, les gens d'affaires perspicaces feraient bien de ne pas en oublier certains des principes clés:

* La définition de la qualité est orientée ves les désirs et besoins du client — et non par notre propre idée de ce que les normes devraient être.

* Traiter rapidement les plaintes des clients et "faire bonne impression" en leur consentant un crédit, par exemple, ne constitue qu'une moitié de la solution. Il est essentiel de comprendre comment et pourquoi une erreur a été commise et de prendre les mesures pour qu'elle ne se reproduise pas.

Au même titre que la GQT, on parle beaucoup dans les milieux d'affaires de la "satisfaction du client" qui, essentiellement, vise à rendre les gens heureux.

Habiliter les employés à fournir un service de qualité supérieure

Ici aussi, une stratégie formelle ou un plan d'attaque est nécessaire si vous voulez vous tailler et maintenir une réputation de satisfaction supérieure du client, qui donnerait à votre entreprise un net avantage concurrentiel. Fournir en permanence un service supérieur exige le soutien enthousiaste d'employés sérieux, notamment de ceux "en première ligne", soit les réceptionnistes, commis aux commandes téléphoniques, préposés à l'expédition, qui invariablement sont en contact avec les clients. Il est également important d'établir des normes de service qui peuvent être clairement comprises par les membres de votre personnel, en utilisant de préférence comme "point de repère" vos concurrents ayant la meilleure cote et dont le niveau de service doit être égalé ou dépassé.

Assurez-vous que les employés clés sont habilités à satisfaire vos clients sans avoir à demander la permission. Un client déjà mécontent le sera encore plus si sa plainte passe d'une instance à l'autre et qu'il se fait dire: "Je vais en discuter avec mon patron et je reviens." Une façon de régler les problèmes de cette nature est d'habiliter le personnel des ventes à émettre, au besoin, des crédits jusqu'à concurrence d'un certain montant préautorisé, afin de régler sur le champ les plaintes légitimes des clients.

Choisir le bon personnel de première ligne

Finalement, étant donné que l'attitude des employés influe sur la satisfaction des clients, vous devriez prendre l'habitude de sélectionner le personnel éventuel en fonction de ses dispositions pour la qualité et le service à la clientèle. Recherchez des personnes qui font preuve d'une attitude constructive et de beaucoup de dynamisme — qui aiment vraiment travailler avec les gens et semblent prêtes à faire passer les priorités des clients avant les leurs. Il est aussi utile d'instaurer un système de primes ou d'encouragement établi en fonction également de normes très claires qui lient la rémunération, du moins en partie, à la satisfaction de la clientèle.

Rappelez-vous que, à cette époque de concurrence accrue et de marchés mondiaux, la satisfaction du client ne peut être considérée comme purement souhaitable. Elle est nécessaire.

Source: Banque Fédérale de développement

Richard Losier, Nouveau-Brunswick

Un leader pour la future génération d'entrepreneurs

Gilles Belleau

Dans le monde des affaires, il arrive souvent qu'une simple opportunité d'affaires devienne une histoire à succès. Pour en arriver là, il faut toutefois du travail, des sacrifices, mais surtout beaucoup de détermination et une grande vision.

Lorsque Richard Losier et ses trois partenaires se sont lancés dans l'aventure de St-Isidore Asphalte il y a 24 ans, aucun des quatre entrepreneurs n'auraient imaginé que "leur hobby" deviendrait un jour l'une des plus importantes entreprises dans la construction de routes au Nouveau-Brunswick.

Richard Losier et ses trois beaux-frères Donat, Lionel et Ulysse Breau étaient tous des entrepreneurs indépendant lorsqu'en 1988, Richard Losier se fait offrir d'acheter St-Isidore Asphalte. Un simple coup de fil à son beau-frère Ulysse et en quelques jours, l'entreprise change de main.

Il faudra attendre seulement quatre ans avant que les partenaires ne sautent à pied levée dans l'entreprise en pleine expansion. Les années qui vont suivre vont représenter le véritable coup d'envoi pour cette entreprise acadienne.

D'un chiffre d'affaires de 72,000$ et 14 employés en 1968, St-Isidore Asphalte enregistre en 1976 un chiffre record de 5 millions et emploie une soixantaine de personnes.

Ils font l'acquisition de nouveaux équipements, ils acquièrent des entreprises connexes et ils soumissionnent sur des contrats toujours plus importants. Il ne faudra pas tellement de temps pour que St-Isidore s'impose dans ce domaine. Au fil des années, non seulement St-Isidore Asphalte s'est fait une niche dans la construction des routes mais elle s'est imposée dans un domaine hautement concurrentiel pour devenir chef de file. La concurrence, qui attachait peu d'importance [redacted] l'entreprise à ses débuts, ne peut aujourd'hui que constater les résultats.

Toujours devancer la concurrence

L'entreprise qui est solidement installée à St-Isidore, dans la Péninsule acadienne, montre un chiffre d'affaires de 15 millions et donne aujourd'hui de l'emploi à plus de 300 personnes. Et ça continue!

Pour Richard Losier, il n'y a pas plusieurs façons de réussir, il faut une progression soutenue sans quoi la concurrence arrive toujours à nous devancer. "Avancer est la meilleure manière de ne pas prendre du recul" renchérit Richard Losier.

D'une simple entreprise spécialisée dans l'asphaltage des entrées résidentielles et commerciales, St-Isidore Asphalte a changé de vocation au cours des années. "Nous nous sommes spécialisés davantage dans la construction et l'asphaltage de routes principales. Avec l'acquisition de trois plans mobiles qu'on peut déplacer où on le désire, nous sommes présentement en mesure d'entreprendre des contrats partout au Nouveau-Brunswick, explique l'entrepreneur. Désormais, on va où la route nous mène".

Hommage à Richard Losier

Pendant toutes ces années, Richard Losier a démontré des qualités entrepreneuriales exceptionnelles qui ont amené le Conseil économique du Nouveau-Brunswick à lui décerner le titre convoité d'entrepreneur de l'année au Nouveau-Brunswick.

En 1990, la Commission d'expansion économique de la Péninsule décernait ce même honneur à M. Losier.

Au Nouveau-Brunswick, les commentaires sont très élogieux à l'endroit de Richard Losier. La grande majorité des intervenants économiques lui reconnaissent des qualités de leader dans sa communauté mais il est d'abord et avant tout un entrepreneur avec une grande vision et un travailleur invétéré.

Ces hommages acquis au cours des années et en particulier celui d'Entrepreneur de l'année au Nouveau-Brunswick, Richard Losier ne peut en accepter tout le crédit. Il voue un grand respect à ses partenaires mais également à ses employés à qui il décerne une grande part de ses succès et de ses honneurs.

Récemment, Denis Losier, ministre néo-brunswickois du Développement économique et du Tourisme et grand ami de Richard Losier déclarait à son sujet: "Richard est un entrepreneur qui voue un grand respect à ses employés et à sa communauté car il est conscient que c'est grâce à eux s'il a connu autant de succès depuis 24 ans".

Il est vrai que chez St-Isidore Asphalte, les employés démontrent une sincérité et un dévouement particulier à leurs dirigeants, ce qui touche profondément Richard Losier. "Nous sommes entourés d'excellentes peronnes et il n'est pas rare de voir chez-nous des gens qui ont 10, 12 et même 15 [redacted] d'ancienneté.

Pour sa part Jean Nadeau, directeur général du Conseil économique du Nouveau-Brunswick, décrit Richard Losier comme une personne qui a "une vision de la société acadienne qui dépasse largement ses intérêts personnels et cette vision s'exprime à travers les succès des Acadiens et le développement économique".

Implication auprès des jeunes

Aujourd'hui, Richard Losier a le sentiment du devoir accompli, même s'il met toujours de nombreuses heures dans St-Isidore Asphalte et qu'il caresse de beaux projets. "Nous sommes aux aguets, lance M. Losier. Avec l'annonce récente du gouvernement fédéral qui va injecter 200 millions pour la construction de routes en Atlantique, dont 100 millions pour le Nouveau-Brunswick, on va sûrement être très agressif dans ce dossier".

S'il [redacted] toujours à coeur le développement de son entreprise, Richard Losier [redacted] développé une autre passion, soit celle de transmettre son expérience et ses connaissances des affaires aux jeunes de sa région.

L'entrepreneur acadien s'implique très activement dans le programme "Jeunes Entrepreneurs", qui a pour but de sensibiliser les jeunes au monde des affaires.

Richard Losier rencontre régulièrement ces jeunes. On discute, on échange et l'entrepreneur [redacted] manque pas une occasion de transmettre ses conseils et bien sûr, certains messages: "ceux qui réussissent le mieux sont les grands fonceurs, ceux qui choisissent les grand défis" lance-t-il.

"Etre en affaires c'est très exigeant, poursuit l'entrepreneur. Il y a beaucoup d'heures de travail, beaucoup de responsabilités, il faut souvent prendre des décisions qui ne sont pas toujours très populaires. Mais il y a également de bons côtés. Tu es ton propre patron, tu fais ton horaire de travail et à l'occasion, tu peux t'offrir des vacances. En affaires, c'est toujours un défi, tu ne t'ennuies jamais".



Richard Losier

Suzanne Bugeaud Stradecki et Alda Huel

Des femmes qui ont le sens des affaires

Geneviève Gouin

Femmes, francophones hors-Québec, et en affaires. Elles existent ces femmes qui ne voient par leur condition comme un handicap mais plutôt comme un atout inestimable, et plusieurs d'entre elles l'ont prouvé. **Suzanne Bugeaud Stradecki,** avocate, et **Alda Huel,** gérante des ventes pour la compagnie New York Life assurances en sont deux exemples probants. Elles ont toutes deux pris le taureau par les cornes et témoignent aujourd'hui des difficultés mais aussi de la satisfaction que leur a apporté leur vie de "femmes d'affaires"...

Le droit comme outil d'intervention...

A 42 ans, après 14 ans de pratique dans le droit familial, Suzanne Bugeaud Stradecki projette l'image d'une femme décidée qui sait bien défendre ses opinions. Mais derrière l'image, on en apprend beaucoup plus sur les motivations et les choix qui l'ont conduit à une carrière qu'elle mène avec brio. Elle constate maintenant que son succès en tant qu'avocate n'est pas étranger au fait qu'elle ait suivi un cheminement sans prendre d'engagements auxquels elle n'était pas prête à faire face. C'est pourquoi elle franchira, en septembre, une nouvelle étape de sa carrière: un partenariat avec la firme Bertram, Scrivens & Prior, à Régina. Cette nouvelle situation s'avère être un pas important qui indique que tous les sacrifices et les compromis auront tout de même porté ses fruits.

Native de l'Alberta, madame Stradecki a entrepris ses études de droit en anglais, à Edmonton. Toutefois, elle portait un vif intérêt pour les beaux-arts, domaine dans lequel elle [redacted] également obtenu un diplôme. C'est par le jeu des circonstances qu'elle s'est dirigée vers des études qui n'avaient rien à voir avec l'harmonie des couleurs et les coups de crayon. En 1970, elle se rend à Montréal au beau milieu de la crise felquiste; en fait, son arrivée concorde avec la macabre découverte du corps de Pierre Laporte.

Cet événement n'aura fait que déclencher en elle une crise de conscience, puis le choix d'une nouvelle orientation. "Je réalise ce qui se passait au nom de la langue, au nom de la politique, et je me suis dite que ce n'était pas le temps d'être artiste mais de faire une analyse des caractéristiques, des traits et des aptitudes que je possédais afin de pouvoir ajouter mon grain de sel à de telles situations", raconte-t-elle.

Le défi stimulant des assurances...

Originaire de Gravelbourg, Alda Huel n'a rien à voir avec ce qu'elle décrit elle-même comme l'image du vendeur d'assurances vêtu de polyester et de bas blancs qui cogne à votre porte. Ce n'est d'ailleurs pas ce qu'on devrait s'imaginer, puisque loin d'être une profession risible, le domaine des assurances est plutôt un milieu où les compagnies se font une féroce concurrence.

Cela fait maintenant sept mois qu'Alda Huel occupe le poste de gérante des ventes. En plus d'être épouse, mère de deux enfants, de s'affairer à faire de l'entraînement, du recrutement et de s'occuper de ses propres clients; elle trouve quand même le temps de s'impliquer [redacted] sein de la communauté et de faire du conditionnement physique!

La décision d'entreprendre une carrière est née de raisons d'ordre financier. La famille avait besoin d'un revenu supplémentaire puisqu'il devenait difficile pour l'époux de Mme Huel de continuer à oeuvrer dans le domaine de la construction. Au lieu de travailler à l'épicerie du coin ou d'être secrétaire dans une entreprise locale, Alda Huel a opté pour une carrière dans les assurances, non parce qu'elle refusait de prendre un emploi à rémunération moindre, mais parce qu'elle sentait que l'expérience acquise grâce à son implication devait lui permettre d'effectuer un travail plus stimulant.

Tout comme Suzanne Bugeaud Stradecki, l'aboutissement à cette nouvelle carrière fait partie d'un cheminement. "Lorsque j'étais plus jeune, je n'avais pas assez de confiance en moi-même; je n'aurais jamais pu faire ce que je fais maintenant", explique-t-elle.

Pourquoi pas le Québec?

Pratiquer le droit ailleurs que dans l'Ouest canadien n'a jamais vraiment effleuré l'esprit de Suzanne Bugeaud Stradecki. "Je savais que quel que soit mon choix de carrière, il fallait qu'il incorpore un élément francophone, mais ce n'était pas nécessaire pour moi de travailler en français." De fait, l'élément francophone est présent dans la profession de Mme Bugeaud puisqu'il constitue une certaine part de [redacted] clientèle.

Pour sa part, Alda Huel n'aurait jamais songé à faire démarrer [redacted] carrière au Québec. Elle voit surtout la chose comme un prolongement de sa carrière, un nouveau défi qui pourrait bien se présenter à elle dans le futur, mais le Québec n'était pas pour elle le choix incontournable.

Exceptions à la règle?

Or, si l'on est femme e francophone, est-il possible d réussir en affaires sans s'exil au Québec? "Pas de problèmes selon Alda Huel, mais "ç dépend des domaines", soulig Mme Bugeaud Stradecki; "il y des domaines où ces atouts [redacted] plus facilement appréciés reconnus que dans d'autres (... Ces domaines sont moulés p la scène politique économique de jour en jour Dans le monde des assurance Alda Huel a déjà remarqué q le fait d'être femme peut être atout. Certains clients jugero qu'une femme est plus récepti et plus attentive à leurs besoin explique-t-elle, "donc, ils sentiront plus en confiance".

Certes, étant femme, on d parfois se heurter au scepticis et au chauvinisme des homm à l'agressivité de ses semblab et au fameux "male bondin qui fait en sorte que les homm du bureau jouent au golf [redacted] eux et pas avec vous, mais ce sont que quelques tracas viennent avec l'emploi et qui vous empêchent pas de réussi vous êtes armés de motivatio d'ambition.

Quant au français, il ne s'a pas d'un "must" au travail. l'attitude des femm francophones hors-Québec à-vis leur langue en est une plus fidèle, cela n'empêche qu'elle s'adapte à la réal linguistique de leur milieu. Québec ou tout autre mar francophone plus grand constitue pas nécessairem une aspiration qu'elles toujours eu; au contraire, il se présenter comme nouvelle étape de leur carri sinon tant pis. Pour elles, il tout autant de possibilités qu'ailleurs, et quelque ch d'encore plus profond le retient qu'elles ne retrouve nulle part ailleurs: leurs racin

Le monde des affaires, lui, sourire à qui en a le "sens". vous soyez Japonaise, Mong Néerlandaise ou Zoulou, domaine correspond à "vo choix et que vous possédé motivation nécessaire, il s' tout grand à vous...

L'ère d'un nouveau genre de PME s'appelle: L'ARC du Canada

Le mot PME revient sur toutes les lèvres par les temps qui courent. On a cette impression que les petites et moyennes entreprises représentent peut-être la clef du succès pour régler la crise économique qui perdure depuis ces dernières années. Et les radios communautaires qui foisonnent un peu partout au Canada reflètent un nouvelle tendance des PME.

En branle depuis 1987, les radios communautaires ont été des moteurs de développement économique importants pour les communautés francophones et acadiennes au Canada. On parle même, selon des chiffres rapportés dans le cadre d'une étude réalisée pour la direction d'évaluation des programmes du Secrétariat d'état du Canada en 1992, de la création de 212 emplois permanents depuis 1987. Un chiffre qui en dit gros sur le rôle des radios communautaires dans les communautés.

Les radios communautaires ont développé un nouveau genre de PME. Elles ont prouvé qu'elles peuvent être des organismes communautaires à but non lucratif et quand même être une entreprise viable ayant un impact économique dans les communautés", souligne la secrétaire générale de l'Alliance des radios communautaires du Canada (ARC du Canada) mis sur pied en 1991, Rina Thériault.

Autonomie financière

Le principe de l'autonomie financière des radios communautaires est, mentionne la secrétaire générale de l'ARC, le même que pour les entreprises. Une entreprise privée qui débute n'est pas autonome la première journée. C'est la même chose pour les radios communautaires, elles sont des PME et ça leur prend de trois à cinq ans pour devenir autonome financièrement.

Depuis quelques années, le développement des radios communautaires a créé environ 200 emplois. Cette année, le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) a octroyé cinq nouveaux permis pour l'exploitation des radios communautaires au Canada qui créeront à leur tour de "25 à 35 emplois à temps plein et partiel", évalue Mme Thériault.

La solution d'avenir pour régler certains problèmes qui existent à travers le pays réside peut-être dans les organismes communautaires qui répondent aux besoins directs des communautés. Nous sommes la preuve vivante que, oui, ça existe les PME communautaires", conclut-elle.

Commandité par:
L'ARC du Canada

Agence canadienne de développement international | Canadian International Development Agency

L'entrepreneuriat : une forme de développement

Encourager le secteur privé des pays en développement, en tant que force motrice du développement national, voilà un des objectifs de l'Agence canadienne de développement international (ACDI). Or, qui mieux que le monde des affaires canadien peut soutenir l'ACDI dans cette démarche? Consciente de cette réalité, l'ACDI a mis sur pied en 1978 le Programme de coopération industrielle (PCI), destiné à inciter le monde des affaires canadien à jouer un rôle plus actif dans le domaine du développement international et à créer et renforcer des liens de partenariat avec le secteur privé des pays en développement. Les différents volets du Programme de coopération industrielle de l'ACDI ont donc été conçus pour favoriser l'établissement de relations soutenues entre les sociétés canadiennes et leurs homologues des pays en développement - relations axées sur le transfert de technologie et l'investissement et mutuellement bénéfiques.

Des relations mutuellement bénéfiques

L'accès à la technologie et à l'investissement des pays industriels est essentiel aux pays en développement pour bâtir un secteur privé vigoureux, indispensable à un développement durable. Et les échanges industriels et commerciaux avec ces pays apportent au Canada création d'emplois et augmentation de ses exportations.

Le secteur agroalimentaire représente une bonne occasion de développer des relations mutuellement bénéfiques entre le Canada et des pays comme l'Algérie. C'est la conclusion à laquelle est arrivée la société québécoise Biscuits Leclerc qui après avoir reçu un financement du PCI pour réaliser une étude exploratoire du marché algérien, est entrée en contact avec la société algérienne ENA-SUCRE, en vue de fonder une co-entreprise, destinée à développer ses activités dans la production de biscuits.

Les retombées potentielles de ce projet pourraient être importantes pour les deux pays en termes de transfert de technologie, de création d'emplois et d'augmentation des ventes.

Des transferts de technologie

En Turquie de nombreux villages enclavés ne disposaient pas de services téléphoniques pouvant répondre à leurs besoins quotidiens, ce qui entravait le développement économique de leur région. Pour contribuer à la modernisation du secteur des télécommunications dans ce pays, le PIC a financé l'étude d'un programme de transfert de technologie entre la société montréalaise SR Telecom Inc. et son homologue turc Teletas. Les résultats encourageants de cette étude ont convaincu les dirigeants de SR Telecom Inc. de signer une entente de transfert de technologie avec la société Teletas, qui produit maintenant dans ses usines un équipement téléphonique répondant aux normes locales et employant une technologie avancée. L'accord avait également prévu la formation de 100 ingénieurs et techniciens turcs dans l'usine de SR Telecom Inc. de Ville Saint-Laurent (Québec) et un programme de formation pour 200 employés en Turquie. Les retombées du financement de cette étude par le PCI ont été très bénéfiques pour SR Telecom Inc.: le montant total des commandes obtenues depuis la signature de cette entente s'élève à 31 millions de dollars et les ventes annuelles à Teletas se maintiennent à environ un million de dollars. Pour sa part Teletas est maintenant en mesure de répondre à la demande du marché turc en matière d'équipements téléphoniques.

Des services professionnels

Suite aux problèmes inquiétants de la dégradation des forêts, le ministère des Eaux, des Forêts, de la Pêche et du Tourisme de la République Centrafricaine a demandé l'aide de la société québécoise Poulin Thiérault Inc. dans le but d'identifier ses ressources forestières et de mieux les aménager. Une exploitation plus rationnelle de ces forêts permettra aux habitants d'en tirer un meilleur profit. Le PCI, la société Poulin Thierault et le ministère centrafricain ont financé conjointement la réalisation d'un manuel de dendrologie par la société Poulin Thiérault Inc. Ce manuel a contribué à faire mieux connaître l'expertise de cette société en termes de gestion forestière, de mise en valeur des ressources et d'environnement et à la positionner pour décrocher de nouveaux contrats sur les marchés internationaux. En effet dans la foulées de la rédaction du manuel de dendrologie, Poulin Thiérault Inc. a signé un intéressant contrat de 10,5 millions de dollars, visant entre autres, à réaliser un inventaire forestier, à produire une cartographie forestière et à mettre en marche un programme d'intervention en agroforesterie. Il faut mentionner également des retombées comme le contrat obtenu par une société d'Ottawa pour effectuer des photographies aériennes des zones forestières et celui obtenu par une société de Montréal pour une étude du secteur industriel forestier de la République Centrafricaine.

Carrefour de rencontres

Ces trois exemples illustrent certains mécanismes d'invervention du Programme de coopération industrielle, ceux-ci lui permet d'agir comme un carrefour de rencontres pour les sociétés canadiennes et étrangères, aidant les unes à détecter de nouveaux débouchés à partager les risques éventuels et apportant aux autres la garantie de sa présence et de sa renommée pour son action en faveur du développement international. C'est une des clefs du succès pour les pays du développement et le Canada.

Si vous envisagez la possibilité de faire affaires avec les pays d'Afrique, d'Amérique latine ou d'Asie, si vous savez ce que vous voulez entreprendre et si vous avez déjà identifié des partenaires potentiels, vous pouvez contacter l'ACDI au siège social à Hull au (819) 997-7901 pour obtenir plus de détails sur le programme de coopération industrielle de l'ACDI.

Edmond Mandé Comeau, Nouvelle-Écosse

Il était une fois un homme décidé à percer le marché de l'Europe

Claudia Collard

Comment un petit vendeur de blé peut en venir à exporter du bois de construction en Europe? C'est là toute l'histoire de l'entreprise E.M. Comeau de Meteghan en Nouvelle-Écosse. Une histoire qui débute en 1906 et qui est loin d'être terminée. Une histoire d'Acadiens à l'esprit vif, caractère qui s'est transmis de génération en génération.

Il était une fois [redacted] homme à la fois sévère et décidé. Un homme qui battait son blé pour en sortir le grain, comme tant d'autres. Edmond Mandé Comeau. À la Baie Sainte-Marie, où vit Edmond, [redacted] pêche et l'agriculture sont les industries dominantes. Or, l'idée lui vint un jour de fabriquer des boîtes en bois, contenants indispensables au transport de poissons, crustacés, légumes, fruits... Encore là, plusieurs possédaient ce type d'entreprise. Mais tout d'un coup...

Des boîtes, des boîtes, il en fallait partout. La demande grandissant en même tant que les enfants d'Edmond, ce dernier achetait du bois provenant des moulins de cinq de ses garçons. Mais l'union [redacted] fait-elle pas la force, comme le veut le dicton? Pourquoi ne pas simplement faire d'E.M. Comeau une entreprise familiale et construire un gros moulin qui appartiendrait également à sa progéniture? Pas bête comme idée, pas bête du tout.

En s'unissant à ses fils, Edmond devint plus compétitif, parce qu'il pouvait produire plus rapidement. À cette époque, il aurait facilement pu travailler uniquement pour la compagnie Coke. Mais Edmond voyait loin et diversifier sa clientèle lui apparaissait sa planche de salut. Même si, comme tout homme d'affaires qui se respecte, l'aspect monétaire l'attirait beaucoup, il n'était pas du genre à mettre tous ses oeufs dans le même panier.

Le progrès obligeant, les réfrigérateurs et les congélateurs ont pris petit à petit la place des fameuses boîtes de bois qu'on remplissaient de glace. Les boîtes de bois sont devenus de plastique et de carton.

Nous sommes maintenant en 1979 et Louis à Désiré [redacted] Edmond Comeau a acheté de ses oncles l'entreprise E.M. Comeau depuis maintenant deux ans. Aussi futé que son grand-père, ce dernier décide de réorienter l'entreprise. Il faut s'adapter aux exigences du marché si on ne veut pas subir les affres de la faillite. Et le marché est, semble-t-il, [redacted] bois de construction. C'est donc dans cette direction qu'on dirige les énergies. Rapidement, E.M. Comeau perce en Europe, plus précisément en Angleterre et en Irlande. Au total, un million et demi de pieds de bois seront expédiés au cours de la première année. On entend par pied de bois un morceau d'un pied carré par un pouce d'épaisseur.

C'est en 1984 que Victor et Edmond Comeau achètent l'entreprise de leur frère Louis. Les boîtes de bois qui avait déclassé le blé plusieurs années auparavant ont maintenant une toute petite place. Alors que dans les périodes de vaches grasses l'entreprise employait une quarantaine de personnes pour fabriquer, il y en a quatre fois moins aujourd'hui. Au moment d'écrire ces lignes, quatre millions de pieds de bois de l'entreprise E.M. Comeau se retrouvent chaque année sur le marché européen. Dans l'Est canadien et dans l'Etat du Maine, on y vend environ deux millions de pieds de bois. Au total, près de 50 personnes travaillent pour le compte d'E.M. Comeau.

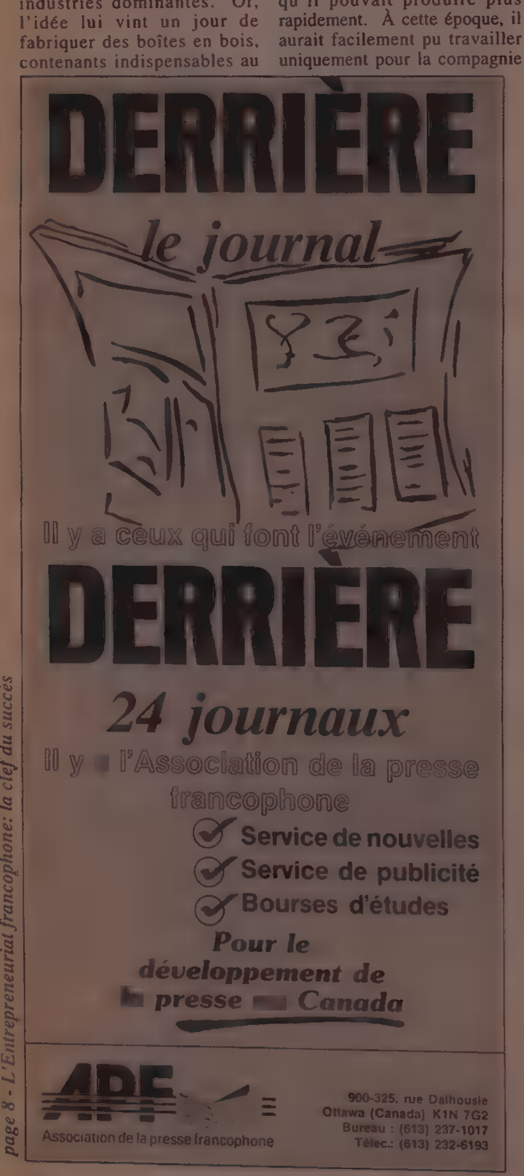
L'entreprise fondée par Edmond Mandé Comeau subit elle aussi les conséquences de la récession économique. "Même si nous exportons quatre millions de pieds de bois par année, il y a des compagnies qui [redacted] produisent dix ou cent fois plus que nous. Nous avons donc d'importants concurrents avec qui nous devons rester compétitifs, malgré la grosseur de notre entreprise", explique Victor Comeau.

Une autre recette du succès selon Victor Comeau, c'est le contact direct avec les clients potentiels. "Habituellement, les contrats que nous décrochons en Angleterre et en Irlande sont obtenus par un intermédiaire à cause de la trop grande distance. Mais pour m'être rendu [redacted] Europe l'an passé, je peux dire que ça paye d'aller voir les gens. C'est également plus facile de régler les problèmes qui se présentent".

Mais l'Europe, c'est gran[d] alors pourquoi seulem[ent] l'Angleterre et l'Irlande? "N[ous] avons déjà essayé dans d'au[tres] pays mais il n'y avait pas [de] grand intérêt. En Fran[ce] notamment, on a besoin de "palette". Ce sont des planc[hes] de bois secs qui servent [au] transport de marchandise[s,] nous n'en produisons pa[s"] indique Victor Comeau.

Prudent, il ajoute que certa[ins] endroits n'offrent pas [les] garanties que fourniss[ent] l'Irlande et l'Angleterre. M[ais] avec l'Union économiq[ue] européenne de 1993, le mar[ché] n'est-il pas prometteur p[our] E.M. Comeau? "Oui, sauf [que] la demande devrait surtout [être au] [redacted] niveau du bois traité à [la] chaleur à la grandeur [de] l'Europe. Pour l'instant, n[ous] ne possédons pas [l']équipement qui consiste [à] enlever le "petit ver" prés[ent] dans le bois. Mais [les] entreprises auront six mois [de] plus pour avoir la chance de [se] perfectionner. C'[est] évidemment une option q[ue] nous devrons considére[r"] assure le coproriétaire [de] l'entreprise.

Et tous les jours, des "fa[x"] proviennent de partout dans [le] monde, invitant l'entrepris[e à] soumissionner pour un nouv[eau] contrat. D'ailleurs, au mom[ent] de rencontrer Victor Comeau[, ce] dernier venait de recevoi[r un] appel d'offres de l'Egypte. [Qui] sait si dans quelques mois, E[.M.] Comeau ne sera pas en trai[n de] se tailler une place sur [le] marché africain?



La coopérative de poisson de Chéticamp, Nouvelle-Écosse

L'épine dorsale de l'économie régionale

Luc Tremblay

C'est au départ pour prendre leur destinée en main que les pêcheurs de Chéticamp se sont regroupés en coopérative, en 1934. Et après près de 60 ans d'opération, la coopérative de poisson de Chéticamp est aujourd'hui le principal moteur de cette petite localité du Cap-Breton.

Situé au pied des montagnes de l'île du Cap-Breton, et faisant face [redacted] la mer, Chéticamp est un petit village d'à peine 3,000 âmes. Depuis plus de 200 ans, l'activité économique principale y est la pêche. Avec ses 150 employés d'usine et sa centaine de pêcheurs, la coop de poisson de Chéticamp est non seulement l'employeur le plus important de Chéticamp, mais aussi celui de tout le comté d'Inverness. Mais Acadiens et la mer n'ont pas réalisé ce tour de force en un jour.

Il y a plus de deux siècles, des Acadiens venaient s'installer à Chétiamp. Gros travailleurs, ils avaient la réputation d'être parmi les meilleurs pêcheurs au monde. Mais voilà, ils travaillaient pour presque rien. C'est qu'avant 1930, les pêcheurs de Chéticamp étaient à la merci de la compagnie Robins, Jones et Whitman, les Robins comme on les appelle encore aujourd'hui.

Cette compagnie contrôlait le commerce du poisson et avait le seul entrepôt dans la région. Pire encore, elle payait les pêcheurs en bons, échangeables contre de la marchandise de leur magasin général. Yvon Deveau, gérant de la coopérative de poisson depuis 1987 raconte que c'est la volonté des Chéticamtains de prendre en main leur développement économique qui les a poussés à fonder la coop, en 1934.

À ses débuts, la coopérative n'avait toutefois pas l'envergure qu'elle [redacted] aujourd'hui. Il s'agissait, avant tout, d'un réseau organisé pour le salage et la vente de poisson. On pêchait et vendait aussi du homard et du crabe. Ce n'est que quelque 20 ans plus tard, après l'ince[ndie] de l'usine en 1955, qu'on a[vu] apparaître les équipements [de] transformation et de congéla[tion] du poisson.

C'est vraiment à partir de c[ette] époque que la coopérative [est] devenue le moteur de l'acti[vité] économique régionale. L'é[pine] dorsale, comme se plaît de [dire] M. Deveau. Les années 196[0 et] 1970 ont vu une augmenta[tion] constante des prises. T[out] roulait à merveille.

Même si la situation d[e la] coopérative de poisson [de] Chéticamp n'est pas tout à [fait] rose, il n'y a cependant au[cune] raison de paniquer devant [les] difficultés actuelles. Tou[t en] étant isolés géographiquem[ent,] les gens de Chéticamp [ont] toujours su faire preuve [de] débrouillardise pour faire [face] aux obstacles. Pour eux, la [crise] actuelle n'est qu'un a[utre] mauvais nuage qui v[ient] obstruer le soleil. Et aprè[s la] pluie...

La Chambre économique de l'Ontario promeut les intérêts des Franco- Ontariens

Nul n'est prophète dans son pays, dit le proverbe. Pourtant, depuis la fondation de la Chambre économique de l'Ontario en mai 1990, les entrepreneurs francophones de cette province ont dorénavant leur "leader" et leur porte-parole dans le domaine de l'économie.

"S'identifier comme francophone dans le monde des affaires suscite une certaine réticence chez les entrepreneurs franco-ontariens qui ont toujours fonctionné dans un environnement anglophone", note la directrice générale de la Chambre économique de l'Ontario, Francine St-Jean.

Quand on pense que le monde des affaires était l'apanage des Anglais un peu partout en Amérique du Nord au début du siècle. On se rend compte que les choses évoluent avec le temps.

Aujourd'hui, les francophones ont leur place dans le monde des affaires et de plus en plus on voit émerger de petites et moyennes entreprises francophones aux quatre coins du Canada en passant par l'Acadie, l'Ontario et l'Ouest canadien.

La Chambre économique de l'Ontario est en quelque sorte la réponse aux besoins des entrepreneurs franco-ontariens. Son rôle est d'emblée de promouvoir la planification et le développement économique des francophones de l'Ontario. "Il est important pour nous de se positionner concernant les différents projets de loi du gouvernement. C'est le rôle de la Chambre économique de l'Ontario d'être porte-parole auprès du gouvernement", soutient Mme St-Jean.

Quoique la Chambre économique de l'Ontario ait comme mandat de valoriser le monde des affaires et collaborer au développement de l'économie franco-ontarienne, "elle offre aussi un service de renseignements aux anglophones", rapporte la directrice générale.

Dotée d'un mandat provincial, la Chambre économique s'affaire à stimuler "l'entrepreneurship" en utilisant différents outils, entre autres, un vidéo éducatif sur le démarrage d'une entreprise et sur les entrepreneurs de la province ou encore la mise sur pied d'un répertoire des gens d'affaires francophones en Ontario. Le vidéo est un projet que l'Université Laval a mis sur pied il y a quelques années, "cependant la chambre veut aller plus loin et amener le volet coopératif", mentionne Mme St-Jean.

Les caractéristiques de l'entrepreneur

Pour être entrepreneur dans l'ère actuelle il faut, selon Mme St-Jean, une ouverture d'esprit, le goût du risque, savoir réagir rapidement devant les différentes situations et surtout ne pas avoir peur de calculer ses heures [redacted] travail.

Le style de gestion entre les entrepreneurs francophones et les anglophones se situe peut-être au niveau de la façon dont travaillent les francophones. "Ils se battent davantage une fois qu'ils sont en affaires. Ils semblent plus conservateurs, ils travaillent plus forts et connaissent plus de succès", énumère la directrice générale en soulignant toutefois qu'il n'y a aucune statistique pour confirmer ses dires.

Ottawa (APF)

Statistiques:

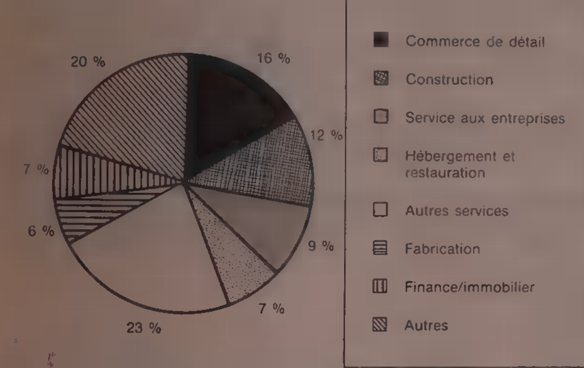
Petites entreprises au Canada

Nombre de petites entreprises

- En 1991, année la plus récente pour laquelle il existe des statistiques, il y avait au total 922 000 entreprises en exploitation au Canada. Parmi celles-ci, 911 000 ou 99% comptaient moins de 100 employés, et 853 000 ou 93%, moins de 20.
- Depuis 1979, le nombre d'entreprises enregistrées au Canada a augmenté de 48%.

Répartition par secteur d'activité

Les PME qui ont moins de 100 employés exercent leurs activités dans les secteurs clés suivants:



Apport économique des PME

- Les entreprises comptant moins de 100 employés représentaient 38% du total des salaires versés par le secteur privé en 1991 et employaient 45% des salariés du secteur privé.
- La majorité des nouveaux emplois nets sont créés par les PME.

Formation et dissolution d'entreprises

- Entre 1990 et 1991, 148 000 nouvelles entreprises ont vu le jour. Ce chiffre représente un taux de démarrage de 16% (nombre de nouvelles entreprises par rapport au nombre total d'entreprises).
- Entre 1990 et 1991, 158 000 entreprises ont cessé leurs activités (incluant celles qui ont été vendues, qui ont fusionné volontairement avec une autre, qui ont été dissoutes par leur propriétaire ou qui ont fait faillite). Ce chiffre représente un taux de fermeture de 17%.

Survie des entreprises

- 43% des entreprises qui existaient en 1979 étaient toujours en exploitation en 1989.
- Le taux de survie varie selon le secteur d'activité. Ce taux est de 38% pour les entreprises de services aux entreprises personnels, de 40% pour les commerces de détail et les entreprises de construction, de 53% pour les entreprises de fabrication et de 70% pour les entreprises de services communautaires.

Source: Banque fédérale de développement

Entrepreneuriat francophone au Manitoba:

La clef du succès des frères Boulet

Sylviane Lanthier

Ils ont lancé leur petite entreprise dans la cour familiale il y a trente ans. Aujourd'hui, Omer et Edmond Boulet possèdent une entreprise bien établie, qui occupe 30 acres de terrain et dont le chiffre d'affaires se monte à environ 1,5 million par an.

"Quand on [redacted] fini l'école, on a commencé tout de suite, se rappelle Omer. On a fait un an de charpente et de ciment parce que mon père était charpentier, puis on s'est spécialisé dans le ciment."

L'entreprise a progressé tranquillement avec les années, "sans jamais de subventions du gouvernement. On a commencé par acheter un malaxeur, puis un plus gros camion pour charrier le gravier. À l'époque, on amenait tout sur place et on mélangeait le ciment là."

Depuis 1978, les frères Boulet ont des bétonneuses: le ciment est préparé à l'usine, puis versé dans la bétonneuse qui le garde liquide jusqu'à son utilisation.

Les innovations technologiques plaisent bien aux frères Boulet, toujours à la recherche d'un moyen pour améliorer leurs produits et leurs services. Un ordinateur leur permet de conserver une centaine de recettes différentes dans la préparation du ciment, et de calculer avec précision les ingrédients requis d'après le type de sol ou le niveau d'humidité, par exemple.

Ils sont d'ailleurs bien connus des propriétaires de porcherie pour avoir contribué à améliorer leurs conditions de travail.

"Le bois et le fer utilisés dans les porcheries ne durent pas, explique Omer Boulet. Ils ne résistent pas au fumier du cochon, et les porcs ne cherchent qu'à les manger".

Pour remédier à ce problème, les frères Boulet proposent aux propriétaires de porcheries des panneaux préfabriqués de ciment, qu'ils ont créés eux-mêmes. Certains panneaux servent de plancher. Ils sont munis de fentes qui laissent passer le fumier, facilitant le nettoyage et la récupération de l'engrais à l'automne et au printemps.

D'autres panneaux sont fixés au bas des murs de la porcherie, en protégeant ainsi le bois. Les frères Boulet fabriquent également des mangeoires en béton à l'épreuve des museaux des cochons les plus fouineurs!

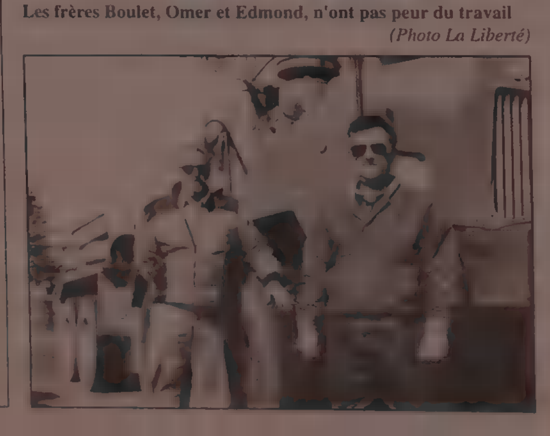
"Même en béton, une porcherie dure pas plus de 10 ans", laisse tomber Omer Boulet. "Le porc, c'est dur sur les bâtiments!"

Avec le temps, Edmond et Omer ont donc spécialisé leur entreprise dans les services aux porcheries, qui représentent le tiers de leur chiffre d'affaires, le reste étant occupé par les fondations et autres travaux en béton.

À 50 et 48 ans, Omer et Edmond sont fiers de leurs réalisations:"Nous sommes rendus à 1 000 clients, répartis sur 30 à 40 milles à la ronde, lance Edmond. Pour les porcheries, nous vendons à travers la province, en Saskatchewan, aux États-Unis."

A Somerset même, ils ont fait plus de deux kilomètres de rues bétonnées. "Quand [redacted] s'est incorporé, raconte Edmond, on tenait à ce que le nom de notre compagnie soit bilingue. On voulait pouvoir dire Frères Boulet Ciment ou Boulet Brothers Concrete, comme on voulait. On nous a dit: pour ça, il faut former deux compagnies."

Mais les frères Boulet n'ont p lâché. Aujourd'hui, le nom leur commerce est bilingue et disent travailler en français moitié du temps. "Les gens appris à nous respecter com on est!"



Les frères Boulet, Omer et Edmond, n'ont pas peur du travail
(Photo La Liberté)

Comment faire de l'argent en achetant des bouteilles vides

Carole Thibeault

Sherwood Park, Alberta- "Il y a un autre dépôt de bouteilles à Sherwood Park mais ça [redacted] me dérange pas. J'invite la compétition. C'est celui qui donne le meilleur service et il faut que je dise que je pense vraiment que j'ai le meilleur service en Alberta. Alors, la compétition, il faut qu'ils prennent leurs griffes et qu'ils marchent". En lisant cette déclaration, vous vous direz sûrement que la personne qui l'a dite a bien confiance en elle et qu'elle n'a pas froid aux yeux. Effectivement, Denis Labonté, propriétaire du "Sherwood Park Bottle Depot", est convaincu du service offert par son entreprise qu'il possède maintenant depuis plus de 17 ans.



Denis Labonté est passé maître dans le recyclage des bouteill
(Photo Le Fran

Ex-étudiant de l'ancien collège St-Jean en Alberta, Denis Labonté a toujours cherché à travailler pour lui-même. Il a donc fait ses débuts comme la plupart des gens, c'est-à-dire modestement. Il se rappelle ses premières années dans cette industrie dont il [redacted] connaissait rien au départ. Travaillant dans un dépôt, beau temps mauvais temps, avec pour seul système de chauffage une petite chaufferette, il a vite appris les trucs du métier.

Les dessous d'un dépôt de bouteilles

"Ça fait drôle, mais pour un dépôt de bouteilles, pl d'argent tu donnes, plus tu fais!", mentionne l'entrepren qui, déménagé depuis un p plus de cinq ans, possè maintenant sa propre bâtiss son propre terrain.

Règle d'or de Denis Labo pour donner le plus d'arg possible, il faut s'attirer le de clients possible en offran meilleur service possible. dernier [redacted] donc construit espaces de stationnement parallèle pour les clients viennent échanger le bouteilles. "Même le samedi il y [redacted] beaucoup de monde gens n'ont pas bes d'attendre", d'ajouter Ro Labonté, neveu du propriét et gérant du dépôt.

Et contrairement à d'au endroits, les clients peu même entrer à l'intérieu dépôt et observer les empl classer et compter les bout qu'ils apportent. Patron de employés dont cinq travaill temps plein, Denis Labonté attirer sa clientèle. "J'ai travers mes 17 ans, qu service est primordial, affir il. Il y a des gens qui habit 32 et 48 mille kilomètres loin qui vont venir à ton dép tu offres un bon service. n'ont pas besoin d'attendre

Le directeur exécutif du Conseil économique du Nouveau-Brunswick, Jean Nadeau, brosse un portrait de sa vision de la petite et moyenne entreprise au Nouveau-Brunswick

J'aimerais, M. Nadeau, que vous me décriviez [redacted] petite histoire du Conseil économique du Nouveau-Brunswick.

Le Conseil économique du Nouveau-Brunswick a été fondé en 1979 par Gilbert Finn. À l'époque, il y avait 49 personnes qui souhaitaient la création de ce genre d'organisme au Nouveau-Brunswick. La raison pour laquelle les [illegible] désiraient obtenir pareil organisme c'était parce que d'une part, il n'y avait pas de porte-parole d'affaires francophones. Quand ils voulaient passer un message ou faire part de leurs préoccupations aux politiciens, à différents groupes ou à la population, ils n'avaient pas de véhicule. Les entrepreneurs francophones devaient passer par les chambres de commerce, monopolisées par la communauté anglophone.

D'autre part, les Acadiens, très revendicateurs à l'époque, voulaient avoir un groupe qui allait éveiller l'esprit des gens pour amener le discours économique dans le jargon ou le vocabulaire de la communauté acadienne. Il existait différentes associations qui véhiculaient tous ce discours, mais le domaine économique n'était pas pris en considération. C'était les arguments à la base de la création du Conseil économique du Nouveau-Brunswick. Par ailleurs, le Conseil s'est toujours intéressé à la petite et moyenne entreprise.

Quelles ont été les difficultés rencontrées, [redacted] moment de [redacted] fondation de votre organisme, lorsqu'on songe qu'il oeuvre dans un environnement anglophone?

Il fallait, d'une part, convaincre les gens de toutes les régions. Avec un mandat provincial, on devait cerner les caractéristiques de l'économie francophone du Nouveau-Brunswick. Le but n'était pas d'avoir un conseil économique qui représente seulement une région de la province. Au Nouveau-Brunswick, il existe trois piliers de l'économie, le nord-ouest, le sud-est et le nord-est. L'objectif était de faire embarquer les "leaders" d'opinion du monde des affaires. Je crois que c'était le défi [redacted] départ.



Jean Nadeau

Quel est le statut de l'entrepreneur francophone du Nouveau-Brunswick, comment peut-on qualifier son style de gestion comparativement aux anglophones?

Il n'y a pas beaucoup de différences entre le style de gestion anglophone et francophone. Toutefois, la différence est peut-être au niveau culturel; c'est-à-dire que la plupart des francophones ne viennent pas de familles d'entrepreneurs. Ils ne jouissent pas d'une expérience familiale. Ils apprennent au fur et à mesure.

Étant la première génération d'entrepreneurs acadiens, ils apprennent tout de suite la bonne façon de faire des affaires.

Un autre facteur positif pour les entrepreneurs acadiens est le fait qu'il n'y ait pas "d'establishment". Dans la communauté anglophone il y [redacted] beaucoup de traditions mais cette notion tend à s'estomper. De grandes familles se sont écrasées financièrement dans les années 80.

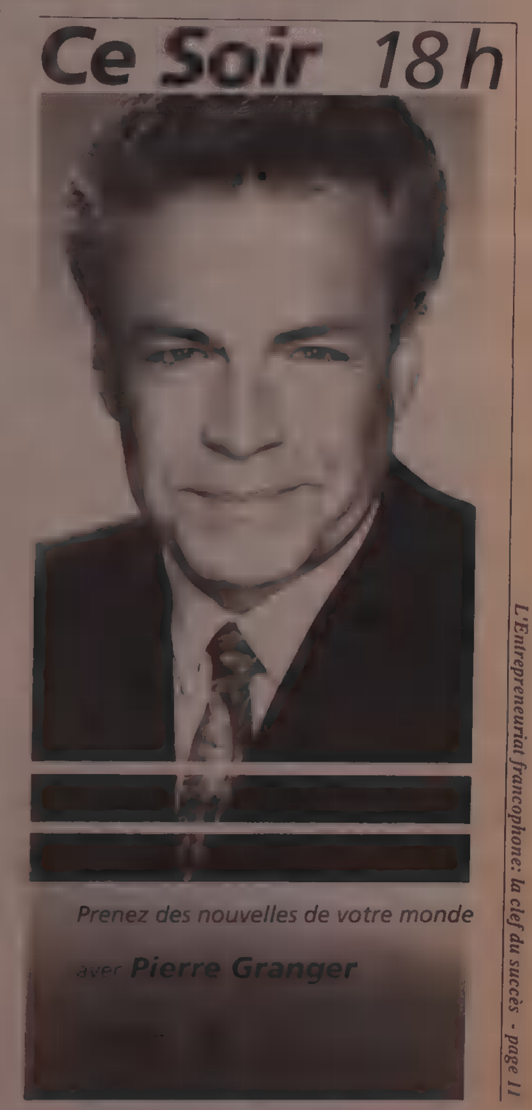
Pouvez-vous [redacted] donner, M. Nadeau, votre vision de la petite et moyenne entreprise [redacted] Nouveau-Brunswick?

La PME au Nouveau-Brunswick, à bien des égards, reste marginalement plus petite que la PME [redacted] Ontario ou au Québec. Les entrepreneurs du Nouveau-Brunswick ont un peu moins accès, je dirais, à l'information, contrairement aux PME que l'on retrouve [redacted] centre du pays.

Cependant, le fait qu'il y existe plusieurs centres des affaires rend l'économie moins dépendante. On a une base économique assez large qui nous permet d'éliminer les très grandes fluctuations de l'économie mondiale. Quand ça va bien dans un secteur, ça val mal dans l'autre et vice-versa. C'est clair que les PME vont demeurer au centre du développement économique du Nouveau-Brunswick.

Julie Lagacé







LE SOUFFLE FRANCOPHONE DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

L'aquilon

50¢ Envoi de publication - enregistrement no. 10338 C.P. 1325 Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9 Volume 8 numéro 39, vendredi 22 octobre

Arrestation de trois membres de CASAW

Le gréviste Roger Warren accusé du meurtre des neuf mineurs

Le gréviste Roger Wallace Warren, âgé de 49 ans, a été accusé du meurtre [redacted] premier degré des neufs mineurs tués dans l'explosion a la mine Giant en septembre 1992. Il comparaîtra devant la cour territoriale le 1er novembre pour établir la date d'ouverture de son enquête préliminaire. Deux autres membres de CASAW, Al Shearing et Tim Bettger, ont été arrêtés pour d'autres motifs.

L'arrestation de M. Warren a eu lieu le soir du vendredi 15 octobre, après un tournant décisif de l'enquête. Au bout de 13 mois d'investigation, la chance a brusquement souri à la GRC et tout s'est passé tellement vite que son porte-parole, le sergent Dave Grundy, et l'inspecteur responsable de l'enquête, M. Al McIntyre, étaient à Ottawa vendredi lorsque les événements se sont précipités.

Les deux hommes ont été ramenés en avion par la GRC à Yellowknife dès le samedi matin.

M. Warren a été arrêté tard dans la soirée du vendredi au siège social de la GRC et a été amené au juge de paix Seamus Henry à 4h du matin le samedi.

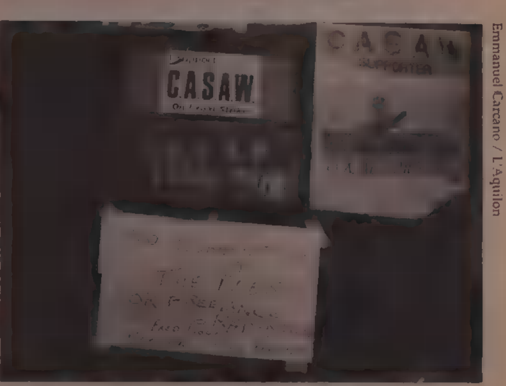
Des témoins ont affirmé que la GRC était arrivée à la mine vers 2h du matin le samedi 16 en amenant quelqu'un dont le visage était dissimulé dans un capuchon noir et qu'ils avaient retracé le parcours présumé du meurtrier. Le sergent Grundy n'avait aucun commentaire [redacted] faire à ce sujet lors de la conférence de presse donnée par la GRC un peu plus tard dans la journée du samedi.

M. Warren a également été présenté devant le juge Michel Bourassa de la cour territoriale le matin du 18 octobre. Le public qui souhaitait assister à la séance devait se faire fouiller par les shérifs avant d'entrer dans la salle. La GRC était présente dans tout le palais de justice.

M. Warren n'est resté que cinq minutes devant le juge, sous le regard de quelques curieux, d'amis des victimes et de membres de leurs familles. Silencieux, la mine sombre et le dos voûté, il a écouté le juge énumérer les plaintes portées contre lui, puis il [redacted] confirmé qu'il était [redacted] courant des chefs d'accusation dont il était l'objet. Neuf policiers assistaient à la séance, se tenant prêts à intervenir [redacted] tout moment en cas de problème.

Plus tard dans la journée lundi, la GRC a annoncé deux autres arrestations, celles de M. Al Shearing à Yellowknife et de M. Tim Bettger [redacted] Pine Point, [redacted] ancienne communauté minière au sud du Grand lac des Esclaves, presque totalement désaffectée aujourd'hui.

Neuf plaintes [redacted] total ont été déposées contre les deux hommes : cinq contre MM. Shearing et Bettger et quatre autres contre ce dernier uniquement. L'arrestation des deux hommes est liée [redacted] deux autres explosions qui ont précédé celle du 18 septembre et qui avaient entraîné la destruction de l'antenne parabolique de Giant et la détérioration d'un puits de ventilation.



Emmanuel Carcano / L'Aquilon

Lire la suite de l'article et davantage d'informations sur cette affaire en page 3.

Visite éclair de Jean Chrétien [redacted] Yellowknife

Le «chef» évite les erreurs de parcours en fin de campagne

C'est devant [redacted] salle comble et partisane que le leader du parti libéral du Canada, M. Jean Chrétien, [redacted] livré un petit discours sans surprise lundi 18 octobre, une semaine exactement avant le jour décisif de cette campagne électorale.

Yellowknife - Lundi 18 octobre dernier, Jean Chrétien a fait une petite visite éclair à Yellowknife afin d'appuyer la candidate locale, Ethel Blondin-Andrew. Près de 200 personnes se sont présentées [redacted] l'hôtel Explorer à une heure très matinale, 7h30, pour entendre un court discours du chef du parti libéral du Canada. M. Chrétien a fait son entrée dans la salle sous les applaudissements et les démonstrations bien synchronisées de jeunes libéraux de l'Arctique de l'ouest qui scandaient allègrement son nom.



De gauche à droite : Ethel Blondin-Andrew, et Jean Chrétien que salue Stephen Kakfwi, ministre de la Justice des Territoires.

Ethel Blondin-Andrew a d'abord présenté son équipe, [redacted] dizaine de personnes en provenance des différentes communautés de la circonscription. Elle a ensuite cédé la parole à Jean Chrétien.

Celui-ci a d'abord remercié Ethel Blondin-Andrew pour [redacted] importante contribution au sein du parti libéral au cours des cinq dernières années. Pour souligner le travail de promotion des intérêts du Nord de Mme Blondin-Andrew, M. Chrétien a dit en blaguant : «Après quelques minutes d'entretien dans l'autobus qui [redacted] amenés de l'aéroport, il ne restait plus d'argent à Ottawa». Par la suite, il [redacted] rappelé son expérience du Nord pour avoir été ministre des Affaires indiennes et du Nord. Ce court passage lui [redacted] permis de revenir rapidement à son message principal depuis le début de la campagne électorale. «Vous êtes affectés par les mêmes problèmes qui affectent l'ensemble du Canada», a-t-il déclaré.

M. Chrétien a souligné l'importance d'un programme de création d'emplois, «qui [redacted] peut reposer uniquement sur les lois du marché. Cela n'aurait pas beaucoup d'impact dans le Nord».

M. Chrétien [redacted] mentionné que les petites et moyennes entreprises canadiennes sont [redacted] coeur du programme libéral de création d'emplois.

M. Chrétien a alors prononcé quelques mots en français, un rituel symbolique s'adressant aux médias francophones qui le couvrent pas à pas depuis près d'un mois.

Il a finalement redonné la parole [redacted] Ethel Blondin-Andrew [redacted] la déclarant «une membre de première classe de la Chambre des Communes».

Jean Chrétien
Suite [redacted] page 2

Diane Mahoney, présidente de la Fédération franco-ténoise depuis deux ans, quitte ses fonctions en novembre. Ce qui ouvre la porte à d'éventuels candidats ou candidates à sa succession.
Lire en page 5.



La garderie Plein Soleil fête [redacted] premier anniversaire à Yellowknife.
Texte et photos en page 6.

La mairesse de Yellowknife, Pat McMahon, s'excuse et justifie les dépenses supplémentaires mais non prévues occasionnées par son voyage en Russie. **Lire en page 3.**

L'Association nationale des théâtres francophones hors Québec dénonce le manque de volonté politique du fédéral pour permettre l'essor de ces théâtres.
Lire en page 7.

Assemblée législative

Un guide d'éthique pour les députés

Au cours de la prochaine session de l'assemblée législative cet automne, un débat aura lieu pour définir des recommandations au sujet d'un futur guide de conduite à l'usage des députés.

M. Fred Koe, le président du caucus, a déclaré le 13 octobre que ce guide ne serait pas un code pénal mais proposerait plutôt des suggestions pour améliorer la réputation des députés auprès du public.

Aucune autre assemblée canadienne n'a un guide ou un code d'éthique pour ses membres, a souligné M. David Hamilton, le commis de l'assemblée.

Le guide devrait avoir une double utilité. D'une part, les candidats à la députation sauront clairement quelles seront leurs responsabilités et d'autre part, les électeurs auront un moyen d'évaluer le comportement de leurs députés.

Selon Mme Nellie Cournoyea, la première ministre, les règles ne seront peut-être pas très faciles à mettre en application, mais au moins les députés connaîtront la portée de leurs actions. «Ce guide va créer des attentes et il sera très difficile aux députés de ne pas faire d'efforts pour y répondre le mieux possible, [redacted] souligné Mme Cournoyea. Ce n'est pas à moi, en tant que première ministre, d'établir des règles. Celles-ci seront valables pour tout le monde, moi y compris». Mme Cournoyea et M. Koe espèrent que les lignes de conduite définies correspondent à quelque chose de réalisable. «J'espère que ce guide sera pratique et concret et que ses suggestions pourront être suivies», a décrété Mme Cournoyea. Cinq des 24 députés qui siègent actuellement ont un casier judiciaire et un autre a perdu son poste cet été après avoir été reconnu coupable d'agressions contre sa femme.

Karen Lajoie

Ouverte au public pour la première fois

L'évaluation de l'action du cabinet à mi-mandat aura lieu en décembre

Au mois de décembre prochain, les députés effectueront une évaluation de l'action de la première ministre et de son cabinet parvenus à la moitié de leur mandat. Et pour la première fois, la séance sera ouverte au public.

Selon M. Fred Koe, président du caucus, l'évaluation aura lieu dès que possible après la prochaine session de l'assemblée le 17 novembre. La seule chose à régler prioritairement avant, c'est le nouveau budget.

«Le caucus a décidé qu'il y aurait une évaluation publique du travail de la première ministre et de son cabinet cet automne, après que la moitié de leur mandat de quatre ans soit passé», a expliqué M. Koe. Un atelier qui s'est tenu à Cambridge Bay pendant quatre jours ce mois-ci a permis de définir les modalités de l'évaluation.

Le 12 novembre 1991, les députés avaient adopté une motion pour que la première ministre et son cabinet soient responsables devant eux, leur rendent compte de leurs actions et leur présentent leurs projets.

Selon les règles du jeu, les ministres seront soumis un par un [redacted] l'évaluation, la première ministre passant en dernier. Chaque ministre aura la possibilité pendant 20 minutes maximum de souligner sa contribution à l'action du cabinet et de présenter les réalisations du gouvernement.

Puis chaque député [redacted] le droit de poser 12 questions à chaque ministre, ce qui représente un maximum de 180 questions pour chacun des huit ministres.

Pendant les séances de questions, aucune motion de confiance ne pourra être déposée, mais après, «tout sera possible», [redacted] déclaré M. Koe.

La première ministre, Mme Nellie Cournoyea, s'attend quant à elle à ce qu'on lui pose le maximum autorisé de 180 questions. Mais cela ne semble pas l'effrayer. «C'est une procédure qui me paraît impartiale. Lorsque j'ai déclaré que j'avais l'intention de rester à mon poste de première ministre, j'ai dû exposer à grands traits mes idées [redacted] sujet de l'avenir des T.N.-O. Les députés m'ont élue car mes projets leur avaient plu. Ils vont maintenant avoir la possibilité de voir si j'ai réalisé tout ce que j'avais promis».

L'évaluation, qui se faisait d'habitude à huis clos, sera ouverte à tout le monde pour la première fois et pour Mme Cournoyea, c'est important que le public ait l'occasion d'assister à la séance et d'entendre les réponses des ministres.

Karen Lajoie

Saviez-vous que...

En 1869, Los Angeles abritait [redacted] hôpital français et en 1900, cette grande ville de Californie comptait douze journaux francophones.



Chrétien

Suite de [redacted] page 1

Mme Blondin-Andrew a remercié l'auditoire pour s'être déplacé de si bonne heure et elle a profité de l'occasion pour souligner la présence de quelques personnalités politiques territoriales : Tony Withford, Nellie Cournoyea et Stephen Kakfwi.

M. Chrétien a fait [redacted] rapide tournée de la foule rassemblée tout en évitant de répondre aux questions de la presse. Il semble qu'à [redacted] semaine du jour du scrutin et fort d'une avance de 18 points de pourcentage dans les sondages, M. Chrétien tient à éviter les erreurs de fin de parcours.

Certains habitants de Yellowknife ont ensuite [redacted] la surprise de le voir marcher d'un pas rapide dans les rues de Yellowknife alors que M. Chrétien tenait à faire une petite randonnée «pour prendre de l'air frais», accompagné uniquement d'un assistant et de ses deux gardes du corps. [redacted] devait par la suite se rendre à Vancouver.

Alain Bessette

Echos des T.N.-O.

Des négociations après les arrestations?

Le syndicat CASAW en grève contre la compagnie minière Royal Oak et Bill Schram, le candidat NPD de l'Arctique de l'ouest, souhaitent la reprise des négociations à la suite des arrestations effectuées.

Le syndicat et M. Schram ont indiqué dans des communiqués de presse qu'ils avaient été bouleversés en apprenant qu'un gréviste avait été accusé de meurtre et qu'ils demandaient à la compagnie de retourner à la table de négociations.

«Le 7 octobre, la propriétaire de Royal Oak, Mme Peggy Witte, avait déclaré qu'elle ne reprendrait pas les négociations avant qu'il y ait eu des arrestations. Maintenant qu'elle [redacted] obtenu satisfaction, pour le bien-être de la communauté, nous voudrions que Mme Witte vienne négocier avec nous en toute bonne foi pour régler le conflit», a écrit M. Harry Seeton, président de CASAW.

Selon M. Schram, il est temps pour Mme Witte d'accepter les recommandations des commissaires de l'enquête industrielle.

«La chose la plus importante, c'est que la grève prenne fin et que la communauté commence à cicatriser ses blessures. Je souhaite qu'à l'avenir, on puisse à nouveau tous travailler ensemble».

La compagnie ne semble cependant pas être prête à entamer de nouvelles négociations. Dans un communiqué envoyé lundi soir, Royal Oak s'est déclarée à la fois soulagée et attristée par la nouvelle des arrestations, mais la compagnie a ajouté qu'il était «trop tôt pour penser à des négociations».

Chasse interdite aux abords de la route Ingraham

Le gouvernement des T.N.-O. a déclaré qu'à partir du 15 octobre, la chasse était interdite dans un rayon d'un kilomètre et demi de chaque côté de la route Ingraham.

La création de cette zone d'interdiction [redacted] pour but de protéger les promeneurs et les habitants des maisons proches de la route.

Avec cette nouvelle loi, aucun coup de feu ne sera désormais permis. L'an dernier, les caribous du troupeau Bathurst avaient traversé la route lors de leur migration et les chasseurs leur tiraient dessus à partir de leurs voitures.

«Nous avons eu de la chance que personne ne soit blessé», a commenté le ministre Titus Allooloo, qui a la responsabilité de la nouvelle loi.

Ceux qui enfreindront l'interdiction devront payer une amende de 180 dollars. Les agents du ministère des ressources renouvelables surveilleront pendant toute l'année la route au nord de Yellowknife.

Des étudiants norvégiens et finlandais à Yellowknife

Une dixaine d'étudiants du peuple Sami du nord de la Norvège et de la Finlande sont venus dans la capitale des Territoires cette semaine pour rencontrer des hommes politiques autochtones et des étudiants en communication.

Les Sami sont un peuple autochtone de Scandinavie et ont beaucoup travaillé au cours de la dernière décennie pour obtenir le pouvoir politique et l'autodétermination. Ils ont aujourd'hui leur parlement en Norvège, un collège et des journaux.

La rencontre avec les étudiants en communication devrait permettre aux Norvégiens et aux Finlandais de comprendre le fonctionnement de notre système médiatique et de notre assemblée législative. *L'Aquilon* vous proposera un article plus complet sur leur visite dans les semaines à venir.

Le chef de bande de Fort Norman soutient Martin Hanly

La parlementaire Ethel Blondin-Andrew pourrait être en difficulté chez elle, à Fort Norman, la communauté dont elle est originaire.

Le 14 octobre, le chef du conseil de bande, Freddy Doctor, et le président de la Nation métis de Fort Norman, également maire de la communauté, Rocky Norwegian, ont annoncé officiellement qu'ils apportaient leur soutien au candidat du parti conservateur Martin Hanly.

Dans un communiqué de presse, le chef Freddy Doctor et Rocky Norwegian expliquent que «Martin Hanly connaît bien le système de gouvernement des T.N.-O. pour avoir travaillé avec le ministère des Affaires communautaires et municipales dans le domaine des subventions aux communautés et au développement des industries pétrolières, une activité d'avenir dans la région du Sahtú».

Warren accusé de meurtre

Suite de la page 1

M. Bettger est accusé d'avoir eu en sa possession des explosifs le 19 septembre 1992, dans l'intention de mettre en danger la vie d'autres personnes. Il est aussi accusé d'avoir eu en sa possession, le 30 mars 1993, un fusil de chasse à canon scié et d'avoir proféré des menaces de mort le 26 août 1993.

Ces deux autres arrestations ont eu lieu après une fin de semaine fiévreuse à Yellowknife. La presse a commencé à se douter samedi matin que quelque chose était arrivé lorsque 13 policiers de l'extérieur de Yellowknife sont arrivés en ville. Par ailleurs, des policiers montaient la garde à proximité des logements de MM. Bettger et Shearing, bien qu'aucun signe de vie ne soit visible aux deux endroits.

La boîte aux lettres de M. Shearing était remplie de courrier, prouvant qu'il n'était pas chez lui depuis plusieurs jours.

De nombreux policiers effectuaient également des patrouilles au centre-ville.

A 21h le même jour, le sergent Grundy a annoncé l'arrestation de M. Warren, tout en précisant que l'enquête n'était pas finie. Il a refusé de répondre à plusieurs questions, pour ne pas dévoiler les preuves et pour éviter que M. Warren soit ouvertement condamné dans [redacted] presse. Le sergent [redacted] en revanche confirmé que M. Warren était sur la liste des suspects depuis le début de l'enquête.

Lundi, après sa comparution devant le juge Bourassa, M. Warren a été transféré au siège social de la GRC, où il restera jusqu'au 1er novembre.

M. Peter Martin, procureur de la Couronne chargé du dossier, prévoit, pour le cas de M. Warren, une enquête préliminaire de deux semaines qui pourrait avoir lieu dès le mois de janvier.

Selon le sergent Grundy, la GRC [redacted] déposé les plaintes contre les trois grévistes dès qu'elle a eu la certitude qu'elle ne découvrirait plus de nouvelle preuve.

«Nous avons bien progressé, [redacted] déclaré le sergent, et je pense que les arrestations ont soulagé les citoyens de Yellowknife. Mais on ne doit pas tirer de conclusions trop hâtives de ces événements car la culpabilité des accusés n'est pas encore prouvée». L'enquête n'est pas encore terminée et d'autres plaintes pourraient éventuellement être déposées.

Le syndicat CASAW, [redacted] grève contre la compagnie minière Royal Oak depuis mai 1992, a toujours assuré que [redacted] membres n'avaient aucun lien avec l'explosion. Après quelques jours de silence, le président du syndicat, M. Harry Seeton, [redacted] réagi aux événements par le biais d'un communiqué de presse le soir du 18 octobre.

«Nos membres ont été profondément choqués en apprenant qu'un gréviste avait été arrêté (...) Pour permettre au système judiciaire de fonctionner, il faut toujours garder à l'esprit qu'une accusation ne débouche pas forcément sur [redacted] condamnation», a souligné M. Seeton. Le syndicat a par ailleurs confirmé qu'il continuerait à coopérer avec la GRC dans le cadre de l'enquête. «Nous sommes inflexibles [redacted] ce sujet. Si un individu est responsable de l'explosion, il devra payer son geste».

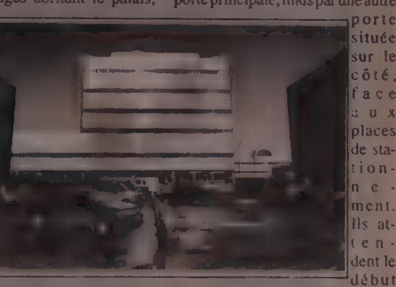
M. Warren comparaitra devant la cour le 1er novembre, MM. Bettger [redacted] Shearing le 25 octobre.

Karen Lajoie

Mesures de sécurité renforcées

Les mesures de sécurité avaient été renforcées au palais de justice lundi 18 octobre pour qu'aucun événement imprévu ne survienne. Mais ce n'était que la dernière étape d'un long processus de renforcement de la sécurité entamé après la tragédie survenue à la mine l'an dernier.

Une semaine après l'explosion, le ministre-adjoint de la justice, M. Geoffrey Bickert, la GRC et les propriétaires de l'immeuble de six étages abritant le palais, s'étaient réunis pour discuter des améliorations à apporter au bâtiment. A cette époque, M. Bickert avait déclaré que ne seraient effectués que des changements qui s'avéraient nécessaires depuis longtemps et qui n'avaient aucun rapport avec l'explosion. Cependant, les employés ont été informés qu'ils devaient suivre de près les allées et venues à l'intérieur du bâtiment [redacted] de ne pas laisser des inconnus se promener partout. Selon eux, de nombreux changements ont été effectués dans les semaines suivant l'explosion. L'entrée située à l'arrière du bâtiment, auparavant ouverte, a été fermée à clé et une alarme a été installée. Les accès aux escaliers ont également été barrés et les employés doivent désormais se tenir prêts à présenter leurs papiers à tout moment s'ils se trouvent dans le palais en dehors des heures de bureau.



Des shérifs ont été chargés de parcourir le bâtiment avec des détecteurs de métal pour repérer d'éventuels objets dangereux et la plupart des vitres [redacted] l'intérieur de l'immeuble ont été remplacées par des matériaux pare-balles.

Les accusés ne sont désormais plus admis dans le palais par la porte principale, mais par une autre porte située sur le côté, face aux places de stationnement. Ils attendent le début de leur procès dans une salle réservée à cet usage. Ils sont amenés devant la cour par un escalier privé et ne se trouvent ainsi jamais dans les salles où le public a accès.

Enfin, les bureaux des juges de la cour territoriale ont été agrandis et un système de sécurité a été mis en place. Personne ne peut y pénétrer sans avoir le code ou sans être admis par la secrétaire. Les rénovations ont été achevées au début du mois d'octobre, deux semaines seulement avant l'arrestation de M. Warren. Mais selon les employés, les changements les plus importants ont été effectués en premier.

K.L.

Une nomination nécessaire

M. Peter Martin, nommé procureur de la Couronne pour le procès de M. Warren, avait été désigné par le Procureur Général du Canada l'hiver dernier pour s'occuper du dossier des meurtres à la mine Giant.

Cette nomination s'était avérée nécessaire, les procureurs de la Couronne de Yellowknife ne voulant pas se charger de ce dossier délicat pour ne pas prendre parti dans le conflit. L'un des hommes qui avaient trouvé la mort dans l'explosion, M. Chris Neill, était le mari d'une des secrétaires des procureurs de Yellowknife.

M. Martin, avocat renommé dans toute l'Alberta, occupe le poste de procureur provincial à Calgary. Des avocats de Yellowknife qui ont eu l'occasion de voir M. Martin au travail, ont déclaré cette semaine qu'il était le «meilleur procureur de l'Alberta» et qu'il pouvait expliquer très clairement aux jurés la loi dans ses moindres détails tout en ne perdant pas de vue le dossier dans sa globalité.

M. Martin est renommé pour sa perspicacité lors des procès de meurtriers. Diplômé en 1977, il a rapidement été chargé d'importants dossiers. Il donne par ailleurs en Alberta un cours sur la loi criminelle aux jeunes qui veulent être admis au barreau.

M. Martin s'est déplacé [redacted] plusieurs reprises [redacted] Yellowknife cet été pour rencontrer les membres de la GRC et examiner les nouvelles preuves qu'ils avaient découvertes. Il [redacted] également fait des recommandations sur le dossier et [redacted] donné [redacted] avis [redacted] sujet de la date de déposition des plaintes. L'arrestation de M. Warren a eu lieu tellement vite que M. Martin se trouvait [redacted] à Calgary et n'avait pas encore été accepté comme membre du barreau des T.N.-O.

La situation a été régularisée le matin du 18 octobre et le barreau [redacted] accepté M. Martin comme membre spécial pour ce procès.

K.L.

Le conseil municipal reproche à la mairesse des dépenses liées à un voyage

Pat McMahon s'excuse et justifie sa conduite

Mme Pat McMahon, [redacted] présenté ses excuses le 12 octobre au conseil municipal qui l'avait accusée d'avoir dépensé presque 30 000 dollars sans son autorisation.

Mme McMahon venait de rentrer à Yellowknife après avoir effectué un voyage en Russie en compagnie de deux autres personnes. La mairesse avait assisté à l'inauguration d'une nouvelle ville, dont la construction avait été confiée à une compagnie de Yellowknife.

Le conseil municipal avait donné son accord l'an dernier pour le déplacement de Mme McMahon mais pas pour les dépenses générées par le voyage. Après son départ, le conseil avait commencé à enquêter sur la situation et à examiner les documents financiers. Quand Mme McMahon est revenue de Russie, les huit conseillers lui ont reproché son attitude et lui ont présenté la preuve de ce qu'ils avançaient.

Le conseil avait cependant lui-même fait appel à l'avocat de la Ville, M. Don Cooper, et avait dépensé 7000 dollars pour bénéficier de ses services, sans avoir non plus l'autorisation de le faire. M. Cooper avait pourtant averti les conseillers que la question relevait du domaine politique plus que de celui de la loi.

De son côté, Mme McMahon a souligné que les deux autres personnes qui l'avaient accompagnée lors de son voyage, avaient d'ores et déjà remboursé à la Ville l'argent qu'elle avait dû débourser pour eux et que le coût de son voyage ne s'élevait désormais plus qu'à 10 000 dollars.

«J'ai fait une erreur de jugement en ne suivant pas les procédures habituelles avec le conseil, mais j'avais beaucoup de travail, j'ai été un peu dépassée par les événements et quelques détails m'ont échappé. Je m'en excuse», [redacted] déclaré la mairesse.

Mme McMahon n'avait pas demandé d'autorisation au conseil avant [redacted] voyage, mais elle avait également la possibilité de faire approuver ses dépenses après. Cependant, le conseil n'a cette fois pas attendu son retour pour déclencher une crise.

Pour les conseillers, cette affaire n'était qu'un exemple supplémentaire de la mauvaise communication existant entre eux et la mairesse. Après avoir exprimé leur désaccord au cours de la session du conseil le 12 octobre, ils ont paru satisfaits des excuses présentées par Mme McMahon et ont accepté [redacted] l'unanimité une motion ayant pour but d'améliorer la communication avec la mairesse.

Selon la conseillère Gail Cyr, le débat était centré sur des points de détail et non sur des questions essentielles. «En effet, les dépenses effectuées par Mme McMahon n'avaient pas été approuvées. Mais grâce [redacted] son voyage, les compagnies [redacted] la Ville de Yellowknife recevront 10 millions de dollars de bénéfices. Le déplacement de Mme McMahon n'était donc pas inutile».

La mairesse avait également pris trois semaines de vacances en Europe au cours de son voyage officiel, mais elle a présenté les factures prouvant qu'elle avait payé elle-même cette portion de son voyage.

Après le malaise généré par les accusations et les justifications de part et d'autre, les conseillers se sont remis au travail tant bien que mal. La prochaine session du conseil aura lieu [redacted] 25 octobre.

ÉDITORIAL

Les arrestations reliées à l'explosion tragique à la mine Giant

Ce développement majeur devrait avoir un impact positif

Yellowknife a encore fait la une des médias du pays. Cette fois-ci, il semble que nous approchons du dénouement de cette tragédie survenue il y [redacted] plus de 13 mois.

Rien n'est cependant sûr en la matière tant que nous ne connaîtrons pas le verdict final. N'oublions pas qu'il y a un monde de différence entre une mise en accusation et un verdict de culpabilité. Tous s'entendent pour rappeler qu'une personne est innocente jusqu'à preuve du contraire et tous savent qu'il est plus ou moins fréquent de voir une cour rejeter les preuves fournies par la police et les procureurs de la Couronne. Notre système judiciaire se porte garant d'un jugement juste et équitable pour tous. Le seul malheur, c'est que les procédures prennent souvent une éternité avant que l'on soit fixé définitivement.

Maintenant qu'une personne a été mise en accusation, il faut laisser la justice suivre son cours... aussi long que cela puisse être.

Rien n'est défini mais maintenant que des accusations ont été portées, cela doit ouvrir la porte à plusieurs autres développements.

Tout d'abord, il faut que la communauté s'apaise. Il faut qu'elle cesse de faire porter le poids de la culpabilité sur tous les membres du syndicat en grève. La compagnie [redacted] joué à fond cette carte depuis l'explosion, y trouvant un prétexte de choix pour éviter de négocier de bonne foi.

La compagnie n'a plus d'excuse. Elle doit retourner à la table des négociations.

Lors du dépôt du rapport de la commission industrielle, Mme Witte avait rejeté les recommandations en prétextant qu'il n'était pas question de reprendre le dialogue avec le syndicat tant que des accusations (autres que les siennes) ne seraient pas portées dans le cas de l'explosion. Cela ne tient plus depuis le 16 octobre dernier.

Pour ramener la paix sociale à Yellowknife et pour redonner un peu d'espoir aux petits commerces, il faut que se règle cette grève et que les travailleurs retournent au boulot.

Ce qui est à craindre, c'est que la mauvaise foi ne perdure. Aurons-nous bientôt une déclaration philosophique de grande classe qui reprendra la maxime selon laquelle une personne est innocente jusqu'à preuve du contraire et ajoutera que la compagnie ne reprendra les négociations qu'au dénouement du procès, c'est-à-dire probablement dans un an ou deux ?

Alain Bessette

Vous souhaitez faire connaître vos opinions ? Vous n'êtes pas d'accord avec tel ou tel article ou telle ou telle idée ? Eh bien, faites-le savoir ! Nous nous ferons un plaisir de publier votre courrier.

l'aquilon

Directeur : Alain Bessette
Journaliste : Karen Lajoie
Journaliste coopérant et photographie : Emmanuel Carcano
Collaboratrice et Correctrice d'épreuves : Pascale Labé
Correspondant national : Yves Lusignan

L'Aquilon est membre associé de l'Association de la presse francophone hors Québec (A.P.F.) et son tirage est présentement de [redacted] exemplaires chaque vendredi. La publication [redacted] *L'Aquilon* est rendue possible grâce à une subvention du Secrétariat d'Etat. *L'Aquilon* est la propriete de la Fédération Franco-TéNOise et de ses constituantes par le biais de la société les *Éditions franco-ténoises/L'Aquilon*.

Sauf pour l'éditorial, les textes n'engagent que la responsabilité de leur auteur(e) et ne constituent pas nécessairement l'opinion de *L'Aquilon*. Toute correspondance adressée [redacted] journal doit être signée et accompagnée de l'adresse ainsi que du numéro de téléphone de l'auteur(e). La rédaction se réserve le droit de corriger [redacted] d'abréger tout texte. Dans certains cas où les circonstances le justifient, *L'Aquilon* accèdera à [redacted] requête d'anonymat. Toute reproduction partielle est fortement recommandée à condition de citer la source.

L'Aquilon
C.P. 1325, Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9
Tél. : (403) 873-6603
Télécopieur : (403) 873-2158

Billet

La décharge, un commerce de choix qui ferme ses portes



Farfouilleurs en tout genre, brocanteurs, ferrailleurs, vous voilà privés de votre espace de jeu préféré. Les portes de la décharge ne seront plus grandes ouvertes 12 heures par jour. Vous ne pourrez plus fouiner dans ces recoins malodorants [redacted] milieu des mouettes et des corbeaux, dénicher la perle rare abandonnée par d'autres.

Désormais, il faudra montrer patte blanche pour accéder au seul endroit réservé [redacted] la récupération. Du lundi au vendredi, [redacted] vous faudra venir de 8h00 à 16h00. Les samedis, il faudra encore faire plus vite... La décharge fermera ses portes [redacted] 15h00. Drôle d'idée lorsqu'on pense que cet hiver, à 16h00, il fera nuit. Le dimanche, traditionnel jour d'affluence à la décharge, les portes seront fermées. Franchement, pensent-ils que les gens auront le temps d'aller faire un tour à la pause-café le mardi matin ou n'importe quel autre jour ?

Il vous manquait encore quelques planches pour finir d'aménager votre maison ? Quelques morceaux de laine de verre pour l'isolation ? Vous devrez l'acheter. Vive le gaspillage ! Tout ou presque sera désormais enterré, enseveli sous les gravats, le sable, la terre. Ce gaspillage fait mal au coeur, convenez-[redacted] ! C'était un gaspillage utile lorsque tout le monde ou presque y trouvait son compte. Certes, certes, il y aura toujours un espace réservé [redacted] la récupération ou tout un chacun pourra déposer ou ramasser ce dont les autres ne veulent plus mais qui néanmoins fonctionne encore ou n'est pas pourri. Il y aura donc toujours un petit coin où fouiner, où ramasser du bois, des vêtements, des meubles, etc. Mais cet emplacement sera-t-il suffisamment grand pour accueillir les objets gaspillés par ces riches gens qui viennent faire un coup d'argent à Yellowknife pendant deux ou trois ans puis s'en retournent dans le Sud les poches pleines ? S'ils n'arrivent pas à vendre, ils jettent. S'ils jettent, d'autres ramassent. Tout n'est pas perdu, [redacted] conscience est sauve.

«Que seront devenus ces récupérateurs ? Des fossiles sans doute, ça pollue moins».

Seulement voilà, il y aura toujours autant de gaspillage, un peu plus, un peu moins, mais de la récupération, il y en aura moins. C'était pourtant une manière écologique et intelligente, marginale certes, de faire fonctionner l'économie locale.

L'équation «on consomme, [redacted] gaspille, on récupère» perd de [redacted] sens. Il en manque [redacted] bout. On consommera toujours voire davantage, le gaspillage n'en parlons pas. Mais on récupèrera moins. Des cordes de bois, des téléviseurs couleur, des tonnes de vêtements d'enfants dont l'armée du salut ne veut même pas tant elle en a, vont disparaître sous des montagnes de gravats.

Enfin, tout ceci représentera peut-être, dans quelques siècles, un formidable terrain de jeu pour [redacted] archéologues.

Que seront devenus ces récupérateurs, hommes et femmes à la recherche de trésors pour certains, de boîtes de boissons pour d'autres ? Des fossiles sans doute. Ça pollue moins.

Emmanuel Carcano



Diane Mahoney quitte la présidence de la FFT

«Les francophones des T.N.-O. sont avant-gardistes»

Après avoir été durant deux années la présidente de la Fédération franco-ténoise, Diane Mahoney quitte ce poste. La course [redacted] leadership est désormais ouverte, pour [redacted] mandat de deux ans.

Diane Mahoney est présidente de la Fédération franco-ténoise depuis octobre 1991. Elle avait été [redacted] alors qu'elle était hors de la ville. L'assemblée générale du 7 novembre devra combler ce poste. Tout candidat ou candidate doit être membre bénévole. Si Diane Mahoney quitte la présidence le 7 novembre, elle ne disparaîtra pas complètement. «Je vais quand même rester dans les parages, explique-t-elle, pour assurer une sorte de continuité. Je ne disparaîtrai pas du jour au lendemain, je vais assurer la transition avec la personne élue».

La présidence de la FFT est une responsabilité assez lourde. «Ce n'est pas du bénévolat de tout repos, explique Diane Mahoney. Mais j'ai beaucoup apprécié les gens avec qui j'ai travaillé, même s' il y a eu beaucoup de changement. J'ai appris à travailler [redacted] plan formel de la politique».

Diane Mahoney termine son mandat alors même que la FFT devrait adopter en assemblée générale le 7 novembre un plan triennal. Diane Mahoney note en revanche qu'elle aurait aimé «qu'on signe une entente T.N.-O. - Canada mais la conjoncture politique ne s'y est pas prêtée. Mais je suis fière de ce que nous avons accompli. Nous avons obtenu des services de base en français [redacted] Yellowknife et à Iqaluit, nos liens avec le gouvernement des T.N.-O. (GTNO) se sont consolidés. Le comité des parents [redacted] fait un excellent boulot sur la gestion scolaire».

Parmi les bénéfices qu'elle tire de cette expérience, Diane Mahoney explique qu'elle a «beaucoup réfléchi sur les langues officielles. Je suis fière d'appartenir à un territoire avec huit langues. On apporte un éclairage intéressant aux autres».

Au chapitre des difficultés, Diane Mahoney pense qu'«il y a eu des problèmes de circulation de l'information» et que «le roulement de personnel» n'a pas toujours facilité sa tâche, bien qu'elle apprécie grandement le travail du conseil exécutif avec lequel elle a travaillé, «dynamique», dit-elle, ainsi que le travail avec «le personnel de la FFT».

Comment voit-elle l'avenir de la FFT ? «Il existe deux questions, qui font partie du plan d'action, sur lesquelles il va falloir [redacted] pencher avant d'être dans une situation de crise». Ces deux sujets concernent «l'arrivée du Nunavut qui remet en question nos structures fédératives» et la «création d'une nouvelle fédération d'aînés, de femmes, de parents».

Diane Mahoney met aujourd'hui un terme [redacted] cette «expérience fascinante», parce que c'est devenu «incompatible avec mon travail (au Statut du conseil des femmes des Territoires, NDLR), ça m'amenait à des horaires épuisants».

«Il ne faut pas décourager d'éventuels candidats ou candidates, poursuit-elle. Les francophones des T.N.-O. sont avant-gardistes».

C'est plus motivant de travailler avec des gens avant-gardistes qu'avec des gens rétrogrades, non ?

E.C.

Elections à la présidence de la FFT

Pout tout renseignement, vous pouvez vous adresser [redacted] Comité des candidatures à Yellowknife. Téléphone : 873-6603 [redacted] Fax : 873-2158.

Assemblée générale de l'Association franco-culturelle de Yellowknife

Où est passé le quorum ?

Lors de son assemblée générale spéciale du 12 octobre [redacted] l'école Allain Saint-Cyr, l'Association franco-culturelle de Yellowknife (AFCY) [redacted] élu deux nouveaux membres : Caroline Lafontaine devient membre du conseil d'administration et remplace Roxane Vachon. Alain Bessette a été nommé trésorier de l'AFCY.

L'AFCY n'a pu réunir son conseil d'administration ce soir-là, le quorum n'ayant pas été atteint.

Parmi les différents points abordés lors des discussions, il a été question de la radio communautaire et d'indépendance. L'AFCY suggère que la radio communautaire (qui produit tous les dimanches sur CKLB l'émission *A propos d'autre chose*) prenne ses distances avec l'Association. Le problème qui se pose est le suivant : depuis deux ans, l'AFCY fait une demande de PDCC (projet de développement culturel et communautaire) pour financer le fonctionnement de la radio. Or, chaque année, il faut renouveler le projet pour avoir droit aux fonds. L'AFCY pense que si la radio communautaire se transformait elle-même en association, il serait plus aisé de demander des fonds à ce titre. Les membres de la radio et ceux du conseil exécutif de l'AFCY ont décidé de se rencontrer prochainement pour discuter de cette possibilité. Caroline Lafontaine, élue au conseil d'administration mardi 12 octobre mais également membre du comité de la radio, assurera le lien entre celle-ci et l'AFCY.

Autre point à l'ordre du jour : le parlement jeunesse, auquel l'AFCY décide d'accorder une aide financière de 250 [redacted] ainsi que des ressources humaines si le besoin s'en fait sentir.

Enfin, il [redacted] été suggéré à l'Association de faire parvenir à Daniel Lamoureux, directeur général de la FFT, les noms de cinq bénévoles de l'année qui seront reconnus lors du 15e anniversaire de la FFT [redacted] novembre.

E.C.

Assemblée du Comité de parents francophones de Nakasuk

Cinq directeurs élus

L'assemblée générale annuelle du comité de parents francophones de Nakasuk (CPFN) a eu lieu le 5 octobre à Iqaluit, sous le regard assuré de Marie Patterson, permanente de l'Association des parents francophones de Yellowknife (APFY). Malgré une assistance relativement faible, le comité a réussi à faire élire cinq directeurs. En fait ce sont cinq des six personnes sortantes. Huguette Robitaille, secrétaire, est devenue directrice. Serge Nolet a accepté le poste de trésorier. Paul Landry laisse la trésorerie pour devenir vice-président. Liette Valade a laissé sa place à Paul pour devenir secrétaire. Le seul à conserver son siège est Daniel Loyer, président. Félicitations au comité pour son premier mandat et bonne chance pour son deuxième. Le comité a beaucoup de pain sur la planche. Il doit terminer son dossier d'incorporation et mener à bien [redacted] projet de développement culturel et communautaire (PDCC) en six volets touchant l'éducation des francophones d'Iqaluit, peu importe leur âge. D'autres activités s'ajouteront [redacted] cette liste par la suite.

Le comité tient à remercier François Cyr qui a siégé durant deux mandats [redacted] sein du CPFN. Un beau merci aussi à Marie Patterson pour son expertise lors de son passage à Iqaluit. Félicitations à l'APFY qui trace le chemin sans contredit.

Daniel Loyer

Assemblée générale de l'Association francophone de Fort Smith

Julie Harvey, nouvelle secrétaire

Lors de l'Assemblée générale de l'Association francophone de Fort Smith, Julie Harvey a été élue secrétaire. Une activité qui permettra [redacted] cette jeune Québécoise, monitrice de français à Fort Smith depuis le mois de septembre 93, de connaître un peu mieux la communauté et d'occuper les longues soirées d'hiver.



Emmanuel Carcano / L'Aquilon

«Quand tu es habituée [redacted] vivre [redacted] rythme citadin, c'est difficile de prendre un autre rythme», explique Julie Harvey, monitrice [redacted] l'école élémentaire de Fort Smith, récemment élue secrétaire de l'Association francophone de Fort Smith. C'est [redacted] que le changement doit être notable pour cette jeune femme de 27 ans qui a toujours vécu [redacted] Québec chez ses parents. Elle est arrivée à Fort Smith le 8 septembre. «Ici, note-t-elle, tu ne vois pas de gens pressés, c'est lent (...) Mais j'avais l'impression de stagner [redacted] Québec, de ne pas rencontrer beaucoup de gens. J'avais besoin de changement».

Julie Harvey a suivi [redacted] programme du gouvernement destiné à former des monitrices de français. Elle avait bien essayé de trouver du travail dans [redacted] branche, armée d'un bac en consommation, en vain. Et puis un jour [redacted] l'a appelée pour l'informer qu'il y avait [redacted] place à Fort Smith, elle l'a prise. «C'est un travail d'assistance. Je prépare des activités, des jeux, pour apprendre le français. Parfois je prends [redacted] charge des petits groupes de quatre [redacted] cinq élèves. C'est intéressant. Je voulais de toute façon avoir une

Fort Smith Suite [redacted] page 6

Yellowknife

La garderie Plein Soleil a un an



François Cyr, nouveau président de la garderie, avec Marie Patterson.

Mardi 19 octobre au soir, la garderie Plein Soleil, la seule garderie francophone de Yellowknife, fêtait son premier anniversaire. Les enfants étaient là, mais aussi le personnel de la Garderie, c'est-à-dire Sheila Clark, coordinatrice, Hélène Cloutier, Eva Amsellem et Line Lévesque, éducatrices, ainsi que des parents, des amis de la garderie : Brenda Marshall, Nicole Dion, Benoît Boutin. On notait aussi la présence de Tony Whitford qui répond toujours aux invitations de la garderie.

On [redacted] pourra pas nommer toutes les personnes qui ont donné du temps et de l'énergie pour que ce projet aboutisse. François Cyr, le nouveau président de la garderie, [redacted] profité de son discours pour remercier un certain nombre de ces personnes : Marie-Claire Leblanc, Bernadette Leblanc-Fortier, Denis L'Heureux, ancien président, etc. Aujourd'hui, 16 enfants sont inscrits, mais tous ne viennent pas à temps plein, ce qui procure quelque inquiétude à Sheila Clark. «On a besoin de plus d'enfants [redacted] temps plein, parce que le temps partiel prend de la place mais n'apporte pas assez d'argent».

Et c'est vrai que si la garderie a réussi à poser ses marques, la bataille n'est pas encore gagnée.

La présence d'une trentaine de personnes mardi soir montre qu'au moins certains et certaines se préoccupent sérieusement de la garderie.

L'année prochaine, ce [redacted] seront peut-être plus les mêmes. Tant qu'il y aura [redacted] poignée d'irréductibles, [redacted] peut penser que la garderie ira de l'avant, pour le bien-être de tous, en particulier celui des enfants.

E.C.



De gauche à droite : Denise Canuel, Marie-Claire Leblanc et Bernadette Leblanc-Fortier.



Assemblée générale à Fort Smith

Julie Harvey, nouvelle secrétaire

Suite de la page 5

expérience dans l'enseignement pour pouvoir ensuite obtenir un certificat en pédagogie de sorte [redacted] enseigner l'économie familiale».

Julie trouve ça un peu dur, le dépaysement. «C'est isolé, tout petit. Tu ne peux pas dire «je vais en ville demain». Mais je voulais du changement, là je suis servie. J'ai presque trop de temps pour réfléchir».

Sa nouvelle fonction de secrétaire de l'Association va l'occuper davantage (elle ne travaille «que» 25 heures par semaine à l'école).

Elle aimerait également trouver un emploi à mi-temps. Julie Harvey est frappée par «la tolérance ici, il y [redacted] tellement d'ethnies qui se rencontrent». Elle remarque également qu'il existe beaucoup de lieux où des services en français sont disponibles : épicerie, hôpital, bureau de poste.

Réfléchissant un moment, Julie Harvey conclut : «C'est peut-être ça aussi le changement, parce que je vivais chez mes parents auparavant. Quand tu restes toute seule, tu n'as de comptes à rendre à personne. Tu fais ce que tu veux avec qui tu veux où tu veux».

Emmanuel Carcam

Assemblée générale de l'Association francophone de Fort Smith

Deux nouvelles personnes élues au conseil exécutif

Lors de l'assemblée générale de l'Association francophone de Fort Smith, mercredi 13 octobre, Christine Aubrey a été reconduite au poste de présidente, Gisèle Soucy au poste de trésorière. Deux nouvelles personnes font leur entrée au conseil exécutif : Valérie Catrice, vice-présidente, et Julie Harvey, secrétaire.

Lors des débats, l'Association s'est dite satisfaite de voir que la FFT mettait au rang de ses priorités l'alphabétisation et la refrancisation. Il a également été question des activités à venir à Fort Smith : les samedis-jeunesse, des matinées éducatives offertes aux enfants francophones et francophiles âgés de 4 à 8 ans, recommenceront le 23 octobre, les soirées-rencontres, moments privilégiés pour les adultes et les aînés francophones et francophiles, la cabane à sucre du festival d'hiver organisée par Gisèle et Alban Soucy et éventuellement un camp d'été en français pour les enfants dont le projet est en train de prendre corps.

Face à un manque de volonté politique du fédéral

Le théâtre francophone hors Québec hausse le ton

Ottawa - Le maintien et l'essor de l'activité théâtrale francophone à l'extérieur du Québec n'est pas une priorité du gouvernement fédéral. Et si cela n'est pas une priorité, c'est tout simplement parce que la volonté politique est inexistante.

L'Association nationale des théâtres francophones hors Québec (ANTFHQ) a décidé de profiter elle aussi de la campagne électorale pour faire entendre la voix de ses membres. Les 11 théâtres francophones qui sont représentés par cette association réclament rien de moins du prochain gouvernement qu'il finance la création d'installations théâtrales adéquates.

L'Association nationale des théâtres francophones hors Québec a d'ailleurs remis un mémoire de quelques pages aux principaux partis politiques. Selon ce document, aucune compagnie théâtrale francophone établie à l'extérieur du Québec ne dispose encore d'une salle de spectacles qui lui appartienne en propre, «alors que dans les deux dernières décennies, un grand nombre de compagnies anglophones et québécoises sont parvenues à se doter d'infrastructures théâtrales complètes».

La plupart des compagnies théâtrales sont en effet obligées de présenter leurs spectacles dans des gymnases ou des salles communautaires. Chaque spectacle est un éternel recommencement : il faut trouver une salle, faire la promotion, louer l'équipement. Faute de salles au pays, la clientèle francophone ne peut pas s'identifier à la compagnie. On [illegible] va pas [illegible] Théâtre du Trillium comme on «va» au Théâtre du Nouveau Monde à Montréal, qui [illegible] pignon sur la rue Sainte-Catherine.

Malgré toutes ces difficultés, ces 11 théâtres ont offert 800 représentations de 40 productions différentes en 1992-1993, ce qui leur a permis de toucher plus de 150 000 spectateurs.

Plusieurs projets sont en attente. Certains sont en chantier depuis une dizaine d'années. A Ottawa, trois théâtres, Trillium, Vox et Vieille 17, ont uni leurs efforts dans le but d'obtenir une salle de spectacles. L'étude de faisabilité est terminée et des sites ont été identifiés. A Sudbury, le Théâtre du Nouvel Ontario cajole depuis longtemps le rêve de rénover un vieil édifice et d'y inclure une salle de spectacles. Le Théâtre de l'Escaouette de Moncton veut une salle culturelle et artistique alors que le Théâtre populaire d'Acadie de Caraquet demande la construction d'un centre artistique, avec salle de spectacles. On estime qu'il en coûterait six millions de dollars [illegible] gouvernement fédéral pour financer ces quatre projets. A ces demandes, s'ajoutent trois projets de réseaux de tournée. L'Association croit que le gouvernement se défile trop facilement devant ses responsabilités en invoquant les restrictions budgétaires pour expliquer son manque d'empressement à financer la construction de salles de spectacles. Le fédéral, disent les gens de théâtre, n'a pas cessé pendant tout ce temps de financer de nombreux projets d'infrastructures au Québec et au Canada anglais. La conclusion qu'en tire l'Association est simple : il existe [illegible] manque de volonté politique.

APF

Selon l'Organisation nationale anti-pauvreté

La pauvreté ne préoccupe guère les politiciens

Ottawa - L'Organisation nationale anti-pauvreté attend toujours que les principaux partis politiques traitent sérieusement de la question de la pauvreté.

Le directeur général de l'ONAP, François Dumaine, constate que depuis le début de la campagne électorale, les politiciens évitent de débattre à fond des questions sociales.

«Nous n'avons pas vu de débat substantiel qui touche l'avenir des programmes sociaux, qui touche la lutte contre la pauvreté».

Selon M. Dumaine, la question de la pauvreté est une question d'actualité. Il faut, dit-il, impliquer les personnes pauvres et celles qui luttent contre la pauvreté si on ne veut pas que les débats soient stériles.

«On n'attend pas des gouvernements qu'ils aient la réponse [illegible] toutes les questions. Les gouvernements pourraient simplement s'engager à lutter contre la pauvreté de façon beaucoup plus active et reconnaître le problème», explique François Dumaine. Il cite en exemple les femmes seules qui élèvent des enfants, chez qui le taux de pauvreté varie entre 60 et 80% au Canada. «Qu'est-ce que le gouvernement a fait ? A peu près rien !», s'indigne M. Dumaine.

Les pauvres ont néanmoins fait parler d'eux le 17 octobre dernier, lors de la Journée internationale pour l'élimination de la pauvreté. Cette journée est reconnue par l'Organisation des Nations unies et avait lieu cette année [illegible] quelques jours des élections fédérales.

De son côté, l'ONAP a organisé une conférence des personnes pauvres, qui [illegible] eu lieu du 15 au 17 octobre à Ottawa. Il s'agit de la deuxième conférence du genre depuis celle qui avait été organisée en 1971.

APF

Les futurs conseillers scolaires auront bientôt droit à un cours de formation

Ottawa - On ne s'improvise pas conseiller scolaire. C'est d'ailleurs pourquoi les futurs conseillers scolaires francophones pourront bientôt apprendre l'abc du métier.

La Commission nationale des parents francophones (CNPF), qui représente près de 500 comités de parents, vient de terminer la rédaction d'un volumineux cours de formation (300 pages!) et elle se prépare à offrir des sessions de formation aux conseillers scolaires francophones qui seront élus dans les nouveaux conseils scolaires, qui verront le jour dans plusieurs provinces anglophones. «On a la gestion scolaire, il faut maintenant former les gestionnaires», explique le nouveau directeur général de la CNPF, Armand Bédard.

Lois scolaires, lois du travail, procédures, pouvoirs et limites d'un conseiller scolaire, tout y passera. Bref, «ce qu'on veut éviter, c'est que les conseillers passent une année et demie à étudier les rouages», ajoute M. Bédard.

Le cours sensibilisera aussi les conseillers à leurs responsabilités particulières dans un milieu minoritaire. Exemple : dans le cadre de restrictions budgétaires, doit-on couper les budgets alloués à la culture, comme on serait tenté de le faire dans n'importe quelle commission scolaire? Non, explique Armand Bédard, parce que la culture est le ciment qui assure la cohésion des communautés francophones en milieu minoritaire. Il faut donc s'assurer, dit-il, que ces notions soient comprises par les nouveaux conseillers. «On ne peut pas gérer les conseils scolaires comme si on étaient majoritaires», ajoute-t-il.

La CNPF veut également s'attaquer à l'article 24 de la Charte des droits. L'article 24 donne la possibilité à tout citoyen victime de violation de ses droits de s'adresser à un tribunal pour obtenir réparation. Comme les francophones ont été privés du contrôle et de la gestion de leurs écoles pendant des décennies à cause des lois scolaires provinciales en vigueur, [illegible] estime qu'un tribunal pourrait accorder une réparation aux parents.

Maintenant que les provinces n'ont d'autre choix, à la demande de la Cour suprême, que d'accorder la gestion scolaire aux parents francophones et de modifier leur loi scolaire, la Commission nationale des parents francophones met l'accent sur «la récupération». La récupération, ou l'accueil, consiste à mettre en place un système qui permettra aux parents qui y ont droit d'inscrire leurs enfants dans les écoles francophones, même si ces enfants ont toutes les difficultés du monde à s'exprimer en français.

Il existe d'ailleurs une clause sur l'accueil dans la nouvelle loi scolaire adoptée en juillet dernier au Manitoba. Et l'expérience de Grande-Terre à Terre-Neuve confirme qu'il est possible de refranciser les jeunes. Il y [illegible] 10 ans, affirme Armand Bédard, peu de jeunes de cette région parlaient français. Aujourd'hui, Grande-Terre a son centre scolaire et communautaire.

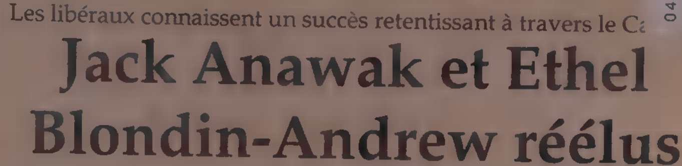
APF

LE SOUFFLE FRANCOPHONE DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

L'aquilon

50¢ Envoi de publication - enregistrement no. 10338 C.P. 1325 Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9 Volume 8 numéro 40, vendredi 29 octobre 19

Les libéraux connaissent un succès retentissant à travers le Ca



Jack Anawak et Ethel Blondin-Andrew réélus

Avec un succès sans précédent au Canada, les libéraux ont remporté l'élection fédérale du 25 octobre, avec 178 des 295 sièges que compte la Chambre des communes. De leur côté, les conservateurs, qui avaient un gouvernement majoritaire avant le vote, sont tombés [redacted] seulement deux sièges, nombre insuffisant pour demeurer un parti officiel reconnu à la Chambre des communes.

Après cette 35e élection fédérale, M. Jean Chrétien formera le nouveau gouvernement et il sera le 20e premier ministre du pays.

Dans le Nord, les deux députés sortants n'ont pas [redacted] de problèmes pour [redacted] faire réélire.

Dans l'Ouest, Mme Ethel Blondin-Andrew [redacted] obtenu [redacted] 738 voix (62% du vote populaire). Le candidat du Parti réformiste, M. Mansell Grey, et le conservateur, M. Martin Hanly, ont totalisé respectivement 1 993 et 1 [redacted] votes tandis que les trois autres candidats [redacted] sont partagé les 1 429 autres votes.

Mme Blondin-Andrew a de beaucoup amélioré sa majorité - en 1988, elle avait gagné par une majorité de 1 758 voix. A l'Est, M. Jack Anawak [redacted] obtenu 69% des voix dans Nunatsiaq, alors que la candidate conservatrice, Mme Leena Evic-Tweerdin, en a obtenu 20% et le candidat néo-démocrate, M. Mike Illnik, 9%. M. Anawak a remporté 6 679 des 9 573 votes enregistrés. En 1988, M. Anawak n'avait remporté la victoire que par une majorité de 570 voix.

L'atmosphère dans les bureaux de campagne des libéraux de l'Ouest était pour le moins joyeuse. Dès 18h50, plus d'une heure avant que les bureaux de scrutin [redacted] ferment, la nouvelle circulait que Radio-Canada prévoyait un gouvernement libéral majoritaire. Se déplaçant d'un bureau de scrutin [redacted] l'autre, Mme Blondin-Andrew restait [redacted] contact radio constant avec son organisation.

A 20h, heure locale de Yellowknife, les gens ont pu enfin recevoir confirmation de la victoire écrasante du Parti libéral, notamment en Ontario, où les libéraux ont raflé [redacted] des 99 sièges. Confiants, avec à peine une petite trace d'anxiété, les partisans libéraux attendaient qu'arrivent les premiers résultats pour la circonscription de

Elections
Suite en page 3

Les francophones hors Québec au pouvoir

Quinze députés francophones chez les libéraux

Ottawa - Les francophones de l'extérieur du Québec seront en force au sein du gouvernement Chrétien. Pas moins de 15 députés francophones provenant de l'Ontario, du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Ecosse et du Manitoba ont été élus sous la bannière libérale.

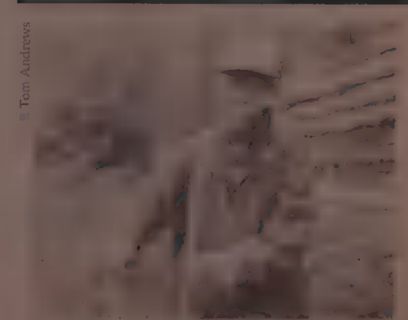
En Ontario, où la vague libérale a presque tout balayé sur son passage, les députés francophones sortant Eugène Bellemare de Carleton-Gloucester, Réginald Bélair de Cochrane Supérieur, Don Boudria de Glengarry-Prescott-Russel, Jean-Robert Gauthier d'Ottawa-Vanier, Diane Marleau de Sudbury et Gilbert Parent de Welland-St-Catherines Thorold ont tous été réélus, certains avec des majorités écrasantes, d'autres avec des majorités époustouflantes. C'est le cas du député Don Boudria, qui a vaincu son plus proche adversaire avec une majorité de plus de 40 000 voix.

De nouveaux députés libéraux francophones feront leur entrée au Parlement. Il s'agit de Benoît Serré, qui a remporté la circonscription de Timiskaming-French River contre son opposant le conservateur Robert Mantha, et de Raymond Bonin, qui a délogé le néo-démocrate John Rodriguez, un monument dans la circonscription de Nickel Belt.

Au Nouveau-Brunswick, les députés Doug Young dans Acadie-Bathurst et Guy Arsenault dans Restigouche ont été réélus. Fernand Robichaud, qui avait permis à Jean Chrétien de faire son entrée au Parlement en 1990 a repris son siège, alors que Pierrette-Ringuette-Maltais, qui était jusqu'à récemment députée libérale dans le gouvernement McKenna, a battu le ministre Bernard Valcourt dans la circonscription de Madawaska-Victoria.

Députés francophones
Suite [redacted] page 2

La Fédération franco-ténoise fête les 15 [redacted] de [redacted] fondation les 5, 6 et 7 novembre [redacted] Yellowknife. C'est en 1978 que fut créé l'ancêtre de la FFT, l'Association culturelle franco-ténoise. Survol historique de la FFT et des associations franco-ténoises en page 5.
Lire également un portrait de Jeanne Dubé, une francophone de Fort Smith dont un prix récompensant le travail de bénévoles porte désormais son nom.



Tom Andrews

Harry Simpson, un aîné ayant guidé Andrews.

Depuis trois ans, Tom Andrews, un archéologue de Yellowknife, [redacted] retracé une partie de l'histoire dogrib, avec des jeunes et des aînés, [redacted] empruntant les pistes traditionnelles dénées. Reportage en page 8.



Karen Lajoie / L'Aquilon

Cette voiture a raté le virage mercredi 20 octobre à mi-chemin entre Rae et Yellowknife, après la tempête de neige qui s'est abattue sur la région.

Quoi de neuf dans la communauté franco-ténoise ? Lire le bulletin de liaison de l'Association franco-culturelle de Yellowknife [redacted] page 7.

Quelques francophones commentent le résultat des élections

La surprise est totale

Ils étaient huit en ce soir des élections, à siroter une boisson gazeuse et à grignoter des croustilles, rassemblés pour écouter Bernard Derome et son équipe de Radio-Canada et partager leurs idées sur le résultat des élections.

On ne peut les décrire comme des francophones pris au hasard. C'est plutôt qu'ils étaient là à pratiquer un loisir national des Canadiens-Français : regarder les résultats des élections à Radio-Canada avec Bernard Derome qui anime ces soirées depuis près de 20 ans. Là et disponibles pour exprimer courageusement leurs opinions.

Le maître des lieux fut le premier à commenter la situation, en paraphrasant Bernard Derome lui-même : «Je suis étonné de la déconfiture des conservateurs. C'est la plus grande déconfiture du siècle», a déclaré Benoît Boutin, assis inconfortablement sur sa chaise, ayant laissé les meilleurs fauteuils à la visite.

«Je suis agréablement surprise des succès du Bloc québécois mais par contre, on se doutait des résultats obtenus par le Parti libéral du Canada», a pour sa part souligné Roxanne Valade, qui occupait l'un des bons fauteuils.

L'autre Roxane, Roxane Vachon, (avec un seul «n») quant à elle «trouve dégueulasse la performance du Parti réformiste surtout dans ma nouvelle province d'adoption, la Colombie-Britannique. Oh, et bravo pour le Bloc !»

Notons que Mme Vachon occupait une place de choix sur le divan.

Plus analytique et occupant également le divan, Joël Tremblay mentionne : «Ça va donner un Parlement intéressant, un changement par rapport au système des deux partis au centre. Bernard Derome devrait se recycler dans la comédie».

Pour sa part, notre représentante territoriale au ministère du Patrimoine canadien, Huguette Beaulieu, trouve que «c'est bon pour les Territoires car on va probablement avoir une ministre. Il y a deux blocs, celui de l'Est et celui de l'Ouest. Ça représente bien le Canada et ça montre qu'il y en a beaucoup qui ne sont pas de bonne humeur».

Le seul anglophone de la soirée quant à lui ne s'est pas montré très bavard.

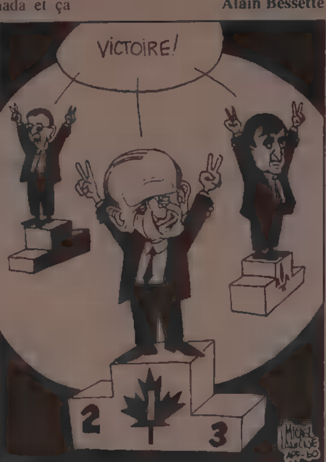
Appelé à exprimer son opinion, il a simplement opiné de la tête, les francophones présents s'exprimant pour lui : «*No comment!*»

Finalement, l'autre hôtesse de la soirée, Sheila Clark, arrivée sur le tard et ayant déniché un sac de croustilles qu'elle gardait caché quelque part, n'a pu retenir une exclamation en apprenant les résultats au niveau national «Wow!»

Elle a cependant ajouté : «Je suis surprise qu'il n'y ait pas plus de sièges pour les conservateurs. Je craignais qu'ils ne forment le gouvernement».

Interrogé à son tour, le journaliste présent n'a fait que mentionner un fait passé inaperçu lors de cette soirée : «Finalement, Jean Charest se retrouve chef du Parti conservateur. On va pouvoir juger de ses qualités de leadership en Chambre».

Alain Bessette



Quinze députés francophones

Suite de la page 1

En Nouvelle-Ecosse, le député Francis Leblanc a été réélu dans Cap-Breton Highlands de même que Ron Duhamel dans la circonscription de Saint-Boniface au Manitoba.

En fait, comme en 1988, il y a plus de députés francophones hors Québec dans le caucus libéral que de députés francophones libéraux du Québec. La différence, c'est que les libéraux sont maintenant au pouvoir.

Avec ses 178 députés, le chef libéral Jean Chrétien aura l'embarras du choix lorsque viendra le temps de former le prochain gouvernement. Il aura aussi l'embarras du choix si l'envie lui prend de choisir un ou des députés francophones hors Québec lorsqu'il formera son Conseil des ministres. Jean-Robert Gauthier en Ontario, Doug Young et Fernand Robichaud au Nouveau-Brunswick ainsi que Ron Duhamel de Saint-Boniface sont tous ministrables.

Première bonne nouvelle pour les francophones : le député Jean-Robert Gauthier a déjà confirmé sur les ondes de Radio-Canada que le programme de contestation judiciaire, qui avait été aboli par les conservateurs, serait rétabli «le plus tôt possible», ce qui est conforme à une promesse électorale. Les francophones ont utilisé ce programme par le passé pour faire progresser devant les tribunaux leurs droits reconnus dans la Charte des droits et libertés.

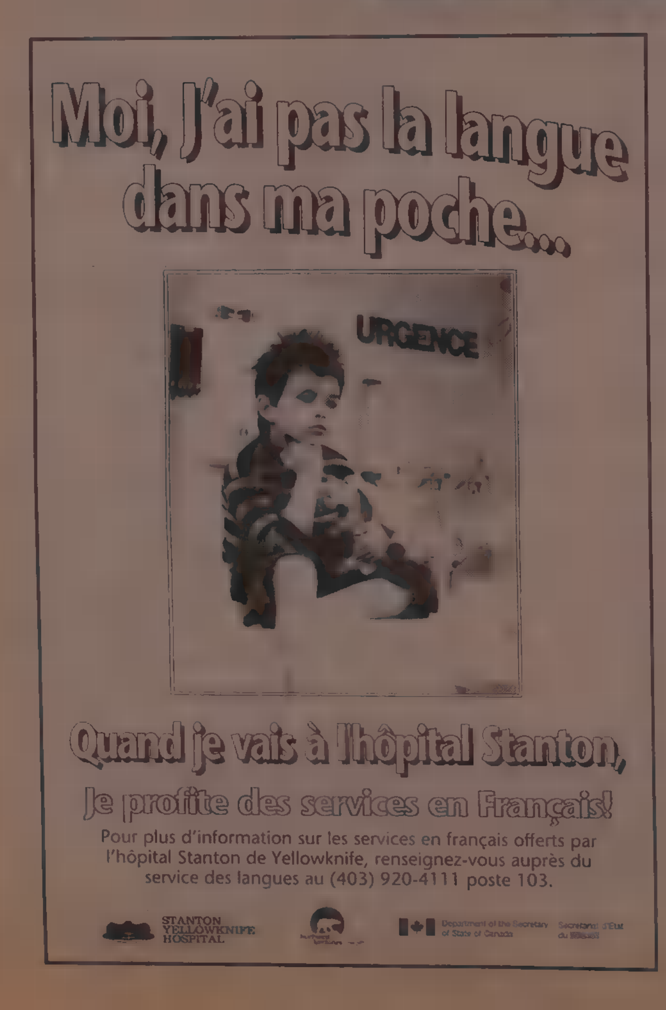
Le chef libéral Jean Chrétien, qui a été élu à Saint-Maurice, a déclaré que «le temps était venu de travailler ensemble pour remettre le pays sur la bonne voie».

Il a ajouté que l'élection de 178 députés libéraux ne constituait pas à ses yeux «un chèque en blanc» mais plutôt une occasion de «rendre l'espoir, l'honnêteté et l'intégrité». Il a répété que la création d'emplois était sa priorité.

Lucien Bouchard, qui a fait élire 52 réformistes, a dit que son parti serait «la conscience fiscale» au sein du Parlement, alors que la chef néo-démocrate, Audrey McLaughlin, a déjà déclaré durant la campagne que son parti était la «conscience sociale» des Canadiens.

Ne reste plus que Jean Chrétien qui, en vertu des résultats, peut prétendre être la conscience canadienne.

AP



Echos des T.N.-O.

Un prêt de 87 millions de dollars pour les Inuvialuit

Les Inuvialuit de la région du delta Mackenzie ont obtenu récemment le prêt le plus important jamais accordé à un peuple autochtone : la Banque de Montréal leur a en effet prêté le 20 octobre 87,6 millions de dollars.

Ce prêt découle directement de la nouvelle politique autochtone de la banque. Les Inuvialuit ont indiqué dans un communiqué de presse que cet argent leur permettrait d'améliorer la situation économique et sociale dans les communautés, de financer des programmes de formation et de créer des emplois.

La majeure partie des fonds sera investie dans des programmes et services qui fonctionnent déjà dans la région et qui ont été mis en place après la revendication territoriale des Inuvialuit en 1984.

Le prêt, dont le remboursement s'étalera sur une période de cinq ans, a été accordé après quatre mois de négociations à Toronto entre la banque et les Inuvialuit.

Mauvaises blagues au téléphone

La GRC de Yellowknife a annoncé le 25 octobre qu'elle avait découvert l'existence d'un réseau d'escroquerie par téléphone visant les habitants du Nord. Selon le sergent Bill Code, des compagnies basées à Montréal appellent des gens dans les communautés et leur promettent des voitures, des diamants ou des voyages à Hawaï. Tout ce que ces heureux élus doivent faire, c'est d'envoyer de l'argent ou leur numéro de carte de crédit.

Le sergent a déclaré que des milliers de Canadiens se font prendre à ce genre de piège chaque année et envoient environ 20 millions de dollars pour tenter leur chance.

Si vous avez vous aussi été contacté par l'une de ces compagnies, vous pouvez joindre le sergent Code au 920-8364.

Les travailleurs sociaux manquent de moyens dans le Nord

Un sondage auprès des travailleurs sociaux du Nord, rendu public le 21 octobre, a révélé qu'ils manquaient de formation, de ressources et aussi d'effectifs pour leur alléger le travail afin de pouvoir effectuer de réels changements au sein des communautés.

Ce sondage, qui a touché 280 personnes, a permis au gouvernement de constater que 80% des travailleurs sociaux sont des femmes, qui vivent pour la plupart dans le Nord depuis une décennie et qui ont en moyenne au moins cinq ans d'expérience.

Selon les travailleurs sondés, l'abus des drogues et de l'alcool, le chômage, la violence familiale, les abus sexuels et le jeu représentent les cinq problèmes les plus importants dans les communautés actuellement.

Karen Lajoie

Anawack et Blondin-Andrew réélus

Suite de la page 1

l'Arctique de l'Ouest.

C'est Mme Blondin-Andrew qui annonce elle-même les résultats qui arrivent peu à peu. Elle bondissait de joie à chacun des résultats présentés mais ce sont les résultats du Sahtu, sa région natale, et ceux des difficiles régions de Fort Smith, de Hay River et de Norman Wells qui ont suscité le plus d'émotion.

Non seulement la percée tant crainte des conservateurs dans le Sahtu ne s'est pas concrétisée, mais Mme Blondin est allée chercher une bonne majorité dans chacune des trois autres régions. Rappelons que Fort Smith, Hay River et Norman Wells n'avaient pas soutenu la candidate libérale aux dernières élections.

A l'issue de la soirée, Mme Blondin-Andrew avait obtenu une majorité de votes dans tous les bureaux de scrutin de sa circonscription. Il va sans dire que c'était le délire quand son succès à Fort Norman a été dévoilé aux partisans. «Malgré ma victoire, j'aurais été profondément blessée si Fort Norman ne m'avait pas appuyée» a déclaré Mme Blondin-Andrew.

«Travail, travail, travail»

Ethel Blondin-Andrew n'était pas étonnée du résultat dans sa circonscription. «Rien n'a été laissé au hasard. Travail, travail, travail ! Ce difficile travail a porté fruit. Je suis allée partout et parfois même à deux occasions», a déclaré la députée. Elle a également souligné le soutien inconditionnel de ses collaborateurs, de sa famille et... de son chien, qu'elle a parfois oublié de nourrir.

Le député territorial de Yellowknife-Sud, Tony Whitford, n'était pas étonné du succès remporté par Ethel Blondin-Andrew : «Je ne suis pas étonné de ce résultat étant donné le travail colossal qu'elle a effectué tant dans le passé que durant la campagne». Par contre, comme plusieurs observateurs, il s'est dit surpris du balayage au niveau national : «Je m'attendais vraiment à un gouvernement minoritaire».

Les conservateurs ont été humiliés et presque complètement annihilés au niveau national lundi soir et, dans l'Ouest, M. Hanly était visiblement déçu quand les résultats des bureaux de scrutin ont commencé à être connus. Une heure après la fermeture des bureaux de scrutin, M. Hanly a concédé la victoire à Mme Blondin-Andrew dans un court discours chargé d'émotion. Il [redacted] même dû s'excuser pendant quelques minutes avant d'être en mesure de répondre aux questions des journalistes. Il était tellement bouleversé qu'à tout moment, il semblait sur le point de ne pouvoir contenir ses émotions.

«Je n'ai pas entendu l'Arctique de l'Ouest dire non à Martin Hanly, mais j'ai entendu le peuple canadien dire non aux conservateurs. Si les gens pensent qu'ils ont entendu mon dernier cri, c'est qu'ils ne me connaissent pas. Je serai de retour. Je ne sais pas quand, où et comment, mais je veux être le représentant de cette circonscription, [redacted] déclaré Martin Hanly. J'exprime mes meilleurs voeux à Ethel, elle est maintenant [redacted] députée. Je sais qu'elle peut faire beaucoup pour les citoyens du Nord».

Des partisans bouleversés

M. Hanly va prendre une semaine pour [redacted] remettre puis il retournera à son emploi au GTNO dès le 1er novembre.

Environ 25 de ses partisans sont venus soutenir M. Hanly et ils étaient bouleversés par les résultats nationaux. Quelques-uns parmi eux se disaient d'accord avec M. Wayne Bryant, qui a déclaré que «Martin aurait eu une chance si le parti national et Kim Campbell n'avaient pas agi comme ils l'ont fait. Elle et ses conseillers du Canada central sont responsables pour ce revers cuisant».

M. Bryant et son épouse, Mary, étaient délégués à la course [redacted] la direction cet été. Selon eux, si M. Charest avait gagné la chefferie, il aurait été premier ministre ce soir, à la place de Jean Chrétien.

D'autres partisans étaient un peu plus circonspects. «Le gouvernement de Brian Mulroney était si fortement détesté, que je ne pense pas que Mme Campbell ait eu une chance de gagner cette fois-ci, a déclaré Mme Winnie Fraser-Mackay, une ancienne organisatrice du parti conservateur dans le Nord. L'ampleur de notre défaite est surprenante. (...) [redacted] vivons dans une démocratie, et ça, c'est la démocratie en action».

La première ministre des Territoires, Mme Nellie Cournoyea, faisait le tour des bureaux des candidats. Elle s'est déclarée satisfaite des résultats locaux.

«Je ne suis pas du tout surprise de la victoire d'Ethel. Elle travaille fort depuis longtemps pour la région et c'est difficile pour les autres candidats de minimiser son action», a-t-elle déclaré. Au sujet d'un poste au cabinet pour Mme Blondin-Andrew, chose pour laquelle celle-ci a déjà démontré un intérêt, Mme Cournoyea a exprimé l'opinion suivante : «Avec un si grand nombre de libéraux élus, je ne suis pas certaine qu'Ethel aura un poste au cabinet. Si elle réussit à en avoir un, je lui conseillerai de ne pas devenir ministre des Affaires indiennes et du Nord. Elle devrait essayer d'obtenir un portefeuille plus important où elle pourrait influencer la politique globale du gouvernement. Nous avons besoin de son influence dans tous les travaux du cabinet».

Interrogée sur cette question, Mme Blondin-Andrew [redacted] déclaré : «Je prendrai ce que mon leader me donnera».

Mansell Grey satisfait

«M. Mansell Grey, le candidat réformiste, qui a terminé au deuxième rang dans l'Arctique de l'Ouest, se disait satisfait des résultats après six semaines de campagne dans une roulotte et avec un budget de 5000 dollars seulement.

«J'ai fait de mon mieux. C'est la première fois que le Parti réformiste a un candidat ici, donc je suis fier de mon travail». M. Grey annonce déjà sa candidature pour la prochaine élection. Agé de 69 ans, il croit qu'il sera capable d'être élu député la prochaine fois, si sa santé tient le coup.

A l'autre bout du centre-ville, le néo-démocrate Bill Schram était aussi satisfait des résultats.

«Je n'ai aucune raison de me plaindre. Nous avons obtenu un bon score après beaucoup de travail. Maintenant, je prévois de prendre une semaine de congé avant de penser à mon avenir».

Dans le nouveau Parlement, les deux grands partis d'opposition seront le Bloc québécois et le Parti réformiste. L'idée de deux partis qui n'ont pas présenté de candidats partout dans le pays et qui forment maintenant l'opposition n'enchantait guère MM. Hanly et Schram.

«Je ne crois pas qu'un parti, peu importe lequel, qui ne propose pas de candidats au Québec, devrait être considéré comme parti national. Moi, je suis Canadien avant-tout, peu importe mon point de vue politique, a déclaré M. Hanly. Je ne pense pas qu'on a besoin de ces individus qui essaient de détruire notre pays. Nous avons assez d'obstacles à l'unité nationale, sans avoir de partis comme le Bloc et le Parti de la réforme. Au moins, les libéraux sont un parti national, dévoué au bien-être du pays entier. Donc pour moi, si les conservateurs ne peuvent pas gagner, au moins les libéraux vont essayer de garder notre pays uni. Je déteste ce que les partis régionaux ont fait ce soir à mon pays».

Selon M. Schram, «un parti qui inscrit la démolition du Canada dans son programme ne mérite pas d'être un parti national. Au Parlement, le Parti de la réforme et le Bloc québécois devront prendre des positions publiques sur plusieurs dossiers. Donc, les électeurs auront la possibilité de se rendre compte si ces partis méritent leur vote à la prochaine élection».

Karen Lajoie et Alain Bessette



Bureau de vote de N'dilo à Yellowknife (photo Emmanuel Carcano).

ÉDITORIAL

Écrasante victoire du Parti libéral du Canada

Nous aurons une drôle d'opposition

Ça y est ! Les jeux sont faits et les libéraux ont été portés au pouvoir haut la main.

Ce fut une élection pour le moins insusitée. Peu importe l'allégeance politique des individus rencontrés lors de la soirée des élections, la surprise était totale.

La «déconfiture» du Parti conservateur canadien est un événement qui a déjoué toutes les prévisions des experts et sondeurs de tout acabit. De possible gouvernement d'alliance, les voilà qui perdent leur statut de parti officiel à la Chambre des communes.

Autre résultat inusité mais parfaitement prévisible, c'est le succès remporté par les partis régionaux.

Le moins que l'on puisse dire, c'est que nous aurons une drôle d'opposition.

A l'Est, le Bloc québécois qui formera l'opposition officielle (à moins de changements lors des recomptages judiciaires) : un parti voué à la sécession du Québec du reste du Canada; un parti n'ayant eu des candidats que dans une seule province.

De l'autre côté, à l'Ouest, le Parti réformiste qui fait tout autant pour détruire le Canada multiculturel et bilingue. Drôle d'opposition dont les deux partis seront vraisemblablement plus opposés l'un à l'autre qu'au gouvernement en place.

Drôle d'opposition qui mènera probablement le Canada à une ultime déchirure.

Que dire maintenant du renversement historique que constitue l'élection d'un gouvernement majoritaire sans l'appui du Québec ?

Pendant plusieurs décennies, aucun parti politique canadien ne pouvait espérer accéder au pouvoir sans obtenir une majorité de députés au Québec. Ce n'est plus le cas.

Le Bloc a fait son boulot et sorti le Québec du pouvoir fédéral car on peut s'attendre à un maximum de deux ou trois ministres du Québec.

Un fait positif de cette élection, c'est que le Canada a évité la précarité d'un gouvernement minoritaire.

Au niveau des dossiers de la francophonie minoritaire, l'élection d'un gouvernement libéral offre un avenir rassurant. Encore une fois, le Parti libéral a pu compter sur le vote massif des francophones hors Québec.

Dans les circonscriptions où ils constituent une portion importante de l'électorat, un candidat libéral a été élu.

De plus, nous avons maintenant15 députés francophones hors Québec qui représentent une assurance que les dossiers des francophones hors Québec auront leurs porte-parole en Chambre.

L'Ontario a élu 98 députés libéraux. Une province représentant le tiers de la population canadienne compte maintenant 55% des députés au pouvoir. Il y a ici un risque de provoquer plusieurs remous dans l'Ouest canadien avec un gouvernement de l'Est : 148 députés sur 178 (soit 83%) proviennent des provinces à l'est du Manitoba.

Les habitants de l'Ouest ont voté en masse pour le Parti de la réforme mais il faut tout de même s'attendre à des complaintes du genre : «On n'a pas assez de ministres !». Que cela soit : les gens de l'Ouest ont fait un choix, soit celui de rester dans l'opposition.

M. Chrétien serait mal avisé de ne pas récompenser l'Ontario qui lui a donné une quasi-unanimité. De plus, il faut que les libéraux travaillent à protéger ce noyau de leur majorité car, dans quatre ans, il se peut que les partisans désabusés du NPD (qui ont voté libéral) seront de retour au bercail après un vote de mécontentement contre le gouvernement néo-démocrate en place à Toronto.

Qu'en est-il maintenant de nos députés du Nord ? Certains estiment que Mme Blondin-Andrew est ministrable. Elle pourrait être l'une des députés de l'Ouest à obtenir un ministère pour équilibrer les représentations régionales au sein du cabinet. Cela ne sera cependant pas facile car avec seulement 17% des sièges libéraux dans l'Ouest, cela ne laisse que quatre postes de ministres à combler par les députés de l'Ouest.

Il y a eu un commentaire intéressant de Nellie Cournoyea à cet effet.

Elle conseillait à Mme Blondin-Andrew de ne pas tenter d'obtenir le ministère des Affaires indiennes et du Nord. Selon Mme Cournoyea, elle serait mieux avisée de tenter sa chance pour un ministère plus important qui touchera l'ensemble des dossiers du Nord.

Il faut mentionner également que Mme Blondin est peut-être trop engagée dans le dossier du Nord, dossier dans lequel il lui serait plus difficile de prendre un certain recul. Imaginons un budget restreint où elle doit faire des choix entre deux communautés du Nord : laquelle?

Elle pourrait être au centre d'une prise de décision parfois déchirante car les libéraux doivent aussi se battre avec une dette nationale qui grimpe sans cesse.

En bref, le travail ne fait que commencer : travail pour compenser la menace à l'unité canadienne que représentent les succès du Bloc québécois et du Parti réformiste; travail des groupes de pression francophones pour que leurs représentants les défendent bien; et travail de consolidation du Parti libéral dans un contexte politique plutôt volatile (parlez-en aux conservateurs).

Alain Bessette

L'Aquilon

Directeur : Alain Bessette
Journaliste : Karen Lajoie
Journaliste coopérant et photographie : Emmanuel Carcano
Collaboratrice et Correctrice d'épreuves : Pascale Labé
Correspondant national : Yves Lusignan

L'Aquilon est membre associé de l'Association de la presse francophone hors Québec (A.P.F.) et son tirage est présentement de 1000 exemplaires chaque vendredi. La publication de *L'Aquilon* est rendue possible grâce à une subvention du Secrétariat d'Etat. *L'Aquilon* est la propriété de la Fédération Franco-TéNOise et de ses constituantes par le biais de la société les *Éditions franco-ténoises/L'Aquilon*.

Sauf pour l'éditorial, les textes n'engagent que [illegible] responsabilité de leur auteur(e) et ne constituent pas nécessairement l'opinion de *L'Aquilon*. Toute correspondance adressée au journal doit être signée et accompagnée de l'adresse ainsi que du numéro de téléphone de l'auteur(e). La rédaction se réserve le droit de corriger ou d'abréger tout texte. Dans certains cas où les circonstances le justifient, *L'Aquilon* accédera à [illegible] requête d'anonymat. Toute reproduction partielle est fortement recommandée à condition de citer la source.

L'Aquilon
C.P. 1325, Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9
Tél. : (403) 873-6603
Télécopieur : (403) 873-2158

Représentation du 31 octobre

Rocky horror picture show (1975)

Qu'y a-t-il à ajouter [illegible] ce classique qui nous présente une poignée d vedettes contemporaines improvisant leur chemin dans un château d travestis, il y a plus de 20 ans ? Plusieurs choses si votre souvenir de ce fi consiste [illegible] une volée de jarretelles et de riz projeté dans une salle d cinéma répertoire lors d'une sombre soirée d'Halloween.

Ce film, mettant en vedette les Susan Sarandon, Tim Curry, Meat Lo et Barry Bostwick, est une parodie surréaliste des films d'horreur d années 40 et 50.

Brad et Janet, un couple des plus insignifiants, tombent en panne p d'un sombre château de la Transylvanie. Malgré les cris de l'auditoire q les prévient de ne pas s'approcher du château, Brad et Janet s'y rendent sont accueillis par le travesti Frank N. Furter. C'est le temps de s'attach [illegible] son siège car le cirque commence !

Comédie musicale de cabotinage, le *Rocky horror picture show* offre tout pour tous d'une façon bien particulière. Que ce soit des sou vêtements fétiches, des boas où des motocyclettes, ce film peut satisfa tous les phantasmes.

Qui peut résister à ce film qui fait l'éloge des jarretelles de Tim Cu où qui nous fait faire un saut à droite et un saut à gauche de façon à cr une boucle temporelle ? Le temps est venu pour chacun de dévoiler obsessions et de se déguiser comme son personnage favori lors de représentation de l'Halloween.

Susan Sarandon aurait dit : «Cela m'excite de savoir qu'un jour m petits-enfants pourront voir leur grand-mère tenter de séduire un mons revêtue uniquement de ses sous-vêtements». Venez voir par vous-mê ce [illegible] quoi elle fait référence.

Venez appuyer le dialogue, chanter les chansons et danser dans allées mais, s'il vous plait, ne jetez pas de nourriture : trois sur quatre, c pas si mal.

Karen Laj

NDLR Karen est la présidente du Yellowknife Film Soci mais ça, on ne le savait pas en l'embauchant.

La Fédération franco-ténoise a 15 ans

Petite histoire de la FFT et des associations franco-ténoises

La Fédération franco-ténoise a 15 ans. Née en 1978 sous le nom d'Association culturelle franco-ténoise (ACFT), elle s'apprête le 7 novembre [redacted] élire une nouvelle présidente ou un nouveau président. Nous vous présentons un survol historique de cet organisme encore jeune.

Les francophones sont arrivés dans les Territoires bien avant la création d'organismes ou d'associations. D'après *La petite histoire des francophones dans les Territoires du Nord-Ouest*, écrite par Denis Perreault et Huguette Léger, le premier Blanc à avoir mis les pieds dans les T.N.-O, dans la vallée du Mackenzie, fut Laurent Leroux. Il fut le premier à visiter le Grand lac des Esclaves en 1784.

Cent quatre-vingt-quatorze ans plus tard, en décembre 1978, quelques francophones motivés créent l'Association culturelle franco-ténoise (ACFT) à Yellowknife. Au départ, on compte parmi les fondateurs et fondatrices Allain Saint-Cyr, Alida Walsh, Françoise Byrne et Joanne Denault, des bénévoles de la première heure. Dès le début, l'ACFT inscrit dans sa constitution et son mandat le soutien aux francophones des autres communautés du Nord.

C'est le 1er avril 1981 qu'à Iqaluit, Cécile Lachance organise une rencontre des francophones de la communauté d'Iqaluit. La ville s'appelle encore Frobisher Bay à l'époque. Le 8, l'Association des francophones de Frobisher Bay est née. Une quinzaine de francophones se réunissent et nomment Cécile Lachance présidente. Nicole Barclay est vice-présidente et Viola Levesque trésorière et secrétaire.

Le 20 octobre, c'est du côté d'Inuvik que les francophones s'activent. L'Association canadienne-française d'Inuvik voit le jour, à l'initiative de Nicole Roussay, entourée de Gary Morrison et de Carole Leclerc.

Aujourd'hui, il y a encore des francophones à Inuvik, mais il n'y a plus d'association. Trois ans plus tard, l'Association francophone de Fort Smith voit le jour.

En décembre 1986, la communauté franco-ténoise se dote d'un journal, *L'Aquilon*. En janvier 1989, *L'Aquilon* passe d'une publication mensuelle à une publication bimensuelle. En janvier 1993, *L'Aquilon* devient un hebdomadaire distribué principalement à Yellowknife, Iqaluit, Hay River et Fort Smith.

«La grande tournée»

Parmi les projets d'envergure de l'ACFT, on retiendra celui de «La grande tournée, les retrouvailles», qui se déroula de février à septembre 1988. Ce projet permit à l'ACFT de renouer avec les francophones de 12 communautés des Territoires dont l'organisation fut confiée à Jeanne Doré. L'ACFT put évaluer les besoins et les attentes des francophones et rédiger un plan de développement dont l'essentiel se trouve dans le rapport publié en octobre 1988 par Denis Perreault, le directeur de la consultation. C'est également en 1988 que l'ACFT devient la Fédération franco-ténoise. Lors de son assemblée générale tenue à Fort Smith en mai, l'ACFT adopte une nouvelle constitution. En octobre, elle devient officiellement la FFT. A la même date, les francophones de Hay River se dotent d'une association.

Aujourd'hui, la Fédération franco-ténoise emploie cinq personnes : Daniel Lamoureux, directeur général, Sylvie Francoeur et Marie Patterson, agentes de développement, Caroline Millette, secrétaire de direction, et Luc Fournier, embauché pour un contrat de six mois en tant qu'agent de projet.

Un organe politique

La FFT est souvent perçue comme une nébuleuse administrative, qui jongle avec les subventions du fédéral et du territorial. Mais la Fédération est avant tout l'organe politique des francophones du Nord. 1993 marque une étape importante avec la mise en place des services en français dans les ministères fédéraux le 16 décembre prochain. C'est aussi une année charnière pour plusieurs raisons : d'abord les coupures des subventions d'Ottawa obligent la Fédération, comme toute organisation francophone ailleurs au Canada, à repenser les modalités de financement (la FFT perdra 20% de ses ressources financières dans les quatre prochaines années). De plus en plus, on parle d'autofinancement et la FFT et [redacted] membres associés réfléchissent aux meilleurs moyens de dégager d'autres sources de revenus. Car la FFT dépend à environ 90% du Patrimoine canadien pour réaliser ses activités. C'est l'un des points majeurs qui sera discuté en atelier lors de son assemblée générale à Yellowknife les 6 et 7 novembre.

Sans rentrer dans les détails, l'objectif est de définir des lignes directrices pour «amasser» 50 000$ d'ici trois ans.

Ensuite, il y a la question des PDCC, les projets de développement culturel et communautaire. Les PDCC représentent, en d'autres termes, l'argent reçu par la FFT pour réaliser les projets des associations francophones. Ces sommes couvrent pratiquement toutes les activités, de la radio communautaire au colloque annuel organisé par l'Association des parents francophones de Yellowknife. Pour l'année 1993-94, leur montant est de 260 000 dollars. La distribution de ces fonds a toujours fait grincer quelques dents, la Fédération étant perçue comme juge et partie. C'est un fait. Il existe pourtant un système de distribution des fonds très clair, basé sur des critères précis.

Grosso modo, les projets des associations sont soumis à un comité de sélection composé de trois personnes (une ou un représentant du ministère de l'Education, de la Culture et de la Formation, deux représentants choisis par la FFT, une ou un représentant du Secrétariat d'Etat).

Les propositions du comité de sélection sont ensuite présentées au conseil exécutif de la FFT, dernière instance décisionnelle. Yvon Laberge, consultant, a effectué [redacted] tournée cette année pour recueillir les suggestions des associations sur ce sujet.

On trouve dans ce document de travail, particulièrement intéressant, un certain nombre de recommandations dont il sera certainement question lors de l'assemblée générale de la FFT.

Terminons avec un «gros morceau», le plan triennal, dont le but est de planifier les activités [redacted] les orientations de la FFT sur une période de trois ans.

Ce plan, dont l'ébauche apparaît dans un document de travail réalisé par Yvon Laberge, comporte plusieurs volets : la culture, l'éducation, les services gouvernementaux en français, l'économie (on retrouve sous cette rubrique l'autofinancement), les femmes, les jeunes, les aîné-e-s, les communications et la refrancisation.

On trouve également une rubrique au titre barbare de «participatif et organisationnel». En fait, le consultant suggère ici de réexaminer les modes de fonctionnement de la FFT, notamment par rapport [redacted] la création du Nunavut.

Autant de sujets qui touchent l'avenir des francophones du Nord et définissent les orientations de la FFT pour les années à venir. Le plus gros défi restant de rallier à sa cause le plus grand nombre de francophones possible, quels qu'ils soient.

Emmanuel Carcano



La FFT, un organisme fédératif

La Fédération franco-ténoise est structurée comme une organisation fédérative et à ce titre, elle regroupe différentes associations : L'Association francophone de Fort Smith, l'Association franco-culturelle de Hay River, l'Association francophone d'Iqaluit, l'Association des parents francophones de Yellowknife, la garderie Plein Soleil et l'Association franco-culturelle de Yellowknife. Ces six associations ont le statut de membres de la FFT. Il existe aussi des membres associés, *L'Aquilon* et Canadian Parents for French. Enfin, la FFT collabore avec certains organismes, tels que le Comité de parents d'Iqaluit et la garderie multiculturelle d'Iqaluit. Tous ces organismes seront représentés lors du 15e anniversaire de la FFT les 6 et 7 novembre à Yellowknife.

En marge des réunions de travail, un banquet (22$) et un spectacle (10$) avec la chanteuse country et cajune Crystal Plamondon auront lieu. Deux groupes locaux, les Metis Reelers et les Tree of Peace youth drummers assureront la première partie.

La remise des prix Jeanne Dubé et le discours de la présidente se feront durant le banquet.

Le prix Jeanne Dubé récompense cinq bénévoles

Jeanne Dubé, une francophone engagée

La Fédération franco-ténoise [redacted] créé cette année un prix pour saluer le travail de bénévoles francophones. Ce prix porte le nom de Jeanne Dubé, une franco-ténoise bien connue pour ses activités dans sa communauté, Fort Smith, mais également dans les T.N.-O.

Ce jour-là, Jeanne Dubé se repose à l'hôpital de Fort Smith, pour de petits problèmes de santé passagers. Elle a pourtant revêtu une jolie robe blanche ornée d'un bouquet de fleurs pour recevoir ses hôtes.

C'est dans le vieil hôpital de Fort Smith, de l'autre côté de la rue, que Jeanne Dubé [redacted] exercé son premier emploi, en 1963. Elle venait de quitter Plamondon (Alberta) où elle avait vécu toute sa vie.



«Mon premier job, se souvient-elle, consistait à emmener des têtes de poissons aux Inuit hospitalisés. J'ai découvert comment fonctionnait une institution».

Auparavant, Jeanne Dubé n'avait jamais eu d'emploi rémunéré. Elle et son mari Edmond exploitaient [redacted] ferme à Plamondon. «On cultivait de l'avoine et du blé, il y avait beaucoup d'ouvrage. On se demande encore comment on a fait (...). Je n'avais jamais été élevée sur une ferme, je n'aimais pas vraiment ça, faque j'ai été contente de déménager. Mais c'était une bonne place pour élever des enfants». Jeanne et son mari en ont eu quatre.

«On a toujours parlé français chez nous, explique Jeanne Dubé. Et mes enfants l'ont gardé, sauf la dernière. Elle a de la difficulté à parler, mais elle comprend».

Jeanne Dubé est née à Plamondon le 31 décembre 1921. C'est là qu'elle épousera Edmond Dubé. Quand elle et son mari décident de monter à Fort Smith, en camion, c'est la terre de ses parents qu'elle quitte. Ils n'étaient pas les seuls fermiers à quitter Plamondon (une rue de Fort Smith était connue pour porter le nom de «rue Plamondon») pour venir s'installer plus au nord, espérant y trouver davantage de travail.

«Quand je suis arrivée à Fort Smith, on avait peur et honte de parler le français dans notre milieu de travail. Mais les Soeurs Grises étaient heureuses de voir du monde francophone». Après son emploi à l'hôpital, Jeanne Dubé travaillera comme cuisinière à la résidence du collège.

Jeanne Dubé
Suite en page 6

Jeanne Dubé

Suite de la page 5

A l'âge de 50 ans, nouveau virage. Jeanne Dubé décide de retourner à l'école. Elle obtient un diplôme national en restauration et en hôtellerie en Alberta et devient institutrice culinaire au collège pendant un an. Lorsque le poste devient permanent, quelqu'un d'autre est embauché. La cuisine est une affaire de famille pour Jeanne Dubé. Sa mère et sa grand-mère étaient d'excellentes cuisinières. Ce goût pour la cuisine, Jeanne Dubé va le développer et l'assaisonner à la sauce nordique. Elle conçoit des produits de qualité à partir des ressources qu'offre le Nord, telles que la viande de caribou, de boeuf musqué, de bison, etc. «Mon intérêt, c'était de vendre l'idée et les produits, puis de trouver une entreprise pour la production industrielle». Elle crée également des mélanges d'herbes et d'épices pour mariner les viandes de bois, les volailles, les poissons. Malheureusement, Jeanne Dubé ne parviendra pas à atteindre son but, faisant face à toute une série d'embûches administratives et à l'inertie des gouvernements. Déçue, elle se contentera de recevoir chez elle des groupes de touristes venus visiter la région. Elle sert des mets régionaux, décores avec des fleurs, des plantes qu'elle ramasse dans les bois. «J'étais associée avec Jacques Van Pelt, un pourvoyeur. Des gens venaient manger de la cuisine typique du Nord chez nous. C'était populaire, ça n'avait pas de bon sens. Mon mari est un excellent chasseur. Il gelait les animaux quand c'était la [redacted] de chasse : perdrix, canards, caribous, orignaux. Le village ici m'encourageait, parce que ça amenait des touristes. Mon mari allait chercher des fleurs de nénuphars à 5h du matin, on décorait nos tables avec ça». Aujourd'hui, Jeanne et Edmond Dubé sont à la retraite. On ne saurait parler de la vie de Mme Dubé sans l'associer avec l'histoire de la francophonie dans les Territoires. Si ce prix du bénévolat porte son nom, c'est pour faire honneur à son engagement dans la francophonie. L'Association francophone de Fort Smith est née en 1984. «Jeanne Doré m'a demandé si je ne voulais pas aider à rassembler le monde français à Fort Smith. Ça a été le début». Mais c'est à la fin des années 80 que Jeanne Dubé s'investit plus sérieusement. «La grande tournée, les retrouvailles», en 1988, marque un tournant décisif. Jeanne Dubé devient la représentante des francophones de Fort Smith lors de ce projet d'envergure dont le but était d'évaluer les attentes et les besoins des francophones des T.N.-O. Elle obtient un diplôme d'animation communautaire à l'issue d'un cours de formation de trois mois à la faculté Saint-Jean d'Edmonton. En tant qu'animatrice, elle participe à «La grande tournée». Dans la première version du rapport Perrault, elle recommande que «le gouvernement s'assure qu'il y ait toujours au moins [redacted] personne francophone disponible à l'accueil dans les hôpitaux, dans les salles d'urgence et dans les dispensaires des T.N.-O».

En mai 1988, Fort Smith accueille l'assemblée générale de l'ACFT, la première tenue à l'extérieur de Yellowknife. «C'était tout un honneur pour Fort Smith. Ça a réveillé la communauté», se souvient Jeanne Dubé. Elle s'investit également dans la Fédération nationale des femmes canadiennes-françaises en août 88. Elle en garde un souvenir mitigé : «On n'a jamais été capable de discuter». En septembre, elle prend part à l'assemblée générale spéciale de l'Association culturelle franco-ténoise (ACFT) [redacted] Iqaluit. En 1989, elle devient vice-présidente de l'Association francophone de Fort-Smith, refusant le poste de présidente parce qu'elle ne se sentait pas assez sure de sa maîtrise de la langue française.

Lorsqu'on lui parle de ses réalisations, Jeanne Dubé insiste pour parler des autres francophones qui ont joué un rôle important à ses yeux : Claudette Saquet, Jeanne Doré, Fernand Denault, France Tremblay, Gisèle et Alban Soucy.

Depuis cette entrevue, Jeanne Dubé a quitté l'hôpital dans lequel elle fut si souvent appelée pour servir d'interprète auprès de patients francophones, avant qu'un poste soit créé, occupé aujourd'hui par Christine Aubrey, présidente de l'Association francophone de Fort Smith. Ce service en français, c'est aussi l'aboutissement de démarches entreprises par Jeanne Dubé.

Jointe [redacted] téléphone ces jours-ci, Jeanne Dubé affichait une grande forme : «Ça va mieux maintenant, la santé est revenue. J'aurais peut-être l'ambition de m'impliquer à nouveau».

Emmanuel Carcano

Les prix Jeanne Dubé 1993 récompensent le travail de cinq bénévoles et seront attribués lors du 15e anniversaire de la FFT le 6 novembre prochain. Les cinq lauréates sont Lise Picard, Bernadette Leblanc-Fortier et Diane Mahoney (Yellowknife), Gisèle Soucy (Fort Smith) et Suzanne Lefebvre (Iqaluit).

Couverte de dettes et poursuivie par ses créanciers

La maison d'édition D.M. Communications est dans une impasse

La maison d'édition D.M. Communications, qui comparaissait devant la Cour suprême le mois dernier, devra rembourser 110 195,49 dollars au gouvernement des T.N.-O. suite à une décision prise par le juge H.L. Irving.

Le GTNO avait demandé à plusieurs reprises à la maison d'édition le remboursement de son argent avant de la poursuivre en justice. D.M. Communications avait emprunté 115 000 dollars au gouvernement en juin 1992, pour éviter la faillite. Le remboursement de ce prêt devait s'étaler sur une période de cinq ans.

En guise de garantie, la maison d'édition avait hypothéqué l'ensemble de ses meubles.

Au mois d'avril 1993, D.M., qui n'avait pas honoré ses remboursements depuis plusieurs mois, reçoit [redacted] demande de paiement à laquelle elle ne peut pas répondre. Le shérif saisit alors la plupart de ses biens au cours du printemps.

Ce n'est que le début d'une série d'événements malencontreux pour la maison d'édition. Au mois de mai, elle perd un autre procès contre l'imprimerie Canarctic. Le jugement rendu par le juge Mark de Weerdt est irrévocable, mais c'est une victoire vaine pour Canarctic, puisque tous les biens de D.M. [redacted] déjà été saisis.

L'imprimerie, qui était l'un des plus grands créanciers de D.M., lui réclamait plus de 54 000 dollars pour des factures impayées. Canarctic affirme avoir imprimé *The Press Independent* depuis le 11 mai 1992 jusqu'au 25 mars 1993 sans jamais avoir été payée.

D.M. Communications, qui est désormais privée de ses biens et n'a pas les moyens de rembourser ses créanciers, se retrouve aujourd'hui dans une impasse.

Karen Lajoie

Affaire des loyers excessifs à Iqaluit

Le GTNO fait appel contre ses six employés

Le gouvernement territorial a fait appel fin septembre d'une décision prise quelques semaines auparavant par le régisseur du bureau des locaux d'habitation, M. Colin Baile. Celui-ci avait déclaré que le GTNO devrait reverser de l'argent à six de ses employés, à qui il avait fait payer un loyer plus élevé que ce qu'ils auraient dû payer.

Le gouvernement déduisait en effet sur chaque chèque de paie de ses employés la moitié de leur loyer mensuel. Or, les six employés en question, qui travaillaient à Iqaluit, se sont aperçus qu'ils recevaient 26 chèques par an et non 24. Par conséquent, le GTNO leur prenait plus d'argent que nécessaire.

La décision de M. Colin Baile a remis directement en question la situation des 6000 autres employés du gouvernement.

Dans ses documents d'appel, le gouvernement affirme qu'il y a eu erreur et qu'il n'a jamais déduit trop d'argent sur les chèques de paie de ses employés.

Les six employés concernés, dont le logement est inclus dans les clauses de leur contrat, ont déclaré qu'ils payaient entre 866 et 1192 dollars par mois de loyer et que le GTNO leur avait pris entre 363 et 500 dollars de trop en 1992. Dans sa décision prise le 10 septembre, M. Baile a souligné que le gouvernement n'avait pas [redacted] droit de déduire plus d'argent sur la paie de ses employés que les contrats ne l'autorisaient à le faire. Selon M. Baile, le gouvernement serait donc obligé de reverser un total de 2555 dollars aux six employés qui se sont plaints. Mais le GTNO soutient qu'en vertu du contrat signé avec ses employés, il a le droit d'effectuer ces déductions.

Le gouvernement défendra sa position devant la Cour suprême le 8 novembre.

Karen Lajoie

Cooper, Peach et Gullberg réclament plus de 100 000 dollars

Un cabinet d'avocats en conflit avec CASAW

Le cabinet d'avocats Cooper, Peach et Gullberg réclame plus de 100 000 dollars à CASAW pour des services qu'il lui aurait rendus entre la mi-mai et la mi-août 1992, au moment où le cabinet défendait les intérêts du syndicat lors des négociations avec la compagnie minière Royal Oak.

Cooper, qui a soumis le dossier à la Cour suprême cet été, affirme avoir été contacté par le syndicat à peu près une semaine avant le début de la grève le 23 mai 1992 pour défendre ses intérêts. A ce moment-là, CASAW aurait déclaré que s'il n'avait pas assez d'argent pour payer ses frais, la branche nationale du syndicat financerait la différence. Sont mis en cause dans cette affaire M. Bill Schram, président de CASAW [redacted] début de la grève, M. Harry Seeton, président actuel du syndicat, la branche nationale de CASAW et son président, M. Ross Slezak.

Le cabinet Cooper affirme aujourd'hui que pendant trois mois, ses avocats ont été nuit et jour à la disposition de CASAW, dont les responsables avaient été contactés à plusieurs reprises au sujet de factures impayées. Cooper déclare avoir été averti à la mi-août par MM. Schram et Seeton que la branche locale de CASAW n'avait pas les moyens de payer leur facture qui s'élevait alors à 104 169,99 dollars, mais qu'ils souhaitaient par ailleurs que le cabinet continue de travailler pour eux sans être payé jusqu'à la fin de la grève.

A la même période, M. Slezak et l'organisme national ont nié leur responsabilité à l'égard des dettes de la branche locale du syndicat. Après avoir reçu 3 000 dollars de CASAW au mois d'août, Cooper demande toujours 101 169,99 dollars au syndicat, plus les intérêts.

De leur côté, l'organisme national comme la branche locale de CASAW nient toutes les accusations du cabinet d'avocats et déclarent qu'ils n'ont jamais signé de contrat avec eux pour recevoir des services juridiques. Dans leurs documents déposés à la cour le 30 septembre, ils affirment qu'ils n'ont jamais utilisé les services de Cooper et que l'organisme national n'a jamais dit qu'il se chargerait des dettes de l'union locale. Par ailleurs, ils déclarent que si CASAW est reconnu coupable, il serait injuste que le cabinet d'avocats reçoive une somme d'argent aussi importante car selon eux, le montant demandé dépasse largement la valeur des services rendus. Le dossier sera examiné par la [redacted] à une date qui n'a pas encore été déterminée.

Karen Lajoie

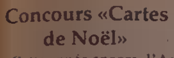


Peter Verstraaten et Mathew Grogono débarquent à la décharge leur «récolte» du fond de la baie de Yellowknife. Bidons, pneus et objets divers récupérés à force de plonger dans les eaux cet automne (voir *L'Aquilon* du 1er octobre 1993).



QUOI DE NEUF ?

Bulletin de liaison de l'AFCY



Concours «Cartes de Noël»

Cette année encore, l'Association franco-culturelle de Yellowknife lance un concours «Cartes de Noël» ouvert à tous les étudiants et étudiantes de l'école Allain St-Cyr et à ceux en immersion. Des prix seront remis aux trois meilleurs envois et la carte retenue sera envoyée dans tous les foyers francophones de Yellowknife. Le concours a débuté le 15 octobre pour se terminer le 5 novembre 1993. Participez en grand nombre ! Pour plus de renseignements, composez le 873-3292, ou informez-vous au secrétariat de votre école.

Concours «Trouvez un slogan»

L'Association des parents francophones de Yellowknife lance le concours «Trouvez un slogan», ouvert à tous, dans le but de promouvoir sa campagne de sensibilisation et d'information sur les services disponibles à Yellowknife aux niveaux pré-scolaire et scolaire. Un certificat cadeau d'une valeur de 100$ pour l'achat de dictionnaires français sera remis au gagnant. Faites parvenir vos suggestions avant le 25 octobre 1993, à l'APFY, CP 2243, Yellowknife, T.N.-O., X1A 2P7. Pour plus d'informations, contactez Marie Patterson, au 920-2919.

Nouveaux membres et arrivants, bienvenue!

Cette fois-ci, nous souhaitons la bienvenue à Mlle Lyne Valin qui a joint nos rangs. Bienvenue parmi nous. Nous savons également que quelques personnes sont arrivées dernièrement à Yellowknife, dont Martin Beliveau. Venez nous voir, vous êtes les bienvenus.

Recette du mois

Ce mois-ci, la recette du mois nous vient de Caroline Millette. Si ça vous tente de vous sucrer le bec, vous ne le regretterez pas... La recette proposée est toute simple et délicieuse. La voici :

Carrés sucrés

Ingrédients:
1 boîte de biscuits «Petit Beurre»
2 c. à table de beurre
2 c. à table de farine
1 tasse de cassonade
1 tasse de lait

Préparation :

Faire fondre le beurre et ajouter la farine. Bien mélanger. Ajouter ensuite le lait et la cassonade. Brasser jusqu'à épaississement.

Dans le fond du plat, mettre une rangée de biscuits «Petit Beurre» et recouvrir avec le mélange obtenu. Ajouter une rangée de biscuits sur le dessus, réfrigérer environ 1/2 heure et déguster.

Nouvel annuaire des services en français

La Fédération franco-ténoise offre présentement aux francophones l'édition 93-94 de son guide des services en français. Revu, corrigé et amélioré, ce guide vous sera très utile [redacted] la maison et au bureau. Il est disponible dès maintenant. Pour vous le procurez, vous n'avez tout simplement qu'à passer à nos locaux, [redacted] Graham Bromley Building, sur l'avenue Franklin, au 3e étage. Et c'est gratuit. Par la même occasion, ce sera pour nous un grand plaisir de vous rencontrer.

Collège de l'Arctique

Un rappel concernant les différents cours offerts en français au collège de l'Arctique. Si vous êtes qualifié pour offrir un cours qui pourrait intéresser la population francophone, n'hésitez pas à nous le faire savoir. Laissez vos noms et coordonnées à Jean-François Boucher, au 873-3292 et il se fera un plaisir de vous informer à ce sujet. En passant, ça paye...

Avis à tous les membres...

Quelques membres recevront en novembre un avis de réabonnement. Il serait très apprécié si tous pouvaient répondre favorablement et rapidement à cet avis. Votre cotisation est primordiale pour nous et démontre bien l'intérêt, qui est réciproque, que vous nous portez. Votre Association est prête [redacted] tout pour vous, de son côté. Du votre, une petite cotisation de rien du tout ! Merci d'avance.

ACTIVITÉS A VENIR



La prochaine activité au calendrier de l'Association franco-culturelle de Yellowknife, c'est le party d'Halloween, le 30 octobre 1993, au Yellowknife Inn, dans l'annexe A de l'ancienne Assemblée législative, de 20h00 à .... Venez déguisé, il y aura des prix et une grande parade de mode, ainsi que beaucoup, beaucoup de prix de présence et de plaisir. L'entrée est gratuite pour les membres. Les non-membres devront payer 5$.

Dictée des Amériques

Ceux qui se sont inscrits à la dictée des Amériques pourront participer à l'épreuve le samedi 20 novembre à 14h00 à l'école Allain Saint-Cyr. Nous avons besoin de trois champions territoriaux pour nous représenter...



Pour plus de renseignements, contactez-nous au 873-3292.

Spectacle de Crystal Plamondon

Les 5-6-7 novembre prochains marqueront le 15e anniversaire de la Fédération franco-ténoise. Il nous reste encore des billets pour le banquet (22$) et le spectacle (10$). N'hésitez pas à nous appeler au 873-3292 pour vous les procurer!!!

Parlement Jeunesse

Yellowknife accueillera bientôt des jeunes francophones et francophiles de l'Ouest et du Nord canadien pour le Parlement Jeunesse. Les 11-12-13-14 novembre, ces jeunes discuteront des problèmes qui les préoccupent. Il serait important [redacted] intéressant pour nous, les plus vieux, d'y assister, histoire de voir où les dirigeants de demain nous conduiront. Pour plus d'informations, contactez Sylvie Francoeur au 920-2919.

Colloque de l'APFY

L'APFY tiendra son colloque annuel les 26 et 27 novembre prochains. Petit rappel pour ceux et celles qui auraient oublié. Besoin d'informations? Contactez Marie Patterson au 920-2919

Théâtre

Le 26 novembre 1993, l'Association des parents francophones de Yellowknife offre une soirée de théâtre avec André Roy. La pièce «Il était une fois Dalmas,Sask.....mais pas deux fois» sera au programme. Les critiques sont excellentes, ne manquez pas ce spectacle...

Soirée rétro

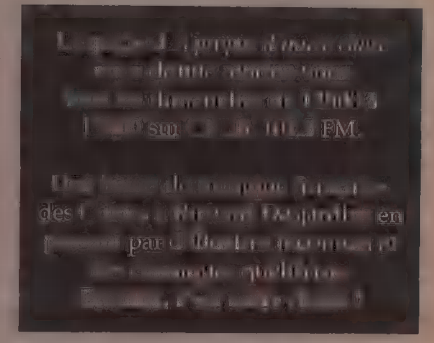
Le 27 novembre 1993, à l'hôtel Explorer, une grande soirée rétro avec décor et ambiance sera au programme. Venez danser au son de la musique des années 40-50-60... Vous avez la nostalgie de cette merveilleuse époque? Soyez présent et revivez toute [redacted] soirée, le déplacement en vaudra la peine...

Vous avez des suggestions, des commentaires, des recettes du mois, des super de bonnes idées.... eh bien, dites-le! Que vous soyez de Yellowknife, de Fort Smith, d'Iqaluit ou de St-Ouin-Ouin, nous serons heureux de recevoir vos impressions et des nouvelles de votre petit coin. Faites parvenir le tout à : l'Association franco-culturelle de Yellowknife :

CP 1586, Yellowknife, T.N.-O., X1A 2P2, ou appelez le 873-3292.

Le bulletin «Quoi de neuf ?» ne s'adresse pas seulement aux résidents de Yellowknife, mais à tous les francophones et francophiles du monde entier, puisqu'il est lu outre-mer et par au moins...beaucoup de lecteurs.

C'est VOUS qui en assurez le succès et c'est VOUS qui en bénéficiez!



Trois années de recherches archéologiques

Sur les pistes traditionnelles dogrib

Tom Andrews, un archéologue du centre septentrionnal Prince de Galles, mène depuis trois ans des recherches sur les pistes traditionnel. les du peuple dogrib entre le Grand lac des Esclaves et le Grand lac de l'Ours. Aidé dans sa tâche par des aînés et des jeunes de Rae Lakes et Rae, il a peu à peu reconstitué l'histoire de ces pistes, les légendes qui y sont liées et découvert environ 280 sites traditionnels.

Cela fait trois années maintenant que chaque été, Tom Andrews et son équipe parcourent une piste traditionnelle utilisée par les Dogrib, la «piste des canots d'écorce de bouleau», qui relie le Grand lac des Esclaves au Grand lac de l'Ours. Pour en arriver là, il a fallu beaucoup de travail, de recherches et de patience.

«Nous avons vraiment commencé en 1982, explique Tom Andrews, l'archéologue responsable du projet, spécialisé dans les recherches en territoire déné. Je travaillais alors pour la Nation dénée et nous voulions établir une carte des anciennes pistes dénées. Je suis allé à une réunion du conseil de bande de Rae Lakes. J'ai présenté le travail que nous avions fait jusqu'à ce moment. A la fin de mon exposé, un aîné, Harry Simpson, s'est levé et nous a remerciés pour le travail que nous avions fait. Puis, il a expliqué que maintenant que les pistes avaient été répertoriées, le moment était venu de retrouver le nom et l'histoire des lieux tout au long de la piste. Malheureusement, la Nation dénée n'avait pas les moyens de financer le projet. Je suis donc retourné voir Harry Simpson et je lui ai demandé de m'enseigner les noms et l'histoire de ces lieux. Il n'a pas voulu [redacted] raconter toutes les histoires. Il m'a dit qu'il fallait attendre d'être sur place».

Il faudra du temps avant que le projet ne se précise vraiment. Mais au début de l'hiver 1990, quatre personnes -Harry Simpson, John B. Zoe (un recherchiste de Rae), un traducteur et Tom Andrews- commencent à noter, à l'aide d'une carte détaillée, le nom de chaque lieu traditionnel dogrib le long de «la piste des canots d'écorce de bouleau» : les sites sacrés, les emplacements pour camper, les tombes, en fait tout ce dont les aînés voulaient parler. Historiquement, ces pistes permettaient aux Dogrib de circuler d'un poste de traite à l'autre, de Rae à Fort Norman. Cette piste suit les lacs, les rivières, les portages et est sans doute l'une des pistes les plus importantes dans cette région.

Premier voyage

A l'été 1991, Tom Andrews décide de remonter une partie de cette piste. «Nous avons constitué une équipe de quatre personnes : Harry Simpson, John B. Zoe, Betty Ann Betsedia et moi-même. Nous avons concentré nos recherches le long de la rivière Camsell, en aval du Grand lac de l'Ours. Nous nous sommes arrêtés à chaque lieu identifié durant l'hiver, avec l'espoir de trouver des outils en pierre, de démontrer que ces endroits avaient été fréquentés depuis des années».

L'hiver suivant, les mêmes personnes et des aînés des communautés concernées se rassemblent à nouveau pour discuter des résultats obtenus et pour fournir davantage d'informations. «Les aînés qui avaient participé au projet voulaient que nous formions les jeunes. Nous avons donc coopéré avec le centre d'amitié de Rae», poursuit Tom Andrews.

L'été 1992, l'équipe s'est étoffée. Trois personnes se sont jointes au groupe : Nick Black (un aîné de Rae), Tony Dryneck et Francis Zoe. Cette fois-ci, l'équipe restera plus au sud de la piste, en amont du Grand lac des Esclaves, le long de la rivière Marina. «Là encore, nous nous sommes arrêtés régulièrement, [redacted] la recherche de lieux dogrib. Pour les aînés, c'était également très important que nous [redacted] arrêtions à chaque tombe dénée et que nous les restaurions si elles étaient en mauvais état. Ils voulaient aussi que nous voyagions de la manière la plus traditionnelle possible, c'est-à-dire en canot (25 portages) et avec peu de nourriture. Le reste, la chasse et la pêche nous le fournissaient. Ils souhaitaient par ailleurs que nous observions les rituels dogrib. Chaque soir, Harry nous racontait des histoires. En outre, les deux étudiants, Tony et Francis, ont appris avec Harry et Nick l'utilisation traditionnelle des plantes médicinales».

L'été dernier, seuls Tom Andrews et John B. Zoe sont repartis. Ils ont passé une semaine du côté de la rivière Marina pour finir leurs recherches. Au total, Tom Andrews et «son» équipe ont passé 12 semaines dans le bois durant ces trois étés et autant de temps dans les communautés l'hiver.

Trois villages abandonnés

Qu'ont-ils trouvé ? «Trois cents noms de sites traditionnels, énumère Tom Andrews, 280 sites archéologiques, c'est-à-dire des endroits où il existe des preuves d'une activité passée, 150 lieux de sépulture, plusieurs petits cimetières le long de la piste (le plus important comportait 15 tombes), trois villages abandonnés, des cabanes et des «lieux sacrés» (lieux liés aux légendes où l'on laisse des offrandes, où l'on procède à certains rituels).

Pour ce qui est des objets, Tom Andrews note qu'«il est rare de trouver des matériaux organiques qui peuvent être datés. La conservation de ces objets est très limitée, d'autant plus que le sol est très acide». Ils ont néanmoins trouvé une tasse et une assiette en écorce de bouleau, des pointes de flèche et de lance en pierre.

Tom Andrews tire beaucoup d'enseignements de cette expérience : «Ce que j'ai appris était phénoménal. D'abord ce fut un véritable honneur pour moi de partager la culture dogrib et de me rendre dans des lieux sacrés. Ensuite, je connais la piste moi aussi, les endroits pour chasser, les campements, etc. La collaboration avec les habitants des communautés fut très riche. Le Nord offre une chance incroyable aux archéologues : certains autochtones vivent encore de manière traditionnelle et conservent un rapport à la terre très particulier. Nous avons beaucoup de chance, en tant qu'archéologues, de pouvoir travailler avec ces peuples. Chaque lieu [redacted] une histoire. La terre devient ainsi un moyen de se rattacher [redacted] la culture, une sorte d'*aide-mémoire*». Cet hiver, Tom Andrews doit terminer son rapport. «Nous avons enregistré toutes les histoires liées à ces lieux (35 heures d'enregistrement). Toutes ces informations seront fournies aux communautés». Si «la piste des canots d'écorce de bouleau» est la plus importante, elle n'est en tout cas pas la seule. Il en reste beaucoup d'autres à redécouvrir, notamment «la piste des traîneaux à chiens», une autre piste empruntée l'hiver.

Emmanuel Carcan

«Le village à côté de Nidzi», c'est le nom de ce hameau dogrib abandonné. Au premier plan, on distingue un amas de pierres, [redacted] fait un ancien foyer, probablement construit en 1880. Le village fut abandonné en 1928 à cause d'une épidémie de grippe, puis réoccupé vers 1940, date à laquelle furent construites les cabanes en bois à l'arrière-plan. Tom Andrews et son équipe ont trouvé à cet emplacement les restes de 20 cabanes [redacted] rondins, 12 cheminées en pierre et trois maisons datant de 1940.



© Tom Andrews

Cet endroit où sont assis, de gauche à droite, John B. Zoe, Betty Ann Betsedia et Harry Simpson, porte le nom de «Blood Rock». La légende de Yamoza, figure mythique pour les Dénés, est associée à ce lieu. D'après la «version dogrib», Yamoza et son frère étaient élevés ici, sur cette colline, par un géant qu'ils appelaient «grand-père». Un jour, ils voulurent lui jouer [redacted] tour. Ils lui coupèrent le crâne et jetèrent à l'intérieur des pierres brûlantes. C'est alors que le géant se transforma en roche, devenue cette colline traversée en son sommet par une large fissure. La tradition veut que l'on y jette des cailloux et que l'on écoute le bruit qu'ils font en se répercutant sur les parois de la faille. Il paraît que ça porte chance. C'est l'une des nombreuses histoires liées à des lieux tout au long de cette piste.

Le chef national de l'Assemblée des Premières Nations à Yellowknife

Ovide Mercredi prône le respect de la différence pour un Canada nouveau

Les 250 élèves des écoles St. Patrick et Sir John Franklin commençaient à trouver le temps long et à s'agiter lorsque le chef national de l'Assemblée des Premières Nations, M. Ovide Mercredi, est arrivé dans le gymnase avec 40 minutes de retard.

M. Mercredi s'était déplacé à Yellowknife le 21 octobre pour soutenir la candidature de Mme Ethel Blondin-Andrew, une «amie de longue date», mais il avait souhaité rencontrer les jeunes pour leur parler d'un sujet important, l'avenir du Canada.

Devant un logo gigantesque de l'Assemblée des Premières Nations, le chef national [redacted] adressé ses encouragements aux jeunes pour les pousser à construire un avenir différent pour le pays.

«C'est important que les jeunes de ce pays gardent l'espoir de créer une société meilleure pour tout le monde à l'avenir. Je fais appel [redacted] vos consciences pour que vous ne soyez pas comme les autres générations. Si vous êtes capables d'être différents et de créer une nouvelle image de vous-mêmes, vous aurez une meilleure société canadienne et un monde meilleur». Selon M. Mercredi, le pays vit actuellement, non sans douleur, une grande évolution et au cours de ce processus, un certain nombre de vieilles idées doivent être mises à la poubelle et de nouvelles idées doivent être développées. «Si nous ne changeons pas notre façon de penser, nous ne survivrons pas».

M. Mercredi n'a pas voulu utiliser les micros et la tribune qui avaient été installés pour lui et a préféré s'adresser au public debout sur un coin de l'estrade, ce qui n'a pas facilité la tâche à l'équipe de télévision qui s'était déplacée.

«Pour comprendre le Québec sans l'assimiler, il faut comprendre qu'il a le droit d'être distinct»

M. Mercredi a affirmé que si le gouvernement ne se décide pas à respecter la diversité de la population canadienne, les groupes qui n'ont pas le pouvoir vont tenter quelque chose de nouveau.

«Si nous nous limitons à une seule façon de travailler, nous ne serons jamais un pays uni. Il faut respecter nos différences. Pour comprendre le Québec sans l'assimiler, il faut comprendre qu'il a le droit d'être distinct, d'être différent. Ce qui ne veut pas dire qu'il est meilleur, mais simplement différent. Les tensions qui ont été créées dans la province par la volonté de ses habitants d'avoir l'autodétermination, de protéger leur langue, leur culture et leurs institutions, n'ont de conséquences néfastes ni pour le Québec, ni pour les Premières Nations dans le reste du Canada». Selon M. Mercredi, il n'y a pas de raison à ce que les autochtones, les Québécois et les autres Canadiens ne vivent pas ensemble en harmonie, du moment que tout le monde respecte le droit à la différence.

«Le défi, c'est de trouver une façon de respecter nos droits collectifs tout en respectant les droits individuels. Votre mission, c'est de mettre l'accent sur ce que nous avons en commun, sur ce qui nous lie tous et non sur ce qui nous distinguent».

«Si nous ne pouvons pas surmonter ce problème, nous assisterons à la séparation du Québec du Canada. Les Premières Nations pourraient alors elles aussi chercher leur voie de leur propre côté si le dialogue s'avère impossible».

Karen La

LE SOUFFLE FRANCOPHONE DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

L'aquilon

50¢ Envoi de publication - enregistrement no. 10338 C.P. 1325 Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9 Volume 8 numéro 41, vendredi 5 novembre

Coupable d'avoir pollué le bras de mer Koojesse près d'Iqaluit

Le GTNO reçoit une amende de 89 000 dollars

Le GTNO a annoncé le 3 novembre qu'il allait faire appel après avoir appris le 2 novembre qu'il devrait payer une amende de 89 000 dollars pour avoir pollué le bras de mer Koojesse près d'Iqaluit en 1991.

Le juge Michel Bourassa de la cour territoriale a condamné sévèrement le gouvernement au moment de rendre publique [redacted] décision : «En tant que citoyens, nous pensions que notre gouvernement protégerait nos intérêts [redacted] ne prendrait pas en compte que les siens pour prendre des décisions. Nous pensions que le gouvernement nous tiendrait à l'abri de l'incompétence et de tout ce qui pourrait nuire [redacted] bien-être public (...) C'est donc d'autant plus grave qu'il ait enfreint la loi. Le GTNO a commis un acte illégal et a eu une conduite contraire à celle d'un bon gouvernement. Cela pourrait être considéré comme un abus de confiance».

Le GTNO avait été reconnu coupable le 27 août dernier d'avoir déversé accidentellement 56 000 mètres cubes d'eaux d'égout dans le bras de mer Koojesse près d'Iqaluit entre le 1er et le 10 juin 1991.

Deux autres plaintes qui avaient été déposées contre le gouvernement et qui portaient sur des points plus précis concernant la localisation de la pollution, n'avaient pas été retenues par le juge Bourassa.

Celui-ci avait déclaré que la pollution aurait pu être évitée si le gouvernement avait apporté plus de soin dans la construction et la gérance du champ d'épandage.

Selon le juge, le gouvernement territorial n'avait rien fait pour s'assurer que les digues étaient en bon état, alors que le bras de mer avait déjà été pollué cinq fois par des eaux usées en 10 ans. Le champ d'épandage avait été construit en 1978 par le département des affaires communautaires du GTNO.

Au cours du procès, la Couronne avait suggéré que le gouvernement territorial nettoie le site et effectue les réparations nécessaires pour assurer le bon fonctionnement du champ d'épandage.

L'avocat du GTNO, M. John Donihee, avait demandé la peine minimale et souhaitait que la cour ordonne au gouvernement de faire les réparations.

Mais le juge Bourassa a déclaré que le nettoyage et les réparations à effectuer relevaient de toute façon de la responsabilité du GTNO et ne pouvaient constituer une peine. «Si nous ne condamnons le gouvernement qu'à réparer ce qu'il n'a pas

GTNO - Amende
Suite en page 3

Le nouveau système de compactage des ordures de Yellowknife

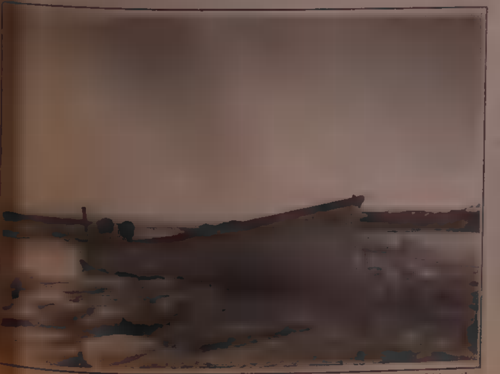
Compacter pour réduire et mieux cacher

Depuis le 20 octobre 1993, le nouveau système de compactage des ordures de Yellowknife est opérationnel. Alors que les déchets étaient auparavant jetés sur le site de la décharge, ils sont désormais écrasés, emballés, puis enterrés.

Par la porte grande ouverte du nouveau bâtiment de la décharge de Yellowknife, on distingue une petite machine qui s'agite tel un insecte au milieu d'un amoncellement d'ordures impressionnant. Lorsqu'on s'approche un peu plus, on s'aperçoit qu'il s'agit ni plus ni moins d'une petite pelleteuse. Celui qui la conduit est chargé de pousser les ordures dans une espèce d'ouverture à même le sol. C'est la «gueule» du nouveau système de compactage -une machine de 400 000$- qui absorbe et broie les déchets pour les transformer en une balle de 900 kg (2000 livres). Ces gros cubes sont ficelés automatiquement par la machine, puis expulsés. Ils sont ensuite chargés sur une remorque et emmenés sur le terrain de la décharge. Là, ils sont déposés avant d'être enfouis. «Il n'y [redacted] pas d'urgence pour les recouvrir pour l'instant», explique Neil Jameison, responsable du projet à la mairie. Le verre récupéré dans les poubelles de recyclage sera utilisé pour recouvrir les balles.

Le procédé de compactage permet de réduire le volume des déchets de 75%. Il arrive [redacted] moyenne à la décharge 40 tonnes d'ordures par jour et la machine recrache quotidiennement de 30 à 50 balles. Trois personnes opèrent sur la machine. Deux autres employés, qui travaillaient auparavant [redacted] dépôt de recyclage de Kam Lake, seront affectés aux tâches concernant le recyclage. Des bennes bleues sont déjà en place pour accueillir l'aluminium, le carton, les journaux, le papier de bureau, d'imprimante, les

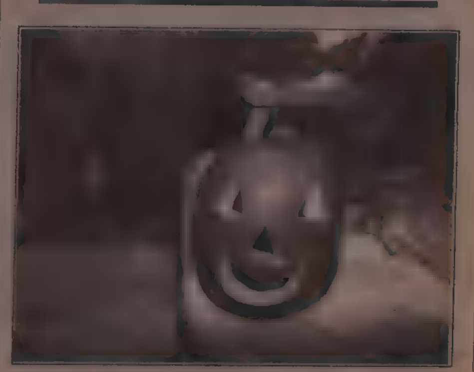
Compactage
Suite en page 2



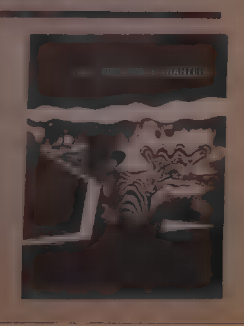
Ces gros blocs de glace qui cernent le bateau sont la conséquence des vents violents qui ont soufflé sur la baie de Yellowknife la semaine dernière, brisant la glace fraîchement formée. A l'heure où nous bouclons ce journal, la baie est presque complètement gelée.

Emmanuel Carcano / L'Aquilon

La Fédération franco-ténoise fête ses 15 [redacted] le 6 novembre à Yellowknife. Bon anniversaire et bienvenue à tous les délégués et aux invités. Lire à ce sujet l'éditorial en page 4.



Les francophones fêtent l'Halloween. Reportage photo en page 8.



***Une histoire à chanter, le 100 nons.* Un ouvrage qui raconte l'histoire de cette boîte à chansons de Saint-Boniface. Lire notre chronique disques et livres [redacted] page 7.**

Compacter les ordures pour en réduire le volume

Suite de la page 1

huiles usagées et le verre. La municipalité de Yellowknife compte ainsi sur le civisme des habitants pour qu'ils viennent eux-mêmes déposer leurs déchets recyclables.

Quand le site d'enfouis-sement de la décharge sera rempli, la Ville devra trouver un autre emplacement.

Elle a déjà fait une demande en bonne et due forme pour utiliser le Bristol Pit, ce gros trou dans la roche le long de la vieille route de l'aéroport. La municipalité n'a pas encore obtenu d'autorisation légale pour cette prochaine étape.

Précisons enfin qu'il existe également une aire de récupération en arrière du bâtiment principal pour déposer et récupérer des matériaux, vêtements, etc.

Le nouveau système de compactage a coûté 1,9 million de dollars à la Ville de Yellowknife. Il en coûtera juste quelques efforts supplémentaires à ses habitants pour venir déposer leurs déchets dans les bennes de recyclage.

Seront-ils aussi assidus que les corbeaux de la décharge qui, pour l'instant, peuvent encore grignoter les balles déposées [redacted] ciel ouvert ?

Emmanuel Carcano

Emmanuel Carcano / L'Aquilon



Les balles de 900kg chacune sortent de la machine à la queue leu leu.

Commentaire

«Recycler» se conjugue aussi au futur

Utilisez-vous souvent le verbe «recycler» à la première personne du présent ? Moi pas, ou si peu. Pas assez en tout cas. Et pourtant, avec ce bel alignement de bennes bleues de recyclage fraîchement installées à l'entrée de la décharge, il faudrait.

Il faudrait trier ses ordures - l'aluminium, le verre, le carton, le papier blanc de bureau, le papier de couleur de bureau, etc- et les amener dans ces bennes. Tel est le pari que fait la municipalité de Yellowknife. Tout citoyen pourrait être flatté de se voir créditer d'une telle «conscience écologique».

Seulement voilà, ça ne marche pas toujours comme ça. Yellowknife est à la traîne. Depuis quelques années, certaines villes européennes ont passé une sorte de contrat avec leurs habitants, qui pourrait se résumer ainsi : «Vous payez un petit peu plus, [redacted] sorte d'éco-taxe, en échange de quoi nous rendons le système de recyclage plus accessible». Dans ces villes, effectivement, des poubelles de recyclage fleurissent dans les rues, de différentes couleurs selon qu'il s'agisse de verre ou de papier, ce qui rend la démarche du citoyen beaucoup plus facile. Les poubelles sont devant [redacted] porte, l'effort est moindre et le recyclage beaucoup plus efficace. Il suffit d'accepter de payer le prix pour ce service. Il existe, certes, des poubelles de cette sorte à Yellowknife, mais si peu. La voie la plus simple reste de se rendre à la décharge. Mais comment espérer un recyclage efficace, qui plus est, avec des heures d'ouverture qui obligent presque à s'y rendre durant les heures de bureau (la décharge est ouverte de 8h à 16h) ou bien le samedi ? C'est un pari risqué que fait la municipalité. Nous verrons avec le temps ce qu'il en est. Quant [redacted] la réduction du volume des ordures grâce au nouveau système de compactage et à leur enfouissement, c'est une vision à court terme. Que se passera-t-il dans 20 ans, lorsque le site actuel [redacted] été utilisé à pleine capacité ? On en trouvera un autre. Et ensuite ? On verra, il y a de la place alentour. Veut-on vraiment qu'il y ait davantage de sites d'enfouissement des ordures autour de Yellowknife que de lacs ? Faudra-t-il attendre, comme en Europe, que les déchets débordent de toute part pour prendre le taureau par les cornes et trouver des solutions intelligentes ? Peut-être faudrait-il rapidement conjuguer le verbe «recycler» au futur également et non pas seulement [redacted] présent et au conditionnel.

Emmanuel Carcano

Roger Warren sous haute surveillance à la prison d'Edmonton

L'enquête préliminaire commencera en février

Le gréviste Roger Warren, accusé du meurtre [redacted] premier degré des neufs mineurs tués dans l'explosion à la mine Giant en septembre 1992, comparaîtra devant la cour territoriale le 14 février 1994 pour l'ouverture de [redacted] enquête préliminaire.

M. Peter Martin, procureur de la Couronne chargé du dossier, prévoit une enquête préliminaire de deux semaines. M. Warren restera en prison à Edmonton jusqu'en février. Il a été placé sous haute surveillance car la GRC craint qu'il [redacted] se suicide. Le gréviste a comparu devant le juge Michel Bourassa le 1er novembre pour établir la date de son enquête préliminaire.

L'entrevue n'a duré que cinq minutes. Encadré par quatre [redacted] bres de la GRC, M. Warren est resté assis à regarder fixement le mur en face, la mine sombre, sans rien dire.

La sécurité avait été renforcée et les personnes qui souhaitaient assister à la séance devaient vider leurs poches et se faire fouiller par les shérifs, équipés de détecteurs de métal, avant d'entrer dans la salle. Au moins neuf membres de la GRC étaient présents dans le palais de justice. M. Warren n'a pas encore plaidé devant la cour. L'enquête préliminaire servira [redacted] déterminer si les preuves accumulées contre lui sont suffisantes pour justifier un procès.

Karen Lajoie

Echos des T.N.-O.

Alerte à la bombe à Giant

La GRC de Yellowknife a été avertie par téléphone le 29 octobre à 19h40 qu'une alerte à la bombe avait été donnée à Giant. Mais après avoir évacué environ 65 travailleurs et fouillé la mine pendant plusieurs heures, la police n'a rien trouvé.

L'alerte a malgré tout été prise au sérieux et l'enquête se poursuit. Aucune plainte n'a encore été déposée et la GRC se refuse à toute révélation sur le déroulement de l'enquête. Elle recherche actuellement la personne qui a donné l'alerte par téléphone.

Les mineurs qui avaient été évacués sont retournés travailler dès le lendemain. La peine maximale encourue pour une fausse alerte à la bombe est de cinq ans de prison.

L'agresseur d'une jeune fille voit sa peine doublée en cour d'appel

La cour d'appel des T.N.-O. a pris la décision le 19 octobre de multiplier par deux la peine d'un homme d'Iqaluit qui avait été reconnu coupable en avril dernier d'une agression sexuelle contre une jeune fille.

A l'issue de son procès, M. Simeonie Lucassie Nowdluk avait été condamné par la juge Beverly Browne de la cour territoriale à neuf mois de prison.

La Couronne, qui jugeait la peine trop peu sévère, avait alors fait appel. M. Nowdluk passera finalement 18 mois en prison.

Equity Investment accuse Dia Met de pratiques déloyales

Dia Met Minerals Ltd., qui est l'une des plus grandes compagnies à prospecter au nord de Yellowknife pour trouver des gisements de diamants, est actuellement en procès civil à Vancouver pour pratiques déloyales en affaires.

La corporation Equity Investment voudrait aujourd'hui récupérer 825 000 actions de Dia Met, qu'elle avait vendues en 1990, au prix unitaire de 25 à 32,25 cents, à des compagnies associées avec Dia Met. Ces actions se vendent actuellement au prix de 48,25 dollars.

Equity se chargeait de récupérer l'argent d'investisseurs et de fournir des fonds à Dia Met pour la prospection. En échange, la corporation avait reçu 1,7 million d'actions de la compagnie. Or, quelques semaines seulement après qu'Equity ait vendu ses 825 000 actions, Dia Met avait déclaré publiquement qu'elle avait découvert des gisements de diamants. Equity reproche aujourd'hui à Dia Met d'avoir attendu intentionnellement avant de faire cette déclaration.

La corporation a déposé plainte devant la cour civile de Vancouver le 25 octobre.

Un nouveau vice-président pour le collège de l'Arctique

Le collège de l'Arctique a annoncé le 29 octobre que M. Greg Welch avait été nommé vice-président et serait désormais responsable de l'enseignement dans l'Arctique de l'Est. M. Welch a été chargé de la direction des trois campus de l'Est, situés à Iqaluit, Rankin Inlet et Cambridge Bay. Le nouveau vice-président aura une lourde tâche à accomplir, au moment où le collège devra s'adapter [redacted] une nouvelle réalité, celle du Nunavut. Après 15 ans d'expérience en Ontario et doté d'une maîtrise en administration, M. Welch [redacted] commencé à travailler à Iqaluit le 1er novembre.

Karen Lajoie

Le GTNO écoppe d'une amende de 89 000$

Suite de la page 1

bien construit et entretenu, cela encouragera l'incompétence», a déclaré le juge. Le GTNO a dépensé plus de 300 000 dollars pour réparer les dommages.

La peine maximale encourue dans ce genre d'affaire était de 50 000 dollars jusqu'en janvier 1991, date à laquelle le gouvernement fédéral a imposé une peine maximale de 300 000 dollars.

Selon le juge Bourassa, cette augmentation des peines avait été motivée par une volonté de la part des citoyens de mieux protéger l'environnement et le cas du GTNO devait servir d'exemple. Dans [redacted] décision, le juge Bourassa a cité un autre juge en ces termes : «La justice doit protéger le public et l'environnement. Toutes les cours devraient être capables de relever ce défi car elles sont les seules à pouvoir agir».

Le juge Bourassa [redacted] donc imposé une amende de 89 000 dollars au GTNO : 40 000 dollars pour la rupture de la digue le 1er juin 1991, 1 000 dollars pour chacun des neuf jours pendant lesquels le gouvernement a laissé les eaux usées se déverser dans le bras de mer sans effectuer de réparations et 40 000 dollars pour promouvoir la conservation de l'habitat des poissons.

De ces 40 000 dollars, la moitié ira au ministère de l'environnement et permettra de financer la construction d'un aquarium qui servira à la recherche sur la vie maritime. L'autre moitié sera allouée [redacted] la recherche. Le dossier n'est cependant pas clos puisque le sous-ministre de la Justice, M. Geoffrey Bickert, a annoncé le 3 novembre que le gouvernement ferait appel. Selon lui, le juge a mal interprété la loi.

«C'est important que la Cour jette un coup d'oeil à nouveau sur ce dossier complexe, car la décision finale dans cette affaire pourrait avoir de graves conséquences financières sur le fonctionnement des services d'évacuation des eaux usées dans plusieurs communautés des T.N.-O.», a déclaré M. Bickert.

L'appel se fera devant la Cour suprême, probablement au printemps prochain.

Karen Lajoie

Une réalisation de TVNC et d'Environnement Canada

Des prévisions météos en inuktitut

Le bureau météorologique d'Environnement Canada à Iqaluit diffuse désormais des prévisions météos pour l'Arctique de l'Est et le nord du Québec sur TVNC (le réseau de télévision autochtone du Nord). Originalité du projet, les prévisions sont en inuktitut et en anglais.

Les prévisions du Nunavik (extrême nord du Québec), de la terre de Baffin, ainsi que de quelques communautés du Haut-Arctique, sont diffusées sur l'antenne de TVNC, en alternance avec Broadcast News, du lundi au vendredi, de 1h à 9h15 et de 1h à 13h les fins de semaine.

Ce nouveau service est le fruit d'une association entre le bureau météorologique d'Environnement Canada à Iqaluit et de TVNC. Ce service permet désormais aux habitants des communautés de l'Arctique de l'Est de pouvoir connaître les prévisions météos via leur poste de télévision.

Pour François Gagnon, spécialiste du service météorologique d'Environnement Canada, «la grande accessibilité de ce service sur un vaste territoire est la principale innovation». Le service est présenté sous forme symbolique et sa simplicité ainsi que les explications bilingues le rendent accessible à «monsieur et madame tout le monde».

La présentation du produit sous forme symbolique s'est faite quelque peu au détriment du contenu. Cependant, ce service offre les prévisions des conditions atmosphériques, les températures maximum et minimum, la vitesse et la direction des vents et des avertissements lorsque les conditions sont dangereuses (blizzard, voile blanc, etc).

L'accessibilité de ces prévisions en inuktitut est une première. Il reste encore quelques traductions à ajuster pour certaines communautés où l'emploi de la langue peut varier. Le tout devrait être terminé d'ici la fin de l'année. Ce service est diffusé dans 27 communautés, du Haut-Arctique (Grise Fiord) jusqu'au nord du Québec (Kuujjuarapik) et sur tout le réseau de TVNC, c'est-à-dire du Yukon au Labrador. Dix-huit mois se sont écoulés depuis le début du projet lancé par le bureau de météorologie d'Iqaluit. Ce projet n'aurait pu voir le jour sans le soutien technique de TVNC. A l'avenir, les deux partenaires envisagent d'étendre leurs prévisions [redacted] d'autres secteurs géographiques, notamment l'Arctique de l'Ouest. Dans ce dernier cas, un projet très précis est [redacted] train d'être étudié mais ses concepteurs se heurtent à des problèmes techniques très complexes.

Daniel Coulombe

Attouchements sexuels sur une adolescente de Paulatuk

Les trois coupables condamnés à 30 jours de prison

La Couronne [redacted] convaincu le 20 octobre la cour d'appel des T.N.-O. d'alourdir la peine de trois hommes de Paulatuk reconnus coupables d'attouchements sexuels sur une adolescente de 13 [redacted] et condamnés en novembre 1992 à un jour de prison et six mois de liberté conditionnelle.

La cour d'appel a en effet décidé que Nelson Ruben, 32 ans, Charles Thrasher, 60 ans et Nelson Allen Green, 45 ans, passeraient 30 jours en prison.

Le juge John Vertes de la Cour suprême avait quant à lui refusé le 9 juin dernier de prononcer une condamnation plus sévère. Il avait alors déclaré que cela lui semblait difficile d'envoyer à nouveau en prison les trois hommes qui avaient fini de purger leur peine.

Nelson Ruben, Charles Thrasher et Nelson Allen Green avaient plaidé coupable le 27 novembre 1992 au cours de leur procès à Paulatuk. Deux autres hommes, accusés eux aussi au même moment d'attouchements sexuels sur la même adolescente, avaient vu leur peine considérablement alourdie [redacted] mois d'avril dernier en cour d'appel. La juge en chef de la cour d'appel, Mme Catherine Fraser, avait déclaré que le juge qui avait prononcé la première condamnation avait accordé trop d'importance à l'avis du nouveau comité de justice de Paulatuk, qui avait tenté de relativiser la culpabilité des deux accusés.

Le 20 octobre, les trois juges de la cour d'appel ont déclaré que la remarque de la juge en chef était également valable pour les trois autres accusés.

Les cinq hommes avaient abusé chacun à leur tour de l'adolescente, souffrant d'un handicap mental, entre le 1er février et le 9 juillet 1992. M. Ruben a avoué qu'il avait bu avant de commettre des attouchements sur la jeune fille.

M. Thrasher et M. Green n'avaient quant à eux pas pris d'alcool.

Karen Lajoie





ÉDITORIAL

Les 15 ans de la Fédération franco-ténoise

Un travail parfois obscur pour la communauté

Les 6 et 7 novembre, la Fédération franco-ténoise célébrera son 15e anniversaire d'existence. Ces 15 ans ont été marqués de hauts et de bas mais il faut avouer qu'il y a eu plus de hauts (et de progression) que de bas.

Depuis 15 ans, la FFT a travaillé au mieux-être de la communauté francophone des T.N.-O. et à son développement communautaire. Il y a certes eu la malheureuse disparition de l'Association franco-culturelle d'Inuvik mais, dans l'ensemble, c'est plus de huit organisations francophones qui ont vu le jour sous son égide ou avec son appui.

De plus, la reconnaissance du fait francophone dans les T.N.-O. a été un cheval de bataille de la FFT durant toutes ces années. L'adoption de la Loi sur les langues officielles des T.N.-O. fut le résultat direct des pressions de la Fédération sur les différents paliers gouvernementaux.

Son travail de sensibilisation et de lobbying auprès des gouvernements est l'un des meilleurs achèvements de la FFT au cours des ans : pression pour obtenir une reconnaissance officielle de la langue française, sensibilisation des bailleurs de fonds aux exigences de la francophonie, collaboration avec le GTNO sur la prestation des services en français.

La FFT, c'est aussi huit organismes membres qui travaillent dans les régions directement auprès de la population dans différents dossiers ou simplement pour animer la vie sociale francophone.

Lorsque l'on pense à la FFT et aux organismes francophones, ce sont ces derniers, les regroupements locaux, qui sont la figure de proue du mouvement franco-ténois.

La FFT quant à elle, travaille à partir de sa base de Yellowknife, et est beaucoup moins en contact directavec la population que ne le sont les associations locales. C'est la raison pour laquelle, la représentativité des associations locales est si importante pour la FFT car cela permet de véhiculer les véritables préoccupations des francophones auprès des gouvernements.

Ce rôle plutôt obscur de la FFT lui joue parfois un mauvais tour. On a l'impression d'une machine qui roule en circuit fermé et qui ne rapporte aucun bénéfice direct. On [redacted] parfois aussi l'impression que la FFT est constituée d'une poignée d'individus sans connaissance des désirs réels des francophones, isolés dans leur tour d'ivoire. Sans calembour, c'est à vous d'y voir.

En effet, la FFT est dirigée par une assemblée générale regroupant toutes les associations. Cette assemblée est souveraine et décide des orientations de la FFT. Chacune des associations peut y exprimer ses aspirations et y proposer une ligne d'action future pour la FFT. Qui plus est, ces associations continuent d'exercer un contrôle sur la FFT en ayant des représentants au conseil d'administration et à l'exécutif, le pivot de l'appareil démocratique.

Cette année, le comité exécutif (des bénévoles de chacune des associations locales) propose l'adoption d'un plan triennal qui devrait guider les actions de la FFT au cours des trois prochaines années. Lors des travaux de la fin de semaine, ce sera le temps pour les associations de préciser leurs besoins et de faire modifier ce plan avant son adoption finale en assemblée. De plus, chacune des réunions futures de la Fédération sera l'occasion de réviser ce plan triennal.

Personne n'a la prétention d'être parfait. La critique est donc une chose normale dans une organisation communautaire comme la FFT. Encore faut-il que cette critique se fasse entendre et qu'elle conduise à une amélioration des rapports entre la FFT et ses constituantes. Lors de la fin de semaine, c'est l'occasion idéale pour le faire.

Exprimez-vous et imprégnez cette organisation de votre propre vision. Si suffisamment de participants la partage, ce sera la vision de la Fédération. Si seul votre organisme pense ainsi, il est alors temps de penser à des compromis qui refléteront ces intérêts particuliers.

Une assemblée générale annuelle, c'est plus qu'une longue réunion ennuyante, c'est la démocratie en action.

Alain Bessette

l'aquilon

Directeur : Alain Bessette
Journaliste : Karen Lajoie
Journaliste coopérant [redacted] photographie : Emmanuel Carcano
Journaliste (Iqaluit) : Daniel Coulombe
Collaboratrice et Correctrice d'épreuves : Pascale Labé
Correspondant national : Yves Lusignan

L'Aquilon est membre associé de l'Association de la presse francophone hors Québec (A.P.F.) et son tirage est présentement de 1000 exemplaires chaque vendredi. La publication de *L'Aquilon* est rendue possible grâce à une subvention du Secrétariat d'Etat. *L'Aquilon* est la propriété de la Fédération Franco-TéNOise et de ses constituantes par le biais de [redacted] société les *Éditions franco-ténoises/L'Aquilon*.

Sauf pour l'éditorial, les textes n'engagent que la responsabilité de leur auteur(e) et ne constituent pas nécessairement l'opinion de *L'Aquilon*. Toute correspondance adressée au journal doit être signée et accompagnée de l'adresse ainsi que du numéro de téléphone de l'auteur(e). La rédaction se réserve le droit de corriger ou d'abréger tout texte. Dans certains cas où les circonstances le justifient, *L'Aquilon* accèdera à une requête d'anonymat. Toute reproduction partielle est fortement recommandée à condition de citer la source.

L'Aquilon
C.P. 1325, Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9
Tél. : (403) 873-6603
Télécopieur : (403) 873-2158

La gestion scolaire hors Québec

Les francophones ont besoin de formation

Charlottetown - Depuis 1982, année de l'adoption de la Charte canadienne des droits et libertés et du fameux article 23, les francophones du Canada ont fait des progrès énormes dans le domaine de la gestion scolaire.

Les parents francophones du pays, qui deviennent presque du jour au lendemain les gestionnaires de leur système d'éducation, ont parfois de la difficulté à bien comprendre leur nouveau rôle et leurs nouvelles responsabilités.

Devant ce besoin de formation exprimé par les parents, la Commission nationale des parents francophones (CNPF) a pris l'initiative de mettre au point un programme de formation en trois volets (environ 20 heures de formation divisées en plusieurs sessions). Le premier volet sera donné sous peu au Manitoba, là où les parents francophones vivront leur première élection en tant que commissaires d'école.

C'est à cette étape, que M. Gilles Vienneau de la CNPF appelle «l'étape de la mise en oeuvre», qu'une «grande responsabilité du processus est confiée aux parents».

C'est pourquoi, avec son outil de formation, d'information et de ressources, la CNPF vise avant tout les parents francophones des provinces où la gestion est en voie de réalisation. Selon M. Vienneau, en plus du Manitoba, les parents francophones de la Saskatchewan et de l'Alberta (où la loi accordant la gestion scolaire a franchi le cap de [redacted] première lecture), auront eux aussi besoin de formation. En fait, Gilles Vienneau est convaincu que «d'ici 12 mois, [redacted] aura la gestion scolaire dans toutes les provinces, de l'Ouest en tout cas».

«L'objectif ultime de la CNPF dans la publication de cet outil est de fournir de l'information, mais surtout de la formation, aux futurs commissaires d'écoles francophones afin que ceux-ci développent une vision claire de ce que [redacted] être l'école francophone dans un milieu minoritaire : plus qu'un travail de gestion, purement législatif et administratif, c'est un engagement envers la cause de l'éducation française» dit M. Vienneau.

Parce que la CNPF vise avant tout les parents des provinces où la gestion scolaire en est à l'étape de la mise en oeuvre, on parle plutôt des provinces de l'Ouest. Cela ne veut pas dire pour autant que les provinces où existe déjà la gestion scol[redacted] sont négligées.

Le manuel de ressources de la CNPF sera aussi disponible à l'Ile-du-Prince-Edouard, où les Acadiens ont déjà la pleine gestion de leurs écoles depuis environ trois ans, [redacted] Nouvelle-Ecosse, en Ontario, où la gestion n'est que partielle, [redacted] Nouveau-Brunswick. Cette dernière province constitue une belle preuve qu'on a toujours besoin de formation. Les Acadiens du Nouveau-Brunswick sont les doyens de la gestion scolaire en français au Canada hors Québec. On pourrait penser qu'ils savent tout en ce qui a trait à leur rôle de gestionnaires. Pourtant, l'Association des conseillers et des conseillères scolaires francophones du Nouveau-Brunswick vient de préparer un outil de formation, incluant un montage vidéo, à l'intention des conseillers scolaires du Nouveau-Brunswick. La CNPF a d'ailleurs accepté de distribuer cette vidéo [redacted] ses associations membres.

Il reste encore au Canada deux provinces récalcitrantes à la gestion scolaire francophone : la Colombie-Britannique et Terre-Neuve, et un territoire, les Territoires du Nord-Ouest. Là, on continue de résister, même si en mai dernier, la Secrétaire d'Etat, Monique Landry, annonçait que le fédéral verserait 112 millions de dollars pour l'éducation dans la langue de la minorité, dont [redacted] montant substantiel était destiné à la mise en oeuvre de la gestion scolaire.

Jacinthe Laforest, APF

21,9 millions pour la gestion scolaire en Saskatchewan

Les parents crient [redacted] scandale

Ottawa - Le gouvernement de la Saskatchewan recevra 21,9 millions sur une période de six [redacted] pour la mise en place de la gestion scolaire fransaskoise.

L'entente [redacted] été conclue le 22 octobre dernier, trois jours avant [redacted] défaite de la ministre du Patrimoine canadien Monique Landry.

Cette somme provient de l'enveloppe de 112 millions de dollars répartie sur six ans, que la ministre Landry avait annoncée en mai dernier à titre de contribution du gouvernement fédéral à la mise en oeuvre de la gestion scolaire francophone, de même que pour le postsecondaire en français.

Les Fransaskois sont déçus et maintiennent que la somme requise est supérieure aux 26 millions promis par le gouvernement fédéral dans une entente précédente signée en 1988.

Cette entente était cependant échelonnée sur une période de 10 ans. Dans les faits, les Fransaskois reçoivent davantage cette fois-ci puisque l'entente de 1993 équivaut à une somme de 3,65 millions par année, comparativement à une moyenne de 2,6 millions par année [redacted] vertu de la précédente entente.

APF

Yellowknife accueille le parlement franco-canadien de l'Ouest

Des jeunes au service de la loi

Tandis que l'élection fédérale semble déjà appartenir au passé, les affaires politiques approchent à grands pas pour une soixantaine de jeunes âgés de 16 à 25 ans. Ce sont eux qui animeront les débats du 3e parlement franco-canadien de l'Ouest (PFCO) à Yellowknife du 11 au 14 novembre.

Ce PFCO est une copie conforme de la Chambre des communes d'Ottawa. Les jeunes y discuteront de la loi sur les jeunes contrevenants, de l'adoption, voire même de la pornographie. Ce forum d'échanges leur permettra d'approcher de près les rouages de la vie parlementaire, de s'initier au processus démocratique et politique en respectant les mêmes règles que celles en vigueur au parlement national.

«Après une participation au PFCO, les jeunes portent davantage attention aux sujets d'actualité façonnant notre réalité. Ils comprennent mieux le système et sont ainsi portés à développer un plus grand sens critique de la question politique», explique Martyne Couture, une jeune Albertaine d'Edmonton qui est la première ministre du PFCO.

Au total, cinq projets de loi touchant les jeunes de près pendant les quatre jours de débats. Le leader de la Chambre et ministre de la Sécurité publique, Martin Savard, tentera de faire adopter une nouvelle loi sur les jeunes contrevenants. De son côté, la ministre des Services sociaux, Denise Lavallée, présentera un projet de loi régissant l'adoption. Quant à Michel Bédard, vice-président de la Chambre, il suggèrera de nouveaux règlements [redacted] matière de pornographie. Le chômage sera évidemment au centre des débats et c'est au ministre des Finances, Stéphane Dorge, qu'incombera la responsabilité de proposer un projet de réforme de l'assurance-chômage. Enfin, Marianne Bélair, une Franco-Ténoise nommée ministre de la Santé, a été chargée de faire adopter une nouvelle loi modifiant le système de santé. Toutes les délibérations sont ouvertes au public. Elles débuteront le jeudi 11 novembre dans la salle Katimavik B de l'hôtel Explorer.

E.C.

Ouverture d'une enquête par la GRC d'Inuvik

Mort mystérieuse d'un jeune homme de 20 ans

La GRC d'Inuvik enquête actuellement sur la mort d'un jeune homme de 20 ans, décédé à 2h du matin le 23 octobre, 24 heures après avoir été admis à l'hôpital régional d'Inuvik.

D'après l'autopsie du corps effectuée en Alberta, M. Floyd Irish serait mort de blessures internes, dont la cause reste encore mystérieuse.

Selon le policier Ray Fast, M. Irish avait passé la soirée du 21 octobre à boire dans différents bars et chez des gens. La GRC tente aujourd'hui de déterminer si les blessures résultent d'un accident ou d'une agression. Selon le constable, M. Irish avait quelques blessures légères sur le corps, mais elles [redacted] pouvaient pas être à l'origine de son décès.

Originaire d'Aklavik, M. Irish habitait à Inuvik au moment de sa mort. La GRC est à la recherche de personnes qui pourraient lui fournir des informations sur les dernières heures de M. Irish, sur ce qu'il a fait juste avant sa mort.

Selon M. Fast, il est possible que des plaintes soient déposées, mais seulement si la GRC réussit à prouver que les blessures de M. Irish ont été causées par une agression criminelle.

Karen Lajoie

Commission des [redacted] des Territoires du Nord-Ouest

Avis de demande

La demande de licence suivante a été enregistrée auprès de la Commission conformément à l'article 16 de la Loi sur les eaux intérieures du Nord.

Demanderesse :	Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, Ministère des Transports
Projet :	Pont du Ruisseau Jackfish
Emplacement :	Fort Good Hope, Territoires du Nord-Ouest
Type de permis :	Divers "B"
Objet :	Construction d'un pont traversant un cours d'eau

Pour information, contacter Pam LeMouel au 920-8191 [redacted] plus tard le 12 novembre 1993.

Government of the Northwest Territories

Commis bilingue,
Bureau des véhicules automobiles
Ministère des Transports **Yellowknife, T.N.-O.**
Le traitement initial est de 31 509 $.
N° de réf. : 011-0457-VG03**Date** [redacted] : le 12 novembre 1993

Écrire au : Ministère du Personnel, Gouvernement des T.N.-O., Scotia Centre, 8ᵉ étage, Yellowknife (NT) X1A 2L9
Télécopieur : (403) 873-0235

- *[redacted] prendrons en considération [redacted] expériences équivalentes.*
- *Il est [redacted] fumer au [redacted].*
- *L'employeur préconise [redacted] d'action positive – Afin de se prévaloir des avantages accordés en vertu du Programme d'action positive les candidat(e)s doivent clairement en établir leur admissibilité.*



ADLAIR AVIATION (1983) LTD.

Avis de demande de service aérien

No. 931376, 931377, 931378, 931379 et 931380 [redacted] rôles

Dossiers No. M4895/A17-4-1/3286
M4205/A17-4-2/3286
M4205/A17-4-5
M4205/A17-4-6
M4205/A17-4-7

Adlair Aviation (1983) Ltd. [redacted] présenté une demande à l'Office national des transports du Canada pour des licences :

1. afin d'exploiter également des aéronefs [redacted] voilure fixe des groupes [redacted] et [redacted] aux termes de la licence n° 883491 laquelle autorise la licenciée à exploiter un service international à la demande (affrètement) de la classe 9-4 pour le transport de personnes et de marchandises au moyen d'aéronefs à voilure fixe du groupe C (n° n° 931376 [redacted] rôle);
2. afin d'exploiter également des aéronefs [redacted] voilure fixe des groupes D et E aux termes de [redacted] licence n° 883490 laquelle autorise la licenciée à exploiter un service intérieur de vols affrétés (classe 4) pour le transport de personnes et de marchandises au moyen d'aéronefs à voilure fixe des groupes B et C à partir d'une base située à Cambridge Bay (Territoires du Nord-Ouest) (n° 931377 au rôle);
3. afin d'exploiter un service intérieur de vols affrétés (classe 4) pour le transport de personnes et de marchandises à partir d'une base située à Yellowknife (Territoires du Nord-Ouest) au moyen d'aéronefs à voilure fixe des groupes B, C, D et E (n° 931378 au rôle);
4. afin d'exploiter un service intérieur de vols affrétés (classe 4) pour le transport de personnes et de marchandises à partir d'une base située à Coppermine (Territoires du Nord-Ouest) au moyen d'aéronefs à voilure fixe des groupes B, C, D et E (n° 931379 au rôle);
5. afin d'exploiter un service intérieur de vols affrétés (classe 4) pour le transport de personnes et de marchandises à partir d'une base située à Taloyoak (Territoires du Nord-Ouest) au moyen d'aéronefs à voilure fixe des groupes B, C, D et E (n° 931380 au rôle);

Toute collectivité, personne ou organisme intéressé qui s'oppose à la délivrance de la licence de classe 4 projetée peut intervenir contre cette partie de la demande et toute personne, collectivité ou organisme intéressé [redacted] demandes en autorisation d'utiliser également des aéronefs [redacted] voilure fixes des groupes D et E aux termes de la licence n° 883491 peut intervenir en vue d'appuyer, de s'y opposer ou modifier cette demande. Chaque intervention doit être déposée au Secrétaire de l'Office conformément [redacted] Règles générales de l'Office national des transports au plus tard le 6 décembre 1993. Une copie de l'intervention doit être déposée en même temps [redacted] la demanderesse et une preuve de la signification doit être envoyée [redacted] l'Office.

Le dépôt de l'intervention auprès du Secrétaire peut se faire en mains propres, par poste certifiée ou par messager, [redacted] l'Office national des transports du Canada, 15, [redacted] Eddy, Hull (Québec), K1A 0N9, ou par télex au 053-3615 ou par télécopieur (819) 953-5562 ou (819) 953-8798.

L'Office fournira sur demande les détails de [redacted] demande et les instructions pour le dépôt d'une intervention. Pour de plus amples renseignements, téléphonez à Jean-Guy Charbonneau au (819) 994-1271.

Commission des [redacted] Territoires du Nord-Ouest

Avis de demande

La demande d'annulation de licence suivante a été enregistrée auprès de la Commission conformément à l'alinéa 18(1)(c)(i) de [redacted] Loi sur les eaux intérieures du Nord

Demanderesse :	Cameron Mining
Projet :	Projet de l'île Burnt
Emplacement :	Lac Gordon, Territoires du Nord-Ouest
Type de permis :	"B"

Pour information, contacter Pam LeMouel au 920-8191 au plus tard le 15 novembre 1993.

Commission des eaux des Territoires du Nord-Ouest

Avis de demande

La demande de licence suivante [redacted] été enregistrée auprès de la Commission conformément [redacted] l'article 16 de [redacted] Loi sur les eaux intérieures du Nord.

Demanderesse :	Société d'énergie des Territoires du Nord-Ouest
Projet :	Amélioration du réservoir principal d'Iqaluit
Emplacement :	Iqaluit, Territoires du Nord-Ouest
Type de permis :	Industriel "B"
Objet :	Test hydrostatique d'un réservoir de diesel

Pour information, contacter Pam LeMouel au 920-8191 au plus tard [redacted] 22 novembre 1993.



Vente des publications officielles

À partir du [redacted] novembre prochain, c'est auprès d'*Artisan Press* que vous pourrez vous procurer toutes les publications officielles du gouvernement, auparavant vendues au Centre de distribution du gouvernement.

Les publications comprennent :

- les lois et les règlements et toutes les autres publications à caractère juridique;
- La *Gazette* et le *Hansard*;
- Le *Caribou Book*;
- Des affiches sur la faune arctique, etc.

Veuillez adresser vos demandes de publications à :
Artisan Press, C.P. 1566, Yellowknife, NT X1A 2P2, Tél. : (403) 920-2794;
télécopieur : (403) 873-8487



Northwest Territories

APPEL D'OFFRES

Ministère des Travaux publics et des Services
L'hon. Don Morin, ministre

Travail de [redacted]

L'entrepreneur devra fournir la main d'oeuvre pour enlever la neige, nettoyer divers terrains, transporter [redacted] biens, déblayer de [redacted] terre et pour d'autres travaux généraux.
– Yellowknife, T.N.-O. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir à l'agente aux contrats, a/s du ministère des Travaux publics et des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, Bureau régional de Yellowknife, 5013, 44ᵉ rue, Yellowknife, NT X1A 1K1, [redacted] plus tard à :

15 H, HEURE LOCALE, LE 10 NOVEMBRE 1993.

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents d'appel d'offres à l'adresse indiquée ci-dessus [redacted] partir du 1ᵉʳ novembre 1993.

Afin d'être prises en considération, les soumissions doivent être présentées sur [redacted] formules prévues à cet effet.

La caution est exclue pour le présent projet seulement.

Le ministère [redacted] s'engage pas [redacted] accepter [redacted] plus basse [redacted] toute autre soumission reçue.

Renseignements sur l'appel :	Donel Gagnon, agente [redacted] contrats Gouvernement [redacted] T.N.-O. Téléphone : (403) 873-7662
Renseignements techniques :	Bill LeMouel Gouvernement des T.N.-O. Téléphone : (403) 920-8979

Appels d'offres, Avis publics, Avis de demande de service aérien, Offre d'emploi



Immeubles de la Ligne DEW
(Réseau d'alerte avancée)

À vendre et à déménager

Pour obtenir des informations sur les emplacements et pour manifester votre intérêt, veuillez communiquer avec John K. Wilson, Services gouvernementaux Canada, 1000 - 9700 Avenue Jasper, Edmonton, Ab. T4J 4E2 (403) 497-3719, Téléc. 497-3524

Canada

CRTC **Décision** Canada

Décision 93-644. **Fairchild Communication Ltd.**, Toronto (Ont.) APPROUVÉ - Acquisition de l'actif de l'entreprise de programmation nationale d'émissions spécialisées de langue chinoise dont le Chinavision Canada Corporation détient actuellement la licence. La licence expirera le 31 août 1997. "Vous pouvez consulter les documents du CRTC dans la «Gazette [redacted] Canada», Partie I; aux bureaux du CRTC; dans les bibliothèques [redacted] référence; et [redacted] bureaux de la titulaire pendant les heures normales d'affaires. Pour obtenir copie de documents publics du CRTC, prière de communiquer avec le CRTC aux endroits ci-après : Ottawa-Hull, (819) 997-2429; Halifax, (902) 426-7997; Montréal, (514) 283-6607; Winnipeg, (204) 983-6306; Vancouver, (604) 666-2111.

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes — Canadian Radio-television and Telecommunications Commission

CRTC **Avis public** Canada

Avis public CRTC 1993-145. Le CRTC propose par la présente [redacted] modifier les critères d'exemption 2 et 5 relatifs aux systèmes de télévision [redacted] antenne collective en y ajoutant un libellé. Toutes les parties intéressées désirant soumettre des observations sur les modifications proposées doivent les faire parvenir au Secrétaire général, CRTC, Ottawa (Ont), K1A 0N2 **au plus tard le 22 novembre 1993.** Le texte complet de cet avis est disponible en communiquant avec la salle d'examen du CRTC, Édifice central, Les Terrasses de la Chaudière, 1, promenade du Portage, Pièce 201, [redacted] (Qc) J8X 4B1, (819) 997-2429; et au bureau régional du CRTC à Vancouver 800, rue Burrard, Pièce 1380, C.P. 1300, Vancouver (C.-B.) V6Z 2G7 (604) 666-2111.

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications [redacted] — Canadian Radio-television and Telecommunications Commission



APPEL D'OFFRES

Ministère des Travaux publics [redacted] des Services
L'hon. Don Morin, ministre

Bornage de propriétés de Yellowknife

1. 5056 Rycon Drive, [redacted] maisons en rangée, lot 13-2, section 149, plan 1104; 2. 857 [redacted] 888 Lanky Court, lot 2, section 135, plan 2603 (769); 3. 5123-53 [redacted] Dorset Apt., lot 9 à 18, section 40, plan 65; 4. 5603-51A Ave., Burwash Apts., lots 4, 5, 6, 25, 26, 27 et 28, section 59, plan 391 et lot 29, section 59, plan 514; 5. 5612-50 Ave., Matonabee Manor, [redacted] 13-2, section 62, plan 1230. Toute amélioration [redacted] être clairement indiquée sur chaque plan parcellaire [redacted] les surfaces bien calculées. Tout empiètement ou servitude [redacted] être déterminé [redacted] précision [redacted] inclus [redacted] les plans parcellaires.
– Yellowknife, T.N.-O. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir [redacted] Division des contrats, a/s du sous-ministre, Ministère des Travaux publics et des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, Case postale 2040, Yellowknife, NT X1A 2L9 (ou être livrées en main propre au 7ᵉ étage de l'édifice YK Centre), au plus tard à :

15 H, HEURE LOCALE, LE 12 NOVEMBRE 1993.

Le ministère [redacted] s'engage pas à accepter la plus basse ou toute autre soumission reçue.

Renseignements :	Lee Smith, gestionnaire immobilier Gouvernement des T.N.-O. Téléphone : (403) 873-7509

LE PLAISIR D'ENTENDRE

Crystal Plamondon
Carpe Diem !
Une production des Éditions Avenir



Ce dernier disque de la chanteuse franco-albertaine Crystal Plamondon est une combinaison de musique country, cajune et acadienne, qui sont ses trois principales influences musicales.

Du début à la fin du disque, les chansons, dont la plupart ont été écrites par Mme Plamondon, alternent entre les styles cajun et country, l'anglais et le français, des rythmes rapides et des mélodies plus douces.

On pourrait penser que ce disque est un peu hétérogène, mais c'est en fait un mélange des styles que Crystal Plamondon a développés depuis plusieurs années sur la scène musicale du Canada.

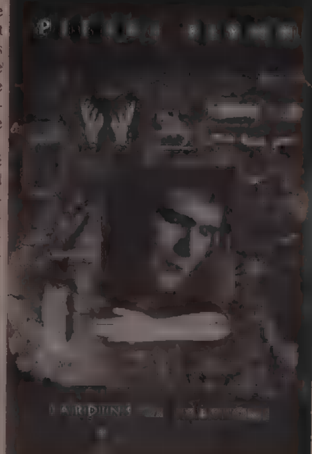
La première chanson, «Bible by the Bed», commence avec des sons de planche à laver et continue dans la grande tradition cajun, la musique des Acadiens de la Louisiane. Viennent ensuite «Rendez-vous en Louisiane», «Zydeco Began» et «La Cajine», des chansons fortes sur des airs de musique traditionnelle orientés vers la danse. Si vous ne commencez pas à danser dès la première chanson, vous [illegible] danserez sans doute jamais!

Les autres chansons de «Carpe Diem!» sont plus dans le style country que cajun, mais elles sont très bien réalisées. Mme Plamondon a une voix claire et plaisante, la production des chansons est d'une qualité professionnelle et les musiciens ont du talent.

Mme Plamondon, qui sera à Yellowknife le 6 novembre pour fêter le 15ᵉ anniversaire de la FFT, a suivi son propre conseil et elle a saisi l'instant avec «Carpe Diem!»

Karen Lajoie

Pierre Flynn
Jardins de Babylone
Musi-Art, Éditions de l[illegible] Maudite Machine, 1991



Pour les fans de Pierre Flynn, ce disque ne réserve aucune surprise. C'est Flynn qui signe tous les textes et toute la musique sauf celle du morceau «Le chemin des coeurs volants» qui fut composée par Gerry Boulet.

C'est un disque signé Flynn et qui ressemble [illegible] Flynn : un disque de pièces rock «douces» entrecoupées de quelques complaintes plus languissantes, comme la «Complainte du chercheur d'or».

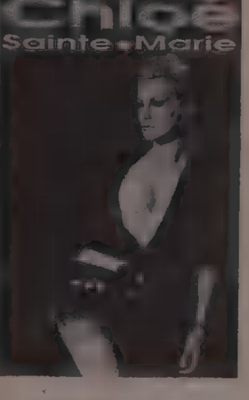
L'amour est le thème central de toutes les chansons. Cela nous fait un peu regretter le jeune Pierre Flynn survolté et révolté des années 70. Pierre Flynn et le groupe «Octobre» nous présentaient alors des textes plus engagés (pensez à la «Maudite machine») et une musique rock plus agressive sans être brutale. «Octobre» qui fut sans doute le meilleur groupe rock québécois de l'époque, sur un même piédestal que le groupe «Offenbach» de Gerry Boulet.

L'amour, l'amour à la sauce Pierre Flynn :

«Ils n'auraient que la route
Leurs cheveux en bataille
Leurs chevaux de déroute
Où voudrais-tu qu'ils aillent
Ces amants de cavale
Que tout veut séparer ?»

A.B.

Chloé Sainte-Marie
L'emploi de mon temps
Polygramme 1993



Plusieurs collaborateurs différents ont participé à la composition des textes de cet album, Chloé Sainte-Marie signant elle-même le texte de deux chansons, «Lazy days» et «Indian girl with blue eyes». Du côté musical, c'est Claude Engel qui signe toutes les pièces de l'album.

Malgré tout, on ne peut parler d'arrangements musicaux uniformes puisque le disque présente surtout des airs rocks bien rythmés mais aussi une chanson dans le style country, «Anny Kolk» (l'histoire d'une chauffeuse de camion), une pièce aux teintes de musique rap «Crisis 'tween the sexes» et une pièce d'inspiration sud-américaine, «Dans l'île de la tortue».

Le lecteur aura constaté l'anglicisation marquée des titres des pièces musicales. Cette anglicisation se glisse aussi dans les textes et l'on retrouve deux pièces musicales anglophones, «Crisis 'tween the sexes» et «Indian girl...».

Cette dernière chanson de Chloé Sainte-Marie nous raconte l'histoire d'une jeune fille en fugue qui vend son corps pour un peu d'argent, pour le prix d'un ticket de retour, mais qui ne quittera jamais son trou.

En général, le disque est plaisant à écouter et la musique est entraînante. La seule ombre au tableau, c'est que certaines chansons mettent en valeur la voix de Chloé Sainte-Marie dans la foulée de ces midinettes françaises qui utilisent des petites voix d'enfant.

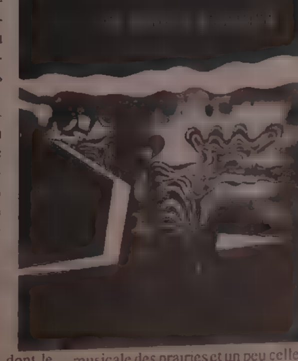
Heureuse découverte!

Alain Bessette

Cette chronique est rendue possible grâce [illegible] gouvernement du Québec

LE PLAISIR DE LIRE

Antoine Gaboriau
Une histoire à chanter, le *100 nons*
Les Éditions du blé, 1992



Une histoire à chanter raconte en textes et photos les faits et gestes des 25 premières années de la boîte à chansons du 100 nons de Saint-Boniface au Manitoba. On y présente aussi le phénomène des boîtes à chansons du Canada.

Dans cette histoire, un nom revient souvent, celui de Gérald Lavoie qui figurait parmi les artistes des premières soirées de cette boîte à chansons. Il conquit d'emblée l'auditoire par son talent et sa simplicité. Gérald Lavoie et son saxophone, Gérald Lavoie qui deviendra Daniel Lavoie [illegible] tournant des années 80.

Cette boîte à chansons recevra aussi des vedettes françaises de stature internationale. Gilbert Bécaud fut un de ceux-là

Mais avant tout, c'est le talent et la jeunesse artistique du Manitoba qui sont le coeur et l'âme de cette boîte. Plusieurs de leurs jeunes espoirs se rendront jusqu'au festival de Granby et quelques-uns y récolteront les grands honneurs.

Cette institution sait attirer les grands noms du pays qui ne peuvent faire autrement que de s'y arrêter : Pierre Elliot Trudeau et Gilles Pelletier, pour n'en mentionner que quelques-uns.

L'histoire du 100 nons, c'est la gloire fulgurante de Daniel Lavoie dans les années 80 et aussi le groupe Folle-Avoine, qui deviendra le groupe Hart Rouge, dont le premier disque paraîtra en 1988.

Le 100 nons, c'est l'histoire musicale des prairies et un peu celle [illegible] tout le Canada français.

A.B.

Cette chronique est rendue possible grâce au gouvernement du Québec

Société cinématographique de Yellowknife

Le plaisir de voir

Au cinéma *The Capitol*, le 7 novembre à 14h00
The Crying Game (1992)

Du premier plan - où la caméra suit lentement la rivière sur des kilomètres - jusqu'au dernier, il est évident que *The Crying Game* n'est pas un film comme les autres.

Ce film, dirigé par l'Irlandais Neil Jordan, est une étude à la fois psychologique et sociologique, avec [illegible] touche policière, de la situation en Irlande du Nord. C'est un film qui montre des gens en équilibre sur un fil, où la ligne de démarcation entre le bon et le mauvais ne cesse de bouger.

Contrairement a beaucoup de films qui traitent ou approchent le sujet de la guerre, celui-ci n'affiche aucune prise de position. L'histoire paraît simple : un soldat noir anglais (Forest Whitaker) est enlevé par l'IRA. Après sa mort, l'un des ses ravisseurs irlandais (Stephen Rea), se rend à Londres pour surveiller la mystérieuse petite amie du soldat (Jaye Davidson)

Le tournant du film, à propos duquel il y eu beaucoup de battage l'an passe, n'est pas un élément déterminant, mais il oblige les spectateurs [illegible] examiner leurs croyances et à juger si les choses sont bien [illegible] qu'elles [illegible].

Neil Jordan, le scénariste et réalisateur qui dirigea *Mona Lisa* en 1985, comprend exactement où se situe la limite pour ses personnages et résiste à la tentation de décider ce qui est bon ou mauvais. Dans l'univers fictif de Neil Jordan, la morale est un sujet glissant.

Dans son film *Mona Lisa*, Neil Jordan se penchait sur les relations entre [illegible] *call-girl* de luxe, son chauffeur et le truand qui dirige leurs vies. *The Crying Game*, tout comme ses précédents films, a rapporté une volée de recompenses à Neil Jordan et à son équipe, dont sept nominations [illegible] Oscars : Miranda Richardson, une activiste de l'IRA, pour le meilleur second rôle féminin, Jaye Davidson pour le meilleur second rôle masculin, la meilleure réalisation, le meilleur film, le meilleur scénario et [illegible] meilleur montage.

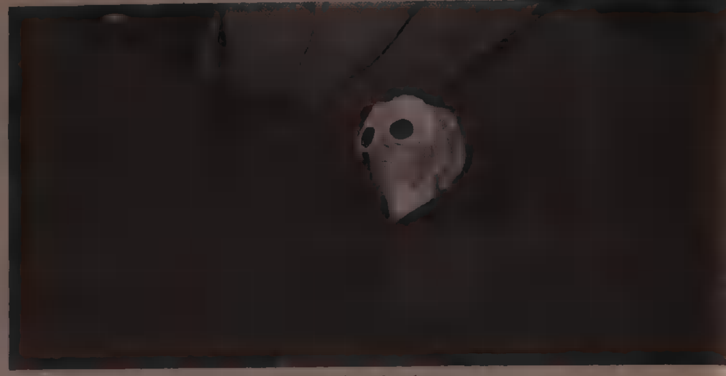
The Crying Game est un drame de qualité, faisant réfléchir, que [illegible] garderez en mémoire des jours apres l'avoir vu [illegible] qui alimentera vos conversations et vos débats. Profitez [illegible] cette belle réalisation cinématographique sur grand écran et vous comprendrez pourquoi [illegible] film a remporté tant de récompenses.

Karen Lajoie

Les francophones fêtent Halloween

Une petite gang de francophones s'était rassemblée samedi soir au Yelloknife Inn pour célébrer l'Halloween au rythme de la programmation musicale de la radio communautaire. L'Association franco-culturelle de Yellowknife a remis des prix aux participants, pour les plus beaux costumes, la plus grande participation sur la piste de danse, etc.

Pourquoi y avait-il cette année si peu de monde alors que l'an passé une bonne cinquantaine de personnes s'étaient déplacées ? Mystère...En tout cas, ceux qui étaient présents semblent avoir eu du fun. C'est l'essentiel, non ?



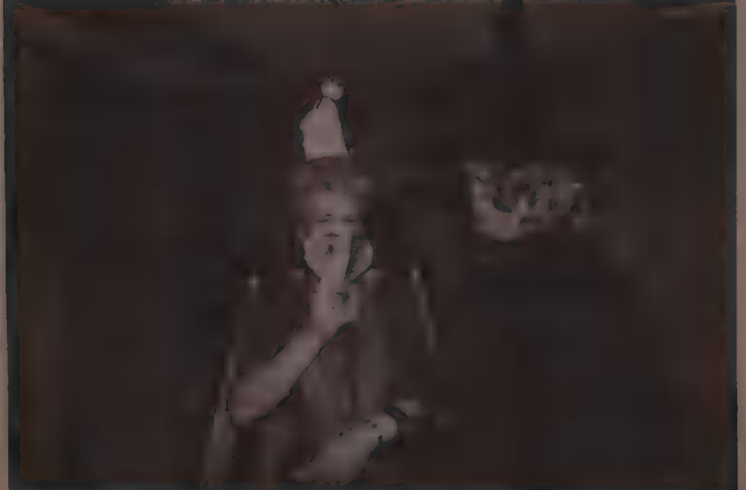
Diane Mahoney, en ... ? Libre cours [illegible] votre imagination.



Mario Paris et Marc Lacharité, deux corbeaux en folie.



Benoît Boutin s'est prêté [illegible] jeu de l'animateur quelques ins
pour décerner les prix du meilleur costume.



Lise Picard en libellule, Roxanne Valade en sorcière.

Texte et photos : Emmanuel Carcano

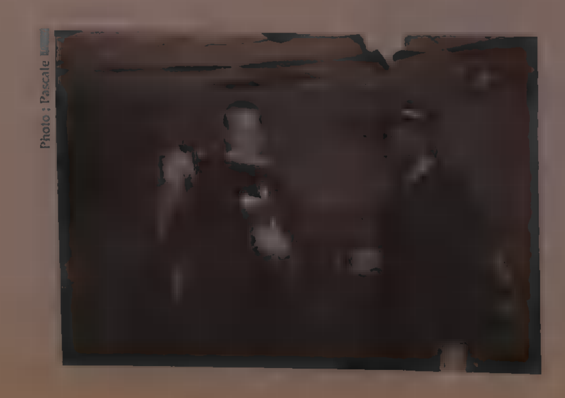


Photo : Pascale



Caroline Lafontaine, en corbeau sympathique

LE SOUFFLE FRANCOPHONE DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

L'aquilon

50¢ Envoi de publication - enregistrement no. 10338 C.P. 1325 Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9 Volume [illegible] numéro 42, vendredi 12 novembre 199[illegible]

Assemblée générale annuelle de la FFT

Priorité aux jeunes et à l'éducation

Les jeunes et l'éducation seront les deux grandes priorités dans les programmes d'action de la Fédération franco-ténoise. Ainsi en a-t-il été décidé par tous les délégués des régions lors de l'Assemblée générale annuelle de la FFT tenue les 6 et 7 novembre derniers à Yellowknife.

Cette fin de semaine aura été fort chargée, tant à cause de l'ampleur des dossiers qui ont été abordés en atelier et en plénière, mais aussi à cause de la soirée de célébration du 15e anniversaire de la FFT.

C'est près d'une trentaine de participants qui ont retroussé leurs manches et ont réussi à doter la FFT d'un plan d'action qui déterminera les orientations au cours des trois prochaines années.

Samedi, le conseil d'administration de la FFT a tenu une série d'ateliers thématiques qui ont étudié en profondeur certains aspects cruciaux pour la francophonie : les programmes de développement communautaire et culturel (PDCC), l'autofinancement, la refrancisation et le plan de développement triennal. Vous retrouverez dans ces pages un survol des conclusions de ces ateliers.

Au niveau des PDCC, le rôle et la composition du comité de sélection des projets ont été scrutés à la loupe afin que soit clarifiée la responsabilité exacte de la FFT dans ce dossier. Plusieurs suggestions ont été émises par les participants quant au type d'activités d'autofinancement possibles. Quant [illegible] refrancisation, elle est un besoin majeur de la population franco-ténoise et doit viser la jeunesse comme population cible. Le plan triennal en lui-même a présenté les huit champs d'action prioritaires de la FFT pour les trois prochaines années.

Les réflexions du conseil d'administration ont été reprises le lendemain lors de l'Assemblée [illegible]rale annuelle. Un des points majeurs de cette assemblée aura [illegible] l'adoption du plan triennal de la Fédération franco-ténoise. Ce plan détermine les actions prioritaires de la FFT au cours des trois prochaines années. Avant de recevoir l'aval de l'AGA, le plan aura passé par plu-



Diane Mahoney, ancienne présidente de la FFT, entraine une gang de Franco-Ténoises [illegible] pousser une chansonnette. Voir notre reportage photo sur la célébration du 15e anniversaire de la FFT en pages 5, 6 et 7 (photo Emmanuel Carcano).

AGA FFT
Suite en page 2

Ethel Blondin-Andrew nommée secrétaire d'Etat

La jeunesse et la formation confiées à la députée du Nord

Alors que de nombreux Canadiens la voyaient déjà ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien au sein du cabinet de Jean Chrétien, Mme Ethel Blondin-Andrew a été choisie pour être secrétaire d'Etat à la jeunesse et à la formation. Les huit secrétaires d'Etat qui viennent d'être nommés auront un rôle de conseillers auprès des ministres.

Au poste de ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, le premier ministre a nommé M. Ron Irwin, ancien député et secrétaire parlementaire du ministre de la Justice. M. Irwin, qui était maire de Sault Ste Marie avant d'obtenir des responsabilités au niveau national, exerçait la profession d'avocat spécialisé dans les affaires autochtones.

Selon son biographe officiel, M. Irwin a été décoré de l'Ordre du Canada et de la Médaille du jubilé de la reine.

En choisissant M. Irwin pour ce poste, M. Chrétien n'a pas saisi l'occasion qui se présentait à lui d'introduire dans le cabinet, pour la première fois dans l'histoire, une autchtone du Nord. Cependant, avec son poste de secrétaire d'Etat à la jeunesse et à la formation, Mme Blondin-Andrew est la première députée du Nord à obtenir de telles responsabilités au niveau national. Elle travaillera en collaboration avec le ministre Lloyd Axeworthy, responsable des ressources humaines.

Dans un communiqué, Mme Blondin-Andrew a relativisé la déception de ceux qui la voyaient déjà ministre.

«Le portefeuille de la jeunesse et de la formation est d'une importance capitale et je considère cette nomination comme une très grande opportunité pour moi. La jeunesse est l'avenir de notre pays et c'est très important que nous investissions en elle».

Blondin-Andrew
Suite en page 9

Sylvie Francoeur et Benoît Boutin dans l'ascenseur. Non, ce n'est pas une version ténoise de Dracula, mais l'un des aspects de la préparation du 15e anniversaire de la FFT samedi 6 novembre à l'hôtel Explorer de Yellowknife.

Emmanuel Carcano / L'Aquilon

Assemblée générale annuelle de la Fédération franco-ténoise : lire nos reportages sur les services en français et les travaux en atelier en page 3.

La chronique économique de François Jacquet est consacrée cette semaine à la dette et aux opérations d'emprunt. Lire en page 4.

Portrait de francophones. Découvrez Gilles Paquin en page 9, un francophone de Fort Smith qui nous livre ses idées sur la francophonie, l'autofinancement, les relations multi-ethniques, etc.

Les Saami sont un peuple autochtone de Scandinavie dont les attentes et les problèmes rejoignent parfois ceux des Inuit. Lire [illegible] page 12.



Ne ratez pas dimanche au Centre culturel et artistique du Nord (NACC) de Yellowknife *Les 400 coups*, un film de François Truffaut. Lire notre critique [illegible] page 10.

Priorité aux jeunes et à l'éducation

Suite de la page 1

sieurs étapes de réflexion, de modelage et de modifications. Commencé en février dernier, il est le résultat de plusieurs fins de semaines de travail de quelques bénévoles qui se sont interrogés sur leurs besoins face à la FFT et les façons d'y répondre.

L'animateur de ce processus décisionnel de longue haleine, Yvon Laberge, a également présidé aux travaux en atelier et aux travaux en assemblée plénière. Dès l'adoption du plan triennal, le président de l'Association franco-culturelle de Yellowknife, Raymond Bélair, a fait accepter une proposition visant à mettre l'accent sur deux aspects du plan, les jeunes et l'éducation. C'est de façon unanime que l'assemblée a adopté cette proposition.

M. Adrien Bussière, directeur du Patrimoine canadien pour l'Alberta et les T.N.-O., est venu féliciter la Fédération et les associations pour leur important travail auprès de la communauté depuis 15 ans. Il a aussi mentionné l'appui constant du personnel de son ministère dans ce travail de regroupement et d'organisation. Il a ajouté que cet appui n'est pas prêt de cesser malgré les réaménagements internes qui seront effectués au sein de ce ministère et malgré les ressources parfois limitées.

De plus, M. Jean-Guy Bouvrette, responsable aux langues officielles de l'hôpital Stanton, a rappelé aux délégués les services offerts en français dans cette institution et la nécessité que les francophones se rendant à l'hôpital en fassent la demande.

Des nominations mais pas de président

L'Assemblée générale annuelle est aussi l'occasion d'effectuer les nominations [redacted] différents postes de représentants de la FFT, tant au niveau de l'exécutif qu'à celui de représentants auprès des organismes nationaux.

Dave McCann de Yellowknife et Julie Bernier de Hay River ont vu leurs nominations confirmées [redacted] nouveau au sein de l'exécutif de la FFT. Deux nouvelles recrues se joindront à eux : Suzanne Lefevre d'Iqaluit et Valérie Catrice de Fort Smith.

Ces membres de l'exécutif se répartiront les différents postes de vice-président, trésorier et secrétaire de l'exécutif. Seule ombre au tableau, et de taille, il a été impossible de trouver [redacted] ou une présidente de l'exécutif en remplacement de Diane Mahoney, la présidente sortante. Les délégués ont alors adopté une résolution précisant que la personne qui sera nommée première vice-présidente assumera la présidence par intérim et que le CA de février prochain assumera la responsabilité d'élire une personne à la présidence.

Ont également été confirmés dans les positions de représentants au niveau national : Lise Picard auprès de la Fédération culturelle canadienne-française, Suzanne Lefevre auprès du regroupement sur l'alphabétisation, Geneviève Harvey auprès des femmes et Alban Soucy auprès des aînés.

La FFT a également modifié ses statuts et règlements. Certaines modifications ont été rendues nécessaires [redacted] raison de la décision de l'an dernier d'établir de nouvelles bases de représentativité.

En raison du nombre croissant d'associations situées [redacted] Yellowknife et qui sont devenues membres à part entière de la FFT, c'est la représentation régionale qui a été retenue. Chacune des régions délègue trois représentants.

Pour Yellowknife, chacune des trois associations y délègue un représentant ou une représentante, ce qui constitue le contingent de trois représentants pour la région de Yellowknife. Cette année, il s'agissait de la première AGA fonctionnant avec ce mode de représentation.

Membres individuels

Un amendement majeur a été adopté cette année. La FFT pourra désormais accepter des membres sur une base individuelle, là où aucune association existante n'offre de services. Cet amendement important vise principalement à tenter d'élargir la représentativité de la FFT auprès des francophones qui n'ont accès à aucun service associatif. Cela pourrait s'avérer la base d'une expansion du nombre d'associations francophones.

Une anecdote tragi-comique [redacted] été contée par Jean-Marie Beaulieu délégué pour la garderie Plein Soleil. Un jour, désirant effectuer un appel interurbain à frais virés, une opératrice de Northwestel lui a demandé son nom, «Jean-Marie Beaulieu». «Sorry, I don't speak French !» Même insuccès et barrière linguistique lorsqu'il tente d'épeler son nom.

Après avoir argumenté pour savoir s'il pouvait changer son nom dans un délai raisonnable, ils convinrent de procéder comme le système mécanisé du Sud, l'opératrice faisant son boniment et laissant Jean-Marie dire lui-même son nom au moment propice.

Est-il utile d'ajouter que Northwestel fait maintenant partie des entreprises qui se verront demander d'offrir des services en français ?

En bref, nous avons assisté à une fin de semaine de travail intense mais aussi à des moments de grande réjouissance mais ça, c'est une autre histoire qui vous est contée en mots et en image dans les pages centrales de *L'Aquilon*.

Alain Bessette

«Je ne suis pas une *cow-girl*», Claire Lanteigne

Claire Lanteigne, présidente de la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada (FCFAC) a été l'une des conférencières invitées lors de l'Assemblée générale annuelle de la Fédération franco-ténoise.

Elle [redacted] a profité pour féliciter la Fédération franco-ténoise pour ses 15 années d'existence mais l'essentiel de son message aux délégués a porté sur le résultat des élections fédérales.

Madame Claire Lanteigne [redacted] noté le changement significatif du paysage politique canadien, alors que le nouveau gouvernement compte plus de députés francophones hors Québec qu'au Québec même. Ces changements sont [redacted] heureux présage pour l'avenir des relations entre les représentants des francophones hors Québec et le gouvernement fédéral. La FCFAC a rencontré le nouveau ministre responsable du Patrimoine canadien, Michel Dupuy, et tente toujours d'obtenir une rencontre avec le premier ministre lui-même. Par contre, Mme Lanteigne se dit inquiète de la présence de 52 députés du Parti réformiste, ajoutant que la présence du Bloc québécois ne servira certainement pas à calmer les humeurs belliqueuses des réformistes.

La FCFAC n'a pas l'intention de laisser Preston Manning faire la pluie et le beau temps sur la question des politiques de bilinguisme. «Je ne suis pas une *cow-girl* de l'Ouest comme Preston Manning, mais je sais certainement comment prendre le taureau par les cornes», a déclaré Mme Lanteigne, soulevant les rires des délégués. Elle a lancé un appel à la solidarité entre les communautés francophones du Canada, prônant la mise en valeur des fils conducteurs liants les francophones du Canada, de l'Acadie jusqu'aux confins du Nord à Iqaluit. Elle a finalement indiqué les actions actuelles de la FCFAC sur la scène publique fédérale, notamment la promotion des centres scolaires-communautaires et la négociation d'ententes Canada-communautés, deux instruments majeurs du développement des communautés francophones.

Alain Bessette

Echos des T.N.-O.

Un mineur de 57 ans tué à la mine Nerco

Une enquête est actuellement en cours pour déterminer la cause du décès d'un mineur âgé de 57 ans, qui a trouvé la mort le 31 octobre alors qu'il travaillait sous terre à la mine Nerco.

M. Lloyd Delaney, qui était employé par Nerco depuis 1966, a été écrasé par une grande porte qui lui est tombée dessus, alors qu'il conduisait des wagonnets. Trois autres hommes qui se trouvaient sur le même train n'ont, eux, pas été blessés.

Le ministère de la Sécurité minière, aidé par la GRC, a ouvert une enquête le jour-même du décès de M. Delaney.

L'accident reste pour l'instant inexpliqué et on se demande encore pourquoi un homme qui avait une telle expérience dans la mine, a été tué en effectuant un travail qu'il avait fait des milliers de fois.

Fausses alertes à la bombe déclenchées par des adolescents

Trois jeunes contrevenants ont été arrêtés le 4 novembre par la GRC, alors que trois alertes à la bombe avaient été déclenchées les deux jours précédents dans deux écoles de Yellowknife.

A peu près 1200 personnes ont été évacuées les 2 et 3 novembre de l'école secondaire Sir John Franklin et 380 de l'école William McDonald le 3 novembre.

Dans un communiqué, le policier K. MacKenzie a déclaré que les adolescents avaient été arrêtés après une courte enquête. Des plaintes seront déposées devant la cour contre les trois jeunes aussitôt que possible.

Selon la GRC, c'est l'alerte à la mine Giant la semaine dernière qui a donné l'idée aux adolescents de faire ces blagues de mauvais goût.

L'enquête ouverte au sujet de cette première alerte continue. La peine maximale pour une fausse alerte à la bombe est de cinq ans de prison.

Hommage aux forces de la paix

Un véhicule de reconnaissance *Lynx* de l'Organisation des Nations Unies (ONU) a été installé devant le quartier général des Forces armées canadiennes, secteur du Nord, à Yellowknife.

Ce monument rend hommage à la participation des soldats canadiens dans les missions de paix de l'ONU.

Le Canada est la seule nation mondiale qui ait participé à toutes les missions de paix de l'ONU depuis 1947. Plus de 90 000 soldats canadiens ont participé à ces missions depuis 1947 et 92 sont morts en service.

Autofinancement, PDCC, refrancisation, plan triennal

Suvol des travaux en atelier

Lors de la fin de semaine, la FFT [redacted] tenu quatre ateliers sur des aspects importants de son travail mais aussi sur des thèmes qui tenaient à coeur aux délégués. Ces thèmes étaient l'autofinancement, les programmes de développement communautaire et culturel (PDCC), la refrancisation et le plan triennal.

L'autofinancement

Le contexte pancanadien de restrictions budgétaires et de coupures des subventions ne laisse aucun choix aux groupes communautaires francophones. Pour maintenir ou accroître les services offerts à la communauté, ils doivent trouver de nouvelles sources de financement. Les méthodes qui ont été proposées par les participants en atelier sont variées : vente de produits et de services culturels français, coopératives de distribution, appels aux fondations nationales, signature de sous-contrats avec les gouvernements. Toutes ces méthodes posent un problème majeur, à savoir qu'il faut travailler à accroître la visibilité des associations. De plus, chacune des activités et chacun des projets des associations doivent inclure un volet d'autofinancement. Finalement, le trésorier de la FFT, Dave McCann, a rappelé que l'autofinancement passait également par une réduction des dépenses. Cette réduction est possible grâce à une rationalisation des activités et la recherche d'une plus grande efficacité à tous les niveaux.

Un point particulier a été soulevé lors de l'AGA : dans certaines régions comptant plus d'une association francophone (Yellowknife en est un exemple), des problèmes de coordination peuvent surgir et les délégués ont reconnu qu'il faut éviter que les différentes organisations ne se lancent dans des activités au détriment les unes des autres.

Les PDCC

L'atelier sur les PDCC a permis de réaffirmer l'importance primordiale de ces programmes dans la planification et la programmation de l'ensemble des communautés francophones du Nord. Plusieurs réaménagements ont été proposés quant à la gestion des programmes qui relèvent de la FFT. En raison du rôle de décideur et de bénéficiaire de la FFT dans ce dossier, quelques réaménagements ont été suggérés quant au choix des membres et au fonctionnement du comité de sélection des projets.

La refrancisation

Les efforts de la FFT et de ses composantes devraient porter sur trois axes principaux : l'éducation, la famille et le communautaire. La base de toute cette action demeurant la jeunesse franco-ténoise (ayant perdu sa langue).

Plusieurs aspects d'un programme de refrancisation ont été soulevés, certains spécifiquement reliés à la refrancisation et d'autres plus reliés à la prévention visant à empêcher le phénomène de l'assimilation. Le premier objectif de la refrancisation doit être une éducation complète. On doit aussi affecter des ressources supplémentaires à l'éducation pour appuyer les efforts de refrancisation. De plus, la refrancisation passe obligatoirement par une valorisation de la langue française. Pour empêcher que l'assimilation ne frappe plus tard, il faut assurer un accès à l'éducation de niveau secondaire à l'extérieur des T.N.O. tant que cela ne sera pas disponible localement. Finalement, les activités culturelles et sociales en français devraient s'insérer dans une perspective de refrancisation.

Le plan triennal

Après des mois de préparation, le plan d'action triennal de la FFT a été adopté sans beaucoup de modifications.

Les secteurs prioritaires de ce plan sont la culture, l'éducation, le développement économique, les femmes, les jeunes, les aînés, les communications et la réforme organisationnelle de la FFT. *L'Aquilon* présentera bientôt les grandes lignes de [redacted] plan triennal tel qu'adopté par l'assemblée générale de la FFT.

Un élément important qui a suivi l'adoption de ce plan est la résolution des délégués qui ont décidé que les jeunes et l'éducation devraient être les grandes priorités de la FFT.

Alain Bessette

Gérard Laurin présente la liste des services en français

Le fédéral est prêt pour décembre 1993

Décembre 1993, c'est le mois où le gouvernement fédéral devrait être prêt à offrir des services en français dans les T.N.-O.

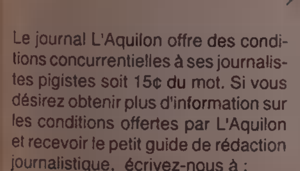
«Mission accomplie !», est venu nous annoncer M. Gérard Laurin, agent de liaison pour les programmes de langues officielles du Conseil du Trésor du Canada. Invité à titre de conférencier dans le cadre de l'Assemblée générale annuelle de la FFT, M. Laurin [redacted] esquissé le rôle et les responsabilités du Conseil du Trésor au sein du gouvernement canadien, le décrivant comme «l'employeur» des ministères. A ce titre, le Conseil du Trésor a été le maître d'oeuvre dans l'implantation des services en français partout dans la fonction publique du Canada.

Il [redacted] souligné l'impact important du dernier recencement de Statistiques Canada dans l'évaluation des besoins de services en français, surtout à Yellowknife. En effet, à Iqaluit, la population francophone représentait déjà depuis des années une part importante de l'ensemble de la population totale, près de 14 %. Les critères adoptés par le Conseil du Trésor quant à l'implantation de services en français, privilégiaient donc cette communauté en vertu du nombre de francophones. En revanche, la communauté francophone de Yellowknife, était aux prises avec un problème épineux. La communauté francophone de la capitale [redacted] représentait pas une population cible tant par son nombre que par son pourcentage de la population totale, en vertu des données du recencement de 1986. Avec le recencement de 1991, on s'est aperçu de l'importante augmentation de la population francophone de Yellowknife. Maintenant, les deux plus importantes communautés francophones des T.N.-O. sont traitées sur un même pied d'égalité quant à la prestation de services en français. Il y a différents niveaux de services en français disponibles dans le Nord. Les deux principaux sont le service direct grâce à un employé s'exprimant en français et le service grâce [redacted] ligne 800 qui permet de joindre un service centralisé.

M. Laurin s'est dit heureux de remettre aux délégués un relevé exhaustif des services en français disponibles pour la population franco-ténoise. Ce relevé sera prochainement publié dans les pages de *L'Aquilon*. De plus, *L'Aquilon* envisage de publier une annexe du *Guide des services [redacted] français* pour informer la population des nouveaux services fédéraux disponibles dès décembre 1993. Le dernier mot revient à M. Gérard Laurin. «Conseil du Trésor du Canada ?» M. Laurin sait que ce nom évoque un coffre rempli de richesses de toutes sortes. «Il est peut-être utile de mentionner que le coffre est vide».

Alain Bessette

Devenez correspondant pour L'Aquilon



Le journal L'Aquilon offre des conditions concurrentielles à ses journalistes pigistes soit 15¢ du mot. Si vous désirez obtenir plus d'information sur les conditions offertes par L'Aquilon et recevoir le petit guide de rédaction journalistique, écrivez-nous à :

L'Aquilon
C.P. 1325
Yellowknife
NT X1A 2N9

Tél.: (403) 873-6603   téléc.: (403) 873-2158



Bienvenue à l'Assemblée législative!

Il y aura des visites guidées du nouvel édifice de l'Assemblée législative à compter du lundi 1er novembre 1993.

Heures des visites : 10 h 30 et 13 h 30, en semaine jusqu'au 31 mai 1994.

Visites spéciales pour personnes âgées : chaque vendredi à 15 h 30, il y aura une visite guidée réservée aux personnes âgées.

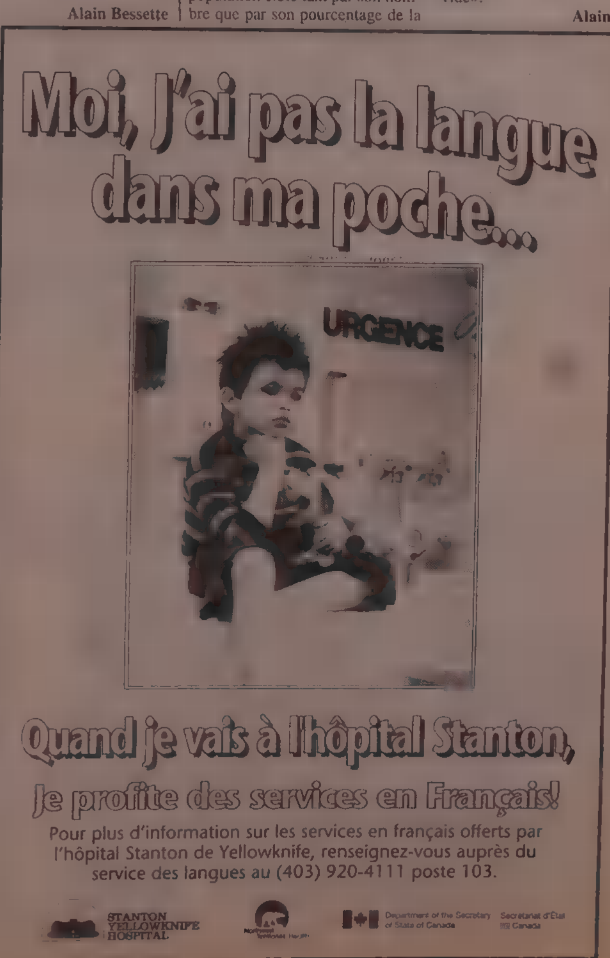
Pendant la session : les visites auront lieu à 10 h, du lundi au jeudi, et à 15 h, le vendredi. Il n'y aura pas de visites guidées la journée où les travaux de l'Assemblée législative reprennent. La prochaine session débutera à 14 h, le 17 novembre prochain.

Réservez auprès du coordinateur des services d'information, en composant le (403) 669-2230.

La visite guidée dure environ une heure.



Northwest Territories Legislative Assembly



ÉDITORIAL

Formation du premier cabinet fédéral du premier ministre Chrétien

Quelques annonces réjouissantes

Les francophones du Canada n'ont pas été laissés pour compte par le premier ministre Jean Chrétien. En effet, le nouveau cabinet compte deux ministres francophones de l'extérieur du Québec et un secrétaire d'Etat.

Ce qui est également encourageant, ce sont les portefeuilles accordés à ces ministres. Ainsi, Diane Marleau se retrouve ministre de la Santé et Doug Young (un francophone malgré l'impression laissée par son nom) est ministre du Transport.

Le ministère de la Santé est un ministère important du gouvernement fédéral et Mme Marleau se verra probablement pressée d'apporter des réformes au système de soins canadien.

D'autre part, M. Young pilotera un ministère qui pourrait s'avérer crucial dans la phase de reconstruction de l'économie canadienne telle que présentée dans le programme libéral d'investissement dans les infrastructures canadiennes.

Certains espéraient que le député Jean-Robert Gauthier d'Ottawa-Vanier obtiendrait le ministère du Patrimoine (duquel relèvent les programmes des langues officielles) en raison de son travail constant de défense du droit des minorités linguistiques.

M. Chrétien en a décidé autrement.

Le choix de Michel Dupuy, un député du Québec, n'est cependant pas mauvais. En raison de son expérience en diplomatie internationale, M. Dupuy sera en bonne position pour tenter de réconcilier la réticente majorité anglophone à la minorité francophone. Avec la troublante percée du Parti de la réforme, il y aura beaucoup à faire.

Le nombre de ministres a encore diminué et on n'a plus que 22 ministres siégeant au cabinet. Cela est une autre bonne nouvelle pour notre lutte au déficit. Comme le faisait remarquer un participant de la dernière AGA de la FFT : «Moins il y a de portefeuilles en circulation, moins on a de chance de dépenser!» Il faut aussi saluer la réduction de la taille et du budget des cabinets de ministres : 10 millions de dollars d'économie, c'est un petit pas mais dans la bonne direction.

M. Chrétien a bien équilibré son cabinet. Seule l'Ile-du-Prince-Edouard est sans ministre. L'Ontario en compte suffisamment pour justifier son appui de 98 députés et le Québec sera prêt pour la prochaine campagne référendaire.

Il semble que M. Chrétien s'amuse déjà à jouer dans les plates-bandes du Parti réformiste en ayant nommé une sénatrice d'Alberta au conseil des ministres, la réforme du Sénat ayant été l'un des éléments catalyseurs de l'actuelle popularité de ce parti dans l'Ouest.

Quant à Ethel Blondin-Andrew, sa nomination à titre de secrétaire d'Etat à la formation et à la jeunesse est un bon début. Occupant une fonction hors du cabinet et sans enveloppe budgétaire, on aurait espéré mieux mais il reste encore quatre ans à Mme Blondin-Andrew pour faire ses preuves et viser un poste plus important.

Alain Bessette

Erratum

Toutes nos excuses à Mme Jeanne Dubé et son mari Aurèle Dubé. Effectivement, son nom est Aurèle et non pas Edmond tel que nous l'avions écrit dans l'édition de *L'Aquilon* du 29 octobre dernier.

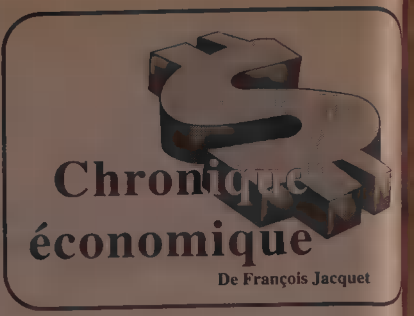


Directeur : Alain Bessette
Journaliste : Karen Lajoie
Journaliste coopérant et photographie : Emmanuel Carcano
Collaboratrice et Correctrice d'épreuves : Pascale Labé
Correspondant national : Yves Lusignan

L'Aquilon est membre associé de l'Association de la presse francophone hors Québec (A.P.F.) et son tirage est présentement de 1000 exemplaires chaque vendredi. La publication de *L'Aquilon* est rendue possible grâce à une subvention du Secrétariat d'Etat. *L'Aquilon* est la propriété de la Fédération Franco-TéNOise et de ses constituantes par le biais de la société les *Éditions franco-ténoises/L'Aquilon*.

Sauf pour l'éditorial, les textes n'engagent que la responsabilité de leur auteur(e) et ne constituent pas nécessairement l'opinion de *L'Aquilon*. Toute correspondance adressée au journal doit être signée et accompagnée de l'adresse ainsi que du numéro de téléphone de l'auteur(e). La rédaction se réserve le droit de corriger ou d'abréger tout texte. Dans certains cas où les circonstances le justifient, *L'Aquilon* accèdera [illegible] requête d'anonymat. Toute reproduction partielle est fortement recommandée à condition de citer la source.

L'Aquilon
C.P. 1325, Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9
Tél. : (403) 873-6603
Télécopieur : (403) 873-2158



Dette nationale et opérations d'emprunt

Durant la période d'élection, le mot «défi cit» s'est retrouvé sur les lèvres de pratique ment tous les politiciens. Le déficit n'est que l variation de la dette. Cet article a pour but clarifier la situation sur la façon dont le gou vernement canadien s'efforce de financer cett dette.

Le 31 mars 1993, la dette brute du gouver nement du Canada s'élevait à 495 milliards d dollars. Dix ans plus tôt, cette dette était de 17 milliards de dollars (à ne pas confondre ave le déficit qui lui atteignait 26 milliards d dollars en 1992 et était de 30 milliards ap proximativement en 1991).

Cette dette est financée principalement d deux façons : par des emprunts sur le march ou par l'endettement «interne» (essen tiellement le passif des comptes de retraite).

Les emprunts sur le marché peuvent pre dre trois formes : les bons du trésor (BT), le obligations négociables (ON) et les obligation d'épargne du Canada (OEC). A l'heure a tuelle, l'encours de la dette brute (emprunt sur le marché, dette interne et autres élément de passif financier) se répartit de manière peu près égale entre les emprunts à taux fixe et les emprunts à taux flottants. Nous revien drons un peu plus tard sur ces différents hicules financiers.

L'emprunt a un coût : l'intérêt. De 1982 1990, les frais de la dette publique n'ont ces d'augmenter. Ils sont passés de 17 milliards d dollars à 42,5 milliards en 1990–91.

Cela signifie que si un politicien décidait complètement supprimer le gouvernement lui faudrait trouver 40 milliards de dolla chaque année de façon à pouvoir financer dette; et cela sans qu'aucune dépense n'ait faite et sans que personne n'ait même levé petit doigt. Lorsque le déficit budgétaire attei 26 milliards de dollars (comme en 1992 p exemple) cela signifie que la dette a augmen de 26 milliards de dollars.

Le gouvernement du Canada a une de relativement faible en devises étrangères. E s'élevait à 5 % de son endettement total 1987 pour finalement descendre à 1 % dura la période 1992–1993. Le Canada procède des emprunts en devises étrangères uniqu ment pour accroître ses réserves de chan Cette dette étrangère est essentiellement bellée en dollars US (88 %) et en yens (12 %

La situation économique est encore fragile. En 1992, la croissance du produit in rieur brut était de l'ordre de 0,9 % (2,1 % a Etats–Unis) et le taux de chômage atteign 11,3 % (7,4 % aux Etats–Unis).

Les futurs politiciens canadiens auron faire face aux mêmes problèmes économiqu et aux mêmes contraintes financières que l prédécesseurs. Sans la coopération et la c fiance des Canadiens et Canadiennes, il fort douteux qu'un gouvernement puisse dresser le pays d'un marasme économiq qui semble ne pas vouloir s'arrêter.

Fiesta !

Ce n'est pas tous les jours que l'on fête dans le Nord l'anniversaire d'un organisme, d'une association. Samedi 6 novembre, c'étaient les 15 ans d'anniversaire de la Fédération franco-ténoise. C'était, plus que cela, la fête de toutes les associations, de tous leurs membres, de tous les bénévoles qui s'investissent depuis des années dans la francophonie. *L'Aquilon* vous propose un reportage [redacted] texte et en images surtout de cette soirée mémorable dans les pages qui suivent.

Madame Jeanne Dubé (au centre) reçoit un bouquet de fleurs des mains de Madame Claire Lanteigne, présidente de la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada.



Roxanne Valade et France Wallend.



Benoît Boutin, Gérard Laurin, du Conseil du Trésor, et Diane Mahoney.





Les Métis Reelers, de Yellowknife.



Julie Bernier, présidente de l'Association franco-culturelle de Hay River.

Le 15e anniversaire de la Fédération franco-ténoise

Une fête colorée

Les francophones sont des gens qui ne tiennent pas en place. Lorsqu'à 17h30, les invités, environ 70 personnes, prennent place autour des tables pour diner, dans la salle Katimavik de l'hôtel Explorer, l'atmosphère est calme. Les gens papotent ici et là.

Puis, peu à peu, les uns et les autres vont se dégourdir les pattes, commencent à circuler d'une table à l'autre, bref, commencent à fêter. Car du début à la fin, samedi soir 6 novembre, tout le monde ■ pu assister à ce qu'on appelle une fête.

Tout ■ commencé lorsque notre boute-en-train territorial, Benoît Boutin, ■ pris le micro pour animer la soirée, invitant les invités à venir dire quelques mots. C'est Diane Mahoney, dont le mandat de présidente de la FFT expirait en fin de semaine, qui a eu l'honneur de s'adresser à la foule, remerciant tous ceux et toutes celles qui l'ont ■accompagnée dans sa tâche.

Roxanne Valade en compagnie de Geneviève Harvey.

Puis c'est Chuck Larocque, directeur territorial du bureau du Patrimoine canadien, qui a pris la parole -en français- pour dresser un bilan des relations entre ce ministère et la Fédération franco-ténoise, n'hésitant pas à faire quelques pointes d'humour. Tony Whitford, député de Yellowknife sud, lui a succédé, s'efforçant également de s'adresser au public en français. On a pu le voir plus tard dans la soirée beaucoup plus à l'aise pour danser au rythme des Métis Reelers, des danseurs et danseuses accompagnés d'un groupe de musique traditionnelle métis.

Remise de prix

Entre temps, il y eut la remise des prix Jeanne Dubé. Lorsque Benoît Boutin s'est approché de la table de Mme Dubé et l'a emmenée faire un tour dans la salle, jasant ensemble bras-dessus bras-dessous, elle lui donnait du «Pierre Cardin» tant elle était impressionnée par son smoking, revêtu pour la circonstance.

C'est Jeanne Dubé elle-même qui a remis les récompenses aux cinq lauréates de ce prix créé cette année pour récompenser le travail de bénévoles : Lise Picard, Bernadette Leblanc-Fortier, Diane Mahoney, Gisèle Soucy et Suzanne Lefebvre ont eu droit chacune à une sculpture inuit provenant du centre correctionnel de Yellowknife. Puisque cette remise de prix s'effectuait dans le cadre du 15e anniversaire de la FFT, quelques-unes des lauréates en ont profité pour mentionner l'apport majeur de certains bénévoles absents ce soir-là . Deux noms sont revenus : Mona Matthews et Fernand Denault, deux francophones qui se sont dévoués de nombreuses années au service de la francophonie ténoise.

Tout au long de la soirée, «Mon-sieur Deux Dollars»(Dave M Cann), surnommé ainsi par Ben Boutin, vendait des tickets pour tirage ■ sort d'un grand drapeau la FFT.

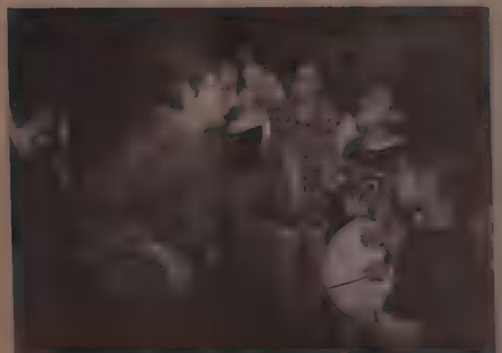
Tandis que la soirée avançait, salle se comblait peu à peu de p sonnes venues voir le spectacle Crystal Plamondon. Lorsque Tree of Peace Youth Drummers dont le plus jeune musicien ■ 9 an s'avancèrent sur la scène et ent mèrent une *drum dance*, peu ■ p les gens se levèrent et se joignire à la file naissante qui s'agran pour devenir une longue traîne h maine de francophones, d'autoc tones et d'anglophones parcour toute la salle ■ rythme des tambo et des chants dénés.

Les participants semblaient vis de la tournure des événements de l'enthousiasme soulevé par deux groupes autochtones.

Puis ce fut le tour de Cry Plamondon, la chanteuse cajun country, de faire son entrée ■ une salle comble.

Que l'on apprécie ou non ■ musique, il faut au moins lui reco naître le mérite de faire danser gens, ce qui fut le cas durant tou spectacle pratiquement. Les fr cophones venaient ce soir d'Iqaluit et d'Edmonton en pas par Yellowknife, Hay River et F Smith.

Tout ce petit monde s'est d persé aux alentours de minuit p diverses destinations non indiqu dans le programme de la FFT.



Linda Jacquet apporte des rafraichissements aux jeunes drummers.



Une belle brochette de gens sérieux : de gauche à droite, Luc Fournier, Yvon Laberge, Huguette Beaulieu, Richard Barrette, Jean-Luc Thibault et Jean Watters.



Une p'tite valse pour François et Linda Jacquet.



Crystal Plamondon et sa planche à laver.



Les Tree of Peace Youth Drummers.



Une belle brochette de poulets : de gauche à droite, Claire Lanteigne, Daniel Lamoureux, Chuck Larocque, Adrien Bussière, du Patrimoine Canadien à Edmonton, et Tony Whitford.



Isabel Guibert.

Texte et photos :
Emmanuel Carcano



La Fédération Franco-TéNOise

salue et remercie
toutes les personnes
qui ont participé
dans le respect, la joie et l'harmonie
aux célébrations
de son 15e anniversaire
le 6 novembre 1993
à Yellowknife

Portrait

Gilles Paquin, libre-penseur

Gilles Paquin est un passionné qui parle de tout à bâtons rompus : la politique, la francophonie, les autochtones. Esprit critique, libre-penseur, philosophe à ses heures, [redacted] habite Fort-Smith depuis sept ans.

C'est par un curieux hasard que Gilles Paquin a atterri dans les Territoires du Nord-Ouest, en 1979. C'est ce qu'on appelle d'une manière un peu mécanique et rigide «un tournant de la vie».

Un an auparavant, Gilles Paquin rencontre à Montréal des représentants de la Nation Dénée venus parler, entre autres, de l'autodétermination des peuples autochtones. Fasciné par l'histoire d'un vieux trappeur, Vital Bonnetrouge, Gilles Paquin décide de se rendre dans les T.N.-O. l'été suivant. A l'automne 1978, le voilà qui débarque à Fort Résolution, après un long périple de trois semaines en auto-stop. «J'ai toujours été intéressé par les peuples autochtones, explique-t-il. Tant qu'on n'aura pas soulevé les problèmes autochtones, le Canada ne sera pas un pays juste». Lorsqu'il arrive à Fort Résolution, Gilles Paquin va voir le père Menez, qu'il avait déjà rencontré à Montréal, puis il décide d'aller camper dans le bois. «Je suis né à Montréal, dans un univers d'asphalte et de béton. La nature, c'est un manque que j'ai ressenti toute ma vie. Ici, quand tu as soif, tu plonges ta tasse par dessus le canot et tu bois». Gilles Paquin finit par sortir du bois pour aller à Yellowknife où il décroche un boulot de gardien de nuit dans une maison de transition pour détenus qui fait également office de centre pour les alcooliques. Par la suite, il voyage, en Europe, au Canada, séjourne et se marie [redacted] Fort Norman avec Gail, sa femme.

Gilles Paquin (à gauche) lors d'une représentation théâtrale à Yellowknife avec René Fumoleau.

Ils s'installent à Fort Smith il y a de cela sept ans et semblent avoir trouvé la ville qui leur convient. «C'est une communauté qui est pas mal mélangée, c'est-à-dire métis, remarque-t-il. Fort Smith, c'est sans doute la meilleure place pour vivre, parce qu'il y a moins de tension raciale qu'ailleurs». Gilles Paquin est un homme très ouvert d'esprit, curieux, désireux de découvrir et de comprendre les autres cultures. «Ça te permet d'apprécier ta propre culture encore plus». Ce qui ne l'empêche pas d'être critique sur la francophonie ténoise. Il s'y est investi dans les années 80 et fut président de l'Association francophone de Fort Smith en 1989. «J'ai été impliqué avec Denis Gadoury et Allain Saint-Cyr, deux piliers qui ont bâti l'Association à partir de rien. Ils avaient des visions puissantes».

Gilles Paquin [redacted] toujours été partisan d'une plus grande autonomie des communautés. «On a raté notre coup avec l'entente pluriannuelle, explique-t-il. Ce qu'on veut [redacted] autres, c'est que l'argent soit donné à la communauté plutôt que de [redacted] perdre dans la bureaucratie. On aurait fait des choses utiles : un centre culturel avec un foyer de rayonnement culturel qui aurait répondu [redacted] nos besoins. La création d'une corporation nous aurait permis de nous autofinancer. Nous avons un peu été laissés-pour-compte, à Fort Smith (...) Fondamentalement, la direction devrait venir de la communauté».

Emmanuel Carcano / L'Aquilon

Sur la question de l'autofinancement, Gilles Paquin reconnaît que les fonds du gouvernement sont nécessaires. «Mais quand tu es trop dépendant du gouvernement, tu n'y arrives pas. Comment traiter avec le gouvernement quand c'est lui qui fournit les fonds ? Pour le moment, on a besoin du Patrimoine canadien (nouveau nom pour désigner l'ancien ministère du Secrétariat d'Etat), mais chaque communauté pourrait éventuellement devenir indépendante. Je pense qu'on va survivre, malgré le Patrimoine canadien, pas à cause de lui». Survivre ? «Ça veut dire surtout être là, continuer à enrichir la société canadienne ou ténoise».

Aujourd'hui, Gilles Paquin continue de suivre attentivement les débats de la francophonie ténoise (il était présent lors de l'assemblée générale de l'Association francophone de Fort Smith le 13 octobre), bien qu'il ait pris un peu de recul.

Il travaille en ce moment avec les bandes autochtones, comme contractant.

Pendant deux ans, il a travaillé avec le conseil de bande de Fort Fitzgerald (au nord de l'Alberta). «Avant d'être Déné, Anglais ou Français, on fait tous partie de la même famille humaine».

Emmanuel Carcano

Al Shearing et Tim Bettger resteront en prison jusqu'à début 94

L'enquête préliminaire est prévue pour janvier

L'enquête préliminaire de MM. Al Shearing et Tim Bettger commencera le 10 janvier 1994 et pourrait durer deux semaines. Les deux grévistes, accusés de plusieurs actes de violence contre la mine Giant, ont comparu devant le juge Brian Bruser de la cour territoriale le 8 novembre pour déterminer la date de leur enquête préliminaire. Celle-ci permettra de savoir si la Couronne possède assez de preuves pour intenter un procès.

Les deux hommes resteront en prison jusqu'au 10 janvier. Ils avaient demandé leur mise en liberté provisoire sous caution, ce que le juge Michel Bourassa leur [redacted] refusé le 5 novembre après une heure de témoignages. Au bout de plus d'un an d'enquête, la GRC [redacted] arrêté MM. Shearing et Bettger le 18 octobre dernier.

Neuf plaintes au total ont été déposées contre les deux hommes : cinq contre MM. Shearing et Bettger et quatre autres contre ce dernier uniquement. L'arrestation des deux grévistes était liée aux deux autres explosions qui avaient précédé celle du 18 septembre 1992 et qui avaient entraîné la destruction de l'antenne parabolique de Giant et [redacted] détérioration d'un puits d'aération. M. Bettger est accusé d'avoir eu en sa possession des explosifs le 19 septembre 1992, dans l'intention de mettre en danger la vie d'autres personnes.

Il est aussi accusé d'avoir eu en sa possession, le 30 mars 1993, un fusil de chasse à canon scié et d'avoir proféré des menaces de mort le 26 août 1993.

Karen Lajoie

Ethel Blondin-Andrew, secrétaire d'Etat

Suite de la page 1

Les priorités annoncées par Mme Blondin-Andrew, l'amélioration de l'économie et la création d'emplois, ont été très bien accueillies par la première ministre des T.N.-O. Dans une lettre de félicitations à la nouvelle secrétaire d'Etat, Mme Nellie Cournoyea a souligné que de nombreux habitants du Nord souhaitent améliorer leur formation pour obtenir un emploi.

«Les responsabilités que vous avez maintenant sont considérables et mon gouvernement prévoit de travailler main dans la main avec vous afin de nous assurer que les opportunités pour la formation et le placement soient maximisées dans notre région», [redacted] déclaré Mme Cournoyea.

Mme Blondin-Andrew a été assermentée le 4 novembre à Ottawa et s'est installée à son nouveau poste le même jour. Le Parlement ne siègera pas avant janvier 1994.

Karen Lajoie





Avis d'audience publique

Conformément [redacted] l'article 21 de la Loi sur les [redacted] intérieures du Nord, la commission a reçu une demande de modification du permis N1L2-1558 et a fixé l'audience publique suivante :

Détentrice:	TREMINCO RESOURCES LTD.
Emplacement:	Hors de la route Ingraham Trail, près du Lac Prosperous, Territoires du Nord-Ouest.
Type de permis:	Permis «A» de minage et de broyage
Objet du permis:	Utilisation et évacuation des eaux pour l'exploration, le développement, le minage et le broyage
Audience:	12 janvier 1994 à 19h dans la salle de conférence "A" du Yellowknife Inn, Yellowknife, Territoires duNord-ouest
Date limite des interventions :	3 janvier 1994 à 16h. Si aucune interventions n'est enregistrée, [redacted] Commission peut annuler cette audience
Note:	Lors [redacted] l'audience, la Commission peut réviser toutes dispositions du présent permis.

L'information relative à cette demande est disponible en contactant Pam LeMouel au bureau de la Commission, 9e étage, Édifice Précambrien, C.P. 1500, Yellowknife, NT X1A 2R3.
Téléphone : (403) 920-8191, télécopieur: (403) 873-9572.

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1											■	
2						■		■	■			
3					■							
4										■		
5		■				■						
6												
7			■			■				■		
8					■						■	
9							■					■
10				■					■			
11					■							
12							■					

46

MOTS CROISÉS DÉFI

HORIZONTALEMENT

1- Fluxion douloureuse des articulations, des muscles.
2- Les voyageurs [redacted] logent - Oblat de Marie Immaculée.
3- Butte de terre qui émerge - Poison.
4- Celui qui raconte - Symb. du sodium.
5- Atome électrisé - Faute.
6- Sa capitale est Harrisburg
7- Lune nouvelle - Points cardinaux - Mariage - Symb. du thulium.
8- Il était [redacted] paradis - Méprise
9- Certitude qui empêche de se tromper - Alliés.
10- Lancement d'un projectile - Orignal - Partie postérieure d'un fauteuil
11- Article - S'efforcent d'atteindre un résultat
12- Appréciation favorable d'une personne - Manière.

VERTICALEMENT

1- Opération chirurgicale qui a pour but de remodeler le [redacted] de malformation
2- Interj. employée pour arrêter - Revêtements.
3- Qui a rapport à la matrice - Interruption.
4- Instrument qui indique la vitesse dans laquelle doit être exécuté un mouvement musical - À moitié
5- Aluminium - Partie d'un panier par laquelle on le tient - Équerre
6- Astate - Merveilleuse
7- Fausse - Art. contr.
8- Qui ont échappé à un sinistre
9- Faute à corriger dans l'impression d'un ouvrage - Prép. anglaise.
10- Chez les gnostiques, esprit émané de l'intelligence éternelle - Prép. - Son duvet sert [redacted] garnir les édredons.
11- Moment déterminé du jour - Se trouvent.
12- Le jeudi de la troisième semaine du carême - Sainte.

Solution du No. 45



Avis publics, Appel d'offres et mots croisés

Commission des eaux des Territoires du Nord-Ouest

Avis de demande

La demande de licence suivante [redacted] été enregistrée auprès de la Commission conformément à l'article 16 de la Loi sur les eaux intérieures du Nord.

Demanderesse :	KENNECOTT CANADA INC.
Emplacement :	Région du Lac de Gras Latitude 64° 19,5" Longitude 109° 51"
Objet :	Échantillonage de vrac, Exploration avancée

Pour information, contacter Pam LeMouel au 920-8191 au plus tard le 19 novembre 1993.



APPEL D'OFFRES

Ministère des Travaux publics et des Services
L'hon. Don Morin, ministre

Patinoire

Le projet porte sur la conception [redacted] la construction d'une [redacted] patinoire mesurant environ 1 500 m². - Arctic Bay, T.N.-O. -

Les soumissions cachetées doivent parvenir à l'agent des contrats, Bureau du sous-ministre, Ministère des Travaux publics [redacted] des Services, Gouvernement des T.N.-O., C.P. 2040, Yellowknife, NT X1A 2L9 (ou être livrées en main propre au 7ᵉ étage de l'édifice YK Centre), ou parvenir [redacted] commis aux contrats, Bureau du surintendant régional, Ministère des Travaux publics et des Services, Gouvernement des T.N.-O., Sac postal 1000, Iqaluit, NT X0A 0H0 (ou [redacted] livrées en main propre au 4ᵉ étage de l'édifice Brown) avant :

16 H, HEURE LOCALE, LE 10 DÉCEMBRE 1993 (À IQALUIT)
14 H, HEURE LOCALE, LE 10 DÉCEMBRE 1993 (À YELLOWKNIFE)

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents d'appel d'offres à l'une des adresses susmentionnées à partir du 12 novembre 1993.

Afin d'être prises en considération, les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet.

La caution est exclue pour le présent projet seulement. On exigera toutefois une garantie au moment de l'octroi du contrat.

Le Ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse, ni aucune des offres reçues.

Renseignements sur l'appel d'offres :	Teresa Chandler, commis aux contrats Gouvernement des T.N.-O. Tél. : (819) 979-5150
Renseignements techniques :	Ted Karanka Gouvernement des T.N.-O. Tél. : (819) 979-5150

Société cinématographique de Yellowknife



Le plaisir de voir :

François Truffaut
Les 400 coups (1959)

A l'instar du personnage principal de son film *Les [redacted] coups*, le cinéaste François Truffaut a vécu une enfance mouvementée et malheureuse en maisons de redressement et au travail en usine dès l'âge de 15 ans.

La seule note positive de son enfance fut le cinéma : il passait plusieurs heures dans les salles de cinéma à regarder d'autres personnes vivre leurs fantaisies.

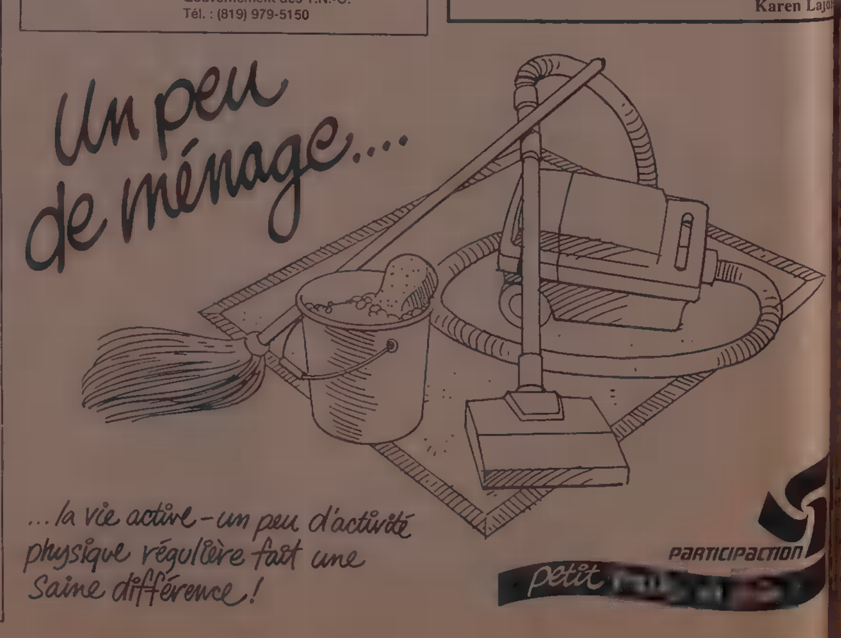
François Truffaut a participé à plusieurs sociétés cinématographiques et clubs de cinéma. Sa passion et sa compréhension du cinéma l'amèneront à trouver un emploi dans la prestigieuse revue *Les cahiers du cinéma*. Il gagne donc sa vie [redacted] écrire sur les cinéastes et sur leurs oeuvres qui ont marqué sa jeunesse.

Truffaut a la réputation d'être dur avec les films artificiels et prétentieux. Un jour, le père d'une amie lui l[redacted] un défi : cesser de parler des films et en faire un qui [redacted] tomberait pas dans ces conventions tant décriées. Truffaut décide donc d'écrire et de réaliser *Les 400 coups*. Ce film est une perle, qui décrit, en noir et blanc, la grisaille d'une rue telle que vécue par un adolescent de 12 ans, Antoine Doisnel (Jean-Pierre Léaud).

Dans ce film, Antoine échappe [redacted] l'oppression de sa famille et de son école et choisit la vie errante dans les [redacted] de Paris. Il commet de menus larcins et il est finalement arrêté puis envoyé dans un centre correctionnel pour adolescents. Plus tard, Antoine se retrouve de nouveau libre mais toujours incertain quant à son avenir. Truffaut retournera fréquemment à ce personnage tout au long de sa carrière cinématographique, utilisant le même acteur, Jean-Pierre Léaud, et des scènes de sa vie réelle p[redacted] démontrer les choix et les décisions auxquels Antoine (et Truffaut) doit recourir dans le cheminement de sa vie.

François Truffaut a été un acteur important du mouvement de la Nouvelle vague du cinéma français, avec Jean-Luc Godard, Claude Chabrol, Louis Malle et Alain Resnais entre autres. François Truffaut a non seulement produit la plupart de ses films mais il a aussi écrit pour quelques autres cinéastes dont Jean-Luc Godard (scénario d'*A bout de souffle*). Truffaut utilise habilement les plans fixes, les prises de vue en mouvement, les scènes de rue, ce qui définit en partie le style de la Nouvelle vague.

Karen Lajoi[e]



Les francophones hors Québec et le cabinet Chrétien

Deux ministres et un secrétaire d'Etat

Ottawa - Jean-Robert Gauthier ne sera pas ministre dans le cabinet de Jean Chrétien. Pas plus que Don Boudria, Ronald Duhamel et Pierrette-Ringuette-Maltais. En revanche, Diane Marleau de Sudbury en Ontario est maintenant ministre de la Santé alors que Doug Young d'Acadie-Bathurst au Nouveau-Brunswick s'occupera du Transport.

Les francophones de l'extérieur du Québec auront donc deux ministres au sein du cabinet.

Un autre, Fernand Robichaud de Beauséjour au Nouveau-Brunswick, reçoit un prix de consolation pour avoir cédé son comté à Jean Chrétien en 1990 : il sera secrétaire d'Etat pour les Affaires parlementaires.

La Fédération des communautés francophones et acadienne (FCFA) a exprimé sa satisfaction.

Il n'y aura que 22 ministres au cabinet, un de moins que sous Kim Campbell, qui avait déjà donné le signal d'une restructuration de l'appareil gouvernemental, en réduisant la taille du cabinet de 32 à 23 ministres.

A ces 22 ministres, Jean Chrétien ajoute huit secrétaires d'Etat, qui ne feront pas partie du cabinet mais qui seront membres du Conseil des ministres.

Ces secrétaires d'Etat seront rattachés à un ministre du Cabinet et fourniront un appui additionnel aux ministres.

Fernand Robichaud, par exemple, se rapportera à Herb Gray, que le premier ministre a nommé solliciteur général et leader du gouvernement à la Chambre des communes.

Le ministère du Patrimoine canadien, anciennement le Secrétariat d'Etat, ne sera à peu près pas modifié dans sa structure actuelle. C'est dire que la fusion entre les Communications et le Secrétariat d'Etat suivra son cours.

C'est l'ancien ambassadeur Michel Dupuy, un député du Québec, qui hérite de ce ministère.

Toutes les provinces, sauf l'Ile-du-Prince-Edouard, ont au moins un ministre, mais l'Ontario, qui en a 10, pèsera de tout son poids au cabinet, qui sera formé de : **Herb Gray, Ontario, André Ouellet, Québec** (Affaires étrangères), **Lloyd Axworthy, Manitoba** (Perfectionnement des ressources humaines et Diversification de l'économie de l'Ouest canadien), **David Collenette, Ontario** (Défense nationale et Anciens combattants qui ne forment plus qu'un seul ministère), **Roy MacLaren, Ontario** (Commerce international), **David Anderson, Colombie-Britannique** (Revenu national), **Ralph Goodale, Saskatchewan** (Agriculture et Agro-alimentaire), **Charles Dingwall, Nouvelle-Ecosse** (Travaux publics, Services gouvernementaux et Agence de promotion économique du Canada atlantique), **Ron Irwin, Ontario** (Affaires indiennes et Nord canadien), **Brian Tobin, Terre-Neuve** (Pêches et Océans), la sénatrice **Joyce Fairbairn, Alberta** (leader du gouvernement au Sénat et ministre responsable de l'Alphabétisation), **Sheila Copps, Ontario** (vice-première ministre et Environnement), **Sergio Marchi, Ontario** (Citoyenneté et Immigration), **John Manley, Ontario** (Industrie), **Diane Marleau, Ontario** (Santé), **Paul Martin, Québec** (Finances), **Douglas Young, Nouveau-Brunswick** (Transports), **Michel Dupuy, Québec** (Patrimoine canadien), **Arthur Eggleton, Ontario** (Conseil du Trésor), **Marcel Massé, Québec** (Conseil privé, Affaires intergouvernementales et ministre chargé du Renouveau de la fonction publique), **Anne McLellan, Alberta** (Ressources naturelles) et **Allan Rock, Ontario** (ministre de la Justice et procureur général du Canada).

Les huit secrétaires d'Etat sont : **Sheila Finestone, Québec** (Multiculturalisme et Situation de la femme), **Fernand Robichaud, Nouveau-Brunswick,** (Affaires parlementaires), **Ethel Blondin-Andrew, Territoires du Nord-ouest** (Formation et Jeunesse), **Lawrence MacAulay, Ile-du-Prince-Edouard** (Anciens combattants), **Christine Stewart, Ontario** (Amérique latine et Afrique), **Raymond Chan, Colombie-Britannique** (Asie-Pacifique), **Jon Gerrard, Manitoba** (Sciences, Recherche et Développement), **Doug Peters, Ontario** (Institutions financières internationales).

Jean Chrétien a aussi annoncé une importante réduction de la taille et du budget des cabinets des ministres et des secrétaires d'Etat, ce qui devrait entraîner des économies de 10 milions de dollars par année. Ainsi, les postes de chefs de cabinet sont éliminés et le personnel sera réduit à son strict minimum.

APF

Qu'adviendra-t-il de ces millions de dollars des revendications territoriales ?

La signature des ententes territoriales n'est qu'un début

A la suite de la signature de l'entente territoriale du Sahtú, les principaux responsables autochtones et leurs conseillers se sont attelés à la tâche.

Le 6 septembre dernier, le Sahtú signait son entente territoriale avec le gouvernement fédéral. Cette entente prévoyait plusieurs droits spécifiques pour les autochtones de cette région : droit de propriété sur plus de 41 437 km², droit sur les ressources souterraines pour une superficie de 1 800 km², redevances annuelles provenant de l'exploitation des ressources de la vallée du Mackenzie et un montant total de 75 millions de dollars dont le versement se fera sur une période de 15 ans.



Archives L'Aquilon

Signature de l'entente le 6 septembre dernier, avec, de gauche à droite, Nellie Cournoyea, Georges Cleary et Pauline Browes.

Pour la population autochtone de cette région, la signature de l'entente ne constituait que le commencement. Il faut encore établir les bases organisationnelles qui permettront d'investir cet argent et d'en faire bénéficier la population.

Au départ, les négociateurs autochtones désiraient établir la structure sur la base des conseils de bandes reconnus à titre distinct.

Le gouvernement fédéral, quant [redacted] lui, favorisait [redacted] approche régionale comme celle adoptée dans les ententes avec les Inuvialuit et avec les G'wichin de façon à également inclure la population des Métis. C'est surtout la vision fédérale qui a prévalu lors des négociations, mais la mise en oeuvre de l'entente tente de reconnaître le caractère distinct des conseils de bandes.

La question que l'on se pose toujours, c'est comment cet argent reviendra dans la région ? Qu'est-ce que les individus peuvent recevoir en retombées de ces ententes ? La somme de 75 millions de dollars sera-t-elle dilapidée en 15 ans ?

Il n'y a pas de réponses simples car les attentes varient d'une communauté à l'autre. Ainsi, Deline (anciennement Fort Franklin) désire faire profiter leurs aînés le plus rapidement possible de ces retombées. Par ailleurs, d'autres communautés espèrent que des sommes d'argent pourront être bientôt investies dans leur économie.

L'entente du Sahtú couvre cinq communautés : Deline, Fort Norman, Norman Wells, Fort Good Hope et Colville Lake. Là où les choses se compliquent, c'est que l'on y retrouve quatre conseils de bandes et trois associations de Métis. Pour parvenir à répartir équitablement ces sommes entre les communautés et entre la population dénée et la population métis, le Sahtú Trust sera créé.

Ce fonds de fiducie sera le dépositaire des 75 millions de dollars que le gouvernement s'engage [redacted] verser [redacted] cours des 15 prochaines années.

Les intérêts obtenus à partir de ce capital de base, formeront l'essentiel de l'argent disponible pour les conseils de bandes et pour les associations métis. Ces intérêts seront versés au prorata de la population et ne constituent pas des sommes négligeables.

Ainsi, Deline devrait recevoir un premier versement d'intérêts de plus de 174 000 [redacted] le 31 mars 1995. En mars 2 008, ces intérêts représenteront une somme évaluée à près à 2,6 millions de dollars. En 15 ans, Deline aura reçu un total de 20 millions de dollars sans que le fonds de fiducie ne soit affecté. C'est plus de 60 millions pour l'ensemble du Sahtú.

Que faire de cet argent ? Première option, le verser à une société financière appartenant à la population. Deuxième option, le redistribuer aux individus. Troisième et dernière option, en verser une partie à la société financière et redistribuer l'autre partie aux individus. Il reste encore beaucoup de travail à effectuer pour mettre en place ces institutions locales et régionales, mais cela n'affectera pas le fonds de fiducie car le gouvernement fédéral s'est engagé à payer pour le processus de mise en application des ententes territoriales.

En fin de compte, la structure qui sera adoptée permettra de protéger le fonds de fiducie tout en laissant une entière autonomie aux organismes locaux sur la façon de redistribuer les intérêts auprès de la population.

Alain Bessette

CHRONIQUES DU PATRIMOINE

Louis Riel : le héros rebelle

La saga des Métis qui divisa le Canada au XIXe siècle

REGINA, TERRITOIRES DU NORD-OUEST, LE 16 NOVEMBRE 1885.

«Je demande pardon à tous les hommes, je pardonne à tous mes ennemis.» Ce sont là les dernières paroles de Louis Riel avant que le bourreau ne lui recouvre la tête et actionne le levier qui provoqua sa mort par pendaison.

Louis Riel est l'un de ces personnages historiques, presque légendaires, qui encore aujourd'hui peuvent déclencher la polémique comme ils l'ont fait au cours de leur existence tumultueuse.

Le chef de la rébellion des Métis du Manitoba était-il un héros ou un traître? Était-il sain d'esprit? A-t-il été manipulé? Chose certaine, les événements qui ont amené Louis Riel [redacted] se donner corps et âme à la cause de son peuple sont complexes.

Louis Riel est né le 22 octobre 1844, à Saint-Boniface, [redacted] Manitoba. Dans ses veines coule un huitième de sang autochtone. À cette époque, la colonie de la Rivière-Rouge où il grandit comprend beaucoup de descendants de Canadiens français installés dans le Nord-Ouest ainsi que des Métis anglophones, descendants d'employés de la cie de la Baie d'Hudson. Beaucoup de ces hommes se sont unis à des femmes autochtones.

Puis, à la fin du XIXe siècle, des anglo-protestants originaires de l'Ontario s'installent dans [redacted] région.

En 1869, les premiers signes de colère des Métis se font sentir [redacted] moment où commence l'arpentage des terres de la Rivière-Rouge.

Les arpenteurs du gouvernement fédéral apparaissent, aux yeux des Métis, comme des voleurs de terres. Il faut dire que ces émissaires ne sont pas de fins diplomates. Le jeune Louis Riel va rapidement canaliser la colère de ses concitoyens.

REFLETS DU PATRIMOINE LA FONDATION CRB

L'idée d'une résistance armée fait son chemin. Les rebelles métis arrêtent les travaux d'arpentage en 1869. Riel établit par la suite un gouvernement provisoire et cherche à négocier les droits de son peuple avec le gouvernement canadien. La tension monte au sein de la colonie.

Certains opposants tentent alors de renverser le gouvernement provisoire. En riposte, Riel et ses hommes prennent d'assaut le fort Garry : des opposants sont faits prisonniers. Puis, le 4 mars 1870, un événement déterminant va marquer à jamais la suite de l'histoire. Louis Riel fait exécuter un des prisonniers, Thomas Scott, qui aurait accusé les Métis de lâcheté.

La réaction ne se fait pas attendre. En Ontario, les détracteurs de Louis Riel demandent qu'il soit exécuté.

Le Manitoba devient officiellement [redacted] province canadienndd15 juillet 1870. La plupart des demandes des Métis sont acceptées, sauf l'amnistie pour ceux qui ont contribué aux événements des derniers mois.

Riel se réfugie aux États-Unis, puis au Québec où il sera interné dans des asiles pendant deux ans. La personnalité de Riel était difficile à cerner. C'était, semble-t-il, un être complexe, dont les excès de dévotion et de mysticisme pouvaient mener à la confusion.

Le chef des Métis se croyait investi d'une mission. En 1874, lors de son exil aux États-Unis, il soutenait avoir vu un ange qui lui aurait ordonné : «Lève-toi, Louis David Riel. Tu as [redacted] mission à accomplir.»

Après son internement, il s'installe [redacted] Montana, près de la frontière des Territoires du Nord-Ouest. Un deuxième soulèvement métis se prépare. On vient chercher Riel pour qu'il s'implique. La rébellion échoue et Louis Riel se rend à la justice en 1885.

Il est jugé [redacted] Régina, [redacted] cours d'un procès considéré par plusieurs historiens du Québec comme une «parodie [redacted] la justice». Sa pendaison, le 16 novembre 1885, fit couler beaucoup d'encre et provoqua des déferlements d'émotions un peu partout à travers le pays. La politique canadienne et québécoise en ressentit les effets pendant de nombreuses années. Le premier ministre McDonald fut pris à partie par les Canadiens français et le Parti national d'Honoré Mercier fut élu au Québec, l'année suivante.

Après la lecture de la sentence, Riel fit preuve de courage et se dit heureux d'être condamné parce que, dit-il, «on cessera maintenant de me traiter de fou».

Ne manquez pas la Minute du patrimoine «Riel» diffusée en décembre par votre station locale de télévision.

Pour plus d'information concernant le projet Reflets du patrimoine composez [redacted] 1-800-567-1867

Les Saami, peuple autochtone de Scandinavie

Des attentes et des problèmes proches de ceux des Inuit

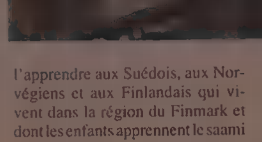
Dans le nord de la Scandinavie, il existe une région gérée par [redacted] peuple autochtone, les Saami, qui vivent là-bas depuis des milliers d'années. Le Finmark, tel est le nom de cette région, que les Saami ont obtenue au bout d'une décennie de désobéissance civile aux gouvernements de Finlande, Norvège et Suède.

Dans les années 70, ces gouvernements comptaient exploiter les ressources naturelles du Nord en développant des projets hydrographiques d'envergure, ce qui n'est pas sans nous faire penser à la situation avec Hydro Québec. Pour concrétiser ces projets en Scandinavie, il aurait fallu inonder des villages, déplacer des milliers de personnes et détruire 110 fleuves et lacs. Mais les Saami se sont mobilisés contre leur développement et après quelques mois de confrontation, ils ont gagné la bataille. Le gouvernement n'a pas abandonné ses projets, mais il a beaucoup réduit ses ambitions et les bâtiments nécessaires ont été construits au milieu des montagnes, pour ne pas détruire le paysage. Par ailleurs, deux commissions, sur les revendications territoriales et sur la culture, ont été mises en place.

Ces confrontations ont en tout cas été bénéfiques puisqu'elles ont eu pour résultats la création d'un parlement pour les Saami dans chacun des trois pays, l'ouverture d'écoles où les enfants apprennent leur langue [redacted] la mise en place de réseaux de communications, comprenant un journal et des chaînes de radio et de télévision.

Mais malgré toutes ces réalisations, les Saami sont aujourd'hui encore confrontés à de nombreux problèmes, qui sont semblables à ceux des autochtones des T.N.-O. Chez les Saami par exemple, un fort pourcentage de jeunes quittent l'école très tôt et la plupart d'entre eux ne parlent pas leur langue [redacted]ternelle. Les Saami doivent également faire face à l'abus de drogues et d'alcool dans leurs villages.

Une dizaine de membres du peuple saami sont venus récemment à Yellowknife, qui était l'une de leurs étapes au cours d'une tournée en Amérique du nord. Leur séjour dans la capitale des T.N.-O. leur a permis de mieux appréhender la situation des autochtones dans le Nord et de découvrir comment nos centres de communications autochtones fonctionnent.



Karen Lajoie / L'Aquilon



Karen Lajoie / L'Aquilon

Asta Balto, directrice du conseil éducatif saami.

Sept des 10 Saami qui étaient présents à Yellowknife sont étudiants en journalisme et font partie de la première classe expérimentale du collège saami. Les trois autres sont leurs professeurs et connaissent le prix à payer pour l'autonomie puisqu'ils ont participé activement à la lutte pour son obtention dans les années 70.

Selon Ove Varsi, responsable du programme journalistique, les enfants de la région du Finmark apprennent aujourd'hui leur langue maternelle à l'école, mais la plupart des adultes sont illettrés. La mission d'Ove ne se limite donc pas à assurer la formation des journalistes, mais il doit [redacted] former le public dans sa langue pour qu'il soit capable de lire le journal saami. Et il n'y a pas qu'aux Saami qu'il faut enseigner la langue, il faut aussi l'apprendre aux Suédois, aux Norvégiens et aux Finlandais qui vivent dans la région du Finmark et dont les enfants apprennent le saami à l'école.

D'après Bjarne Store-Jacobsen, qui a fondé le journal en 1979, toute personne qui veut obtenir un emploi permanent dans la région doit apprendre la langue de la majorité. Bjarne, Ove et Asta Balto, directrice du conseil éducatif saami, voient de nombreux parallélismes entre la situation des Saami [redacted] celle des autochtones ici, surtout avec la mise en place progressive du Nunavut.

«Il existe entre 50 et 70 000 Saami, qui vivent dans une région très vaste et qui parlent trois dialectes différents, explique Ove. Nos étudiants trouvent beaucoup de similarités entre la situation des Inuit ici et celle des Saami chez eux. A la radio, c'est le dialecte du nord qui est le plus souvent utilisé, mais les autres le sont aussi. C'est très difficile de standardiser les dialectes. Au cours de notre séjour à Iqaluit, nous avons rencontré des présentateurs inuit et nous avons appris qu'ils ont le même problème. Ils comprenaient parfaitement notre situation car beaucoup d'adultes inuit [redacted] parlent pas eux non plus leur langue maternelle».

Selon Ove, la meilleure façon de garder la langue vivante, c'est de l'utiliser de plus en plus. Pour être accepté au collège saami, un étudiant doit être capable de parler le saami. Les cours que propose le collège doivent servir à améliorer la langue, mais il faut déjà posséder des bases. Ove passe une partie importante de son temps à essayer de trouver des jeunes qualifiés pour le collège. C'est une tâche difficile, car de nombreux adolescents quittent l'école après la huitième année, [redacted] moment où il leur faudrait partir de leur communauté natale pour fréquenter un autre établissement ailleurs.

«Ce sont les grandes villes qui offrent le plus d'opportunités dans le domaine de l'éducation, mais la plupart des jeunes ne veulent pas y aller car ils se sentent mieux dans les communautés qu'ils connaissent et où leur culture et leur histoire sont respectées. La situation commence à s'améliorer maintenant que des programmes sont proposés aux jeunes dans leur langue, mais il reste encore beaucoup de travail à effectuer», souligne Ove. Les trois professeurs pensent que l'avenir est plein d'opportunités pour leur peuple. Ils espèrent que le Finmark obtiendra un jour comme le Nunavut une autonomie totale et des pouvoirs dans le domaine du développement des ressources. Les Saami contrôlent aujourd'hui complètement leur éducation, leur culture et leur langue, mais ils souhaiteraient obtenir encore plus d'autonomie.

Pour Bjarne et Ove, les jeunes qui étaient présents à Yellowknife dont certains commenceront à travailler au printemps prochain, représentent la nouvelle voix du peuple saami en Scandinavie et un fort potentiel pour l'avenir.

Une page importante de l'histoire va bientôt tourner pour eux puisque la commission sur les revendications territoriales, qui étudie cette question délicate depuis 15 ans, va annoncer prochainement si elle autorise ou non le peuple saami à élaborer une revendication. Ce que Bjarne commente en ces termes: «C'est à ce moment-là qu'on va savoir si les Suédois, les Norvégiens et les Finlandais veulent vraiment aider les Saami ou non».

Karen Lajoie

Littérature

Martin Pitre publie «La morsure du désir»

Caraquet - Martin Pitre vient de publier aux Éditions d'Acadie un recueil de poésie intitulé «La morsure du désir». A 30 ans, Martin Pitre offre ainsi au public son deuxième recueil. Dès 1982, il a publié sous le titre «A s'en mordre les dents» ses premiers poèmes et a continué depuis d'écrire des récits, des nouvelles, des contes pour enfants, qui ont été [redacted] seront eux aussi publiés.

«La morsure du désir» explore le possible départ des amants «perdus dans l'élan de (leurs) corps», «au-delà de l'horizon, (sur) le sable assoiffé de sang». Elle aborde «des continents (qui) fuient sous la pluie» et parle des «pêcheurs de palourdes (qui) dessinent des châteaux de vents». «La morsure du désir» exprime la vulnérabilité, face [redacted] désir de l'autre, la douleur d'aimer, la fragilité du bonheur et la quête de la liberté. «Je prévois trois façons de mourir : sans toi, avec toi, sans doute» écrit en conclusion le poète. Ce recueil de poésie est rehaussé de 12 dessins de l'artiste peintre de renom, Roméo Savoie, lui-même écrivain. «Ayant lu les textes, confie-t-il, j'y trouvais un certain désespoir, une écriture délicate, un mélange de force et de fragilité. J'ai voulu insérer [redacted] l'intérieur de ceux-ci une imagerie qui pourrait accompagner cette écriture. Mais je ne voulais surtout pas illustrer la poésie, ce qui est impensable, de toute façon».

Par son écriture, Martin Pitre essaie de parler de ce qu'il connaît et qu'il aime, de l'Acadie où il habite et de ses gens. «Je dis les mots qui titubent» écrit-il, «les boucles d'oreilles sonnantes, cette angoissante façon d'être seul, au milieu des bras fleurs élancés au niveau des alcools chauds, entouré de convenances épuisées».

Béatrice Valay, APF

Les fonctionnaires fédéraux souhaitent un renouveau dans les relations de travail

Ottawa - Avec l'arrivée d'un nouveau gouvernement à Ottawa, les 34 000 fonctionnaires fédéraux membres de l'Institut professionnel de la fonction publique du Canada souhaitent que de nouvelles relations, plus harmonieuses, s'établissent entre employeur et employés.

C'est que les relations de travail entre le gouvernement fédéral et sa fonction publique n'ont pas été de tout repos depuis quelques années. Il y a d'abord eu une grève générale à la fin de l'été 1991 pour cause de contrôle des salaires. Puis, quelques semaines plus tard, l'adoption d'un projet de loi pour forcer le retour au travail des syndiqués. En décembre 1992, Ottawa adoptait un projet de loi visant à moderniser la fonction publique, qui était loin de faire l'unanimité. Enfin, toujours en décembre, le gouvernement décrétait un autre gel des salaires de deux ans, jusqu'en 1995. On ne veut plus que le gouvernement impose unilatéralement ses conditions aux fonctionnaires fédéraux et on estime au sein de l'Institut que le gouvernement devrait faire appel davantage à l'expertise de ses employés dans le cadre de la restructuration de sa bureaucratie.

APF

LE SOUFFLE FRANCOPHONE DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

L'aquilon

50¢ Envoi de publication - enregistrement no. 10338 C.P. 1325 Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9 Volume [redacted] numéro 43, vendredi 19 novembre

Cérémonie d'ouverture de la nouvelle Assemblée législative des T.N.-O. Voir en page 8.

Avec 96% de «oui»

Casaw vote le retour au travail



Emmanuel Carcano / L'Aquilon

Si les employés retournent au travail, ces piquets de grève n'auront plus lieu d'être.

Les 15 et 16 novembre, le syndicat CASAW [redacted] approuvé à 96% l'offre qui lui avait été faite par Royal Oak le jeudi 11 novembre et qui impliquait le retour au travail pour les grévistes le 16 décembre.

Le président de la section n°4 du syndicat, M. Harry Seeton, n'a pas voulu indiquer combien de membres sur les 240 avaient voté, mais il a déclaré que la participation avait été très forte.

L'équipe de négociation du syndicat s'est rendue [redacted] Vancouver le jeudi 18 novembre pour rencontrer les négociateurs de la compagnie Royal Oak et les deux commissaires fédéraux, MM. Vince Ready et Don Munroe.

«J'espère que nous pourrons retourner travailler avant Noël», a affirmé M. Seeton quelques minutes après que les résultats du vote aient été rendus publics.

La grève [redacted] la mine Giant avait commencé le 23 [redacted] 1992 après qu'un contrat, négocié par les deux parties et recommandé par le syndicat, ait été rejeté par les syndiqués. Or, l'offre faite par Royal Oak le 11 novembre ne diffère en rien du contrat rejeté le 23 mai 1992.

Karen Lajoie

Lire en page [redacted] un compte-rendu des audiences auprès du CCRT.

Le Parlement franco-canadien de l'Ouest à Yellowknife

Un exercice réussi de sensibilisation politique et culturelle

La troisième édition du Parlement franco-canadien de l'Ouest s'est terminée [redacted] 14 novembre à Yellowknife, après trois jours de débats. Cinquante-quatre jeunes parlementaires s'étaient déplacés dans les Territoires du Nord-Ouest pour s'exercer aux pratiques de la démocratie et de l'art oratoire.

Le Parlement franco-canadien de l'Ouest, dont c'était la troisième édition cette année, est calqué sur la Chambre des communes d'Ottawa. On y propose des lois, on les discute, on les amende, on les vote ou on les défait. Seule petite différence : ces parlementaires ont entre 16 et 25 ans. Ils sont francophones et francophiles et viennent du Manitoba, de la Saskatchewan, de l'Alberta, de la Colombie-Britannique, du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest. Ils étaient dix des T.N.-O. à représenter différentes communautés du Nord : Isabelle Benoit et Marianne Fortier (Iqaluit), Maureen Baldwin (Hay River), Chris Bourassa, Chris Argue, Brent Raves, Sarah Kallos, Jeanne Arsenault, Sharon Roberts et Marianne Bélair (Yellowknife). Tous étaient députés à l'exception de Marianne Bélair, ministre de la Santé.

Ils étaient 54 cette année, dont un cabinet de cinq personnes. Sans compter les pages, les greffiers, le gouverneur général.

Pour une majorité de parlementaires, cette expérience était la première du genre. Le plus difficile est peut-être de se familiariser avec les procédures réglementaires et de s'exprimer en public et en français, sur des sujets parfois complexes.

Cinq projets de loi ont été discutés en assemblée. Le premier portait sur la pornographie et proposait de réglementer et punir la production, la distribution et la vente de pornographie violente. Le projet a finalement été voté avec trois amendements et [redacted] donné lieu à des débats hauts [redacted] couleur.

PFCO

Suite en page 3



«Dans les organisations francophones, les jeunes sont trop souvent obligés d'attendre pour ne recevoir que les miettes. Trop souvent aussi, ils sont écartés du processus décisionnel (...)».

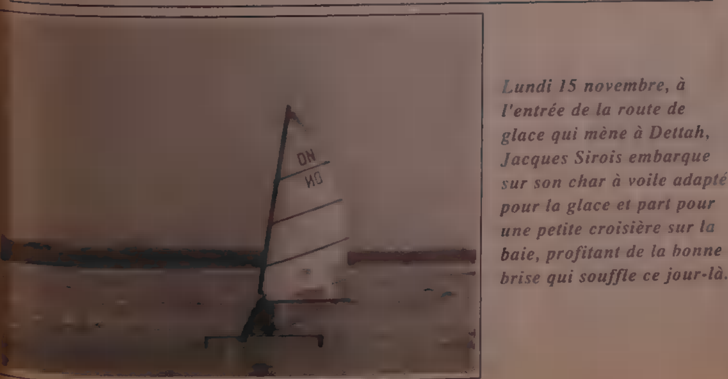
Lire l'éditorial en page 4.

Deux jeunes hommes de Dettah trouvent la mort en traversant la baie de Yellowknife en motoneige.

Lire en page 5.

Pierre Trudeau publie ses *Mémoires politiques*. Lire [redacted] page 4.

Chicane de bureaux à Ottawa. Le Reform Party se plaint de l'attribution des bureaux parlementaires aux ministres et députés. Lire [redacted] page 7.



Emmanuel Carcano / L'Aquilon

Lundi 15 novembre, à l'entrée de la route de glace qui mène à Dettah, Jacques Sirois embarque sur son char à voile adapté pour la glace et part pour une petite croisière sur la baie, profitant de la bonne brise qui souffle ce jour-là.

Décision de la Commission canadienne des relations du travail

Royal Oak Mines a négocié de mauvaise foi

Après avoir entendu près de 90 heures de témoignages, les trois membres du comité de la Commission canadienne des relations du travail (CCRT) ont conclu que la compagnie Royal Oak Mines négociait de mauvaise foi en exigeant que certains syndiqués soient congédiés avant de négocier une nouvelle convention collective.

«La compagnie avait décidé de rejeter l'arbitrage (...) et de ne permettre en aucun cas le retour au travail de ces syndiqués», a déclaré le président du comité, Ted Weatherill à l'auditoire mardi 11 novembre. «Nous trouvons que la compagnie a fait de cette condition un pré-requis à la négociation» a-t-il ajouté.

A la demande du syndicat, cette décision a été enregistrée auprès de la cour fédérale.

Vendredi 12 novembre, la compagnie [redacted] annoncé qu'elle avait fait une offre formelle à la section n°4 de CASAW, conformément à la décision, mais qu'elle avait également l'intention de faire appel de cette décision.

Ces audiences, qui ont duré huit jours, sont la conséquence de la plainte déposée le 11 avril dernier par le syndicat CASAW. Huit témoignages ont été entendus dont celui, très exhaustif, de la présidente de Royal Oak Mines, Mme Peggy Witte.

Mme Witte a affirmé que la compagnie ne pouvait pas accepter le retour de 45 grévistes pour des raisons morales et d'éthique. Ces derniers ont d'ailleurs été congédiés durant la grève. A ce nombre, s'ajoute une liste plus ou moins définie de 16 syndiqués dont le président de CASAW, Harry Seeton.

La présidente de Royal Oak a déclaré que les actuelles procédures judiciaires reliées [redacted] la grève sont un des facteurs qui détermineront le sort de ces 16 autres membres du syndicat. Elle [redacted] ajouté que les comportements ayant miné les relations patronales-syndicales compteront aussi dans la décision de Royal Oak.

Dans la décision du CCRT, les membres du comité affirment que la compagnie a adopté une politique non fondée en s'instituant partie accusatrice et juge.

«Si les employés congédiés ont effectivement commis des actes de vandalisme et de violence, ce serait une bonne raison pour mettre fin à leur emploi», a déclaré M. Weatherill. Il a cependant ajouté que la décision finale «serait meilleure si elle provenait d'une tierce partie».

M. Weatherill a estimé non fondées les prétentions de la compagnie concernant sa responsabilité à l'égard d'incidents pouvant résulter d'une cohabitation entre les grévistes et les travailleurs de remplacement.

«On ne nous a rien présenté comme preuve de ces conséquences désastreuses, a déclaré M. Weatherill. A cet égard également, il faut dire que la compagnie n'a pas négocié de bonne foi».

Il a ajouté que la demande de la compagnie d'instituer une période de probation d'un an pour les grévistes est contraire aux lois publiques. «Aucun syndicat ne pourrait accepter cela», a souligné M. Weatherill.

Nancy Rempel,
collaboration spéciale

Echos des T.N.-O.

Découverte macabre derrière la nouvelle Assemblée législative

Le cadavre d'une femme a été découvert le 16 novembre derrière la nouvelle Assemblée législative par quelqu'un qui faisait son jogging sur un sentier aménagé depuis peu.

Le corps, qui n'a pas encore été identifié par la GRC, a été trouvé à 9h35 le matin. Deux pompiers-secouristes, qui se trouvaient dans les bâtiments de l'Assemblée, se sont rendus immédiatement sur place, mais il était trop tard pour tenter une réanimation.

La GRC a confirmé la macabre découverte, mais n'a donné aucune autre précision sur cette affaire.

De nouvelles plaintes déposées contre quatre grévistes

L'enquête ouverte à la suite des violences commises ces 18 derniers mois dans le cadre de la grève à la mine Giant poursuit son cours et de nouvelles plaintes ont été déposées récemment contre quatre grévistes.

MM. Tim Bettger et Al Shearing ont été accusés d'un vol de plus de 1000 dollars, qui aurait été commis le 1er juillet 1992, et de recel de biens volés.

MM. Shearing et Paul James Gannon ont quant à eux été accusés d'avoir déclenché un incendie criminel le 9 juin 1992. M. Gannon a été arrêté chez lui à Thompson, au Manitoba, et amené à Yellowknife pour comparaître devant la cour territoriale.

Enfin, M. Gordon Albert Kendall a été accusé d'avoir commis un vol le 29 juin 1992 après être entré par effraction dans un bâtiment. Il a été arrêté à Vancouver le 12 novembre et amené également à Yellowknife. Tous les accusés devaient comparaître devant la cour cette semaine.

Le ministre de la Justice dénonce la violence contre les femmes

Le député Stephen Kakfwi, ministre de la Justice, introduira une déclaration contre les violences faites aux femmes au cours de la nouvelle session de l'Assemblée législative qui aura lieu cette semaine.

La déclaration de M. Kakfwi, qui souligne qu'aucune tolérance ne doit exister face à la violence, a été très bien accueillie par le comité des T.N.-O. sur le statut de la femme, qui a envoyé une lettre au ministre pour lui exprimer son soutien.

Le comité compare la violence dans les communautés du Nord à un cancer et déclare que les titulaires de postes importants doivent donner l'exemple. «Les députés condamnés par la cour pour des actes de violence doivent démissionner», écrit le comité.

Trois des 24 députés qui siègent actuellement ont déjà été condamnés pour des agressions et un autre député, M. Ernie Bernhardt du Kitikmeot, a failli démissionner au printemps dernier, après avoir été reconnu coupable d'une agression contre sa femme.

Tentative d'étranglement avec un [redacted] de téléphone

La GRC de Yellowknife est intervenue le 16 novembre à 20h sur la 51e rue.

Un homme [redacted] été emmené en prison après avoir essayé d'étrangler sa concubine avec un fil de téléphone. L'alcool serait à l'origine de cet incident et une enquête est en cours.

Yellowknife accueillera une conférence internationale [redacted] le permafrost en 1998

La 7e conférence internationale sur le permafrost, qui se tient tous les cinq ans, aura lieu à Yellowknife [redacted] 1998.

Steve Richards, président de l'Institut des sciences des T.N.-O., estime que c'est «une fantastique opportunité pour l'Institut des sciences, les Territoires et le Canada».

«Cela stimulera le développement des technologies liées au permafrost. Ce ne sont pas seulement les Territoires mais également les communautés circumpolaires qui pourraient bénéficier de retombées économiques et sociales».

La conférence internationale sur le permafrost attire régulièrement de 400 à 500 délégués venant de 20 pays différents. Cette année, la conférence avait lieu à Beijing, en Chine.

C'est la deuxième fois que le Canada accueille cette conférence. La première avait eu lieu à Edmonton en 1978.

Le permafrost, partie du sol perpétuellement gelée, couvre la moitié du Canada.

Jeunes parlementaires en session

Suite de la page 1

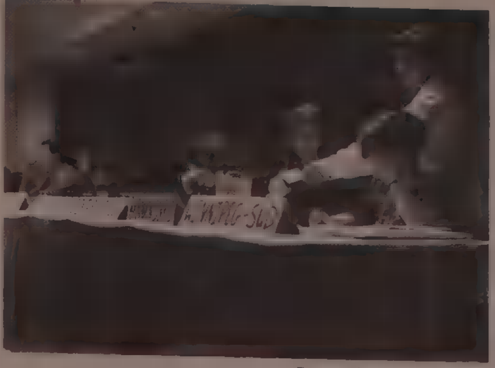
Il faut dire que chaque député ou ministre pouvait s'exprimer en toute liberté puisque les partis politiques n'étaient pas représentés dans cette assemblée.

Il fut beaucoup question des droits de la personne et la Charte des droits et libertés fut l'un des documents le plus souvent brandi par les députés pour appuyer leurs propos.

Les sujets abordés touchaient de près l'actualité et, coïncidence [redacted] non, le gouvernement fédéral a fait adopter une loi cet été afin de mieux protéger les enfants contre les effets préjudiciables de la pornographie. Les jeunes parlementaires n'ont pas attendu Ottawa pour adopter d'autres lois portant sur le système des soins de santé et sur l'adoption d'enfants. Au bout du compte, deux projets de loi sur cinq ont été défaits : l'un concernant les jeunes contrevenants, l'autre la réforme de l'assurance-chômage.

Cette dernière loi, présentée par Stéphane Dorge, ministre des Finances, suggérait de remplacer le système actuel d'assurance-chômage par un régime enregistré d'assurance-chômage et de supprimer toutes les subventions aux entreprises. «Je voulais susciter le débat», a expliqué le ministre. Ce fut le cas, mais à son détriment.

Ce Parlement franco-canadien de l'Ouest ne se résumait pas seulement à des débats en chambre. Ce fut également l'occasion, cinq jours durant, de découvrir la ville de Yellowknife et ses cultures, de rencontrer de jeunes autochtones, des *drummers*, qui assurèrent les cérémonies d'ouverture et de clôture du parlement [redacted] son des tambours.



Emmanuel Carcano / L'Aquilon

Ce fut, aussi, le moyen de rencontrer d'autres jeunes qui viennent d'ailleurs et vivent des réalités différentes.

Ce fut, aux dires de Michel Bédard, ministre de la Sécurité publique, qui [redacted] déjà l'expérience de parlements précédents, «le meilleur et de loin. C'est la première fois que je n'ai pas trouvé les séances trop longues. Une des choses qui m'ont le plus surpris, c'est qu'on s'est fait servir en français un peu partout. L'accueil de la communauté a été très chaleureux».

Ce que confirme Martyne Couture, première ministre : «Cette année fut très différente du point de vue culturel, des activités et des sessions. Les *drummers*, j'ai trouvé ça très spécial. Je pense que ça a ouvert l'esprit des gens à une autre culture que les jeunes francophones et autochtones vivent ici. C'est ce côté que j'ai beaucoup aimé».

Stéphane Dorge a quant à lui apprécié «la différence géographique jusqu'aux repas. Le ragoût de caribou, les poissons frais».

Suprême honneur, Mme Ethel Blondin-Andrew, députée de l'Arctique de l'Ouest et aujourd'hui secrétaire d'Etat [redacted] la Jeunesse et à la Formation, est venue s'entretenir avec les parlementaires pendant une heure. Un geste que les jeunes parlementaires ont beaucoup apprécié.

Le prochain parlement aura lieu en Colombie-Britannique.

Emmanuel Carcano

La semaine des parents francophones

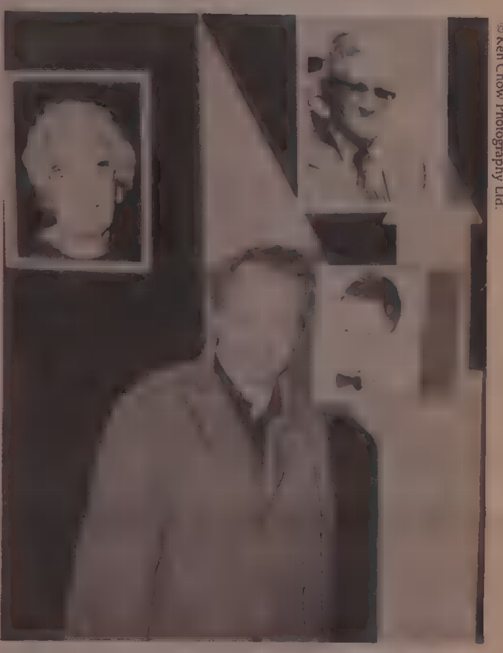
Théâtre et colloque

L'Association des parents francophones de Yellowknife propose deux activités majeures les 26 et 27 novembre. Le vendredi soir, André Roy présente une pièce de théâtre intitulée *Il était une fois Delmas, Sask., mais pas deux fois*, où il est question des difficultés rencontrées par les minorités francophones. C'est au NACC [redacted] 19h30 le 26 novembre.

Le lendemain, aura lieu le colloque de l'APFY au Yellowknife Inn dès 9h. Le conférencier invité n'est autre que Raymond Poirier, ancien président de la Commission nationale des parents francophones. Il s'attaquera à la question de l'éducation et du français langue maternelle au Canada. Il en profitera pour aider les parents [redacted] définir les éléments que contiendra une trousse d'information [redacted] venir.

Celle-ci sera surtout destinée aux nouveaux arrivants à Yellowknife. La garderie Plein Soleil offrira par ailleurs un service gratuit de garde d'enfants.

Si vous souhaitez obtenir davantage d'information sur ces deux événements, vous pouvez joindre Marie Patterson au 920-2919.



© Ken Chow Photography Ltd.

André Roy (ci-dessus) a écrit la pièce en collaboration avec Claude Binet, responsable de la mise en scène. André Roy est également l'interprète de cette pièce. «Le théâtre et le hockey ont toujours été mes deux grandes passions, écrit-il. Au hockey, la carrière a été courte, car dès le niveau junior, le talent que j'avais cru suffisant ne l'était plus. Au théâtre, le désir d'une vie sécurisante [redacted] salaire fixe m'avait semblé trop fort...Voilà les choix qu'on fait».

Morceaux choisis

Tour de table des députés, présentation individuelle.

«Bonjour, je suis député de Dawson, mais je ne sais pas où c'est».

Période des questions - Le député de Vancouver sud s'étonne d'un commentaire extra-parlementaire du ministre des Finances, un matin, qui était le suivant : «Maudit que j'ai bien dormi». Il demande des explications. Le ministre des Finances répond : «Je n'ai pas couché dans ma chambre, j'étais avec le gouverneur général». Rires.

Débat sur le projet de loi sur la pornographie et sur la différence entre la pornographie violente et la pornographie érotique. Déclaration de la députée de Carmacks : «La pornographie érotique [redacted] des effets positifs sur la vie des gens».

Réunion de caucus. Le député de Vancouver centre explique de manière imagée ce qu'est un amendement : «Disons que la loi est un gâteau au chocolat. L'amendement est la crème glacée. Le sous-amendement le type de crème glacée».

Déclaration du ministre des Finances : «Méfiez-vous de ceux qui prétendent avoir le monopole de la moralité».

Déclaration du député de Saskatoon-Humboldt: «Je voudrais soulever un point abordé par le candidat de Regina-Wascana...» Réponse du député de Regina-Wascana : «Je ne suis pas un candidat».

Note d'une parlementaire à un député, en anglais : «Vous êtes l'homme le plus sexy de la salle». Intervention de la présidente de la Chambre pour rappeler [redacted] l'ordre les parlementaires concernant les notes hors contexte et vulgaires.

Déclaration du ministre des Finances [redacted] propos des chômeurs : «On [redacted] les recycler». Dans le nouveau système de compactage de la décharge de Yellowknife ?

Un parlementaire : «Le statu quo reste le même».

Déclaration de la première ministre : «Je voudrais rappeler au vice-président qu'on ne peut pas mentir en Chambre».

Le PFCO vu de l'extérieur

Le PFCO aura attiré un certain nombre d'observateurs : des classes, des enseignants et enseignantes, des employés du gouvernement, des membres de la FFT.

Bernadette Leblanc-Fortier est venue assister à un débat du parlement portant sur les jeunes contrevenants avec sa classe d'Allain Saint-Cyr : «Je trouve ça intéressant pour ceux qui participent et essaient de comprendre le processus. Mais ils ont peu de temps pour penser à quelque chose de mieux. Là, ils tentent de régler ça en une heure et demie. Ça prend des spécialistes. On va discuter de tout ça avec les élèves, sur les jeunes contrevenants. J'aurais voulu avoir des copies de la loi actuelle. J'aurais aussi voulu avoir la chance de participer. J'ai manqué le bateau à 18 ans».

Benoît Boutin, qui travaille avec la Commissaire aux langues officielles des Territoires, a participé au parlement d'une certaine manière. Il nous livre ses impressions : «Joël Tremblay et moi-même devions aider une jeune parlementaire d'Iqaluit, Marianne Fortier, à rédiger un projet de loi individuel. Il s'agissait d'une loi instituant un couvre-feu pour les jeunes. On trouvait pertinent de présenter une loi qui existe déjà dans les Territoires. Ce projet de loi proposait un couvre-feu pour les jeunes de moins de 18 ans de 21h à 7h. L'objectif était de faire prendre conscience de certaines réalités du Nord. Mais il n'y [redacted] pas vraiment eu de débat de fond alors qu'on pensait qu'il y en aurait un. Par exemple, est-ce qu'un tel projet ne va pas à l'encontre de la Charte des droits et libertés ? Les députés ont surtout parlé des heures, 20h plutôt que 21h par exemple. Comment expliquer cette absence de débat de fond ? Compte tenu que c'était quelqu'un du Nord qui présentait ce projet de loi, les parlementaires se sont dit que c'était une coutume du Nord. Ils ont trouvé ça tellement surprenant qu'ils ont pris ça pour acquis. C'est pourtant une question doublement intéressante parce que c'est actuellement un gros débat aux Etats-Unis».

ÉDITORIAL

Priorité aux jeunes et à l'éducation

Quand les jeunes détermineront-ils eux-mêmes leurs priorités ?

Le Parlement franco-canadien de l'Ouest qui s'est tenu dernièrement à Yellowknife aura permis à plusieurs jeunes francophones de s'initier aux rouages du parlementarisme canadien. Ils y ont en effet simulé l'exercice du pouvoir politique.

Il s'agit cependant d'une facette seulement des relations de pouvoir qui se tissent dans notre société. Le pouvoir se vit également dans nos entreprises, dans nos familles et dans nos diverses organisations.

Dans les organisations francophones, les jeunes sont trop souvent obligés d'attendre pour ne recevoir que des miettes. Trop souvent aussi, ils sont écartés du processus décisionnel qui déterminera le type d'activités auquel ils auront droit.

Dans ces circonstances, ce sont des adultes qui décident ce qui est bon pour les jeunes et ce à quoi ils ont droit. Difficile donc d'éviter les attitudes de paternalisme entre les organisations et cette population cible.

Nos organisations ont pour mission de promouvoir la culture canadienne française et la question des jeunes a été abordée à plusieurs reprises, notamment au regard de la problématique de l'assimilation. A cet égard, une équation simple et juste nous montre que nos efforts doivent tendre à supporter l'accès à l'éducation en français : Jeunes = éducation.

Cette vision, bien que justifiée, ne touche malheureusement qu'une partie du problème. En effet, c'est aussi tout leur environnement social qui est actuellement marqué d'une «déficience culturelle».

N'oublions pas que les jeunes ont des priorités de jeunes qui se vivent souvent hors de l'école. Qu'y a-t-il pour les jeunes hors de l'école ?

Dans l'échelle des valeurs et de référence des jeunes, la famille est en baisse et l'école se montre souvent trop rigide comme environnement social pour les satisfaire : restent donc les amis, les soirées, les fins de semaine, les arcades... bref tout ce qui décrit bien le centre d'attention de ces jeunes. Et c'est là que l'on flanche !

On les fait parler en français à la maison et à l'école, mais là ou c'est important, avec les amis, c'est souvent en anglais. Non seulement c'est la langue qui se transmet mais c'est aussi la culture qui s'acquiert, dans ces relations hors cadre. Plusieurs adultes qui en arrivent également à cette conclusion s'interrogent : «Qu'est-ce que nous avons à leur offrir?» Mauvaise question! Cette approche est trop paternaliste.

La question juste serait plutôt : «Comment peuvent-ils s'offrir ce qu'ils veulent?» Se poser cette question, c'est déjà cesser de penser aux jeunes par rapport à nous-mêmes. S'il y [redacted] de l'espoir, ce sera grâce aux jeunes, ensemble et entre eux.

Alain Bessette, 35 ans et plus très jeune.

Appels [redacted] jeunes lecteurs et aux jeunes lectrices
Vous désirez vous exprimer ?
On vous ouvre nos pages ! On vous donne la parole !
Faites-en ce que vous voulez, *L'Aquilon* est là aussi pour vous.



Directeur :	Alain Bessette
Journaliste :	Karen Lajoie
Journaliste coopérant et photographie :	Emmanuel Carcano
Collaboratrice et Correctrice d'épreuves :	Pascale Labé
Collaborateur :	Joël Tremblay
Correspondant national :	Yves Lusignan

L'Aquilon est membre associé de l'Association de la presse francophone hors Québec (A.P.F.) et son tirage est présentement de 1000 exemplaires chaque vendredi. La publication de *L'Aquilon* est rendue possible grâce [redacted] subvention du Secrétariat d'Etat. *L'Aquilon* est la propriété de la Fédération Franco-TéNOise et de ses constituantes par le biais de la société les *Éditions franco-ténoises/L'Aquilon*.

Sauf pour l'éditorial, les textes n'engagent que la responsabilité de leur auteur(e) et ne constituent pas nécessairement l'opinion de *L'Aquilon*. Toute correspondance adressée [redacted] journal doit être signée [redacted] accompagnée de l'adresse ainsi que du numéro de téléphone de l'auteur(e). La rédaction se réserve le droit de corriger ou d'abréger tout texte. Dans certains cas où les circonstances le justifient, *L'Aquilon* accèdera à une [redacted]quête d'anonymat. Toute reproduction partielle est fortement recommandée [redacted] condition de citer la [redacted]

L'Aquilon
C.P. 1325, Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9
Tél. : (403) 873-6603 Télécopieur : (403) 873-2158

Pierre Trudeau publie ses *Mémoires politiques*

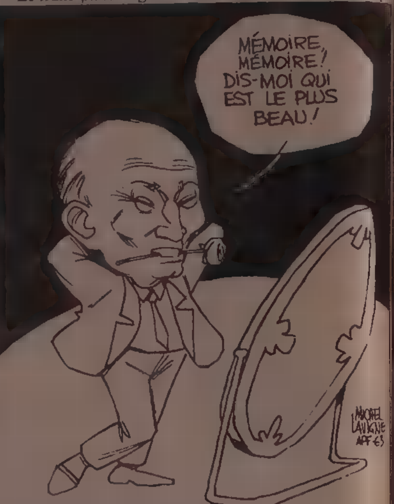
P.E.T. rectifie les faits

Malgré toutes les précautions et même s'il s'attendait à certaines résistances, jamais Pierre Trudeau n'a cru un instant que les oppositions [redacted] la Loi sur les langues officielles seraient aussi bruyantes et têtues en milieu anglophone, ni qu'en milieu francophone les ultra-nationalistes québécois brandiraient la hache de guerre au lieu de l'enterrer.

Ottawa - Dans ses *Mémoires politiques* qui viennent [redacted] paraître en français aux Editions Le jour, l'ex-premier ministre consacre quelques pages à la situation du français [redacted] Canada et dans les institutions fédérales à son arrivée au pouvoir [redacted] 1968. C'est dans le but de revaloriser le français dans les institutions fédérales et par souci d'équité et [redacted] justice qu'il voulait, explique-t-il, que tout Canadien puisse communiquer avec les autorités dans sa langue.

De cette féroce opposition des anglophones à [redacted] Loi sur les langues officielles, l'ex-premier ministre n'en revient pas encore. Il trouve «grotesque» l'idéée voulant que le gouvernement n'a pas bien expliqué sa politique. Selon M. Trudeau la vraie raison de cette opposition réside dans le fait que plusieurs journalistes et politiciens «se sont toujours opposés à ce que les francophones canadiens puissent communiquer dans leur langue avec le gouvernement fédéral et ses agences comme le font les anglophones depuis 1867».

Le franc-parler légendaire de Pierre Trudeau, son impertinence, son mépris pour les ultra-nationalistes qui voie[nt] «des complots partout» et pour les journalistes «à l'imagination fertile», tout cela transpire dans ce récit de plus de 3[..] pages. On y sent la volonté de rectifier les faits et de corrig[er] certaines impressions que des gestes et des décisions du pass[é] ont pu laisser dans l'esprit de plusieurs Canadiens.



Un exemple parmi plusieurs : il se défend bien d'être responsable des centaines d'arrestations qui ont suivi l'entr[ée] en vigueur de la Loi sur les mesures de guerre en octob[re] 1970. C'est la Sûreté du Québec et la police de Montré[al], écrit-il, qui ont pris l'initiative de la très grande majorité d[es] arrestations, en dressant «une liste trop longue et mal vérifiée». Mais [redacted] les événements entourant la Crise d'octobre, Pie[rre] Trudeau ne regrette rien, même s'il aurait aimé s'en p[redacted]

Pierre Trudeau préfère [redacted] pas commenter le règne [du] gouvernement Mulroney car, écrit-il, «je [redacted] saurais [...] impartial». N'empêche qu'il s'arrange pour que le lect[eur] devine ce qu'il [redacted] pense: «Je ne voudrais pas donner [...] mauvais exemple en manquant de respect pour un anc[ien] premier ministre».

Cette retenue ne l'empêche toutefois pas de comment[er] certaines politiques conservatrices. A propos du libre-échange dont il se dit partisan, Pierre Trudeau aurait souhaité u[ne] négociation plus serrée avec les Etats-Unis et il déplore [la] «complaisance exagérée» de Brian Mulroney à l'endroit [des] autorités américaines. De la volonté de Brian Mulroney [de] rouvrir le dossier constitutionnel, il écrit que celui-ci [redacted] jou[ait le] jeu des nationalistes québécois, en affirmant que le Qué[bec] avait été injustement traité et humilié lors du rapatriement [de] la Constitution canadienne en 1982.

Pierre Trudeau dit avoir été «agréablement surpris» pa[r le] résultat du vote référendaire en 1992 sur l'entente [de] Charlottetown. «Pour la première fois, ils (les Canadi[ens]) avaient rejeté le point de [redacted] unanime de toutes les é[lites] politiques qui leur disaient de voter oui. Les Canadi[ens] s'étaient comportés exactement comme je le souhaitais [...] avaient établi que la souveraineté, au Canada, résidait da[ns le] peuple». Cette «révolte contre le milieu politique», écr[it-il,] l'a «réjouit profondément».

Après les disparitions successives de quatre jeunes femmes autochtones

La GRC évoque l'existence possible d'un tueur en série

Une équipe spéciale de sept enquêteurs de la GRC, qui ont travaillé sur l'explosion à la mine Giant, ont été chargés d'une autre mission délicate, déterminer si les disparitions successives de quatre jeunes femmes autochtones ne sont qu'une simple coïncidence ou relèvent des agissements d'un tueur en série.

«Nous n'avons actuellement aucune preuve qu'il existe un lien entre ces dossiers, mais le problème, c'est que ces femmes étaient toutes les quatre jeunes et autochtones et qu'elles ont toutes disparu près de Yellowknife. Il existe donc peut-être un lien entre elles, nous ne le savons pas encore, explique le sergent Dave Grundy.

Nous ne pouvons pas affirmer avec certitude qu'un tueur en série sévit dans le coin, mais nous ne pouvons pas non plus écarter cette éventualité. Nous ne voulons pas faire naître une psychose dans la ville mais nous avons l'intention d'étudier sérieusement ces dossiers».

Leona May Brulé était la première jeune femme à disparaître, en septembre 1988 à Yellowknife, alors qu'elle se préparait à retourner à Fort Providence. Puis, Mary Rose Keadjuk disparaît elle aussi au mois de juin 1990 à Yellowknife et un mois plus tard, c'est au tour de Charlene Catholique qui se rendait en stop de Yellowknife à Fort Rae. Enfin, Mariella Lennie disparaît en octobre 1991 à Yellowknife et son corps est retrouvé au fond du Grand lac des Esclaves un an plus tard.

Mary Rose Keadjuk était la plus âgée des quatre jeunes femmes, elle allait avoir 25 ans.

Après chaque disparition, des dossiers ont été ouverts dans les détachements reliés aux différentes communautés d'origine des jeunes femmes. Il n'y a donc jamais eu de vision globale des quatre dossiers pour essayer de déterminer s'il existait un parallèle entre eux.

Le fait qu'un seul corps sur les quatre ait été retrouvé ne veut rien dire.

«Il y a de nombreuses affaires de meurtres qui ne sont jamais résolues dans ce pays, où le corps n'est jamais retrouvé; la personne disparaît sans laisser de traces», explique le sergent Grundy. A Yellowknife, la GRC a un crâne, récupéré voilà déjà six ans, qui ne peut être lié à aucun de ses dossiers.

Les enquêteurs affectés aux disparitions des jeunes femmes rentreront sur informatique toutes les preuves qu'ils regrouperont à leur sujet. D'ici quelques mois, l'équipe va relire tous les dossiers et rencontrera à nouveau les témoins, les familles et les amis des quatre jeunes femmes.

«Nous ne sommes même pas sûrs que les trois jeunes filles dont nous n'avons pas retrouvé le corps soient mortes, déclare le sergent, elles pourraient se trouver par exemple à Vancouver. Qui sait? Mais nous voulons savoir la vérité et nous ne pouvons écarter aucune éventualité, même la pire».

Karen Lajoie

Accident de motoneige sur la baie de Yellowknife

Mort de deux jeunes hommes de Dettah

Deux jeunes hommes de Dettah ont trouvé la mort le 12 novembre en essayant de traverser la baie en motoneige pour se rendre à Yellowknife.

Mike Lowing, vice-chef des pompiers de Yellowknife, a déclaré que son département avait reçu un appel d'urgence ■ 20h le vendredi soir. Une équipe de 14 pompiers a immédiatement été envoyée sur place. Plusieurs habitants de Dettah se trouvaient déjà sur les lieux de l'accident et tentaient de sauver les deux hommes qui étaient passés à travers la glace.

Les jeunes, au nombre de trois, étaient partis de Dettah avec deux motoneiges et se trouvaient ■ 45 mètres de la rive lorsque la tragédie a eu lieu. La glace a commencé à se briser sous le poids de la première motoneige et ■ conducteur, M. Bernie Martin, âgé de 23 ans, a continué à avancer sur quelques mètres avant de tomber dans l'eau, à un endroit où le lac est profond d'environ trois mètres.

La deuxième motoneige s'est arrêtée lorsque la glace a craqué. L'un des deux hommes qui se trouvait dessus, M. Harry Crookedhand, âgé de 25 ans, a tenté de tirer de l'eau le premier motoneigiste alors que son ami courait au village chercher des secours. En essayant de sauver M. Martin, M. Crookedhand est lui aussi tombé dans l'eau glacée.

Environ 30 à 35 habitants de Dettah, qui ont d'ailleurs eux-mêmes pris des risques, sont partis avec un canot et un traîneau en direction du lieu de l'accident. En arrivant à l'endroit où les deux jeunes étaient tombés ■ l'eau, la glace était suffisamment brisée pour que le canot puisse flotter. Les gens qui étaient venus porter secours ont réussi ■ sortir M. Martin de l'eau et à le tirer jusqu'à la rive. Le jeune homme avait subi un arrêt cardiaque et les pompiers-secouristes ont essayé de le ranimer pendant plusieurs minutes en attendant l'arrivée d'un hélicoptère qui devait l'amener à l'hôpital Stanton.

M. Martin ■ ensuite dû être transporté pendant un kilomètre à travers les bois jusqu'à un endroit où l'hélicoptère pouvait se poser. Une douzaine de pompiers et huit habitants de Dettah ont dû pour cela joindre leurs efforts. Le décès de M. Martin a été constaté à l'hôpital environ 45 minutes après sa sortie de l'eau. M. Lowing ne savait pas combien de temps le jeune était resté sous la glace. Les sauveteurs ont continué leurs recherches pour essayer de retrouver M. Crookedhand, mais ils ont dû s'arrêter à 2h du matin, sans avoir obtenu de résultats. Les pompiers et les policiers chargés de l'enquête étaient eux aussi sur place. Selon M. Lowing, les habitants de Dettah ont fourni des efforts considérables.

«Les gens ont fait de leur mieux pour nous aider, plusieurs personnes ont transporté notre équipement, d'autres ont mis leurs traîneaux ■ notre disposition». Le lendemain, le samedi 13 novembre, le corps de M. Crookedhand a été retrouvé par la GRC et des plongeurs à 13h, après quatre heures de recherches.

Selon le sergent Wiley Grimm de la GRC, l'enquête ouverte après l'accident poursuit son cours.

Karen Lajoie

Un accident provoqué par l'état glissant de la route

Une enseignante trouve la mort

Une enseignante de français qui travaillait en immersion aux écoles William McDonald et J.H. Sissons à Yellowknife a trouvé la mort le 13 novembre après avoir perdu le contrôle de son véhicule sur la route entre Yellowknife et Rae-Edzo.

Mme Marta McGillivray, âgée de 37 ans, et deux autres enseignants, Shirley Gorin et Will Vickers, se dirigeaient en voiture vers Rae-Edzo lorsque l'accident est arrivé. Le véhicule, une Toyota à quatre portes, est tombé dans un ravin en faisant plusieurs tonneaux.

Mme McGillivray, qui n'avait pas sa ceinture de sécurité, s'est retrouvée coincée entre le sol et la voiture.

Elle a été transportée en hélicoptère à l'hôpital Stanton, où l'on n'a pu que constater son décès. Les deux autres enseignants, qui souffraient de blessures légères, ont pu sortir de l'hôpital au bout de quelques heures.

La GRC de Rae et de Yellowknife enquête actuellement sur l'accident, mais le caporal Ron Poland ■ déjà indiqué que l'état glissant de la route ■ joué un rôle dans l'accident.

Karen Lajoie

Une maison de N'dilo détruite par le feu

Un habitant de Yellowknife est accusé d'avoir déclenché l'incendie dans une intention criminelle.

Un homme de Yellowknife, âgé de 28 ans, a été arrêté le 14 novembre tôt dans la matinée par la GRC pour être interrogé, après la destruction totale par le feu de la maison n°9 à N'dilo. M. Sammy Puglik Aitoak a été accusé le 15 novembre d'avoir déclenché l'incendie dans une intention criminelle.

Lorsque les pompiers de Yellowknife sont arrivés sur place à 4h du matin le 14 novembre, le feu s'était déjà propagé dans toute la maison et des flammes sortaient par les fenêtres et par les portes.

Les dégâts sont estimés à 200 000 dollars pour la maison et ■ 20 000 dollars pour les meubles et autres biens qui s'y trouvaient. La maison était gérée par le gouvernement territorial et la GRC de Yellowknife, aidée par le commissaire aux incendies, mène actuellement une enquête pour déterminer l'origine du sinistre. Un homme a été légèrement blessé au doigt en sortant de la maison en flammes.

Selon la GRC et le sergent Wiley Grimm, de nombreuses personnes en état d'ivresse se trouvaient sur les lieux du sinistre lorsque la police est arrivée.

M. Puglik Aitoak comparaîtra devant la cour territoriale le 14 décembre.

Karen Lajoie

Affaire des loyers excessifs de six employés du GTNO

L'appel du gouvernement reporté au 6 décembre

Le gouvernement territorial défendra à nouveau le 6 décembre devant la Cour suprême sa position dans l'affaire des loyers excessifs à Iqaluit.

Le dossier devait être examiné par la Cour le 8 novembre, mais aucun des six employés mis en cause ne s'est présenté. Aucun d'entre eux n'a non plus envoyé d'avocat.

Le GTNO avait fait appel fin septembre d'une décision du régisseur du bureau des locaux d'habitation, M. Colin Baile, qui avait décidé quelques semaines plus tôt que de l'argent serait reversé aux employés dont le loyer était plus élevé que ce qu'ils auraient dû payer.

Le gouvernement déduisait en effet sur chaque chèque de paie de ces employés la moitié de leur loyer mensuel. Or, ceux-ci se sont aperçus qu'ils recevaient 26 chèques par an et non 24. Par conséquent, le GTNO leur prenait plus d'argent que nécessaire. Dans les documents présentés à la cour, les six employés soulignaient qu'ils avaient fait des réclamations au gouvernement avant de s'adresser à M. Baile, mais ils n'avaient reçu aucune réponse.

Dans ses documents d'appel, le gouvernement affirme que le régisseur a eu une interprétation erronée des faits et que les loyers qu'il demandait n'étaient pas excessifs. Le GTNO soutient également que d'après les contrats signés avec ses employés, il avait le droit d'effectuer les déductions en question. Les six employés, dont le logement fait partie des clauses de leur contrat, avaient pourtant affirmé qu'ils payaient entre 866 et 1192 dollars par mois de loyer et que le GTNO leur avait pris entre 363 et 500 dollars de trop durant l'année 1992.

Dans sa décision prise le 10 septembre, M. Baile avait déclaré que le gouvernement n'avait pas le droit de prendre plus d'argent que les contrats ne l'autorisaient à le faire et que par conséquent, il devrait reverser un total de 2555 dollars ■ ses employés.

Karen Lajoie

Chronique juridique

Discrimination dans l'embauche

Cominco Ltd. v. Rose Slade

Contexte légal : Dans cette affaire, le demandeur (Cominco ltd.) en appelle d'une décision du ministre de la Justice rendue en vertu de la Loi prohibant la discrimination.

Cette loi s'applique au demandeur qui exploite une mine sur l'île Little Cornwallis dans les Territoires du Nord-Ouest et interdit, entre autres, la discrimination par les employeurs sur la base d'invalidité.

En 1991, l'intimée (Rose Slade) déposa une plainte en vertu de la Loi prohibant la discrimination, alléguant qu'elle avait été, en 1989, l'objet de discrimination sur la base de son invalidité. En avril 1992, le ministre de la Justice des Territoires du Nord-Ouest statuait qu'il y avait en fait eu discrimination et ordonnait que l'employée lésée reçoive une indemnité. Il ordonnait aussi à l'employeur de cesser certaines pratiques médicales. C'est cette dernière partie de l'arrêté qui fait l'objet de l'appel.

Faits : L'employeur exploite la mine Polaris dans le Haut-Arctique. L'intimée fut employée en tant que femme de ménage à cette mine pendant deux rotations de travail (juillet/août 1987 et avril/mai 1988). Lors de la seconde rotation, elle dut s'adresser à l'infirmière de la compagnie, se plaignant de maux de dos. Lorsqu'elle fit une demande pour une nouvelle rotation de travail en octobre 1988, l'employeur lui indiqua qu'elle devrait subir un examen médical dans une clinique à Montréal. Cet examen s'inscrivait dans la politique de l'employeur selon laquelle tout postulant pour un emploi devait subir un examen médical avant l'embauche dans une clinique désignée par l'employeur.

Le médecin qui examina l'intimée à Montréal en octobre 1988 fut d'avis qu'elle constituait un «risque faible» [redacted] niveau de son dos et recommanda qu'elle n'exécute pas certaines activités (par exemple, lever des poids supérieurs à 5 lbs). Aux yeux de l'employeur, de telles restrictions étaient incompatibles avec l'emploi de femme de ménage et étaient suffisantes pour rejeter la candidature de l'employée.

Plus tard, l'intimée consulta un médecin de sa propre initiative et celui-ci fut d'avis que le dos de l'intimée était en bon état. Malgré cela, l'employeur continua de lui refuser un emploi.

En août 1991, l'intimée, alors demanderesse, déposa une plainte auprès de l'agent des pratiques non-discriminatoires. En particulier, l'intimée invoquait les parties de la loi qui font état qu'«il est interdit de refuser d'employer [redacted] de continuer de refuser d'employer une personne, ou de la défavoriser dans les conditions d'emploi, à cause de sa race, de ses croyances, de [redacted] couleur, de son sexe, de son état matrimonial, de sa nationalité, de son ascendance, de son lieu d'origine, de son invalidité, de son âge ou de sa situation familiale,



ou [redacted] cause d'une condamnation pour laquelle un pardon a été obtenu». (Article 3(1) de la Loi prohibant la discrimination).

Après examen de la plainte, l'agent des pratiques non-discriminatoires présenta son rapport, avec ses recommandations, au ministre. Au nombre de ses recommandations, l'agent indique : 1) qu'il existe peu de renseignements dans le rapport du médecin montréalais au soutien de son diagnostique de «risque faible»; 2) que l'employeur aurait dû considérer l'opinion du second médecin indépendant; 3) et que l'employeur aurait dû essayer d'obtenir l'opinion d'un spécialiste.

Après lecture de ce rapport, le ministre, après avoir conclu que l'employeur avait procédé à de la discrimination sur la base de l'invalidité et enfreint l'article 3(1) de la Loi prohibant la discrimination, ordonna: 1) que l'employeur cesse de rendre l'embauche conditionnelle à la réussite d'un examen médical chez un médecin désigné par la compagnie, 2) que la mine offre un poste de femme de ménage, ou équivalent, à l'intimée pour [redacted] moins deux rotations de travail et que toute offre future d'emploi à son égard soit fondée sur sa performance pendant ces deux rotations de travail; 3) et que l'employeur paie 2000 [redacted] à l'intimée à titre d'indemnité pour la souffrance et l'humiliation causées par l'employeur.

L'employeur, qui a depuis modifié sa politique d'embauche afin de permettre un second diagnostique, en appelle maintenant de cette partie de l'arrêté qui ordonne à l'employeur de cesser d'exiger que tous les employés ou futurs employés subissent un examen médical chez un médecin désigné par l'employeur.

Décision : Le juge Richard constate tout d'abord qu l'arrêté du ministre sembl outrepasser la nature de l plainte. En effet, la plainte d l'intimée ne portait pas sur l fait d'être contrainte à sub un examen médical chez u médecin désigné par l'em ployeur, mais plutôt sur l'in sistance de l'employeur à n se fonder que sur cet exam médical afin de décider pou ou contre l'embauche. Cet partie de la plainte est main tenant résolue depuis qu l'employeur a modifié [redacted] processus d'embauche pou permettre une seconde op nion.

Le ministre n'avait don pas à ordonner que l'em ployeur cesse de rendr l'embauche conditionnell la réussite d'un examen [redacted] dical chez un médecin dés gné par la compagnie, alo qu'on lui demandait de n statuer que sur l'utilisatio de cet examen comme uniqu critère d'embauche.

Plus encore, les textes lé gislatifs confirment qu l'enquête en matière de di crimination, de même qu tout arrêté ou décision, [redacted] se limiter à ce qui fait l'obje de la plainte (article 7 de la Lo prohibant la discrimination).

Représentation de la FCFAC devant la Commission sur les peuples autochtones

Appui [redacted] concept de l'autodétermination

La présidente de la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada (FCFAC), Claire Lanteigne, [redacted] appuyé les démarches des autochtones pour obtenir leur autodétermination lors de sa comparution le 16 novembre devant la Commission royale d'enquête sur les peuples autochtones.

«A notre avis, l'autodétermination repose sur la volonté des gens de choisir les institutions qui les gouvernent. Nous appuyons sans réserve le droit des peuples autochtones à s'autogouverner, a déclaré Claire Lanteigne. C'est aux peuples autochtones de trouver la meilleure façon de s'autodéterminer et nous sommes prêts à appuyer leurs démarches dans la voie qu'ils choisiront pour atteindre cette autodétermination».

«Depuis des siècles, les communautés francophones et acadienne et les peuples autochtones ont appris à se côtoyer, a ajouté Mme Lanteigne. Aujourd'hui, partout à travers le pays, on retrouve des exemples de relations communautaires qui profitent mutuellement à ces communautés. Nous souhaitons réaliser des projets concrets avec elles».

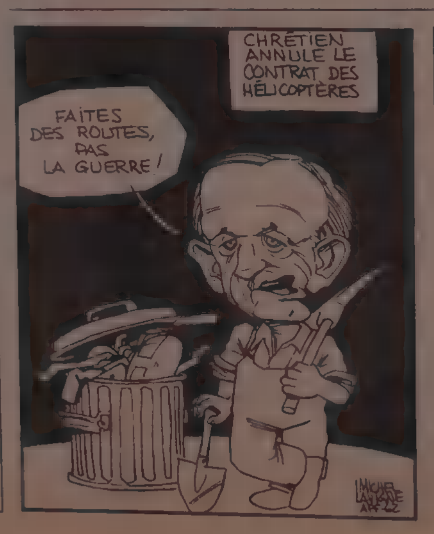
La présidente de la FCFAC a alors mentionné plusieurs initiatives de rapprochement entre la communauté francophone du Yukon et la communauté autochtone, soulignant l'existence de politiques similaires en Ontario et en Alberta.

De plus, la FCFAC [redacted] adopté en 1991 une déclaration de principe reconnaissant l'existence de trois communautés nationales au pays : les autochtones, les francophones et les anglophones. Ces trois communautés se chevauchent et aucune n'est parfaitement homogène.

La FCFAC [redacted] également reconnu l'importance pour les peuples autochtones d'exercer un plus grand contrôle quant à la prestation et l'accès aux services sociaux et de santé. La FCFAC [redacted] haite établir plus de liens [redacted] les communautés autocht nes.

«Nous croyons qu'il im porte de travailler de conc avec les Premières Natio car nous pensons, surto pour les autochtones viv hors réserve, que nous po rions partager et échanger s des dossiers tels que les tentes Canada-communa tés, la gestion scolaire encore toute la question l'appartenance culturelle», déclaré Mme Lanteigne.

Alain Besse



L'ancien chef de bande de Fort Smith toujours en conflit avec la Ville

Henry Beaver évoque une vengeance personnelle contre lui

L'ancien chef de bande de Fort Smith, M. Henry Beaver, et [redacted] femme Eileen, demanderont le 6 décembre à la Cour suprême de ne pas autoriser la saisie de leur maison par la Ville de Fort Smith.

Le dossier Beaver, ouvert en 1989, est assez complexe. Alors qu'il s'agissait au départ d'une simple histoire de taxes, la question des droits des autochtones est aujourd'hui soulevée et une sombre affaire de vengeance de la part de la Ville est par ailleurs évoquée.

Le litige naît en 1990, lorsque M. Beaver refuse de payer ses taxes municipales pour 1989, d'un montant de 1826,80 dollars.

Trois ans plus tard, la somme due par les Beaver est de 14 110,77 dollars, pour les taxes des années 1990, 1991 et 1992 avec leurs intérêts. La Ville de Fort Smith avait pourtant gagné un procès contre les Beaver en juin 1990, lui accordant le droit de saisir les biens du couple pour les revendre. Mais selon la Ville, les époux Beaver n'avaient aucun bien à saisir.

La municipalité de Fort Smith n'entreprend plus rien jusqu'en avril 1992, date à laquelle elle demande le droit de saisir et de vendre le terrain et la maison de M. Beaver, une propriété d'une valeur de 32 100 dollars. L'autorisation est accordée par le juge Mark de Weerdt en avril, puis annulée en septembre, M. Beaver ayant promis qu'il s'acquitterait de ses dettes par le biais de plusieurs chèques postdatés. Mais ses chèques pour les mois d'octobre et de novembre sont sans provisions.

Le juge Ted Richard de la Cour suprême demande alors au shérif des T.N.-O., le 7 juin dernier, de publier des annonces pour vendre la maison et le terrain de M. Beaver. Le 27 septembre, lors d'une session de la Cour, le shérif Colin McCluskie déclare qu'il n'a reçu qu'une seule proposition, de 16 195 dollars, de la part de la Ville.

Mais fin septembre, Mme Beaver envoie une lettre de 14 pages à la cour, expliquant pourquoi son mari et elle refusaient de payer leurs taxes.

La femme de l'ancien chef de bande affirme que son époux et elle disposent de peu de moyens pour vivre, surtout depuis que ses parents à elle, qui habitaient à Fort Résolution, ont pris leur retraite. Mme Beaver, qui souhaitait trouver une maison pour ses parents près de chez elle, les a installés dans la maison qui est aujourd'hui au centre du litige, perdant ainsi l'argent du loyer que payaient les anciens locataires.

Par ailleurs, Mme Beaver affirme que le maire de Fort Smith et le conseil municipal agissent peut-être avec «un esprit de vengeance» et nourrissent «une antipathie personnelle» contre son mari à cause de ses anciennes fonctions de chef de bande qui l'ont amené parfois [redacted] être en conflit avec le conseil.

La lettre de Mme Beaver pose aussi la question des droits des autochtones. Selon elle, les autochtones qui dépendent juridiquement d'un traité, comme c'est le cas pour sa famille, ne devraient pas payer de taxes sur leur terrain.

Toutes ces questions seront soulevées devant la cour le 6 décembre.

Karen Lajoie

Le Reform Party veut être aussi bien servi que le Bloc québécois

Chicane de bureaux à Ottawa

Ottawa - Depuis [redacted] nomination à titre de whip-adjoint du gouvernement, le député de Glengarry-Prescott-Russell, Don Boudria, s'arrache le peu de cheveux qu'il lui reste sur la tête.

Le bras droit du whip en chef Alfonso Gagliano [redacted] passé sa première semaine de travail à tenter de faire entendre raison aux réformistes de Preston Manning, à propos de l'attribution des bureaux parlementaires qui sont alloués aux ministres et députés. Le Reform Party, qui, avec ses 52 sièges, se considère l'égal du Bloc québécois qui a fait élire 54 députés, a passé la semaine à réclamer des bureaux aussi spacieux et aussi bien situés que ceux qui seront attribués aux députés de l'Opposition officielle, c'est-à-dire le Bloc québécois.

«Je n'ai jamais vu une telle foutaise. Il prétendait (le Reform) avoir le droit à des bureaux de l'Opposition», raconte le député, qui ne s'attendait certes pas à passer une semaine sur une question qui se règle habituellement en [redacted] heure. «Tout l'appareil gouvernemental est bloqué, les députés n'ont même pas de téléphone», explique M. Boudria.

Ceux qui tentent depuis une semaine de joindre leur nouveau député à Ottawa et qui ont déjà une liste de revendications longue comme le bras à lui transmettre, doivent donc s'armer de patience.

La procédure est pourtant simple. On commence par attribuer des bureaux aux ministres, [redacted] leader à la Chambre, au whip et à son adjoint du gouvernement et ensuite aux députés du parti [redacted] pouvoir, pour ensuite faire le même exercice avec l'Opposition officielle et ainsi de suite jusqu'au bas de la liste. Les tiers partis et les députés indépendants doivent se contenter des miettes. Est-ce que l'épisode des bureaux parlementaires laisse présager le climat qui va régner à la Chambre des communes lors de la rentrée le 17 janvier prochain ? «Je pense que les gens vont s'asseoir et se calmer. Il faut être raisonnable», dit le député.

APF

Les relations entre l'Eglise et les autochtones

Les évêques catholiques font leur mea culpa

Ottawa - Les évêques canadiens reconnaissent que les activités missionnaires et éducatives ont contribué, à une époque, «à affaiblir l'esprit des aborigènes».

Dans un mémoire présenté à la Commission royale d'enquête sur les peuples aborigènes, les évêques font leur me culpa et reconnaissent qu'ils n'ont pas toujours traité les aborigènes «comme nos frères et soeurs».

Bien que des missionnaires ont établi dans le passé des liens respectueux avec les autochtones, disent les évêques, il faut admettre aujourd'hui que les objectifs de l'Eglise étaient davantage en harmonie avec ceux du gouvernement et de la société. «Il faut admettre que l'activité missionnaire était profondément marquée par le sentiment courant de la supériorité de la culture européenne». Au 19ième siècle, lit-on dans le mémoire, cette conviction «s'est manifestée dans un modèle de charité paternaliste».

C'est cette «symbiose» entre les objectifs de l'Etat et ceux de l'Eglise qui est à l'origine de la création des écoles-pensionnats, dénoncées aujourd'hui depuis les révélations sur les abus sexuels qui y ont été commis par les religieux à l'endroit des jeunes autochtones. Mais l'Eglise ne veut pas porter, seule, la responsabilité. «C'est à l'instigation du gouvernement fédéral que les écoles-pensionnats pour aborigènes ont été établies (...) Les écoles-pensionnats n'ont été qu'un des éléments mis en place par l'appareil gouvernemental en vue d'assimiler ou d'intégrer les indigènes au reste de la population», ajoutent les évêques dans leur mémoire.

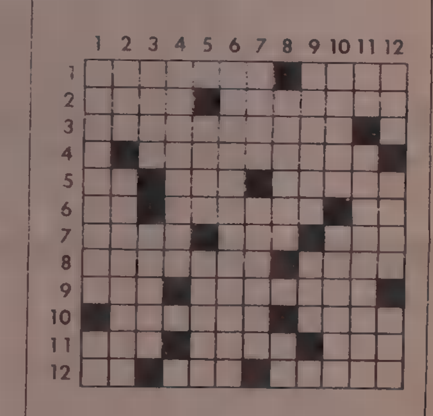
Aujourd'hui, les évêques déplorent la quasi perte de la spiritualité autochtone, conséquence directe de l'action missionnaire. Ils reconnaissent même qu'en ces temps difficiles, où le matérialisme est de plus en plus présent dans la culture nord-américaine, «nous avons grandement besoin de connaître les valeurs issues de la sagesse et de la spiritualité des Premières Nations du Canada».

Les évêques appuient le droit à l'autodétermination des aborigènes. Cela contribuerait, disent-ils, à revitaliser leur spiritualité et à enrichir la vie de leurs communautés. «Les peuples aborigènes du Canada peuvent et doivent, grâce au droit à l'autodétermiantion, retrouver leurs forces». Les évêques prévoient toutefois que cela ne se fera pas sans peine et qu'il y aura «des désaccords et de la confusion».

APF



Cérémonie d'ouverture du 3e Parlement franco-canadien de l'Ouest.



47

MOTS CROISES DÉFI

HORIZONTALEMENT

1- Réunion de personnes qui délibèrent sur des intérêts communs - Découpure saillante.
2- Il y [redacted] peu de temps - Dormirai apres avoir trop bu (.. mon vin)
3- Extirpions.
4- Méthode d'espionnage (pl.).
5- Presque excellent - Bruit - Epreuves
6- Altesse Royale - Mielleuse - Elle fut changée en génisse
7- Aéroport - Très court - Pommette.
8- Elargies a l'ouverture - Fut conforme à la volonté de.
9- Singe [redacted] appelé capucin - C'est la clé du succès.
10- Provoquai au combat - Vedette de films.
11- Art. défini - Cérémonial - Cri qu'on lance en se blessant.
12- Face du dé - Habille - Mesura.

VERTICALEMENT

1- Action d'extorquer de l'argent à une personne sous la menace de révélations scandaleuses (pl.) - Adv. de lieu.
2- Fin de verbe - Fanfaronnades.
3- Facteur principal - Lignes.
4- Frottes d'une substance huileuse.
5- Furoncle - Fait durer longtemps.
6- Creuserait.
7- File - Effleurait.
8- Courbés - Sert a unir les parties du discours
9- Produit de consommation - Progrès
10- Anneaux de cordage - Gardai au lit.
11- Sodium - Formulais de façon très nette
12- Contraction convulsive de certains muscles - Conj marquant une alternative - Roue de poulie.

Solution du No. 46



Inauguration de la nouvelle Assemblée législative

Une cérémonie de prestige en hommage au Nord

C'était la troisième fois seulement en ce siècle que l'on fêtait l'ouverture d'une nouvelle Assemblée législative [redacted] Canada et Yellowknife était cette semaine le théâtre de cet événement.



Au cours d'une soirée fastueuse le mardi 16 novembre, les invités se sont vu offrir un feu d'artifice de spécialités du Nord : des plats d'omble chevalier, de boeuf musqué et de caribou, accommodés d'une façon très recherchée et de la musique régionale avec Susan Aglukark, les drummers de l'école Jimmy Bruno, les Gumboots et NWT Pipe Band, un groupe écossais des Territoires. Etaient bien sûr aussi présentes les personnes qui ont travaillé pendant plusieurs années pour réaliser ce projet d'envergure.

Selon le président de l'Assemblée, M. Mike Ballantyne, un tel bâtiment est plus qu'un lieu de travail pour le gouvernement, c'est aussi un symbole de la démocratie qui a son importance aux yeux des citoyens.

Au cours d'un entretien qu'il m'a accordé la veille de l'inauguration, M. Ballantyne m'a expliqué la philosophie de l'Assemblée.

«Ce bâtiment, sur la réalisation duquel nous travaillons depuis les années 80, se veut le reflet de l'histoire des T.N.-O. et nous donne de l'espoir pour l'avenir. Je sais que les hommes politiques ont en général mauvaise presse auprès des citoyens, mais traditionnellement, l'Assemblée est le symbole de notre liberté. Je pense que les Canadiens ne se rendent pas compte de la chance qu'ils ont. Même si les hommes politiques peuvent être critiqués [redacted] juste titre, c'est toujours mieux que d'avoir les militaires [redacted] pouvoir».

Une opinion que partage M. Jacques Chagnon, l'adjoint parlementaire [redacted] président du Conseil du trésor à Québec.

«Ce bâtiment, c'est magnifique, s'est-il exclamé pendant les cérémonies. L'alliance des cultures, c'est précisément le genre de symbole que l'on attend du Nord».

M. Ballantyne a rapidement écarté les critiques qui ont été émises par la communauté au sujet du projet, à savoir que le coût du bâtiment, de 25 millions de dollars, était trop élevé [redacted] qu'après la création du Nunavut en 1999, l'Assemblée de l'Arctique de l'Ouest n'aurait pas besoin d'un espace aussi vaste.

«Ces critiques sont légitimes et il est vrai que si le projet n'avait pas été élaboré il y a cinq ans, ce bâtiment n'aurait peut-être jamais vu le jour. C'est très difficile de justifier la construction de cette Assemblée alors que de nombreux citoyens sont actuellement sans logement dans différentes communautés. Mais d'autre part, le loyer pour nos [redacted] ciens locaux nous coûtait presqu'un million [redacted] dollars chaque année, donc, à long terme, cela reviendra [redacted] cher».

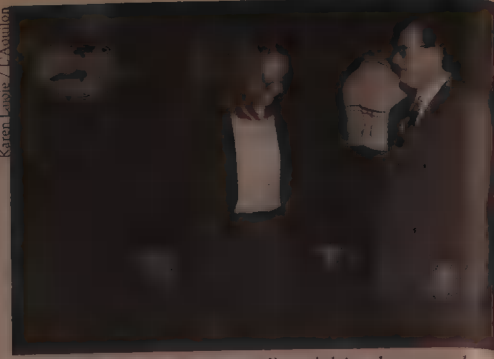
Au cours de la cérémonie d'ouverture, des personnalités comme les commissaires Ben Sivertz et John Parker, qui s'investissent depuis longtemps pour le Nord, ont pu rencontrer et discuter avec les «nouvelles voix» du Nord, tous réunis dans l'impressionnant foyer de l'Assemblée.

M. Sivertz était le commissaire qui avait été chargé de l'implantation d'un organe gouvernemental dans le Nord. Auparavant, les fonctionnaires d'Ottawa prenaient toutes les décisions concernant les régions situées au nord du 60e parallèle.

La cérémonie d'ouverture a également été le cadre de rencontres inattendues. Les invités ont ainsi pu voir la première ministre, Mme Nellie Cournoyea, danser une polka avec Whit Fraser, le directeur-général de la commission polaire, alors que les jeunes drummers de Rae examinaient les jupes écossaises des joueurs de cornemuse, en écoutant la musique rock de la bande Uvagut en inuktitut.

A la fin de la soirée, toutes les personnes encore présentes, des aînés [redacted] enfants, Dénés, Inuit ou Blancs, dignitaires ou membres du public, se sont tous joints pour former une énorme drum dance. Un beau bouquet final pour [redacted] soirée historique.

Karen Lajoie



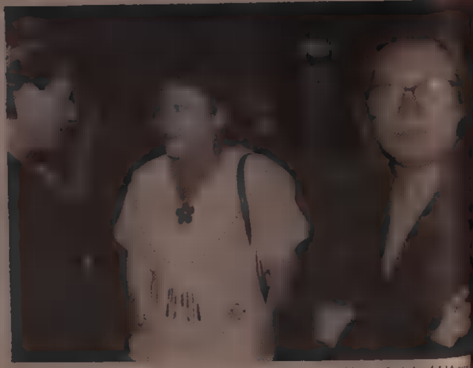
Karen Lajoie / L'Aquilon

Madame Nellie Cournoyea, première ministre, danse avec le commis de l'Assemblée M. David Hamilton, sur une gigue du violoniste Lee Mandeville.

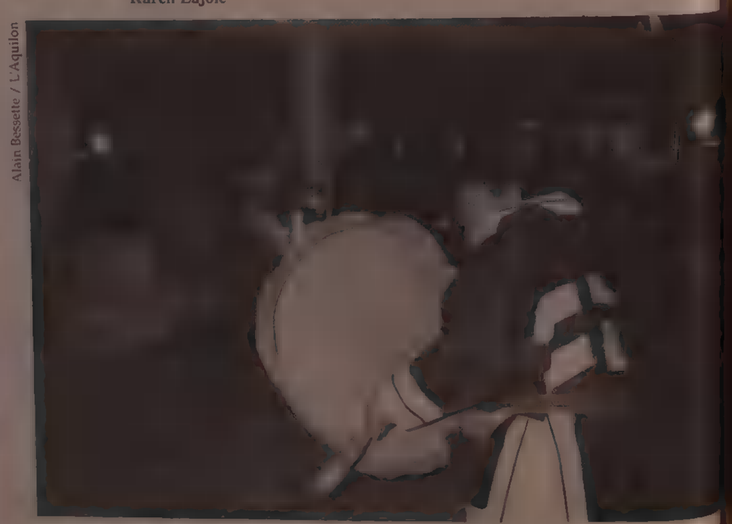


Karen Lajoie / L'Aquilon

Glen MacRae, joueur de tambour du NWT Pipe Band interprète Amazing Grace.

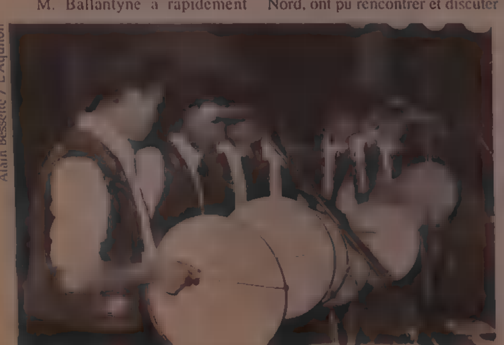


Karen Lajoie / L'Aquilon



Alain Bessette / L'Aquilon

Gabriel Nirlungaguk et [redacted] tambour inuit accompagne Theres[redacted] Siguark dans son chant traditionnel.



Alain Bessette / L'Aquilon

Les jeunes drummers de l'école Jimmy Bruneau de Fort Rae.

LE SOUFFLE FRANCOPHONE DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

L'aquilon

50¢ Envoi de publication - enregistrement no. 10338 C.P. 1325 Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9 Volume 8 numéro 44, vendredi 26 novem

Karen Lajoie / L'Aquilon

Reprise des travaux à l'Assemblée législative.
Lire en pages 2 et 5.

Le ministre des affaires municipales a menti à l'Assemblée

Titus Allooloo démissionne

La première ministre Nellie Cournoyea a demandé le lundi 22 novembre la démission du ministre des affaires municipales, Titus Allooloo, après avoir découvert qu'il avait menti [redacted] l'Assemblée.

«Il y a quelques principes que nous devons tous respecter. Il est inacceptable qu'un ministre transforme la vérité devant les députés», a déclaré Mme Cournoyea aux journalistes quelques minutes après s'être exprimée devant l'Assemblée. Mme Cournoyea avait l'air d'être encore très en colère [redacted] soulignant qu'après avoir vérifié la véracité des propos que M. Allooloo avait tenus devant les députés le vendredi 19 novembre, elle avait constaté qu'il avait menti.

Le ministre des affaires municipales avait déclaré que sa présence à une rencontre des ministres de l'environnement en Saskatchewan les 12,13 et 14 novembre, l'avait empêché de joindre M. Dennis Patterson, député d'Iqaluit, alors qu'il devait informer celui-ci que le conseil municipal et le maire seraient congédiés et que la Ville serait placée [redacted] la tutelle d'un administrateur judiciaire. C'est M. Allooloo lui-même qui avait pris cette décision après avoir consulté le Cabinet le 10 novembre, parce que la dette de la Ville s'élevait à plus de six millions de dollars et que, selon le ministre, le conseil était incapable de régler la situation.

«Il est clair que M. Allooloo n'était pas à cette conférence alors qu'il a affirmé le contraire», a déclaré la première ministre.

M. Allooloo se trouvait à Yellowknife le 22 novembre, mais il [redacted] s'est pas présenté à l'Assemblée pour se défendre.

Mme Cournoyea avait pris le matin-même la décision de demander la démission du ministre, après avoir reconstitué avec lui une chronologie détaillée des événements concernant sa décision de congédier le maire et le conseil municipal d'Iqaluit.

«Les propos qu'a tenus M. Allooloo devant l'Assemblée constituent une grave déformation des faits, a souligné la première ministre. Ce qui arrive est regrettable, (...) mais c'était inopportun de sa part d'affirmer qu'il était quelque part alors que ce n'était pas vrai».

Jusqu'à ce qu'ait lieu l'évaluation de l'action du Cabinet à mi-mandat, prévue pour les prochaines semaines, les ministres John Todd et Stephen Kakfwi se partageront le travail de M. Allooloo.

M. Patterson avait soulevé le problème le 18 novembre, en demandant pourquoi il n'avait pas été informé plus tôt que la Ville d'Iqaluit allait être gérée par l'administrateur Robin Beaumont.

Le ministre Allooloo avait envoyé une lettre [redacted] député le 10 novembre pour lui faire part de sa décision. Mais la lettre en question avait dû être signée par M. Kakfwi, M. Allooloo étant déjà parti en voyage.

Démission
Suite en page 2

Journée mondiale du sida le 1er décembre

AIDS Yellowknife se fait connaître

Depuis quelques semaines, un regroupement de personnes à Yellowknife a décidé d'offrir ses services aux personnes touchées de près ou non par le sida. AIDS Yellowknife compte pour l'instant une douzaine de personnes et soulève des questions capitales sur l'attitude des habitants du Nord face à cette maladie.

Il existe, officiellement, 25 cas de personnes ayant contracté le virus du sida (HIV) dans les Territoires du Nord-Ouest. AIDS Yellowknife a vu le jour il y [redacted] quelques semaines pour, entre autres, venir en aide à des personnes concernées par la maladie. Il peut s'agir de gens qui ont contracté la maladie ou de gens dont des amis ou des parents sont touchés par le sida. Mais le rôle qu'entend jouer AIDS Yellowknife ne se limite pas à cela. Ce groupe d'une douzaine de personnes, constitué en association à but non lucratif, a défini plusieurs objectifs.

Tout d'abord, AIDS Yellowknife veut sensibiliser davantage la population à la réalité de cette maladie, comme l'explique Mary Pepper, l'une des fondatrices de l'organisation. «Nous voulons qu'il y ait davantage de rencontres, d'information diffusée. Nous voulons que les gens sachent que cette maladie peut être prévenue car nous pensons que les institutions [redacted] fournissent pas assez d'informations. Le gouvernement des T.N.O. a déjà fait des choses, mais on ne peut pas dépendre du gouvernement pour tout faire».

Ensuite, AIDS Yellowknife [redacted] propose de parler au nom des gens concernés par la maladie, lorsqu'il s'agira de faire pression auprès du gouvernement. Ce qu'on appellerait plus couramment du *lobbying*. Par exemple, AIDS Yellowknife a préparé toute [redacted] série de questions destinées aux députés des Territoires. Questions portant sur la politique du gouvernement par rapport au sida et au lieu de travail, par exemple. Ou encore pression [redacted] l'Assemblée législative pour que lors de la journée mondiale du sida, le 1er décembre, une minute de silence soit observée [redacted] la mémoire des personnes mortes de la maladie.

Enfin, les membres d'AIDS Yellowknife désirent apporter leur

AIDS Yellowknife
Suite en page 3



Emmanuel Carcano / L'Aquilon

Mary Pepper et Robert Hay, membres d'AIDS Yellowknife. L'association regroupe pour l'instant une douzaine de personnes mais cherche de nouveaux adhérents. On peut les joindre au 873-2626.

Le premier ministre Jean Chrétien était à Yellowknife pour la cérémonie d'ouverture de la nouvelle Assemblée législative. Il a promis davantage de pouvoirs pour le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest.
Lire en page 2.

La nouvelle Assemblée législative est, dit-on, un beau bâtiment. Mais la construction [redacted] rend pas la tâche facile aux aveugles par exemple, bien qu'il y ait certaines améliorations par rapport à d'autres bâtiments de Yellowknife. Karen Lajoie [redacted] fait l'expérience.
Lire [redacted] page 7.

Susan Aglukark, la chanteuse inuit d'Arviat, est en négociations avec la maison de disques EMI. Elle nous parle de sa carrière.
Entrevue en page 7.



La société du film de Yellowknife présente dimanche 28 novembre *Fellini Roma*. C'est l'occasion de (re)découvrir ce film du grand réalisateur italien Federico Fellini, décédé il y [redacted] peu.
Lire en page 8.

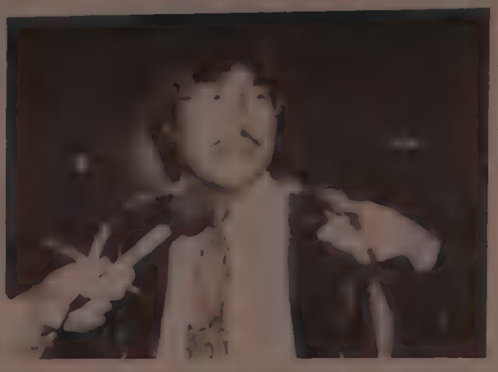
Titus Allooloo démissionne

Suite de la page 1

De son côté, M. Patterson avait répondu le 12 novembre, après s'être entretenu avec le sous-ministre le matin-même. «Je suis choqué et consterné que vous ne m'ayez pas consulté au sujet de cette importante décision avant qu'elle ait été prise. Je suis le député de la ville et vous, ainsi que vos collègues du Cabinet, saviez que j'étais autant que vous concerné par l'état des finances de la Ville. Mais au lieu de m'en parler, le gouvernement a brusquement décidé d'intervenir, en congédiant le maire et le conseil municipal de la deuxième plus grande ville des T.N.-O.».

Le 18 novembre, devant l'Assemblée, M. Patterson a souligné qu'un gouvernement de consensus ne pouvait pas choisir de tenir à l'écart les députés.

«Nous avons un Cabinet qui a promis de consulter les députés au sujet des dossiers importants de leurs régions (...) Or, M. Allooloo ne m'a pas consulté avant de prendre cette décision extrêmement sévère, alors même qu'il savait que j'ai téléphoné à son bureau pendant des semaines pour essayer d'avoir des renseignements sur la situation. La manière dont ce dossier a été traité est à mes yeux absolument inacceptable, tant pour moi que pour les autres députés».



Karen Lajoie / L'Aquilon

Titus Allooloo justifie ses actes le 19 novembre devant la presse.

M. Allooloo s'est s'excusé d'avoir traité le dossier de cette façon et en réponse aux nombreuses questions posées par M. Patterson et par les autres députés, il a essayé de justifier sa manière d'agir en évoquant son soi-disant voyage en Saskatchewan pour la conférence.

Le ministre [redacted] également affirmé qu'il n'avait pas pu joindre M. Patterson avant le 12 novembre, celui-ci étant trop occupé. Le député d'Iqaluit avait en effet participé, du 8 au 12 novembre, aux sessions du comité permanent sur les finances dans les nouveaux bâtiments de l'Assemblée. Mais la salle dans laquelle se tenaient les séances du comité comporte des cloisons vitrées et M. Patterson a fait remarquer que ce n'aurait pas été difficile d'attirer son attention de l'extérieur en cas de besoin. Par ailleurs, M. Allooloo n'avait laissé aucun message sur le répondeur de M. Patterson, ni à sa secrétaire.

«Si le ministre considérait que mon avis était important pour ce dossier, pourquoi a-t-il mis quatre jours à me contacter?», a demandé le député.

Mme Cournoyea a par ailleurs indiqué le 18 novembre que son gouvernement allait élaborer et mettre en place une procédure précise pour régler les dossiers comme celui-ci à l'avenir.

M. Beaumont est quant à lui déjà en poste à Iqaluit, où il restera pendant un an.

Karen Lajoie

Betty Harnum s'excuse auprès du PFCO

La Commissaire aux langues officielles des T.N.-O., Mme Betty Harnum, s'est excusée auprès du Parlement franco-canadien de l'Ouest cette semaine pour avoir abandonné à la dernière minute ses responsabilités comme gouverneur-général du PFCO.

Mme Harnum explique qu'elle s'est absentée deux jours avant le début du Parlement le 11 novembre parce qu'elle avait reçu [redacted] invitation pour aller discuter des problèmes de quelques étudiants des T.N.-O. en Saskatchewan le 16 novembre. «Je devais lire un discours devant le PFCO (...) et j'ai décidé d'aller plutôt en Saskatchewan. Je m'excuse auprès du PFCO, mais je ne pensais pas que cette décision poserait tant de problèmes». Selon Sylvie Francoeur, agente de développement pour la FFT, «Mme Harnum avait accepté l'invitation depuis longtemps. Elle avait confirmé sa participation avant le 15 octobre. Trouver un autre gouverneur-général à la dernière minute, ce n'a pas été facile». La rencontre de Mme Harnum à Saskatoon a été annulée [redacted] dernier moment. Elle a passé les 13 et 14 novembre à Edmonton avec son ami M. Titus Allooloo. La rencontre sera remise à une date [redacted] déterminer.

K.L.

Le premier ministre à Yellowknife pour l'ouverture de l'Assemblée

Jean Chrétien promet plus de pouvoirs pour le GTNO

M. Jean Chrétien [redacted] fait son arrivée à Yellowknife le 17 novembre pour l'ouverture de l'Assemblée législative. En s'adressant [redacted] députés et au commissaire, le premier ministre du Canada a promis d'accorder plus de pouvoirs importants au GTNO, «pour terminer la tâche entreprise 25 ans plus tôt», lorsqu'il était ministre des Affaires indiennes et du Nord. C'est sous sa direction que le commissaire et le conseil exécutif ont commencé à siéger dans le Nord et [redacted] plus à Ottawa.

Cela fait seulement 42 ans que les T.N.-O. ont leur propre gouvernement sur place. Mais en 1951, le conseil des Territoires était composé de huit membres dont trois seulement étaient élus par la population des T.N.-O. Les cinq autres étaient choisis par le gouvernement fédéral. Le conseil tenait séance alternativement à Ottawa et dans les communautés du Nord.

C'est en 1975 qu'une Assemblée entièrement choisie par les citoyens des Territoires siège pour la première fois et depuis cette date, ne cesse d'acquérir de plus en plus de pouvoirs.

M. Chrétien a souligné que [redacted] présence à Yellowknife pour l'ouverture de la nouvelle Assemblée, quelques semaines seulement après sa nomination au poste de premier ministre, n'était pas une coïncidence.

«Etre ici aujourd'hui, c'est pour moi une occasion exceptionnelle, parce que le Nord a toujours eu une grande importance dans ma vie. J'ai souvent pensé que mes plus belles années sur la scène politique étaient celles que j'ai passées au ministère des Affaires indiennes et du Nord. J'ai beaucoup appris sur le fonctionnement du pays lorsque j'étais à ce poste». M. Chrétien a été ministre pendant six ans au sein du cabinet de Pierre Elliot Trudeau.

Ce n'était pas la première fois que l'actuel premier ministre assistait à l'ouverture d'une session de l'Assemblée, mais c'était évidemment la première fois qu'il pénétrait dans les nouveaux bâtiments.

«Cet édifice symbolise l'esprit du Nord et de ses peuples (...) J'apprécie la diversité de notre pays et le fait que plusieurs langues autochtones soient utilisées dans le cadre de l'Assemblée. Lorsque j'ai parlé en français, j'ai vu quelques-uns d'entre vous se saisir des casques pour avoir la traduction et c'est cet aspect multiculturel que j'aime dans notre pays. Bien sûr, il existe des problèmes, mais nous les réglerons un par un».

Selon M. Chrétien, le gouvernement fédéral souhaite transférer des pouvoirs [redacted] GTNO, selon un calendrier établi par le cabinet de Mme Cournoyea.

Le premier ministre a également souligné qu'il voudrait accélérer le processus des revendications territoriales pour que cette question soit réglée.

Après avoir rencontré à plusieurs reprises Mme Cournoyea et d'autres officiels, M. Chrétien a quitté Yellowknife deux heures après la fin de la cérémonie pour se rendre à Vancouver, où il devait participer à une conférence économique regroupant les pays du Pacifique.

Karen Lajoie

Echos des T.N.-O.

Révision de la loi régissant la vente d'alcool

Une révision extensive de la loi territoriale concernant la boisson sera effectuée au cours des 12 prochains mois, a annoncé le ministre John Todd le 23 novembre.

«Le temps est venu d'examiner de plus près la façon dont l'alcool est distribué dans les T.N.-O. et nous devrons consulter les communautés», a déclaré le ministre.

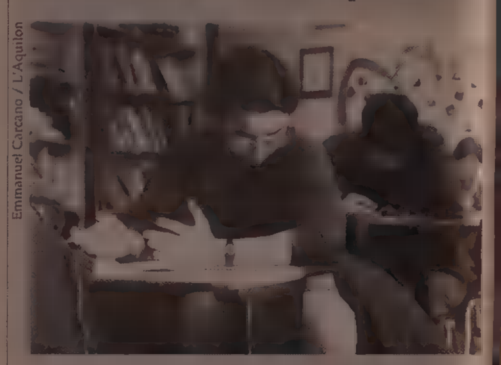
Une enquête récente a montré que la consommation d'alcool et de drogues était le problème le plus grave dans les communautés du Nord actuellement.

«Il est temps que le gouvernement revoie son rôle par rapport à ce problème et à la façon dont nous régissons et distribuons l'alcool».

Selon M. Todd, le gouvernement souhaite modifier la loi concernant l'alcool pour satisfaire les priorités exprimées par la population.

La loi en vigueur actuellement a été rédigée en 1969.

Dictée des Amériques



Emmanuel Carcano / L'Aquilon

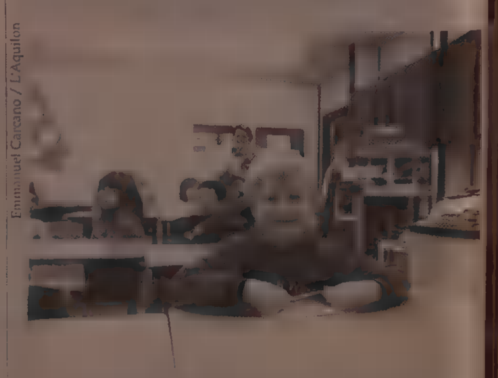
Il y avait foule à l'école Allain Saint-Cyr le samedi 20 novembre pour la dictée des Amériques. L'exercice consistait à orthographier correctement des mots tels que péripécie (péripétie), à déterminer le genre de certains mots (autobus, aria) et à accorder des participes passés entre autres.

Aux dires des participants qui étaient en grande majorité des participantes, l'exercice était plutôt difficile. Dans la catégorie *amateurs*, c'est Louise Gilbert (photo ci-dessus) qui a terminé première. Et dans la catégorie *professionnels*, c'est Madeleine Fontan.

L'Aquilon publiera dans une édition à venir la dictée des Amériques, pour donner à ceux et à celles qui n'y ont pas participé l'opportunité d'essayer.

Slogan de l'APFY

«Aux T.N.-O., j'grandis en français !»



Emmanuel Carcano / L'Aquilon

C'est Marc Christensen (photo ci-dessus), l'un des fils de Lise Picard, qui [redacted] remporté le concours de l'Association des parents francophones de Yellowknife. Il s'agissait de trouver un slogan. Celui-ci sera utilisé sur des affiches, des macarons, des pochettes d'information.

«Aux T.N.-O., j'grandis en français» fait référence à la garderie Plein Soleil et à l'école Allain Saint-Cyr. Marc est un élève de l'école Allain St-Cyr, en première année. En remportant le concours, il a par la même occasion empoché un chèque de 100$ pour l'achat de dictionnaires.

Ce concours a été rendu possible grâce à un Programme de développement culturel et communautaire (PDCC).

AIDS Yellowknife est née

Suite de la page 1

soutien à tous ceux et à toutes celles qui en exprimeront le besoin. Pour permettre aux gens de se rencontrer, AIDS Yellowknife voudrait disposer d'un lieu de rencontre, une sorte d'hospice. «Il existe des gens touchés par le sida qui habitaient auparavant dans le Nord et qui ont été obligés de déménager dans le Sud. Ça leur donnerait un endroit où ils pourraient se retrouver quand ils reviennent à Yellowknife, explique Mary Pepper. Nous fournirions un minimum d'aide qu'ils n'auraient pas forcément à l'hôpital».

Mary Pepper s'est engagée dans ce groupe pour des raisons très personnelles : «J'ai deux frères qui sont morts du sida. Habiter ici, à Yellowknife, voir que certaines personnes pensent que ce n'est pas une réalité quand vous avez des proches qui sont morts de cette maladie, ça m'a poussée à me mobiliser».

Robert Hay, également membre d'AIDS Yellowknife, soulève un problème auquel doit faire face l'association : «Il y a tellement d'autres problèmes, tels que l'alcoolisme, la violence conjugale, la drogue, etc., qui peuvent paraître plus imminents, qu'on a tendance à oublier cette maladie qui se transmet sexuellement. C'est déjà une excuse pour ne pas en parler. Mais il faut faire comprendre aux membres des communautés, à leurs responsables, l'ampleur du problème. Le sida est une maladie qui fait peur, d'autant plus difficile d'en parler qu'elle touche les relations sexuelles. Il y a tout un travail d'information à faire également sur le préservatif. La femme, souvent, n'a pas le pouvoir d'imposer l'utilisation du préservatif. Il y a tout un contexte culturel et social, sentimental, qui rend les choses plus compliquées. Il ne suffit pas de dire aux gens : il y a un danger, mettez un préservatif».

«On a tendance à oublier que cette maladie se transmet sexuellement. C'est déjà une excuse pour ne pas en parler», Robert Hay, membre de Aids Yellowknife.

Robert Hay insiste sur le travail de sensibilisation qui doit être fait dans les écoles et par les médias. Pour ce qui est des écoles, il note qu'il existe dans le programme scolaire un chapitre concernant le sida, mais que l'enseignement de celui-ci n'est pas obligatoire et la décision est prise à la discrétion du professeur.

Pour qu'AIDS Yellowknife - dont le numéro de téléphone est le 873-2626- puisse fonctionner, il va lui falloir, évidemment, des fonds. Pour cela, plusieurs solutions : les adhésions, les gouvernements territorial et fédéral, les levées de fonds, les grands organismes nationaux, tels que la Société canadienne du sida. Le travail qu'entreprend AIDS Yellowknife, déjà commencé par d'autres associations du même genre ailleurs au Canada, ne fait que débuter dans le Nord.

Emmanuel Carcano

Le sida dans les T.N.-O.

Il existe 25 cas de personnes ayant contracté le virus du sida (HIV) dans les Territoires. Sur ces 25 personnes, 10 sont nées dans les T.N.-O., 15 ailleurs au Canada. Dans la moitié des cas, le virus a été transmis lors de relations homosexuelles, l'autre moitié par le biais de relations hétérosexuelles.

Jusqu'en 1992, la maladie, d'après ces chiffres, ne s'est pas propagée aussi rapidement qu'on aurait pu le penser.

L'année dernière, cependant, huit nouveaux cas se sont déclarés et on en compte déjà trois de plus pour 1993.

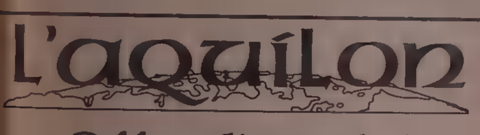
Mais comme l'explique Myriam Wideman, responsable de la promotion de la santé dans la région du Mackenzie, «on compte 10 cas non déclarés pour un cas déclaré. C'est une règle». Ce qui signifie, en clair, qu'il y aurait beaucoup plus de cas que ces 25 répertoriés. Myriam Wideman soulève un autre problème qui mérite d'être souligné. Dans les Territoires, le taux de transmission des maladies sexuellement transmissibles est 10 fois plus élevé que dans le sud du Canada. Or, le sida est une maladie sexuellement transmissible. «Cela veut dire, poursuit Myriam Wideman, que les gens ne prennent pas de précautions (...) Pour beaucoup, le sida demeure une maladie du Sud, des grandes villes. Mais des gens en sont morts dans les Territoires».

Un rapport intitulé *Northwest Territories Aids Projetc - review*, réalisé en 1992, fait état de nombreuses constatations et énumère des recommandations.

Ainsi, les personnes interviewées dans le cadre de ce rapport notent que leurs communautés ne sont pas prêtes à faire face à la maladie. On peut lire plus loin dans le rapport qu'«il existe une large méconnaissance des risques liés au sida et de l'existence de la maladie dans les Territoires». D'autre part, que «les rapports sexuels sont liés de très près à l'abus d'alcool. Cent pour cent des répondants ont déclaré que l'alcool et les rapports sexuels allaient de pair (...)La population est mal informée sur la manière dont le virus se transmet». Ce que confirme Myriam Wideman, à qui des individus demandent régulièrement si la maladie peut se transmettre par un baiser. Question à laquelle la réponse est catégorique : non. Le rapport suggère qu'il faut que le gouvernement ainsi que les différentes institutions médicales, comme les centres régionaux de santé par exemple, jouent un rôle accru.

Notons enfin qu'il existe une ligne téléphonique où une personne répond aux questions liées au sida. Le numéro est le suivant : 873-7017.

E.C.



Offre d'emploi

Directeur-Directrice

Le journal *L'Aquilon*, seul hebdomadaire francophone du Nord, est un organisme sans but lucratif qui dessert la population des Territoires du Nord-Ouest. Son siège social est situé à Yellowknife.

Description des fonctions

Travaillant en étroite collaboration avec le bureau de direction, le directeur ou la directrice doit remplir les tâches suivantes :

Direction générale du journal; gestion financière et comptable; contrôle de la politique éditoriale et rédactionnelle; conception et rédaction des programmations annuelles du journal; contact avec les intervenants gouvernementaux, les clients et les fournisseurs; et toutes autres tâches connexes.

Exigences

- formation académique en administration, communication ou tout autre domaine pertinent
- expérience en milieu journalistique et/ou en gestion
- maîtrise du français et de l'anglais
- connaissance du milieu communautaire
- maîtrise de la technologie Macintosh

Salaire et avantages

Salaire annuel de base : 31 000 $
Prime de logement mensuelle : 400 $

Prière de faire parvenir votre curriculum vitae au plus tard le 10 **décembre 1993 à 17h** à :

L'Aquilon
Alain Bessette, directeur
5010 - 50e Avenue
C.P. 1325, Yellowknife, NT, X1A 2N9
Tél. : (403) 873-6603 Téléc. : (403) 873-2158



Transports Canada **Aéroports** Transport Canada **Airports**

AVIS AU PUBLIC
MINISTÈRE DES TRANSPORTS
AÉROPORT DE FORT NORMAN

Le ministre [illegible] Transports, M. Douglas Young, désire annoncer que le règlement de zonage de l'aéroport de Fort Norman, C.P. 1993-1541 [illegible] 21 juillet 1993, a [illegible] établi [illegible] vertu du pouvoir conféré par l'article 5.4 de la Loi [illegible] l'aéronautique, chapitre A-2, S.C. 1985, selon l'annexe ci-après.

Le projet de règlement de zonage impose [illegible] limite à [illegible] hauteur des nouveaux bâtiments, ouvrages ou objets [illegible] des rajouts aux bâtiments, ouvrages ou objets existants, y compris [illegible] plantation sur [illegible] terrains contigus [illegible] l'aéroport. En outre, [illegible] propriétaires [illegible] terrains situés dans les limites de la surface extérieure, dans [illegible] rayon [illegible] 000 m du point [illegible] repère de l'aéroport, devront limiter la hauteur [illegible] toute nouvelle construction à 45 [illegible] au-dessus [illegible] l'altitude de ce point et se conformer [illegible] exigences plus restrictives en [illegible] qui a trait aux approches de piste et [illegible] surfaces de transition.

Le [illegible] précis [illegible] la nature et la portée du règlement de zonage [illegible] l'aéroport de Fort Norman peut être déterminé par examen du document officiel enregistré [illegible] septembre 1993 au bureau des titres [illegible] biens-fonds de Yellowknife (T.N.-O.) sous [illegible] numéro 72,682.

[illegible]

Règlement [illegible] zonage concernant l'aéroport [illegible] Fort Norman

<u>Titre abrégé</u>

1. <u>Règlement de zonage de l'aéroport de Fort Norman.</u>

<u>Définitions</u>

2. (1) Les définitions qui suivent s'appliquent au présent règlement :

- aéroport - L'aéroport [illegible] Fort Norman situé à proximité de Fort Norman, dans les territoires du Nord-Ouest (<u>airport</u>);

- bande - La partie rectangulaire [illegible] l'aire d'atterrissage de l'aéroport qui comprend la piste aménagée pour le décollage et l'atterrissage [illegible] aéronefs dans une direction déterminée, et dont la description figure [illegible] partie IV [illegible] l'annexe (<u>strip</u>);

- point de repère [illegible] l'aéroport - Le point décrit à la partie I [illegible] l'annexe (<u>airport reference point</u>);

- surfaces d'approche - Plans inclinés imaginaires s'élevant [illegible] l'extérieur à partir de chaque extrémité d'une bande et dont la description figure à [illegible] partie II de l'annexe (<u>approach surfaces</u>);

- surfaces de transition - Plans inclinés imaginaires s'élevant vers l'extérieur à partir [illegible] limites latérales d'une bande [illegible] de ses surfaces d'approche et dont [illegible] description figure [illegible] partie V de l'annexe (<u>transitional surfaces</u>);

- surface extérieure - Plan imaginaire situé au-dessus et dans le voisinage immédiat de l'aéroport et dont la description figure à la partie III de l'annexe (<u>outer surface</u>);

(2) Pour l'application du présent règlement, l'altitude du point de repère [illegible] l'aéroport [illegible] de 98,3 m au-dessus du niveau [illegible] la mer.

<u>Application</u>

3. Le présent règlement s'applique à tous les terrains, y compris [illegible] emprises de voies publiques, situés aux abords ou dans [illegible] voisinage de l'aéroport et dont [illegible] description figure [illegible] partie [illegible] l'annexe

<u>Dispositions générales</u>

4. Il est interdit d'ériger ou [illegible] construire, sur un terrain visé par le présent règlement, un bâtiment, ouvrage ou objet, ou un rajout à un bâtiment, ouvrage ou objet existant, dont le sommet serait plus [illegible] que

[illegible] les surfaces d'approche;
b) [illegible] surface extérieure;
c) [illegible] surfaces [illegible] transition.

<u>Végétation</u>

5. Lorsque, sur un terrain visé par le présent règlement, la végétation croît au-delà [illegible] d'une surface [illegible] l'article 4, le [illegible] peut exiger que le propriétaire [illegible] le locataire [illegible] terrain [illegible] enlève l'excédent

ANNEXE

<u>(Articles 2 et 3)</u>

Partie I
<u>Description du point de repère de l'aéroport</u>

Le point [illegible] repère de l'aéroport, figurant [illegible] plan de zonage [illegible] l'aéroport [illegible] Fort Norman n° E.2969 daté du [illegible] janvier 1992, est un point situé sur l'axe de [illegible] piste 05-23 [illegible] 457 m du [illegible] la piste 23

Partie II
<u>Description des surfaces d'approche</u>

Les surfaces d'approche, figurant sur le plan [illegible] zonage [illegible] l'aéroport de Fort Norman n° E.2969 daté [illegible] 30 janvier 1992, sont des plans attenants à chacune [illegible] extrémités de la bande associée à la piste 05-23 et [illegible] décrites comme suit :

a) un plan attenant à l'extrémité [illegible] bande associée à l'approche de [illegible] piste [illegible] et incliné à raison de 1 [illegible] dans le [illegible] vertical contre 25 m dans [illegible] horizontal [illegible] qui s'élève jusqu'à une ligne horizontale imaginaire tracée perpendiculaire [illegible] prolongement de l'axe de la bande à [illegible] m, au-dessus de l'altitude de l'extrémité de la bande, et [illegible] 500 m, dans le sens horizontal, de l'extrémité [illegible] la bande, [illegible] extrémités extérieures de cette ligne horizontale imaginaire étant [illegible] 280 m du prolongement de l'axe [illegible] bande;

b) un plan attenant [illegible] l'extrémité de la bande [illegible] à l'approche [illegible] la piste 23 et incliné à raison de 1 m dans [illegible] sens vertical contre 25 m dans le sens horizontal et qui s'élève jusqu'à une ligne horizontale imaginaire [illegible] perpendiculaire au prolongement de l'axe de [illegible] bande à 100 m, au-dessus de l'altitude de l'extrémité de la bande, et à [illegible] m, dans [illegible] sens horizontal, de l'extrémité de la bande, les extrémités extérieures [illegible] ligne horizontale imaginaire étant [illegible] m du prolongement de l'axe [illegible] la bande.

Partie III
<u>Description de la surface extérieure</u>

La surface extérieure, figurant sur le plan [illegible] zonage [illegible] l'aéroport [illegible] Fort Norman n° E.2969 daté du 30 janvier 1992, [illegible] un plan imaginaire situé à l'altitude constante de 45 [illegible] au-dessus [illegible] l'altitude du point de repère [illegible] l'aéroport; cette surface extérieure est toutefois située à 9 [illegible] au-dessus du [illegible] lorsque [illegible] plan décrit ci-dessus [illegible] moins [illegible] 9 m au-dessus de la surface du sol

Partie IV
<u>Description de la bande</u>

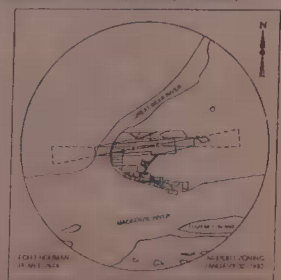
La bande [illegible] à la piste 05-23, figurant sur le plan de zonage de l'aéroport [illegible] Fort Norman n° E.2969 [illegible] du [illegible] janvier 1992, est une bande d'une largeur de 60 m, soit 30 m de chaque côté de l'axe [illegible] la piste, et d'une longueur [illegible] 1 034 m.

Partie V
<u>Description des surfaces de transition</u>

Les surfaces de transition, figurant sur le plan [illegible] zonage de l'aéroport de Fort Norman n° E.2969 [illegible] du 30 janvier 1992, sont [illegible] plans [illegible] à raison de 1 m dans le sens vertical contre 5 m dans [illegible] sens horizontal, perpendiculaires [illegible] l'axe et [illegible] prolongement de l'axe [illegible] la bande, et qui s'élèvent vers l'extérieur [illegible] partir des limites latérales de la bande et de [illegible] surfaces d'approche jusqu'à leur intersection avec la surface extérieure.

Partie VI
<u>Description des terrains visés par le présent règlement</u>

[illegible] limites extérieures [illegible] terrains visés par [illegible] présent règlement, qui figurent sur [illegible] plan de zonage de l'aéroport de Fort Norman n° E.2969 [illegible] du 30 janvier 1992, [illegible] marquées par [illegible] cercle ayant un rayon de [illegible] 000 [illegible] et comme centre le point de repère [illegible] l'aéroport.





EDITORIAL

Le Parti réformiste s'organise pour la rentrée parlementaire

Version moderne de Réal Caouette et de ses créditistes

C'est tranquille à Ottawa. Les députés et les ministres en sont encore à l'étape de familiarisation à leur nouvel environnement de travail et à leurs nouvelles fonctions. Les ministres, notamment, étudient les multiples dossiers prioritaires de leurs ministères et planifient leur agenda de réalisations pour la rentrée parlementaire de 1994.

Pendant ce temps, les journalistes fourmillent sur la colline et ramassent les miettes d'information qui leur parviennent.

Ces miettes contiennent parfois quelques contrats d'hélicoptères, des ententes de libre-échange nord-américaines (et les réticences du nouveau premier ministre canadien à cet égard) et des chicanes de bureaux.

Ce dernier item nous amène à regarder d'un oeil moqueur ces suppôts de la réforme canadienne, les députés du Parti réformiste.

Durant les élections, ils attaquaient copieusement les avantages des parlementaires canadiens au nom de la lutte contre le déficit et la dette publique. C'est ce parti qui prétendait éliminer le déficit sur une période de trois ans.

Or, les voilà «pas contents du tout» de ne pas obtenir les beaux bureaux de la colline parlementaire. Il faut dire que plus de 270 députés ont fait leur choix avant eux. Le pire, c'est que ces foutus séparatistes ont eu le choix avant eux. Pour un parti qui prônait la restriction, ses députés semblaient bien prêts à prendre les meilleurs bureaux. La politique canadienne est fascinante.

Le Parti réformiste ne cessera de nous étonner et s'organise présentement pour une guerre de tranchées avec le gouvernement libéral et l'opposition officielle, le Bloc québécois.

Les réformistes s'organisent actuellement en sept comités pour développer les positions du parti et pour analyser la performance du gouvernement. Ces comités nous préparent à des sessions colorées, comme à la belle époque de Réal Caouette et de ses créditistes.

Ces sept comités sont supposés saisir le coeur de la société canadienne : affaires économiques, finances publiques, affaires sociales, ressources naturelles, justice, défense nationale et... affaires des vétérans. Voilà, la réalité canadienne est cernée... si on oublie le dossier crucial constitutionnel, le dossier des affaires autochtones et le dossier de la condition féminine, évidemment.

Que nous réservent les futurs débats à la Chambre des communes ? Plein de bons mots généreux à n'en pas douter !

Un des deux critiques en matière de bilinguisme sera un député unilingue anglophone de Calgary, la ville des chapeaux de cow-boy. Cet homme d'affaires, Jim Bilye, scrutera à la loupe les coûts du bilinguisme et sa répartition. «Vous n'avez pas besoin de parler français pour examiner des chiffres», a-t-il déclaré. Ça l'aiderait peut-être à comprendre la réalité des francophones vivant en milieu minoritaire et la réalité canadienne dans son ensemble.

Autre bonne nouvelle, c'est un policier municipal qui s'occupera des dossiers de l'immigration et du multiculturalisme.

J'ai hâte que la prochaine session parlementaire à Ottawa ait lieu.

Alain Bessette



Directeur : Alain Bessette
Journaliste : Karen Lajoie
Journaliste coopérant et photographie : Emmanuel Carcano
Collaboratrice et Correctrice d'épreuves : Pascale Labé
Correspondant national : Yves Lusignan

L'Aquilon est membre associé de l'Association de la presse francophone hors Québec (A.P.F.) et son tirage est présentement de 1000 exemplaires chaque vendredi. La publication de *L'Aquilon* est rendue possible grâce à une subvention du Secrétariat d'Etat. *L'Aquilon* est la propriété de la Fédération Franco-TéNOise et de ses constituantes par le biais de la société les *Éditions franco-ténoises/L'Aquilon*.

Sauf pour l'éditorial, les textes n'engagent que la responsabilité de leur auteur(e) et ne constituent pas nécessairement l'opinion de *L'Aquilon*. Toute correspondance adressée au journal doit être signée et accompagnée de l'adresse ainsi que du numéro de téléphone de l'auteur(e). La rédaction se réserve le droit de corriger ou d'abréger tout texte. Dans certains cas où les circonstances le justifient, *L'Aquilon* accédera à une requête d'anonymat. Toute reproduction partielle est fortement recommandée à condition de citer la source.

L'Aquilon
C.P. 1325, Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9
Tél. : (403) 873-6603 Télécopieur : (403) 873-2158

La violence envers les femmes est particulièrement élevée [redacted] Colombie-Britannique et en Alberta

Terre-Neuve : l'exception qui confirme la règle

51 % des femmes ont été victimes de violence une fois dans leur vie!

Ottawa - La moitié des femmes canadiennes ont été victimes d'au moins un acte de violence physique ou sexuelle depuis l'âge de 16 ans et une femme sur 10 a été victime de violence en 1992.

C'est en Colombie-Britannique où le taux de violence chez les femmes est le plus élevé (59 %), de même qu'en Alberta (58 %). L'Ontario (53 %) dépasse aussi la moyenne nationale. l'Ile-du-Prince-Edouard (51 %) [redacted] le même taux que l'ensemble du pays. La Nouvelle-Ecosse (50 %), le Manitoba (49 %), la Saskatchewan, le Québec et le Nouveau-Brunswick, avec 46 %, ont des taux qui se situent près de la moyenne nationale. Par contre, à Terre-Neuve, le taux de violence envers les femmes est de 33 %, beaucoup plus bas que la moyenne [redacted] pays.

Les résultats de la première enquête nationale sur la violence faite aux femmes, qui a été réalisée par Statistique Canada, confirment qu'il s'agit d'un phénomène répandu et généralisé au sein de la société canadienne, quelque soit le milieu socio-économique. La violence envers les femmes est toutefois un peu plus élevée dans les grands centres urbains.

L'enquête démontre que 25 % de l'ensemble des femmes ont été victimes de violence physique ou sexuelle de la part d'un mari ou d'un conjoint. Dans 43 % des cas de violence, l'agresseur avait consommé de l'alcool. Le taux de violence est d'ailleurs six fois plus élevé lorsque le mari ou le conjoint consomme régulièrement de l'alcool.

Les résultats démontrent aussi que dans 45 % des cas, les femmes victimes de violence connaissaient leur agresseur. Seulement 23 % des femmes victimes de violence ont été la cible d'un inconnu. Dans un cas sur cinq, les femmes [redacted] subi des blessures physiques. Seulement 5 % des femmes ont [redacted] l'objet de menaces seulement.

L'enquête corrobore la théorie du cycle de la violence. Les hommes risquent davantage d'avoir un comportement violent s'ils ont été témoins de la violence infligée à leur mère. Le cycle n'est donc pas prêt de s'arrêter, puisque 39 % des femmes ont déclaré que leurs enfants ont été témoins de la violence de leur conjoint.

La violence est telle, que six femmes sur 10 admettent avoir peur lorsqu'elles marchent seules dans leur quartier lorsqu'il fait noir. Les femmes de Terre-Neuve et de la Saskatchewan sont les moins préoccupées quant à leur sécurité personnelle; celles de l'Alberta et de la Nouvelle-Ecosse [redacted] les plus fortes inquiétudes.

L'organisme fédéral a interrogé 12 300 femmes de 18 ans et plus. Il s'agit d'un échantillon particulièrement élevé, puisque Statistique Canada n'interroge habituellement que de 2 000 à 3 000 personnes dans le cadre de ses enquêtes. L'enquête, une première mondiale qui a coûté au gouvernement fédéral 1,9 million de dollars, ne portait que sur les actes considérés comme une infraction par le Code criminel. Statistique Canada n'a pas cherché à savoir si la violence était plus élevée chez les francophones que chez les anglophones. Enfin, l'enquête ne portait que sur les provinces canadiennes à l'exclusion du Yukon et des Territoires.

Une sur 10 [redacted] cours des 12 derniers mois

Au cours des 12 mois qui ont précédé l'enquête, [redacted] femme sur 10 a subi des actes de violence. Même [redacted] femmes provenaient de tous les milieux, les taux de violence les plus élevés ont été déclarés chez les femmes dont le revenu était inférieur à 15 000$, chez les jeunes femmes âgées de 18 à 24 ans et chez celles qui avaient fait certaines études postsecondaires.

La nouvelle secrétaire d'Etat à la Condition féminine, Sheila Finestone, a déclaré dans un communiqué que le gouvernement était déterminé à rendre les rues et les maisons plus sûres. Conformément à son programme électoral, le gouvernement [redacted] l'intention, dit-elle, de lancer une campagne nationale de sensibilisation du public et de prendre des mesures qui obligeraient l'agresseur à quitter le foyer conjugal.

Plus important encore, le gouvernement confirme son intention d'accorder des crédits supplémentaires aux organismes qui viennent en aide aux femmes battues et à leurs enfants et annonce qu'il prendra des mesures sévères contre la pornographie violente et dégradante.

APF

Vous souhaitez faire connaître vos opinions ? Vous n'êtes pas d'accord avec tel ou tel article ou telle ou telle idée ? Eh bien, faites le savoir ! Nous nous ferons un plaisir de publier votre courrier.

Dépôt du budget en capital 1994-1995

Un budget qui favorise le développement

Le ministre des Finances des T.N.-O., John Pollard, a présenté le 19 novembre dernier le budget [redacted] capital du gouvernement territorial pour 1994-1995, budget qui s'élève [redacted] plus de 180 millions de dollars.

«Ce budget, c'est beaucoup plus que les sommes monétaires allouées pour fournir des infrastructures dans les communautés (...) C'est également tout ce qui favorise la formation, la création d'emploi et le développement du commerce dans le Nord». C'est en ces termes que le ministre Pollard a introduit son budget aux membres de l'Assemblée législative.

Le gouvernement des T.N.-O. voit son budget en capital augmenter de près de 4,3 millions de dollars, en hausse de 2,2 % comparativement à l'an dernier. «Cette augmentation en cette période de compression budgétaire illustre la priorité que le gouvernement donne aux infrastructures», a expliqué John Pollard.

Le ministre a indiqué que la première priorité du gouvernement est le logement, suivi de près par la construction d'infrastructures scolaires. Pourtant, à la lumière des chiffres soumis, c'est le ministère des Transports qui prend la part du lion en recevant plus de 37,4 millions de dollars, une hausse de 11 % par rapport à l'année précédente. L'éducation arrive bonne deuxième avec un budget en capital de près de 37,3 millions de dollars en hausse de 16,9 %. Quant à la priorité du gouvernement, le logement, son budget en capital se retrouve au quatrième rang (derrière les Affaires municipales et communautaires) avec un budget de 32 millions, en hausse de seulement 3 % par rapport à l'an dernier.

A l'occasion du dépôt de son budget en capital, le ministre des Finances en a profité pour souligner l'apport considérable [redacted] développement de la main-d'oeuvre locale que ces investissements peuvent occasionner, notamment à l'aide des programmes de formation en milieu de travail.

M. Pollard a réaffirmé la volonté du gouvernement de poursuivre [redacted] politique préférentielle en faveur des entreprises locales, ce qui encourage les entreprises et la main-d'oeuvre du Nord. C'est la raison pour laquelle ce budget est déposé à l'automne, de façon [redacted] ce que les communautés, les entreprises et les ministères puissent mieux se préparer avant la chaude saison de construction.

Le dépôt du budget d'opération du GTNO est prevu pour la session législative d'hiver.

Alain Bessette

Recommandation du comité permanent des Finances

Reprioriser les travaux du ministère des Transports

A la suite du dépôt du budget [redacted] capital par le ministre des Finances des T.N.-O., John Pollard, les députés du comité permanent des Finances ont recommandé de réviser les priorités du ministère des Transports.

Au départ, le ministère des Transports proposait les trois priorités suivantes à court terme dans le domaine de la reconstruction et du pavage des routes : reconstruction et pavage de la route 3 (de Fort Providence à Yellowknife), reconstruction de la route 8 (la route Dempster) et les routes locales d'accès (Rae-Edzo).

Le comité reconnaît l'excellent travail du ministère au cours des dernières années : en 1988, 72 % du réseau routier était constitué de routes de gravelle non traitées, alors que cela ne représente plus que 31 % aujourd'hui.

De plus, le comité reconnaît les raisons financières qui motivent le ministère mais s'inquiète de l'ampleur des sommes investies dans le projet de la route 3 qui se font au détriment d'autres projets de construction de route dans des régions moins peuplées.

Le comité a donc recommandé au gouvernement de revoir ses priorités à court terme pour tenter de maximiser les effets de ces travaux sur un plus grand nombre de citoyens.

Il recommande aussi de tenir compte des priorités suivantes dans cet effort de maximisation : la route 5 (Fort Smith), la route 8 (Dempster), la route 6 (Fort Résolution) et la route 1 (Fort Simpson).

Alain Bessette



Pascal Drouin, élève en 7e année à Allain Saint-Cyr, est l'heureux gagnant du concours de cartes de Noël lancé par l'Association franco-culturelle de Yellowknife. C'est son dessin qui a été retenu pour la traditionnelle carte de Noël de l'Association. Il a reçu 25$ pour l'achat de livres en français des mains de François Boucher, permanent de l'AFCY. Le deuxième prix revient à Karine Picard (15$) et le troisième à Jean-Frédéric Sauvage (10$). La carte sera envoyée entre le 6 et le 10 décembre, avec une invitation pour le party de Noël.



Transports Canada **Aéroports** — Transport Canada **Airports**

AVIS [redacted] PUBLIC
MINISTERE DES TRANSPORTS
AÉROPORT D'AKLAVIK

Le ministre des Transports, M. Douglas Young, désire [redacted] que le règlement de zonage [redacted] l'aéroport d'Aklavik, C.P 1993-1538 du 21 juillet 1993, a été établi en vertu du pouvoir conféré par l'article 5.4 de la Loi sur l'aéronautique, chapitre A-2, S.C. 1985, selon l'annexe ci-après.

Le projet [redacted] règlement de zonage impose une limite [redacted] la hauteur des nouveaux bâtiments, ouvrages ou objets ou [redacted] rajouts [redacted] bâtiments, ouvrages ou objets existants, [redacted] compris la plantation [redacted] terrains contigus à l'aéroport. En outre, [redacted] propriétaires [redacted] terrains [redacted] dans les [redacted] la surface extérieure, dans un rayon [redacted] m [redacted] point [redacted] repère de l'aéroport, devront limiter la hauteur de toute nouvelle construction à 45 m au-dessus de l'altitude de ce point et [redacted] conformer à des exigences plus restrictives en ce qui a trait aux approches de piste et aux surfaces de transition.

Le détail précis [redacted] nature et la portée du règlement [redacted] zonage [redacted] l'aéroport d'Aklavik peut être déterminé par examen du document officiel enregistré [redacted] 14 septembre [redacted] au bureau [redacted] de biens-fonds de Yellowknife (T.N.-O.) [redacted] numéro 72,681.

[redacted]

Règlement [redacted] zonage concernant l'aéroport d'Aklavik

Titre abrégé

1. Règlement de zonage de l'aéroport d'Aklavik.

Définitions

2. (1) Les définitions qui suivent s'appliquent au présent règlement :

[redacted] aéroport > L'aéroport d'Aklavik situé [redacted] proximité d'Aklavik, dans [redacted] territoires du Nord-Ouest (airport);

< bande > La partie rectangulaire de l'aire d'atterrissage de l'aéroport [redacted] comprend [redacted] piste aménagée pour la décollage [redacted] l'atterrissage [redacted] aéronefs dans [redacted] direction déterminée, et dont la description figure à [redacted] partie IV de l'annexe (strip);

[redacted] point de repère de l'aéroport [redacted] Le point décrit [redacted] partie I de l'annexe (airport reference point);

< surfaces d'approche > Plans inclinés imaginaires s'élevant vers l'extérieur à partir [redacted] chaque extrémité d'une bande et dont la description figure à la partie II [redacted] l'annexe (approach surfaces);

< surfaces de transition [redacted] inclinés imaginaires s'élevant [redacted] l'extérieur [redacted] partir des limites latérales d'une bande et de [redacted] surfaces d'approche et dont [redacted] description figure [redacted] la partie V [redacted] l'annexe [redacted] tional surfaces);

< surface extérieure > Plan imaginaire [redacted] au-dessus et dans le voisinage immédiat de l'aéroport et [redacted] la description figure [redacted] la [redacted] III [redacted] l'annexe (outer surface).

(2) Pour l'application du présent règlement, l'altitude du point de repère [redacted] l'aéroport est de 6,7 [redacted] au-dessus du [redacted] de la mer.

Application

3. Le présent règlement s'applique à tous les terrains, y compris [redacted] emprises [redacted] publiques, [redacted] aux abords [redacted] dans le voisinage de l'aéroport et dont [redacted] description figure à [redacted] partie VI de [redacted]

Dispositions générales

[redacted]. Il est interdit d'ériger ou de construire, sur [redacted] terrain visé par le présent règlement, un bâtiment, ouvrage [redacted] objet, ou un rajout [redacted] un bâtiment, ouvrage [redacted] objet existant, dont le [redacted] serait plus [redacted] que

a) les [redacted] d'approche;
b) [redacted] surface extérieure
c) [redacted] surfaces [redacted] transition.

Végétation

[redacted] Lorsque [redacted] visé par le présent règlement, [redacted] végétation croît au-delà du [redacted] d'une surface visée à l'article 4, le [redacted] peut exiger [redacted] propriétaire ou [redacted] locataire du terrain en enlève [redacted]

ANNEXE

(Articles 2 et 3)

Partie I
Description du point de repère de l[redacted]

Le point [redacted] repère [redacted] l'aéroport, figurant [redacted] plan [redacted] zonage [redacted] l'aéroport d'Aklavik n [redacted] 2982 [redacted] du 23 mars [redacted] point situé sur l'axe de [redacted] piste 12-30 [redacted] 457 [redacted] du seuil [redacted] 30.

[redacted] II
Description des surfaces d'approche

Les surfaces d'approche, figurant sur le plan [redacted] zonage [redacted] l'aéroport d'Aklavik n E.2982 daté du 23 [redacted] 1992, sont des plans [redacted] chacune [redacted] extrémités de la bande [redacted] la piste 12-30 [redacted] sont décrites [redacted] suit :

[redacted] un plan attenant à l'extrémité de [redacted] bande associée à l'approche de la piste 12 et incliné [redacted] raison de 1 m dans [redacted] vertical contre [redacted] m dans le [redacted] horizontal et qui s'élève jusqu'à [redacted] ligne horizontale imaginaire tracée perpendiculaire au prolongement de l'axe [redacted] la bande à 83,3 m, au-dessus de l'altitude de l'extrémité [redacted] bande, et à 2 500 [redacted] dans le sens horizontal, de l'extrémité de la bande, [redacted] extrémités extérieures [redacted] ligne horizontale imaginaire étant à [redacted] m [redacted] prolongement de l'axe de [redacted] bande;

b) un plan attenant à l'extrémité [redacted] bande [redacted] à l'approche de la piste 30 et incliné [redacted] raison de 1 m dans [redacted] sens vertical [redacted] 30 [redacted] dans [redacted] sens horizontal et qui s'élève jusqu'à une ligne horizontale imaginaire tracée perpendiculaire au prolongement de l'axe de la bande à 83,3 m, [redacted] dessus de l'altitude de l'extrémité de [redacted] bande, et [redacted] 500 m, dans [redacted] horizontal, de l'extrémité de [redacted] bande, les extrémités extérieures de cette ligne horizontale imaginaire étant à [redacted] m [redacted] prolongement de l'axe de la bande.

Partie III
Description de la surface extérieure

La surface extérieure, figurant sur le plan [redacted] zonage de l'aéroport d'Aklavik [redacted] E.2982 [redacted] du 23 mars 1992, [redacted] plan imaginaire [redacted] à l'altitude constante [redacted] m au-dessus de l'altitude du point de repère de l'aéroport; cette surface extérieure est toutefois située [redacted] m au-dessus du sol lorsque le plan décrit ci-dessus est à moins de 9 m au-dessus [redacted] la surface du [redacted].

PARTIE IV
Description de la bande

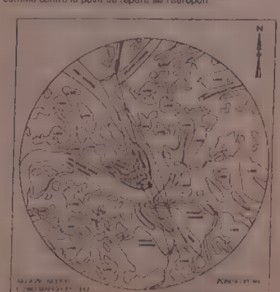
La bande associée [redacted] piste 12-30, figurant [redacted] plan de zonage [redacted] l'aéroport d'Aklavik n E.2982 [redacted] du 23 mars 1992, est [redacted] d'une largeur [redacted] m, soit 45 [redacted] de chaque [redacted] l'axe [redacted] piste, [redacted] d'une longueur de 1 [redacted] m

PARTIE V
Description des surfaces de transition

Les [redacted] transition, figurant sur le plan [redacted] zonage de l'aéroport d'Aklavik [redacted] E.2982 [redacted] du 23 [redacted] 1992, sont [redacted] plans inclinés à raison [redacted] 1 m dans [redacted] vertical contre 7 [redacted] dans le [redacted] horizontal, perpendiculaires [redacted] l'axe et [redacted] prolongement de l'axe de [redacted] bande, et qui s'élèvent [redacted] l'extérieur à partir [redacted] limites latérales de [redacted] bande et de [redacted] surfaces d'approche jusqu'à leur intersection [redacted] la surface extérieure.

PARTIE VI
Description des terrains visés par le présent règlement

[redacted] limites extérieures [redacted] terrains [redacted] par le présent règlement, qui figurent sur le plan de zonage [redacted] l'aéroport d'Aklavik n E.2982 daté du 23 mars 1992, sont marquées [redacted] cercle ayant [redacted] rayon de [redacted] m [redacted] comme centre le point de repère [redacted] l'aéroport



Canada

Les services dans les langues officielles à l'hôpital Stanton de Yellowknife

Le rôle humain des interprètes

Depuis un an, l'hôpital Stanton de Yellowknife s'est doté d'un service d'interprétation pour aider les malades, les soutenir et les orienter dans leur langue. Neuf langues sont ainsi représentées par ces interprètes dont le rôle dépasse celui de la simple traduction.

Plus de la moitié des patients qui fréquentent l'hôpital Stanton de Yellowknife sont des autochtones (55%).

C'est pour cette raison, entre autres, que depuis un an les services dans les langues officielles se sont considérablement développés. Auparavant, lorsque l'hôpital avait besoin d'un interprète, il fallait contacter le bureau des langues de Yellowknife. Mais il était parfois difficile d'obtenir un interprète lorsque l'Assemblée législative était en session.

Une grande partie de ces patients viennent de communautés isolées du Nord. «Ces gens-là sont un peu perdus dans le système à Yellowknife», explique Jean-Guy Bouvrette, responsable des services dans les langues officielles à l'hôpital.

Le rôle de l'interprète est multiple. Il est surtout humanitaire et social. «Il arrive souvent, poursuit Jean-Guy, que les interprètes autochtones reçoivent les patients chez eux. Parfois même, ils s'occupent de leur lavage, ils cuisinent des plats traditionnels. C'est sur leur temps et à leurs frais. Ça ne se dit jamais. C'est fait par sympathie et gentillesse. Leur rôle consiste aussi à communiquer avec la famille, à rendre visite aux malades tous les jours».

«Parfois même, ils vont faire des courses pour eux. Il arrive qu'ils reconduisent les patients à l'aéroport. Les gens pensent que l'interprète ne fait qu'interpréter. Mais ça représente seulement 40% de leur temps». Parmi les patients autochtones qui viennent à Stanton, une minorité parle très bien l'anglais et une majorité parle assez bien.

Mais quand on touche au domaine médical, à la santé d'un individu, c'est toujours beaucoup plus facile dans sa langue maternelle. D'autant plus que bien souvent, même si les patients se débrouillent en anglais, ils ne maîtrisent pas forcément la terminologie médicale.

Le bureau des interprètes, situé au deuxième étage de l'hôpital, est aussi un lieu de rencontres où viennent jaser interprètes et malades. «C'est une sorte de petit salon pour eux», explique Jean-Guy.

Le contact entre les interprètes et les patients ne s'établit pas uniquement à l'hôpital. Il se fait souvent par téléphone. Les malades qui viennent de communautés isolées appellent avant leur voyage pour obtenir des informations diverses.

Un service demandé

Le service des interprètes est parfois demandé par d'autres institutions de Yellowknife. C'est le cas de la prison qui avait besoin récemment d'un interprète netsilik. «Ils ont appelé le bureau des langues, explique Jean-Guy, qui les a renvoyés à l'hôpital». Bientôt, les interprètes bénéficieront d'un cours en terminologie médicale qui était auparavant dispensé à Fort smith. Un pas de plus dans l'élaboration de ce service de plus en plus demandé.



De gauche à droite : Lawrence Beaulieu (chipewyan), David Evalik (inuinnaqtun) et Jean-Guy Bouvrette (français). Les autres interprètes sont : Bertha Jaeb, Terry Etsemba, Susan Etsemba, Mary Laing (dogrib), Laura Domkowsky, Clayton Nahanni, Rita Denneron, Hope Freda (south slavey), Mary Wilson, Dora Duncan, Sarah Cleary, Betty Baton, Joan Singh (north slavey), Annie Kendie (gwich'in), Velma Popma (cri), Annie Yourchenko, Emily Jones, Naskatay Janet (chipewyan), Grace Poirier, Helen Adlem (netsilikmiutut) et Flossie Oakoak (inuinnaqtun).

Avis et Appels d'offres

La jeune chanteuse d'Arviat est en négociations avec EMI

Susan Aglukark chante l'espoir de son peuple

Susan Aglukark a commencé sa carrière musicale à l'âge de sept ans, en chantant des cantiques dans l'église d'Arviat où son père qui était pasteur officiait. Aujourd'hui, 20 ans plus tard, elle poursuit sa vocation, mais elle a changé de registre puisqu'elle raconte désormais les expériences et les espoirs de son peuple, les Inuit, pour toucher un plus grand public.



À 27 ans, Susan Aglukark a déjà enregistré trois disques.

Susan Aglukark est actuellement en négociations avec la compagnie internationale EMI pour un contrat. Ce n'est pas cependant son premier pas vers le succès puisqu'elle [redacted] déjà trois disques laser indépendants à son actif, mais cette nouvelle étape de sa vie arrive après des mois de réflexion personnelle.

Au début, la musique était pour elle un moyen d'exprimer ses idées les plus profondes et de parler de ses expériences, en particulier des problèmes du grand Nord, mais elle n'avait jamais pensé à faire carrière avant 1991. A cette époque-là, elle travaillait comme assistante personnelle de Rosemarie Kuptana, la présidente de la Inuit Tapirisat du Canada (ITC) à Ottawa. Elle chantait alors déjà le soir.

A la veille des négociations constitutionnelles, dans lesquelles Mme Kuptana s'est fortement engagée, Susan Aglukark doit prendre une décision et choisit entre ses deux emplois.

Avec le soutien de Mme Kuptana, elle choisit la musique. «Je savais que je n'étais pas politicienne», racontait-elle récemment à Yellowknife. Mais beaucoup de gens la voient comme une «politicienne-chanteuse», à cause de ses paroles engagées qui traitent des problèmes sociaux du Nord.

«C'est ma réalité»

«EMI ne veut pas changer ma façon de chanter et c'est important, parce que je veux continuer à écrire des chansons qui parlent des problèmes sociaux du Nord. C'est ma réalité et celle des autochtones ici», explique Susan Aglukark.

Victime d'abus sexuel quand elle était jeune, elle a enfin pu témoigner devant la cour en 1989 contre son agresseur. Celui-ci a été condamné, mais la chanteuse est restée marquée par cet épisode de sa vie.

«J'ai voulu utiliser mes expériences personnelles dans mon travail. J'ai été une victime et je ne l'oublierai jamais. Je continue de parler de cette question et personne ne peut dire la douleur qui est la mienne quand je chante. Je parle ainsi directement à mon peuple; il me comprend».

Pour elle, le fait d'être proche de plusieurs autres jeunes autochtones du Nord crée un lien entre elle et son public. Souvent, lorsqu'elle se rend dans une communauté pour un spectacle, elle prend le temps d'aller parler avec les organismes et groupes de soutien pour les victimes d'abus.

Ses chansons parlent aussi du suicide (elle a perdu trois amis et un membre de [redacted] famille ces dernières années).

Susan Aglukark chante aussi l'espoir

Mais Susan Aglukark chante aussi l'espoir. Celui d'une nouvelle génération d'Inuit, des jeunes qui verront bientôt le Nunavut devenir réalité et qui sont fiers de leurs traditions.

Ces idées, exprimées par quelqu'un d'autre, n'auraient peut-être pas le même impact sur le public. On pourrait penser à un prétexte politique pour devenir une vedette et faire beaucoup d'argent; une image créée pour séduire les médias.

Mais on sent que la motivation de Susan Aglukark est quelque chose de plus profond. Elle veut aider son peuple et lui rendre sa fierté.

Pour accomplir cela, il faut convaincre les jeunes d'aller à l'école, de s'abstenir de prendre de la drogue et de l'alcool et de considérer leur vie d'une façon positive.

Habillée d'un chandail noir portant le logo d'EMI et portant des boucles d'oreilles en argent représentant des danseurs de *drum* Inuit, Susan Aglukark semble être à l'aise face aux médias et aux pressions que peut subir une jeune artiste de son âge dont la carrière semble prometteuse.

Mais, selon elle, cela n'est pas vrai. Elle explique qu'elle est toujours mal à l'aise lorsqu'elle chante devant un public.

«Je suis toujours nerveuse avant un spectacle, mais c'est agréable lorsque le spectacle commence», dit-elle.

Elle et son impresario, Mme Val Haas, doivent prendre une décision par rapport au contrat avec EMI avant la fin février. Mais Mme Haas, autrefois directrice générale du ITC, est à 90% certaine que les termes du contrat pourront être negociés à temps.

«Nous sommes déjà en train d'enregistrer les premières chansons pour le premier disque que nous ferons avec EMI. Pour nous, il n'y a pas de doute au sujet de la signature de ce contrat», a déclaré Mme Haas».

«A partir du moment où nous avons rencontré les représentants de la compagnie en mars dernier, je savais que j'aurai le contrat. Mais au début, j'hésitais parce que cela allait être déterminant pour 10 à 15 prochaines années de ma vie».

«C'est une aventure qui vaut le coup d'être tentée, souligne Susan Aglukark, qui avait quitté Arviat pour une durée d'un an en 1990. Avec ce contrat, il se peut que je ne retourne jamais vivre dans le Nord», déclare-t-elle, non sans émotion.

C'est après avoir longuement réfléchi que Susan Aglukark a décidé de poursuivre dans cette voie, pas seulement pour elle, mais aussi pour les jeunes Inuit.

Quand la nouvelle de son contrat deviendra publique au mois de février, une autre porte s'ouvrira pour l'avenir des jeunes de Grise Fiord, d'Arviat, de Coppermine et d'autres petites communautés.

Karen Lajoie

Derrière la brillante architecture, des installations pas toujours pratiques

Parcours d'un aveugle dans le labyrinthe de l'Assemblée

Au premier coup d'oeil, le nouveau bâtiment de l'Assemblée législative est [redacted] brillante réalisation architecturale, toute de verre et d'ardoise, avec de grands foyers dans lesquels la lumière rentre à flots. Mais une expérience réalisée le 23 novembre m'a permis, grâce à des lunettes spéciales, de [redacted] mettre dans la peau d'une aveugle et de constater que ce bâtiment souffre de plusieurs lacunes.

Le terme «aveugle» ne désigne pas seulement ceux qui ne peuvent rien voir. Selon Mme Lydia Bardak, directrice générale de l'Institut canadien pour les aveugles dans les T.N.-O., 90% des aveugles peuvent distinguer des lumières fortes, des couleurs ou des formes. Cette nuance devrait guider les architectes lorsqu'ils conçoivent un nouveau bâtiment.

Ma visite guidée a commencé à la porte centrale, composée de deux grands battants vitrés encadrés par du métal. Les murs de chaque côté de la porte sont eux aussi en verre.

Mme Bardak était impressionnée par la conception intelligente de cette entrée principale. Le contraste existant entre les poignées et les cadres d'une part, et les vitres d'autre part, sont aisément perceptibles. De plus, un tapis commençant à l'extérieur et se prolongeant sur [illegible] pieds à l'intérieur du bâtiment, avertit les aveugles que leur environnement va changer.

Ce genre d'astuce est souvent utilisé par les architectes pour avertir les aveugles qu'ils vont rencontrer des obstacles. Seule petite différence en ce qui concerne l'Assemblée, le tapis en question a été mis en place pour que les gens ne glissent pas pendant l'hiver avec leurs bottes mouillées!

Les aveugles se servent aussi beaucoup des sons pour s'orienter. Je poursuis ma visite et dans le foyer, j'entends des bruits de discussions. En entrant, je comprends qu'un agent de sécurité se trouve assis à une table à gauche, par la tache blanche de sa chemise que je parviens à distinguer. Si j'étais arrivée seule dans la salle, sans savoir où me diriger, j'aurais au moins eu la possibilité de demander de l'aide.

Une fois au foyer, nous décidons de nous rendre à la cafeteria, qui se trouve à peu près à 60 pieds de l'endroit où nous sommes. Mais au milieu de ce parcours, une paroi vitrée forme obstacle et c'est là que les problèmes commencent. Deux portes, elles aussi en verre, ont été installées dans cette cloison, mais elles n'ont pas de cadres et je suis donc incapable de les trouver. De plus, la paroi comporte des angles et des recoins, mais sans couleurs distinctes et je ne peux pas non plus me rendre compte de leur existence.

Selon Mme Bardak, ce serait facile d'apporter des améliorations notables en ajoutant sur les parois des signes ou des couleurs pour les distinguer.

Après cette difficile expérience, la cafeteria est la source pour moi de nouvelles angoisses. Le matin, le soleil se lève directement à l'opposé de l'entrée principale, qui, elle aussi, est une porte en verre dans une paroi vitrée. Avec ma vision limitée, je distingue une surface lumineuse, mais je n'ai aucun moyen de savoir que la porte ne représente qu'un tiers de cet espace.

Pour un voyant, les couleurs des tables et des chaises de la cafeteria semblent très contrastées, mais avec mes lunettes, je ne distingue qu'une bande blanche sur les chaises et les tables se confondent avec le sol, dont la couleur est approchante. Des personnes qui ont une bonne vue ont elles-mêmes parfois du mal à trouver l'entrée et une personne s'est même cognée si violemment à la vitre que la porte est sortie de ses gonds.

Nous essayons l'escalier principal pour nous rendre à la galerie publique de l'Assemblée. Les trois premières marches sont faites de la même matière que le sol du foyer, les autres sont recouvertes de tapis gris et ne comportent aucune bande d'une autre couleur pour les distinguer les unes des autres. Les non-voyants n'ont donc aucun moyen de savoir où se trouve le bord des marches et, en descendant l'escalier, ils risquent de tomber en pensant avoir atteint le sol alors qu'il reste en fait encore trois marches.

Il vaut donc mieux prendre l'ascenseur. Les boutons numérotés comportent tous des signes en braille et à chaque étage, le numéro est inscrit sur le mur en relief à côté de la porte de l'ascenseur. Mme Bardak me faisait remarquer cependant que le numéro, situé à hauteur des yeux, aurait pu être installé deux pieds plus bas et plus proche de la porte. Mais au moins, à cet endroit, le dispositif est efficace et l'entrée de la galerie est clairement indiquée par une porte en bois naturel se détachant sur un mur gris.

En revanche, les toilettes publiques, dans lesquelles domine le blanc, sont un véritable cauchemar. Les murs et les portes sont beige et se confondent complètement. Les parois de chaque toilette sont ornées de carreaux verts, mais ceux-ci s'arrêtent à la porte et selon Mme Bardak, cela faciliterait la tâche aux aveugles si ces carreaux se prolongeaient encore sur deux ou trois pouces.

Le problème, c'est que les toilettes publiques ne sont pas standardisées et que dans chaque bâtiment, l'aventure recommence pour les non-voyants.

Au bout d'une heure, ma visite s'achève et je comprends mieux les problèmes que peuvent rencontrer les aveugles dans ce bijou d'architecture moderne. Selon Mme Bardak, les améliorations à apporter au bâtiment ne seraient ni difficiles à effectuer, ni coûteuses. L'ajout d'une bande blanche autour des portes pour les distinguer des murs, des changements de matériaux pour les sols afin d'indiquer des obstacles ou le passage d'une pièce à une autre et l'utilisation de lumières différentes à proximité des portes faciliteraient grandement la vie aux non-voyants se présentant à l'Assemblée. «Cet immeuble est ouvert [redacted] public, souligne Mme Bardak. (...) Avoir un bon design, ça ne coûte rien si c'est fait durant l'étape de planification».

L'Assemblée a en fait quelques longueurs d'avance, malgré les améliorations qui pourraient y être apportées, puisque selon Mme Bardak, il n'existe pas un seul bâtiment [redacted] Yellowknife qui ait été conçu en fonction des besoins des non-voyants.

Karen Lajoie

QUOI DE NEUF

Bulletin de liaison de l'Association franco-culturelle de Yellowknife - DÉCEMBRE 1993

Halloween

Le 31 Octobre dernier, au Yellowknife Inn, on a célébré l'Halloween. Beaucoup de prix ont été distribués ce soir-là. Lise Picard (100$), Roxanne Valade (75$) et Martin Béliveau (50$) ont été les trois gagnants pour les plus beaux costumes. Plusieurs autres prix de présence ont aussi été décernés. Merci beaucoup au groupe de la radio-communautaire qui a assuré l'animation musicale. Merci également à Luc Fournier et Caroline Millette pour la décoration. Merci à nos commanditaires: La Fédération Franco-TéNOise, le club de billard «Side Pocket» et le restaurant «Ryan's». Enfin merci à tous et [redacted] toutes pour avoir été présents à cette soirée.

DICTEE DES AMERIQUES

Le 20 novembre dernier, une vingtaine de personnes ont participé à la demi-finale de la dictée des Amériques, qui avait lieu à l'école Allain St-Cyr. Les grandes gagnantes sont Madeleine Fontan pour la catégorie senior-professionnel et Louise Gilbert pour la catégorie seniors-amateur. Elles iront donc à Montréal le 26 mars prochain pour représenter les Territoires du Nord-Ouest lors de la grande finale lue par Mme Antonine Maillet. Félicitations! Merci également à Marie Patterson qui a surveillé et corrigé les épreuves.

ACTIVITES A VENIR

Party rétro

Le 27 novembre prochain (samedi), l'AFCY vous invite [redacted] un party rétro, à 20h00, à l'hôtel Explorer à la salle Katimavik B. Venez danser au son de la musique des années 40-50-60. L'entrée sera gratuite pour les membres et de cinq dollars pour les non-membres. Déguisez-vous, amenez vos chips et autres bonbons, on vous attend en grand nombre. Pour plus d'information, appelez au 873-3292.

Noël

Le samedi 11 décembre 1993, au restaurant «Our Place», à 18h30, l'AFCY donnera son party des fêtes. Un menu très canadien vous sera servi, ainsi qu'un cocktail de bienvenue. De l'animation et de la musique seront de la partie pour vous faire digérer tout ça. Surveillez nos points de vente pour acheter vos billets (25$ par personne). Vous pourrez vous les procurer dès le lundi 29 novembre.

Fête pour les enfants

Le dimanche 12 décembre sera consacré aux enfants. En effet, l'AFCY, l'Association des parents, l'école Allain St-Cyr ainsi que la garderie Plein Soleil vous invitent [redacted] un dîner «pot luck» suivi d'un après-midi animé pour les enfants. Le Père Noël sera au rendez-vous et des cadeaux seront distribués [redacted] tous les enfants. Vous recevrez de l'information [redacted] ce sujet d'ici peu. En attendant, si vous voulez en savoir plus, contactez Marie Patterson au 920-2919 ou Jean-François Boucher [redacted] 873-3292.

Jour de l'an

Nous étudions présentement la possibilité d'offrir une soirée du jour de l'an pour les personnes qui seront à Yellowknife durant la période des fêtes. Surveillez les annonces dans l'Aquilon à ce sujet. Si vous êtes intéressés à faire partie du comité organisateur pour cette soirée, contactez Jean-François Boucher au 873-3292.

Théâtre

N'oubliez pas la pièce de théâtre «Il était une fois Delmas, Sask., mais pas deux fois!» présentée vendredi prochain, le 26 novembre, au NACC à 19h30. Cette activité vous est présentée par l'Association des parents francophones de Yellowknife.

Salon du livre

Les 9, 10 et 11 décembre, se tiendra un salon du livre (tout en français S.V.P.) à l'école Allain St-Cyr. Ce sera peut-être pour vous l'occasion de trouver ce petit cadeau spécial à offrir à quelqu'un que vous aimez... Des dictionnaires, des romans, des bandes dessinées... Ne manquez surtout pas ça! Informations : 920-2919 ou 873-3292.

Recette du mois

Voici une recette pour calmer les enfants trop tannant durant le temps des fêtes.

Recette pour «Boue de chou»:

Temps de préparation : 10 minutes

un sachet (quatre portions) de pouding instantané JELLO au chocolat

deux tasses de lait froid

[redacted] contenant (500ml) de crème fouettée

vingt biscuits sandwichs [redacted] chocolat écrasés (boue)

six coupes à parfait

Vers en gelée, grenouilles en gelée, fleurs en bonbon ou arachides tranchées pour la garniture.

Verser le lait dans un grand bol. Ajouter le mélange à pouding. Battre à vitesse lente au mélangeur jusqu'à ce que le tout soit lisse (un à deux minutes). Laisser reposer cinq minutes. Incorporer la crème fouettée et la moitié des biscuits écrasés au mélange. Mettre une c. à soupe de biscuits (15 ml) au fond de chaque contenant de plastique. Remplir les plats au trois-quarts avec le mélange à pouding. Couvrir avec le reste des biscuits. Garnir de vers en gelée. Réfrigérer si vous ne servez pas immédiatement (donne six portions). Déguster,...si vous avez le coeur assez solide.

Nous souhaitons dire au revoir et bonne chance à Lyne Valin qui [redacted] quitté Yellowknife récemment. Lyne était membre de l'Association. Au revoir et bonne chance dans tes entreprises futures.

ON DEMENAGE

A partir du 13 décembre, la FFT, l'Aquilon et l'AFCY emménageront dans de nouveaux locaux, situés au Precambrian Building (la porte voisine du cinéma). Si le coeur vous en dit, après les fêtes, passez nous voir pour visiter nos nouveaux locaux... Le bureau de l'Association sera donc fermé à partir du vendredi 10 décembre et jusqu'au lundi 10 janvier1994. Par contre, l'agent de développement ne sera pas en mesure de vous recevoir jusqu'au 17 janvier 1994 (cause: vacances bien méritées). Nous en profitons également pour vous souhaiter un joyeux Noël et une bonne et heureuse année.

Carte de Noël

Vous recevrez bientôt dans vo boîte aux lettres une carte de N venant de l'AFCY. Le dessin de couverture est une oeuvre de Pas Drouin, en 7e année de l'école All St-Cyr. Il est le gagnant du conco «Cartes de Noël» organisé p l'Association. Les autres gagna sont Karine Picard (deuxième pla et Jean-Frédéric Savage (troisiè place) tous deux également l'école Allain St-Cyr. Félicitatio L'Association des parents fran phones de Yellowknife a égalem remis son prix de 100 dollars (c tificat pour l'achat de livres en fr çais) pour son concours de slog Le gagnant est Marc Picard et s slogan est «Dans les T.N.-(j'grandis en français». Vous ver d'ailleurs ce slogan sur des affic très bientôt partout en ville.

Radio

Tous les dimanches matins, soye l'écoute de l'émission de radio propos d'autre chose» sur les on de CKLB 101,9 FM. C'est un r dez-vous. «A propos d'autre chos pour être au courant de l'actua francophone à Yellowknife et d les Territoires, et pour entendre dernières nouveautés musicales français...

Le «Quoi de neuf» sera de [redacted] dès la fin janvier. Nous serons a prêts pour débuter une [redacted] année en force... Vous passerez hiver agréable, rempli de nouve activités intéressantes. A bientô

JOYEUX NOEL ET BONNE HEUREUSE ANNEE A TO NOS MEMBRES !

La Société cinématographique de Yellowknife



Le Plaisir de voir :

Federico Fellini

Fellini Roma (1972)

28 novembre au NACC

En hommage à l'illustre cinéaste italien Federico Fellini, décédé lors du week-end de l'Halloween, à l'âge de 73 ans, la Société cinématographique de Yellowknife présente son film *Fellini Roma*, l'un de ses films les plus personnalisés.

La ville de Rome telle qu'elle existe aux yeux de ses citoyens et des touristes n'offre aucune ressemblance avec la cité que l'imaginaire de Fellini nous présente.

Sa ville natale reçoit dans ce film un traitement felliniesque de la part du maître de la satire et du fantastique, sous la forme d'un documentaire d'époque.

Le jeune Fellini (interprété par l'acteur texan Peter Gonzales) est le guide qui nous conduit dans une visite pleine de magie, à travers cette Rome fantaisiste.

En chemin, on s'arrête dans un défilé de mode hors du commun au Vatican, où nous est présenté le dernier chic de la tenue ecclésiastique, à travers l'imagination kaléidoscopique de Fellini.

Fellini nous a offert *8 1/2*, *La Strada*, *Les nuits de Cabiria* et *Amarcord*, films qui ont tous remporté l'oscar du meilleur film étranger. Le film *Fellini Roma* quant à lui, a été décrit comme [redacted] «album de l'imagination de Fellini» et si un film peut nous dévoiler l'âme du cinéaste, c'est bien celui-là.

Fellini, c'est ce garçon qui s'enfuit de l'école catholique pour rejoindre le cirque. Fellini, c'est ce cinéaste qui a toujours été fasciné par ces autres aspects de la vie, par le fantastique, par le mystique, par l'imaginaire, et ses films nous ont révélé cette vision lyrique pendant plus de 50 ans.

Fellini [redacted] commencé sa carrière cinématographique durant la deuxième guerre mondiale, après s'être inscrit à l'école de droit pour éviter la conscription. Ses premiers projets l'ont amené à aider le cinéaste Roberto Rossellini dans les scénarios de quelques documentaires néo-réalistes dont celui de Rome, ville ouverte. Mais l'imagination fertile de Fellini et son regard satirique l'amènent bientôt à voler de ses propres ailes.

Dans son univers, les rêves deviennent réalité, jeté froidement en noir et blanc ou voluptueusement en couleur. Roma est une oeuvre centrale du maître italien, [redacted] héritage somptueux.

Karen Lajoie

Signature d'une entente sur la santé entre le GTNO et le fédéral

Les Territoires reçoivent 7,3 millions de dollars

Le gouvernement fédéral et le GTNO ont signé une entente le 17 novembre po payer les frais des services de santé pour les Inuit et les Indiens. L'entente port sur [redacted] enveloppe de 7,3 millions de dollars.

Depuis l'an dernier, le GTNO est en litige avec le gouvernement fédéral d'Ottawa devant la cour fédérale.

Le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest veut que le fédéral paie 79 millions de dollars pour des services déjà rendus [redacted] Inuit et aux Indiens des traités.

Le nouveau ministre des Affaires indiennes, M. Ron Irwin, a expliqué qu'il demandera à ses avocats de négocier un terme [redacted] ce conflit. Une déclaration qu'a appréciée M. John Pollard, ministre territorial des Finances.

«Le premier ministre nous [redacted] indiqué qu'il veut que la situation s'améliore entre les deux niveaux de gouvernement. J'espère que nos avocats pourront résoudre les problèmes en question», [redacted] souligné M. Irwin.

«Nous avons été capables de négocier cette entente, donc je ne vois pas pourquoi on ne pourrait pas en négocier une autre», a déclaré M. Pollard.

Les services de la santé dans les Territoires sont financés par une demi-douzaine d'accords entre le GTNO et le fédéral. Chaque entente touche un domaine différent.

Cela fait déjà quelques années que le gouvernement fédéral des conservateurs [redacted] arrêté de payer des services pour les Inuit et les Indiens. Cette décision avait provoqué l'ouverture d'un dossier judicia Le montant en question dépasse 100 millions de dollars à l'he actuelle.

«Nous avons toujours dit nous serions prêts à négocier et trouve qu'un ministre est dispo le faire maintenant», [redacted] déc M. Pollard. Selon l'entente [redacted] par les deux hommes le 17 vembre, le GTNO recevra 7,3 lions de dollars cette année p payer les frais de santé des Inu des Indiens.

Il reste encore à déterminer date pour négocier définitive la fin de ce conflit entre les d gouvernements.

Karen La

LE SOUFFLE FRANCOPHONE DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

L'aquilon

50¢ Envoi de publication - enregistrement no. 10338 C.P. 1325 Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9 Volume [redacted] numéro 45, vendredi 3 décembre


André Roy dans «Il était une fois Delmas, Sask., mais pas deux fois». Lire en page 5.

Quatrième colloque annuel sur l'éducation

L'école française prépare les leaders de demain

Près d'une vingtaine de personnes se sont réunies samedi 27 novembre dans le cadre du colloque annuel sur l'éducation pour tenter de saisir la problématique de l'éducation en français et de ses impacts sur la jeunesse ténoise.

Le but de la réunion était principalement de dresser les grandes orientations conceptuelles du contenu d'une trousse d'information qui fera la promotion de l'éducation en français dans les T.N.-O.

«Cette trousse sera autant un outil de formation pour les parents impliqués dans le système actuel, qu'un outil de sensibilisation pour l'ensemble des parents francopho[redacted] des T.N.-O.», a expliqué Marie Patterson, agente de développement pour l'éducation de la Fédération franco-ténoise.

Les participants ont dressé [redacted] bref bilan de la situation de l'enseignement du français dans leurs régions respectives : Fort Smith, Iqaluit et Yellowknife.

A Fort Smith, la situation est fort différente de celle d'Iqaluit et de Yellowknife, le nombre peu élevé de francophones et la faible demande ne justifiant pas l'enseignement du français langue première; la ville ne compte [redacted] total qu'une vingtaine d'ayants droit (1). Pour l'instant, la population n'a accès qu'à des classes de français langue seconde débutant en 4e année. Il a déjà été question d'un programme d'immersion, mais ce dossier est actuellement au point mort. De plus, des bénévoles de l'association francophone locale maintiennent une activité de refrancisation pour les jeunes, «les samedis jeunesse».

Iqaluit propose aussi ce type d'activités de refrancisation et a, depuis peu, accès à un programme d'enseignement en français à temps plein qui regroupe 18 élèves de la 1re à la 6e année. A Iqaluit, le potentiel pour [redacted] école française est de 50 élèves, dont 45 de la maternelle à la 9e année. Malheureusement, «déjà une vingtaine d'entre eux ne parlent plus français», avoue Daniel Loyer du comité des parents francophones.

M. Loyer ajoute que la situation n'est pas rose [redacted] plus pour la population inuit car peu de programmes leur sont offerts, les jeunes Inuit étant rapidement intégrés au programme anglais. «Il est temps qu'ils se disent : "Ici, c'est chez nous, c'est un pays inuit et c'est en inuktitut que ça [redacted] passe"», souligne M. Loyer. Il note cependant que le futur avènement du Nunavut «fait déjà bouger le monde».

A Yellowknife, l'école Allain St Cyr en est à sa 5e année et regroupe 49 élèves sur un potentiel d'environ 200.

Colloque
Suite [redacted] page 2

La commissaire aux langues officielles dépose son rapport à l'Assemblée

Betty Harnum sollicite des clarifications du GTNO

Mme Betty Harnum, commissaire aux langues officielles des T.N.-O., a déposé son premier rapport annuel à l'Assemblée législative mardi 30 novembre. Un document de 187 pages qui dresse le bilan de l'année 1992-93 et demande des clarifications au GTNO.

C'est à l'Assemblée législative même que Mme Betty Harnum a tenu une conférence de presse, suite [redacted] dépôt officiel du rapport auprès du président de la Chambre.

Ce sont les 24 députés de cette même Assemblée qui, en décembre 1991, nommaient la première commissaire aux langues officielles. Mme Betty Harnum entrait en fonction en février 1992. Les 30 recommandations émises dans le rapport s'adressent toutes soit [redacted] GTNO, soit à l'Assemblée législative. Dans ses commentaires, qu'elle a faits au préalable lors d'une conférence de presse, Mme Betty Harnum a tenu à souligner les faits saillants du rapport et les évolutions souhaitables : clarifications sur le rôle du ou de la commissaire aux langues officielles, sur l'autorité dont il ou elle dispose, sur la nécessaire indépendance du commissariat, mais également sur l'indispensable responsabilité. Et Mme Betty Harnum donne des exemples. «Je ne pense pas avoir eu suffisamment de marge de manoeuvre pour enquêter. Toutes les questions que peuvent se poser les employés du gouvernement passent par les sous-ministres, qui donnent les réponses. Je [redacted] peux pas appeler les employés moi-même et poser les questions, explique la commissaire. Il semble parfois que le GTNO soit intimidé par le bureau de la commissaire». On ne saurait passer [redacted] revue tous les détails que contient le rapport. Les employés du bureau de

Rapport
Suite en page 3


Alain Bessette / L'Aquilon

L'hôpital Stanton de Yellowknife [redacted] tenu son 3e bazar annuel dimanche dernier, le 28 novembre. Ce bazar avait pour but de générer des fonds pour les activités des patients de l'hôpital. L'an passé, ce bazar avait rapporté pres de 1500 $. Cette année, ce sont plus de 3000 [redacted] qui ont été récoltés. Félicitation à tous les bénévoles qui ont travaillé pour faire de ce bazar un succes et aussi [redacted] tous les commerces et entreprises qui ont fourni des dons généreux.

La banque alimentaire de Yellowknife, qui fournit depuis deux ans de la nourriture aux gens dans le besoin, pourrait fermer ses portes. Les dépenses, liées à des abus, ont beaucoup trop augmenté ces derniers temps. Lire [redacted] page 3.

François Cyr est président du comité de [redacted] garderie Plein Soleil à Yellowknife depuis septembre. Portrait d'un bénévole qui ne compte pas les heures en page 5.

«Kanehsatake : 270 ans de résistance», un film documentaire sur la crise d'Oka, sera diffusé à Yellowknife et à Dettah les 4 et 5 décembre. Lire en page 7.

Nunavut

La municipalité d'Iqaluit et son maire, Charles Ruttan, savaient depuis février dernier que la Ville pourrait être placée sous la tutelle d'un administrateur judiciaire. Ils n'ont pas pris les mesures qui s'imposaient. Lire en page 8.

La ville d'Igloolik commémorait la mort survenue il y a 30 [redacted] de Pacôme Qulaut, dont le corps a enfin été retrouvé cet été. Lire en page 8.

Leaders de demain

Suite de la page 1



De plus, la population est beaucoup plus stable que par le passé, ce qui a des effets stabilisateurs sur la clientèle de l'école. La garderie Plein soleil se situe souvent aux premières lignes [redacted] regard des efforts de refrancisation et fournit un appui important à l'école Allain St Cyr en matière de recrutement.

Interrogés par Mme Betty Harnum, Commissaire aux langues officielles des Territoires, sur l'enseignement de langues autochtones dans les programmes français, quelques participants ont souligné l'importance d'envisager cette matière d'enseignement en tenant compte des limites des programmes. De plus, à Yellowknife, se pose la question de savoir quelle langue dénée enseigner, vu la diversité existante.

Différents besoins d'une région à l'autre

La situation d'Iqaluit et de Yellowknife a permis d'aborder directement le thème du colloque en soulignant les avantages des programmes de français langue première pour les jeunes francophones : enrayer la dégradation de la langue française, préparer des jeunes parfaitement bilingues, véhiculer non seulement la langue, mais aussi la culture.

L'animateur de la rencontre, Raymond Poirier, a aussi présenté la situation au niveau national, ce qui a permis [redacted] participants de se rendre compte qu'ils ne sont pas les seuls à faire face à des problèmes majeurs concernant la question scolaire (voir encadré ci-dessous).

Au moment d'entamer les travaux d'atelier pour la préparation d'une trousse d'information, les participants ont d'abord constaté les besoins différents de chacune des régions.

Une trousse d'information devrait donc prévoir une section commune à l'ensemble des régions, puis des sections s'adressant à des besoins plus spécifiques.

Une telle trousse devrait être bilingue et devrait tendre à valoriser la culture nordique et la culture francophone. Les éléments d'information devraient toucher au minimum les quatre thèmes suivants : le rôle de l'éducation par rapport à la culture, l'historique de l'éducation en français, ses bienfaits et les droits constitutionnels et législatifs.

La trousse s'adresserait aux nouveaux arrivants, mais aussi [redacted] parents actuellement réticents à envoyer leurs enfants dans [redacted] programme français.

Pour ce faire, les participants ont fait une séance de remue-méninges [redacted] deux volets : identifier d'abord les raisons qui font que des parents francophones n'inscrivent pas leurs enfants au programme français, puis trouver les réponses à leurs craintes.

Cet exercice aura permis de trouver une trentaine de sources d'inquiétude et les réponses pertinentes pour y répondre.

Ces réponses lancent un message positif à la population francophone, mettant en valeur la diversité culturelle du Nord, l'échelle humaine des programmes de français et leur réussite spectaculaire partout au pays.

Pour plus d'un ou d'une participante, avec statistiques à l'appui, ces programmes préparent les jeunes francophones à un avenir brillant et fructueux, une facette peu connue de ces programmes. Les jeunes francophones issus du système d'enseignement en français seront les futurs leaders du pays.

Cette réunion aura aussi été l'occasion de faire le point sur la situation de l'éducation et de recréer des liens entre les groupes de parents. «Ce genre d'exercice nous redonne de l'énergie pour nos actions futures», a souligné Marie-Claire Leblanc, présidente de l'APFY.

Alain Bessette

(1) Ayants droit : l'article 23 de la Constitution canadienne accorde le droit à l'éducation aux minorités des langues officielles. Les élèves qui peuvent se prévaloir de ce droit sont appelés les «ayants droit».

La question scolaire d'une mer à l'autre

Le très coloré animateur du colloque sur l'éducation, Raymond Poirier, a fait un bilan de la question scolaire chez tous les francophones hors Québec. Nul n'est mieux placé que lui pour retracer l'histoire du mouvement des parents francophones, puisqu'il a été le président de la Commission nationale des parents francophones (CNPF) pendant plus de neuf ans.

En Colombie-Britannique, les parents ont fait des miracles, si on tient compte de la faible population d'ayants droit et du fait que ceux-ci proviennent d'unions exogames, c'est-à-dire de mariages où [redacted] seul membre est d'origine francophone. Actuellement, le gouvernement en est à réviser certains détails techniques du projet de loi scolaire.

En Alberta, le dossier de la gestion scolaire chemine rapidement, encore sous l'impulsion que la Cour suprême du Canada a donnée à ce dossier avec l'affaire Mahé. Le gouvernement albertain fait avancer ce dossier à contrecoeur, mais la Cour suprême ne lui laisse pas grand choix en la matière.

En Saskatchewan, où le dossier a été marqué régulièrement par des hauts et des bas, les francophones ont obtenu la gestion scolaire. Ils en sont à établir la gestion scolaire au niveau local et s'occuperont ensuite d'une affiliation provinciale. Au Yukon, il y a eu beaucoup de développement dernièrement. Les Franco-Yukonnais ont une commission scolaire territoriale qui gère une seule école française, celle de Whitehorse. Elle accueille 90 élèves.

Au Manitoba, la Cour suprême a ordonné au gouvernement d'aller de l'avant avec la gestion scolaire, sans délai. Une longue tournée dans toutes les communautés pour préparer la mise en oeuvre de la gestion a montré que plus de 23 écoles étaient favorables à la gestion scolaire. Fait à souligner, c'est la seule loi scolaire qui prévoit que seuls les parents d'ayants droit ont le droit de vote.

En Ontario, le dossier de la gestion scolaire se heurte au système de taxation qui engendre les revenus des commissions scolaires. Au Nouveau-Brunswick, la gestion scolaire est un acquis et la préoccupation des parents francophones est la même que celles des parents anglophones, la qualité de l'éducation. En Nouvelle-Ecosse, les francophones [redacted] sont encore au niveau de la consultation au sujet de [redacted] mise [redacted] oeuvre de la gestion scolaire.

Dans l'Ile-du-Prince-Edouard, tout va pour le mieux puisque la gestion scolaire est déjà [redacted] réalité pour les deux écoles françaises. A Terre-Neuve, les francophones mettent l'accent [redacted] la revendication de centres scolaires-communautaires. Ils font face [redacted] même problème que dans certaines communautés des Territoires, à savoir le nombre d'enfants pouvant être scolarisés en français.

Finalement, au niveau de l'action nationale, la CNPF mettra désormais l'accent sur le préscolaire car cela représente l'avenir des écoles françaises. Elle compte bientôt entamer des pourparlers avec le nouveau gouvernement libéral.

Alain Bessette

Echos des T.N.-O.

Nomination controversée à la tête de la commission du Nunavut

M. John Amagoalik, ex-négociateur dans le processus de revendication territoriale des Inuit, [redacted] été choisi le 20 novembre par le Nunavut Tunngavik pour devenir président de la commission chargée de la création du Nunavut.

C'est au ministre des Affaires indiennes et du Nord, M. Ron Irwin, qu'incombe maintenant la responsabilité d'accepter ou non cette nomination.

Pour sa part, M. Amagoalik avait déjà refusé l'été dernier de devenir président de la commission. Par ailleurs, le nom de M. Dennis Patterson, actuellement député d'Iqaluit, [redacted] été proposé. Mais M. John Anawak, député fédéral de Nunatsiaq, et quelques autres députés inuit, ont désapprouvé ce choix : selon eux, le responsable de la commission doit lui-même être inuit pour comprendre pleinement les besoins et la culture de leur peuple.

M. Irwin, qui se trouvait à Yellowknife le 17 novembre pour l'ouverture de l'Assemblée, a quant à lui déclaré que cela prendra peu de temps à son ministère pour accepter la nomination proposée.

Bientôt une solution à la crise des logements sociaux dans le Nord?

Le ministre territorial du logement, M. Don Morin, s'est rendu les 23 et 24 novembre à Ottawa pour rencontrer M. David Dingwall, ministre fédéral, et parler avec lui de la crise qui touche actuellement les logements sociaux du Nord.

Lors d'un bref discours devant l'Assemblée législative le 25 novembre, M. Morin s'est montré plutôt optimiste et a affirmé que des fonds devraient être bientôt débloqués pour pallier le manque de logements sociaux.

Selon M. Morin, 3600 familles attendent actuellement [redacted] logement dans les communautés du Nord et M. Dingwall a reconnu l'urgence de la situation.

«M. Dingwall s'est montré très compréhensif et prêt à travailler avec nous pour trouver des solutions», [redacted] déclaré M. Morin.

Vingt millions de dollars pour améliorer les transports dans les T.N.-O.

Les gouvernements fédéral et territorial ont signé le 24 novembre un accord portant sur 20 millions de dollars, destinés à améliorer les réseaux de transports dans les T.N.-O.

Selon le ministre territorial des transports, M. John Todd, cet argent servira à financer 11 projets, dont, entre autres, l'agrandissement des aéroports de Coppermine, Snare Lake, Deline, Pelly Bay, Lutsel K'e et Fort Good Hope.

La construction d'un port et d'un quai à Coral Harbour, dont le coût est estimé à 1,4 million, ainsi que l'amélioration du réseau maritime à Pangnirtung, Iqaluit et Rankin Inlet, qui devrait coûter 4,4 millions, sont également prévus.

Une étude hydrographique des côtes à proximité de Coppermine, qui coûtera 1,2 million, sera par ailleurs effectuée pour éventuellement y construire par la suite un port international.

Le Collège de l'Arctique [redacted] cherche un nom

D'ici juillet 1994, il y aura deux Collèges de l'Arctique dans les Territoires. L'institution de l'Ouest conservera son nom actuel. En revanche, celle de l'Est se cherche un nouveau nom. Le Collège de l'Arctique invite les habitants de l'Arctique de l'Est à faire des suggestions d'ici le mois de janvier. L'Assemblée législative prendra une décision officielle en janvier.

Dépassée par une augmentation de ses dépenses due à des abus

La banque alimentaire de Yellowknife pourrait fermer ses portes

La banque alimentaire de Yellowknife, qui fournit depuis deux ans de la nourriture aux gens dans le besoin, pourrait être obligée de fermer ses portes d'ici à la fin de l'année car ses dépenses ont considérablement augmenté ces derniers temps.

«C'est la panique totale, explique Mme Pearl Benyk, une directrice du comité de gestion. Ce mois-ci, nous avons dépensé 2000 dollars de plus que ce que les gens nous ont donné. Cela ne peut pas continuer. Nous n'avons désormais plus que 2000 dollars dans nos caisses».

Les habitants de Yellowknife ne font pourtant pas preuve d'un manque de générosité, mais le problème, c'est que la banque est aujourd'hui victime d'abus. Depuis sa création, la banque apportait à domicile de la nourriture aux gens qui lui en faisaient la demande par téléphone. Mais un centre public de distribution a ouvert ses portes à la fin du mois d'octobre et depuis, de nombreuses personnes qui ne sont pas dans le besoin viennent s'y présenter.

«En 1992, nous avons effectué 300 livraisons. La semaine dernière, 72 personnes ont fait appel à nos services. A cette vitesse, nos livraisons pour le mois de novembre vont dépasser en nombre celles de toute l'année dernière, s'exclame Mme Benyk. Nous sommes actuellement victimes d'abus».

Des fonctionnaires se présentent à la banque

Les habitants de Yellowknife fournissent à la banque environ 1500 dollars par mois en dons monétaires et encore plus en nourriture, déposée dans les contenants jaunes prévus à cet effet dans les supermarchés. «Nous recevons un soutien incroyable de la communauté, déclare Mme Benyk. Je ne voudrais pas que les gens se sentent coupables, ils font déjà beaucoup pour nous».

Trois personnes de la même famille ont fait un don de 4800 dollars l'an dernier, les urnes déposées dans certains magasins ont permis de récupérer 2100 dollars et les employés du bureau de poste apportent leur contribution chaque semaine. En cette période de fêtes, un cabinet d'avocats a décidé de donner à la banque l'argent qui devait servir à organiser son party de Noël.

Le problème réside donc ailleurs. «Quand nous avons commencé, il y a deux ans, nous avions une vision des choses assez simpliste. Notre mandat spécifiait que nous donnerions gratuitement la nourriture sans poser de questions. Ça, c'était une erreur de notre part, souligne Mme Benyk. Aujourd'hui, parce que nous n'avons fixé aucune limitation, la voie est ouverte aux abus. A cause de ça, il nous a fallu réduire la quantité et la variété de la nourriture proposée».

Selon Mme Benyk, la quantité de nourriture distribuée est aujourd'hui tellement restreinte que la banque ne répond même plus aux besoins des plus démunis.

«Nous ne pouvons plus satisfaire les gens qui ont un besoin urgent de nos services. Je ne sais pas comment faire comprendre à certaines personnes que la banque n'est pas un magasin gratuit mais un service d'urgence aux plus démunis».

Les bénévoles travaillant pour la banque ont déjà vu se présenter, pour recevoir de la nourriture, des fonctionnaires ou encore des gens qui avaient dépensé tout leur chèque de paie en jouant au bingo ou au 6/49.

«Les personnes qui ne devraient en aucun cas abuser du système sont justement celles qui en abusent. Cela pourrait constituer le sujet d'une véritable étude sociologique».

Le principal problème pour Mme Benyk est de déterminer quelles sont les personnes qui ont réellement besoin des services de la banque. Demander de l'aide, c'est gênant pour les gens qui en ont besoin et les bénévoles n'ont aucun moyen de savoir à quel point les personnes qui se présentent à leur porte ont besoin de leurs services, tout le monde reçoit donc le même panier de base.

«Nous ne savons plus quoi faire, conclut Mme Benyk. Nous espérons simplement que la demande va bientôt se stabiliser».

Karen Lajoie



La Yellowknife Dog Trotters Association organisait la première course de chiens de traîneaux de la saison sur Back Bay, samedi 27 novembre à Yellowknife. Il y avait différentes catégories : trois, quatre, six et huit chiens. Saeko Sanayama, une Japonaise participant à sa première course, a terminé cinquième avec quatre chiens.

Rapport sur les langues officielles

Suite de la page 1

la commissaire aux langues officielles ont réalisé trois études spéciales portant sur les employés du GTNO, sur les politiques des différents ministères et sur l'accord Canada-T.N.-O portant sur le français et sur les langues autochtones. *L'Aquilon* révélait au mois d'août qu'un million de dollars, destiné à promouvoir le français dans les Territoires, était retourné à Ottawa en 1991-92 (777 795$ pour les langues autochtones). Cet argent aurait du être dépensé dans différents programmes. Mme Betty Harnum a précisé que son «bureau n'était pas responsable de ce budget et a tenté de trouver des explications : entente signée trop tardivement, projets réalisés avec une économie de moyens et qui donc coûtent moins cher que prévu, "volonté absente". Mme Betty Harnum recommande à ce sujet que «le GTNO surveille de plus près les ententes de financement du Patrimoine canadien (anciennement Secrétariat d'Etat) afin de s'assurer que l'argent se dépense et, tôt dans l'année, affecter tout excédent budgétaire à d'autres projets dépourvus de fonds». Puis, la commissaire a répondu à une série de questions en français, en inuktitut et en anglais. Outre les études spéciales, le commissariat aux langues officielles a répondu à 250 plaintes et demandes de renseignements, celles-ci portant, entre autres, sur le manque d'informationau sujet de la Loi sur les langues officielles et sa mise en application, le manque de cours de langue et de ressources, la piètre qualité de communication avec le public, les droits égaux pour toutes les langues, la prime au bilinguisme, etc.

Enfin notons que le rapport fourmille d'informations sur l'historique de la Loi sur les langues officielles et de données sur les langues parlées dans les Territoires (1). Ainsi apprend-on que quatre personnes sur six déclarent que leur langue maternelle est une langue officielle autre que l'anglais ou qu'il y a plus d'unilingues chez ceux qui parlent l'inuktitut que dans tout autre groupe linguistique. La commissaire espère que son rapport sera discuté à l'Assemblée législative au cours de cette session, ce qui semble logique vu l'ampleur des questions qui attendent des réponses.

Concluant son rapport par des recommandations, Mme Betty Harnum écrit qu'elle «a besoin d'une réponse du GTNO avant le 31 mars 1994, pour ainsi pouvoir l'inclure dans le prochain rapport annuel».

Emmanuel Carcano

(1) *Les Territoires du Nord-Ouest, en vertu de la Loi sur les langues officielles de 1984, modifiée en 1990, comptent huit langues officielles : l'anglais, le français, le cri, le chipewyan, le dogrib, le gwich'in, l'esclave (du Nord et du Sud) et l'inuktitut.*

EDITORIAL

Les obstacles au développement des programmes d'enseignement en français

Certains ne voient pas les avantages de la diversité

Lors du colloque sur l'éducation, plusieurs parents et intervenants du milieu scolaire se sont réunis dans le but de promouvoir l'éducation en français dans les T.N.-O. Tous partisans de ce programme d'enseignement, ils ont dû faire des efforts d'imagination pour tenter de cerner les sources de réticence des parents francophones qui rejettent toujours ce programme s'adressant pourtant à leurs enfants. Il n'est jamais facile de se mettre dans la peau de quelqu'un d'autre.

L'ensemble des arguments soulevés à l'encontre du programme d'enseignement en français semblaient tous avoir une même source : une méconnaissance des avantages de ce programme. L'utilisation du terme «méconnaissance» est tout diplomatique, puisque souvent, c'est une ignorance totale du programme qui est à la base des réticences de ces parents.

En quoi ce programme avantagerait-il leurs enfants ?

Avoir un avantage en matière de formation scolaire, c'est avoir plus de connaissances, plus de compétences et plus de potentiel. Il existe des statistiques qui démontrent que les élèves francophones vivant en milieu majoritairement anglophone et étudiant dans un programme de français, obtiennent souvent des résultats supérieurs à ceux des élèves du système anglophone. Ils obtiennent même des résultats supérieurs dans les tests de connaissance de la langue anglaise. C'est ça, un avantage !

Les programmes d'immersion sont un excellent tremplin pour les jeunes anglophones désireux de maîtriser la langue française. C'est aussi un des instruments de valorisation du bilinguisme au Canada. Pour les francophones minoritaires, ce sont les programmes de français qui offrent ces avantages et créent de jeunes francophones bilingues.

D'autres statistiques démontrent que les élèves des programmes français, ont deux fois plus de chance de s'engager dans des études universitaires. La pression sociale entre les jeunes élèves est un fort élément de motivation. Or, plus on regroupe de jeunes souhaitant terminer leur secondaire, plus on a de chance qu'ils y parviennent.

Les écoles françaises favorisent aussi la transmission de la culture et non seulement de la langue.

Dans ces écoles, les jeunes apprennent à se comporter comme membres d'une majorité canadienne plutôt que de s'identifier à une minorité. Il n'est plus question de se sentir honteux d'être le francophone de la classe. Fini le sentiment d'infériorité que la majorité lui fait souvent sentir.

D'autres avantages : accès aux courants scientifiques français et anglais (la science ne s'arrête pas aux frontières américaines), apprentissage dans des classes à l'échelle humaine plutôt que dans des grands groupes trop anonymes et avantage de mieux saisir la beauté de la diversité culturelle du Nord.

Alain Bessette



Directeur :	Alain Bessette
Journaliste :	Karen Lajoie
Journaliste coopérant et photographie :	Emmanuel Carcano
Collaboratrice et Correctrice d'épreuves :	Pascale Labé
Correspondant national :	Yves Lusignan

L'Aquilon est membre associé de l'Association de la presse francophone hors Québec (A.P.F.) et son tirage est présentement de 1000 exemplaires chaque vendredi. La publication de *L'Aquilon* est rendue possible grâce à une subvention du Secrétariat d'Etat. *L'Aquilon* est la propriété de la Fédération Franco-TéNOise et de ses constituantes par le biais de la société les *Editions franco-ténoises/L'Aquilon*.

Sauf pour l'éditorial, les textes n'engagent que la responsabilité de leur auteur(e) et ne constituent pas nécessairement l'opinion de *L'Aquilon*. Toute correspondance adressée [illegible] journal doit être signée et accompagnée de l'adresse ainsi que du numéro de téléphone de l'auteur(e). La rédaction [illegible] reserve le droit de corriger ou d'abréger tout texte. Dans certains cas où les circonstances le justifient, *L'Aquilon* accèdera à une requête d'anonymat. Toute reproduction partielle est fortement recommandée à condition de citer la source.

L'Aquilon
C.P. 1325, Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9
Tél. : (403) 873-6603
Télécopieur : (403) 873-2158



Karen Lajoie / L'Aquilon

Les victimes d'accidents du travail demandent justice

La Commission traite leurs dossiers trop lentement

Chaque jour, lorsque le ministre responsable de la Commission des accidents du travail (CAT), M. John Todd, se rend [illegible] son bureau dans l'Assemblée législative, il passe devant une tente et plusieurs pancartes, installées devant l'entrée principale par [illegible] regroupement de victimes d'accidents du travail.

Cette manifestation silencieuse et permanente a pour but d'attirer l'attention du ministre et de sensibiliser le public à leur problème. M. Jim Bowden, président du regroupement, a juré qu'il resterait sur place 24 heures [illegible] 24 jusqu'à ce que les dossiers des travailleurs, qui ont été déposés à la Commission, soient examinés sérieusement.

Le problème, selon M. Bowden, c'est que le conseil administratif de la Commission est essentiellement composé de fonctionnaires qui [illegible] comprennent pas les besoins des travailleurs manuels et qui ne traitent pas les dossiers assez vite.

Selon le rapport annuel de la CAT pour 1992, 3758 personnes ont déposé des plaintes devant la Commission en 1991. Les dossiers sont examinés par quatre employés qui ont le pouvoir d'accorder ou de refuser les indemnisations. Si les travailleurs ne sont pas d'accord avec la décision de la Commission, ils peuvent faire appel, mais ils obtiennent satisfaction dans moins de 20% des cas. De plus, cela peut prendre plus d'un an avant que le comité d'appel examine les dossiers. Actuellement, il y a ainsi 44 demandes d'appel auxquelles le comité n'a pas encore donné suite.

Le travail de la Commission semble par ailleurs enveloppé de mystère. La première recommandation du rapport concernant la loi sur les accidents du travail, soumis à l'Assemblée le 18 novembre, est de rendre public le travail de la Commission. Le rapport annuel pourrait par exemple fournir plus d'informations, statistiques et autres, sur les dossiers traités chaque année.

Le rapport recommande également de réduire les délais pour entendre les appels.

M. Bowden et son groupe ont reçu le soutien des métallos de Yellowknife, dont certains membres qui ont réclamé des indemnisations sont eux aussi aux prises avec la Commission.

Selon leur président local, M. Alex Lacroix, «il est temps de faire des changements à la Commission. Il faudrait examiner sa politique et faire une enquête afin de comprendre pourquoi les travailleurs sont obligés de faire appel de ses décisions. Pourquoi la Commission ne prend-elle pas les décisions les meilleures pour les travailleurs?»

Le mandat de la Commission est simple : «Servir les travailleurs victimes d'accidents et les employeurs d'une manière efficace [illegible] développant la sécurité au travail, les services de réadaptation et les indemnisations dans les T.N.-O.».

Mais de plus en plus, les travailleurs se sentent relégués à l'arrière-plan par la Commission et c'est pour cette raison que M. Bowden et son groupe ne comptent pas décamper avant d'avoir obtenu justice.

Karen Lajoie

Vous souhaitez faire connaître vos opinions ? Vous n'êtes pas d'accord avec tel ou tel article ou telle [illegible] telle idée ? Eh bien, faites le savoir ! Nous nous ferons un plaisir de publier votre courrier.

Théâtre francophone de l'Ouest

André Roy, saltimbanque minoritaire et fier

Animateur de discothèque -DJ, comédien, André Roy navigue d'un spectacle à l'autre. Le théâtre reste une passion de toujours. André Roy était à Yellowknife pour présenter une pièce dans laquelle il interprète le rôle du seul personnage, *Il était une fois Delmas, Sask., mais pas deux fois.*

André Roy était déjà venu à Yellowknife en 1984, pour présenter aux Forces armées un spectacle qui l'avait également emmené à Alert et à Inuvik.

Si André Roy a «toujours fait du théâtre», comme il l'explique, il a aussi fait beaucoup d'animation. «J'ai commencé dans les années 70, dans les discothèques, comme DJ. Puis, j'ai fait de l'animation ambulante, avec mon propre matériel. Un bon DJ vaut mieux qu'un orchestre médiocre». Dans le domaine du théâtre, André Roy a aussi décidé de faire cavalier seul. «Le problème du théâtre dans l'Ouest, explique-t-il, c'est qu'il n'y a pas beaucoup d'argent. Tu ne peux pas non plus trop exiger du comédien. Il n'y a parfois pas assez de motivation. C'est la raison pour laquelle je suis parti seul».

En 1987, André Roy et d'autres présentent *La vie après le hockey*. «Je voulais me retrouver dans des petites communautés, dit-il. J'adore voir la réaction des gens. Tu joues sur un plancher de gymnase. L'année dernière, j'ai joué *Il était une fois*... dans des communautés manitobaines. Je trouve que dans les communautés, il y a une soif pour ces choses-là. Notre culture de francophones de l'Ouest est bien différente de celle des Québécois».

Depuis qu'il a commencé [redacted] présenter la pièce, en 1990, André Roy a interprété le rôle environ 200 fois. Un rôle qu'il connaît bien, principalement parce qu'il est autobiographique. Il a bien essayé d'aller jouer la pièce dans l'Est à plusieurs reprises, mais «c'est difficile : un, on n'est pas connus; deux, on est tous des anglophones pour eux; trois, on n'a pas de talent. Finalement, j'ai laissé tomber».

André Roy a-t-il un message à faire passer ? «Non, répond-il, je n'ai pas de message à donner. Je ne blâme personne, je veux simplement exposer cette attitude-là, ce fait-là. Ça touche le monde. Je pense qu'il faut davantage de manifestations culturelles. Malheureusement, on gaspille de l'argent qui se perd dans la politique qui entoure tout ça. S'il y avait moins de subventions, les gens feraient plus d'efforts. Moi, je ne demande pas d'aide. Si j'obtiens 100, 125 spectateurs, je peux payer le cachet».

Des projets d'avenir ? «Je vais écrire autre chose, d'ici un an. Quelque chose qui puisse passer la frontière [entre l'Ouest et l'Est, NDLR]. Mon prochain projet ne portera pas sur la francophonie».

Emmanuel Carcano

«Ce qui me motive, c'est l'éducation de ma petite fille»

François Cyr, président de la garderie Plein Soleil

Depuis septembre, François Cyr est le président du comité de la garderie Plein Soleil de Yellowknife. Une responsabilité qu'il a acceptée parce qu'il voit la garderie comme «un moyen d'éducation en français pour ma fille et d'autres enfants».

L'entrevue avec François Cyr vient à peine de se terminer qu'il est déjà sollicité pour amener quelque chose à la garderie le soir-même. Ses tâches sont multiples. «En fait, c'est surtout de demander à la coordinatrice ce que je peux faire pour l'aider». Alors, François Cyr organise une rencontre du comité parce qu'il faut prendre une décision, part faire quelques courses, déblaye la neige dans la montée, fait un peu de nettoyage, s'assure que les paiements sont faits. «Je fais un peu de tout», dit-il.

S'il n'est président que depuis la mi-septembre, il fait partie du comité de la garderie depuis le mois de janvier dernier. François Cyr n'en n'est pas à sa première expérience dans une garderie.

Avant de venir à Yellowknife, il y a un an, lui et sa femme, Marthe, infirmière à l'hôpital Stanton de Yellowknife, habitaient à Saskatoon. «Malgré la taille de la ville et le nombre de francophones, ils ont eu de la misère à mettre sur pied une garderie francophone. Je faisais partie du comité. Finalement, ils n'ont pas trouvé de local. En arrivant ici, je me suis dit : "Ça recommence !" La garderie venait d'ouvrir. Je [redacted] suis dit que cette fois-ci, je ne manquerai pas le coche».

La garderie de Yellowknife, elle, fonctionne, même si le chiffre magique de 22 (le nombre maximum d'enfants que la garderie peut accueillir) n'est pas atteint et même s'il fut difficile de trouver un local. «Pourtant, remarque François Cyr, ils sont là, les enfants de francophones. J'imagine que les parents vont à d'autres garderies de Yellowknife».

Malgré tout, le président du comité de la garderie estime que les francophones des Territoires sont plutôt bien lotis. «Ils sont vraiment choyés ici : la garderie, les services en français à l'hôpital, l'école Allain St-Cyr...Je trouve ça fameux. Je ne pourrais pas aller à l'hôpital de Saskatoon et demander des services en français».

«Pour la cause»

Si François Cyr, chimiste dans le domaine de l'environnement pour le ministère des Affaires indiennes et du Nord, s'est un peu forcé pour accepter cette responsabilité, c'est avant tout «pour la cause, pour l'éducation de ma fille de deux ans, Eugénie. J'ai grandi dans un milieu minoritaire, je sais ce que ça veut dire l'éducation en français. J'ai fait mes études en français à Moncton. Ce que je voudrais le plus pour mes enfants, c'est qu'ils aient le choix eux aussi. Il faut qu'ils aillent étudier en français exclusivement, l'anglais ils le prendront». Cependant, en milieu minoritaire, la meilleure volonté du monde ne suffit parfois pas. «Malgré tous mes efforts, je vois l'anglais prendre le dessus. Si tu n'es pas attentif lorsque les enfants ont trois ans, trois ans et demi, c'est perdu. La garderie, c'est un moyen qui nous est offert pour entreprendre ces efforts. Je la vois comme un instrument d'éducation».

François Cyr veut également que son enfant ou ses enfants à venir soient ouverts à plusieurs langues, pour mieux s'adapter à la réalité culturelle du Canada et d'autres pays.

François Cyr passe beaucoup de temps à la garderie, mais, dit-il, «je ne veux pas compter les heures de bénévolat. Je vais peut-être être découragé. Je pourrais avoir une gardienne pour mon enfant et puis je m'en laverais les mains. Pas de préoccupations, pas de bénévolat.


Emmanuel Carcano / L'Aquilon

François Cyr lors du premier anniversaire de la garderie en octobre dernier.

Ce qui me motive, c'est l'opportunité pour elle d'apprendre le français». François Cyr tient aussi à souligner le travail effectué par sa femme. «On va nettoyer la garderie ensemble. Quand elle a fermé ses portes quelques jours, Marthe a reçu les enfants chez nous. Et puis, elle me pousse quand ça ne me tente pas».

Emmanuel Carcano

L'ancien maire conteste la chronologie officielle

La Ville d'Iqaluit aurait pu agir

La municipalité d'Iqaluit et son maire, Charlie Ruttan, savaient en février dernier que la Ville pourrait être mise sous la tutelle d'un administrateur judiciaire, mais ils avaient refusé de prendre les mesures nécessaires pour éviter cette sévère intervention.

Le ministre intérimaire des Affaires municipales, M. John Todd, a déclaré devant l'Assemblée législative le 25 novembre, que l'hiver dernier, l'Association des municipalités des T.N.-O. et sa présidente, Mme Pat McMahon, avaient contacté des inspecteurs municipaux pour essayer de régler la situation financière problématique qui existe à Iqaluit depuis 1987.

En mars, le sous-ministre et l'ancien ministre des Affaires municipales, Titus Allooloo, ainsi que le maire Charles Ruttan, se sont rencontrés à Yellowknife, où, selon M. John Todd, le maire a été informé que le ministère des Affaires municipales ne pouvait plus travailler avec l'administratrice principale. Si M. Ruttan ne résolvait pas ce problème, il était fort probable que dans un avenir proche, son conseil municipal et lui-même seraient démis de leurs fonctions.

L'évaluation municipale de 1992 avait été présentée au maire Charlie Ruttan le 17 février 1993 par l'inspecteur régional de la terre de Baffin. Ce rapport contenait plus de 50 recommandations demandant à la Ville d'engager desprocédures pour régler la situation.

Selon l'inspecteur régional, l'administratrice principale faisait preuve d'un manque de compétences. Or, après avoir pris connaissance du rapport, le maire demande que celui-ci soit retiré. Par la suite, les rencontres entre le ministère et la Ville sont devenues de plus en plus tendues.

M. Todd a conclu qu'il «était inconcevable que le maire Ruttan n'ait pas su, longtemps avant que l'administrateur judiciaire soit nommé, que l'incompétence de l'administratrice principale posait des problèmes».

Mais selon M. Rutta[n] dans une lettre écrite le [2] novembre au député d'Iqalu[it] M. Dennis Patterson, la co[...] troverse sur les compétenc[es] de l'administratrice principa[le] n'était qu'un prétexte po[ur]

Iqalu[it]
Suite en page

931772 ONTARIO LIMITED EXERÇANT SON ACTIVITÉ SOUS LE NOM DE C & C AIR LIFT

Avis de demande de service aérien

No. 931419 au rôle
Dossiers No. M4205/C305-4-3

931772 Ontario Limited exerçant son activité sous le nom de C & C Air Lift a présenté une demande à l'Office national des transports du Canada pour une licence afin d'exploiter un service intérieur de vols affrétés (classe 4) pour le transport de personnes et de marchandises à partir d'une base située à Yellowknife Seaplane Base (Territoires du Nord-Ouest) au moyen d'aéronefs à voilure fixe du groupe A.

Toute collectivité, personne [redacted] organisme peut faire une intervention contre cette demande suivant les modalités fixées dans les Règles générales de l'Office national des transports. L'intervention doit être déposée auprès du Secrétaire de l'Office au plus tard le 5 janvier 1994. Une copie de l'intervention doit être signifiée en même temps à la demanderesse [redacted] une preuve de la signification doit être envoyée à l'Office.

Le dépôt de l'intervention auprès du Secrétaire devra [redacted] faire en mains propres, par poste certifiée ou par messager, à l'Office national des transports du Canada, 15, rue Eddy, Hull (Québec), K1A 0N9, ou par télex au 053-3615 ou par télécopieur (819) 953-5562 ou (819) 953-8798.

L'Office fournira [redacted] demande les détails de la demande [redacted] les instructions pour le dépôt d'une intervention. Pour de plus amples renseignements, téléphonez Terry Bourne au (819) 953-8956.



APPEL D'OFFRES
Northwest Territories Ministère des Travaux publics et des Services
L'hon. Don Morin, ministre

Services de nettoyage [redacted] d'entretien

L'entrepreneur choisi verra [redacted] nettoyage et à l'entretien général du Centre du patrimoine septentrional Prince de Galles. – Yellowknife, T.N.-O. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir au commis aux contrats, Ministère des Travaux publics et des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, Bureau régional de Yellowknife, 5013-44th Street, Yellowknife, NT X1A 1K1 avant :

15 h, heure locale, [redacted] 15 décembre 1993.

Les entrepreneurs intéressés peuvent se procurer les documents de soumission à l'adresse susmentionnée à partir du 1er décembre 1993.

Afin d'être prises en considération, les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet.

La caution est exclue pour le présent projet seulement.

Le Ministère n'est [redacted] tenu d'accepter l'offre la plus basse, ni aucune des offres reçues.

Renseignements sur l'appel d'offres : Donel Gagnon, commis aux contrats, Gouvernement des T.N.-O. Tél. : (403) 873-7662

Renseignements techniques : Jim Pagonis, Gouvernement des T.N.-O. Tél. : (403) 873-7205

APPEL D'OFFRES
Northwest Territories Ministère des Travaux publics et des Services
L'hon. Don Morin, ministre

Rénovations en électricité

Fournir [redacted] main d'oeuvre et les matériaux pour effectuer des rénovations en électricité pour sept logements du personnel [redacted] quatre salles de classe mobiles – Pangnirtung, T.N.-O. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir au commis [redacted] contrats, a/s du bureau du surintendant régional, Ministère des Travaux publics et des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, Sac postal 1000, Iqaluit, NT X0A 0H0 (ou être livrées en main propre au 4e étage de l'édifice Brown) avant :

16 h, heure locale, le 17 décembre [redacted]

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents d'appel d'offres à l'adresse susmentionnée à partir du 3 décembre 1993.

Afin d'être prises [redacted] considération, les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet.

La caution est exclue pour [redacted] projet seulement.

Le ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse ni [redacted] des offres reçues.

Renseignements [redacted] l'appel d'offres : Teresa Chandler, commis aux contrats, Gouvernement des T.N.-O. Tél. : (819) 979-5150

Renseignements techniques : Ian Simpson, Gouvernement des T.N.-O. Tél. : (819) 979-5150

APPEL D'OFFRES
Northwest Territories Ministère [redacted] Travaux publics et des Services
L'hon. Don Morin, ministre

Construction d'une nouvelle école

Construction d'une école à une salle [redacted] classe [redacted] les espaces auxiliaires associés – Jean Marie River, T.N.-O. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir [redacted] commis aux contrats, Bureau du surintendant régional, Ministère des Travaux publics [redacted] Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 390, Fort Smith, NT X0E 0P0 (ou [redacted] livrées en main propre [redacted] l'édifice Jack Taylor) ou parvenir à l'agent aux contrats, a/s du sous-ministre, Ministère des Travaux publics et des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 2040, Yellowknife, NT X1A 2L9 (ou être livrées en main propre au 7e étage de l'édifice YK Centre) ou parvenir au commis aux contrats, Bureau régional de l'entretien, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 240, Fort Simpson, NT X0E 0N0 [redacted] plus [redacted] à :

14 H, HEURE LOCALE, LE 16 DÉCEMBRE 1993.

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents d'appel d'offres [redacted] l'une des adresses susmentionnées à partir du 23 novembre 1993.

Un montant de 50 $ non remboursable est exigé pour obtenir les documents.

Afin d'être prises en considération, les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet et être accompagnées de la caution indiquée dans les documents.

Le Ministère n'est [redacted] tenu d'accepter l'offre la plus basse ni aucune des offres reçues.

Renseignements sur l'appel d'offres : Gloria Schraeder, commis aux contrats, Gouvernement des T.N.-O. Tél. : (403) 872-7273

Renseignements techniques : Louis Tetteroo, Gouvernement des T.N.-O. Tél. : (403) 872-7304 ou Martin Veenhoven, Pin Matthews Architects, Yellowknife Tél. : (403) 920-2728

CRTC **Avis public** Canadä

Avis public CRTC 1993-160. Le Conseil a été saisi de la demande suivante: 1. FORT MCPHERSON (T. du N.-O.) Demande (930847900) présentée par **TETLIT SERVICE CO-OPERATIVE LIMITED**, Fort McPherson (T. du N.-O.) X0E 0J0, en vue de renouveler la licence de câble desservant Fort McPherson qui expire le 28 février 1994. EXAMEN DE LA DEMANDE: Tetlit Service Co-operative Limited, Fort McPherson (T. du N.-O.). 2 FORT NORMAN (T. du N.-O.) Demande (931604300) présentée par **FORT NORMAN COMMUNITY RADIO SOCIETY**, poste restante, Fort Norman (T. du N.-O.) X0E 0K0, en vue de renouveler la licence de radiocommunication CH2249 Fort Norman qui expire le [redacted] février 1994. EXAMEN DE LA DEMANDE: Bureau du hameau, Fort Norman (T. du N.-O.). 3. GJOA HAVEN (T. du N.-O.) Demande (930848700) présentée par **KEKERTAK CO-OPERATIVE ASSOCIATION LIMITED**, Gjoa Haven (T. du N.-O.) X0E 1J0, en vue de renouveler la licence de câble desservant Gjoa Haven qui expire le 28 février 1994. EXAMEN DE LA DEMANDE: Kekertak Co-operative Association Limited, Gjoa Haven (T. du N.-O.). 4. LAC LA MARTRE (T. du N.-O.) Demande (930844600) présentée par **NITS'I DA KO RADIO SOCIETY**, poste restante, Lac La Martre (T. du N.-O.) X0E 1P0, en vue de renouveler la licence de radiocommunication CH2304 Lac La Martre qui expire le [redacted] février 1994. EXAMEN DE LA DEMANDE: Bureau du hameau, Lac La Martre (T. du N.-O.). [redacted]. WHALE COVE (T. du N.-O.) Demande (931720700) présentée par **ISSATIKPALUK RADIO SOCIETY**, poste restante, Whale Cove (T. du N.-O.) X0C 0J0, en vue de renouveler la licence de radiocommunication CKWC-FM, CH2333, CH2334 Whale Cove qui expire le 28 février 1994. EXAMEN DE LA DEMANDE: Bureau du hameau, Whale Cove (T. du N.-O.). Le texte complet de cette demande est disponible en communiquant avec la salle d'examen du CRTC, Edifice central, Les Terrasses de la Chaudière, 1, promenade du Portage, Pièce 201, Hull (Qc) J8X 4B1, (819) 997-2429; et au bureau régional du CRTC à Vancouver : 800, rue Burrard, Pièce 1380, C.P. 1300, Vancouver (C.-B.) V6Z 2G7 (604) 666-2111. Les interventions écrites doivent parvenir au secrétaire général, CRTC, Ottawa (Ont.) K1A 0N2 et preuve qu'une copie conforme a été envoyée à la requérante le ou [redacted] le 24 décembre 1993. Pour de plus amples renseignements sur le processus d'intervention, vous pouvez communiquer avec les Affaires publiques du CRTC à Hull au (819) 997-0313, Fax (819) 994-0218.

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes — Canadian Radio-television and Telecommunications Commission

---

APPEL D'OFFRES
Northwest Territories Ministère des Travaux publics et des Services
L'hon. Don Morin, ministre

Amélioration du système [redacted] ventilation

En plus du système de chauffage, l'entrepreneur verra [redacted] améliorer les systèmes de ventilation [redacted] de commandes électriques de l'école Elizabeth Mackenzie. – Rae, T.N.-O. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir au commis aux contrats, Ministère des Travaux publics et des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, Bureau régional de Yellowknife, 5013-44th Street, Yellowknife, NT X1A 1K1 avant :

15 h, heure locale, le 17 décembre 1993.

Les entrepreneurs intéressés peuvent se procurer les documents de soumission à l'adresse susmentionnée [redacted] partir du 1er décembre 1993.

Afin d'être prises en considération, les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet.

La caution est exclue pour le présent projet seulement.

Le Ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse, ni aucune des offres reçues.

Renseignements sur l'appel d'offres : Donel Gagnon, commis aux contrats, Gouvernement des T.N.-O. Téléphone : (403) 873-7662

Renseignements techniques : Peter Cousins, Gouvernement des T.N.-O. Téléphone : (403) 920-0946, Télécopieur : (403) 873-0257

Une réunion portant sur le présent projet se tiendra à l'École Elizabeth Mackenzie, à 13 h 30, heure locale, le 9 décembre 1993.

Présentation à Yellowknife du meilleur film canadien de l'année 1993

Le documentaire «Kanehsatake» retrace la crise d'Oka

Le film «Kanehsatake: 270 ans de résistance», qui traite de la crise d'Oka, sera présenté à Yellowknife et à Dettah les [illegible] et 5 décembre. Ce documentaire, produit par la réalisatrice Alanis Obomsawin, a reçu le titre de meilleur film canadien de l'année au festival des films de Toronto. Les représentations qui seront données cette fin de semaine seront les premières dans les T.N.-O.

Le film tire son titre du nom d'une réserve mohawk, dans laquelle Mme Obomsawin et son équipe ont passé 78 jours en 1990, en plein coeur de la crise.

Le conflit avait éclaté lorsque le maire de la ville d'Oka, M. Jean Ouellette, avait annoncé que le terrain de golf serait agrandi en empiétant sur le terrain des Pins, que les Mohawks de la réserve voisine de Kanehsatake considérait comme une terre sacrée.

Les Mohawks ont donc commencé à se mobiliser, mais la Ville a demandé et a obtenu une ordonnance de la cour provinciale pour contrer cette manifestation. Les Mohawks ont cependant continué à protester contre le projet en élevant une barricade qui bloquait l'accès entre le terrain des Pins et le club de golf.

Le 11 juillet 1990, une centaine de policiers de la Sûreté du Québec font une descente musclée sur les Pins. Un caporal, Marcel Lemay, trouve la mort au cours de l'intervention. C'est ce décès qui pousse les policiers à entamer un siège qui durera 78 jours, les Indiens protégeant par les armes leur terrain contre la Sûreté et les Forces canadiennes. La crise d'Oka a été couverte par les médias du monde entier et a réouvert le dossier des droits des autochtones au Canada. Elle constitue encore un important sujet d'actualité au Québec, où un coroner enquête toujours sur les circonstances de la mort du caporal Lemay.

Mme Obomsawin, qui a travaillé longtemps pour l'Office national du film, est une Indienne abenaki du Québec, où elle est née. C'est son expérience personnelle qui l'a poussée à tourner ce documentaire pendant la crise. Son film nous propose une analyse approfondie du rôle joué par les politiciens et les médias dans cette crise et nous permet de jeter un nouveau regard sur le conflit.

«La crise d'Oka [illegible] changé la vie de tous les autochtones de ce pays. C'est impossible de revenir en arrière et de voir les choses comme avant, affirme Mme Obomsawin. A plusieurs reprises, je me suis demandée si je n'allais pas mourir derrière les barricades avant de pouvoir terminer mon film».

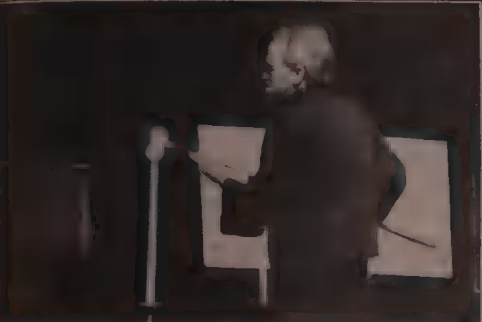
> **«La crise d'Oka [illegible] changé la vie de tous les autochtones de ce pays», Alanis Obomsawin, réalisatrice.**

Son documentaire ne traite pas seulement de la crise, mais nous présente aussi [illegible] aperçu des rapports qu'ont entretenus pendant 270 ans les Mohawks et les Blancs à Montréal, et la façon dont les intérêts des autochtones ont été spoliés par des gens avides d'argent.

«Pendant des centaines d'années, mon peuple a voulu négocier [illegible] droits et une revendication territoriale. Cette question des droits autochtones est devenue cruciale à partir du moment où les Français et les Anglais sont arrivés sur notre terre. De nombreuses promesses ont été faites, mais elles n'ont pas été tenues. La crise de 1990 nous a prouvé que la nouvelle génération n'a pas la patience de ses aînés», commente Mme Obomsawin.

Son film sera présenté [illegible] 20h le samedi 4 décembre au NACC et à 14h le dimanche 5 décembre au centre communautaire de Dettah. Les deux représentations seront gratuites.

Karen Lajoie



André Roy raconte sa vie au NACC dans Il était une fois Delmas, Sask., mais pas deux fois.



Offre d'emploi

Directeur-Directrice

Le journal *L'Aquilon*, seul hebdomadaire francophone du Nord, est un organisme sans but lucratif qui dessert la population des Territoires du Nord-Ouest. Son siège social est situé à Yellowknife.

Description des fonctions

Travaillant en étroite collaboration avec le bureau de direction, le directeur ou la directrice doit remplir les tâches suivantes :

Direction générale du journal; gestion financière et comptable; contrôle de la politique éditoriale et rédactionnelle; conception et rédaction des programmations annuelles du journal; contact avec les intervenants gouvernementaux, les clients et les fournisseurs; et toutes autres tâches connexes.

Exigences

- formation académique en administration, communication ou tout autre domaine pertinent
- expérience en milieu journalistique et/ou en gestion
- maîtrise du français et de l'anglais
- connaissance du milieu communautaire
- maîtrise de la technologie Macintosh

Salaire et avantages

Salaire annuel de base : 31 000 $
Prime de logement mensuelle : 400 $

Prière de faire parvenir votre curriculum vitae au plus tard le 10 décembre 1993 à 17h à :

L'Aquilon
Alain Bessette, directeur
5010 - 50e Avenue
C.P. 1325, Yellowknife, NT, X1A 2N9
Tél. : (403) 873-6603 Téléc. : (403) 873-2158



Transports Canada **Aéroports** — Transport Canada **Airports**

AVIS AU PUBLIC
MINISTÈRE DES TRANSPORTS
AÉROPORT DE FORT NORMAN

Le ministre [illegible] Transports, M. Douglas Young, désire annoncer que le règlement de zonage de l'aéroport de Fort Norman, C.P. 1993-1541 du 21 juillet 1993, [illegible] établi en vertu du pouvoir [illegible] par l'article 5.4 [illegible] Loi sur l'aéronautique, chapitre A-2, S.C. [illegible], selon l'annexe ci-après.

Le projet [illegible] règlement de zonage impose [illegible] limite à la [illegible] bâtiments, ouvrages [illegible] objets ou [illegible] rajouts aux bâtiments, ouvrages ou objets existants, y compris [illegible] plantation sur les terrains contigue à l'aéroport. En outre, les propriétaires de terrains [illegible] limites de la surface extérieure, dans un rayon [illegible] 000 m du point [illegible] repère de l'aéroport, devront limiter [illegible] hauteur de toute nouvelle [illegible]tion à 45 m au-dessus [illegible] l'altitude de [illegible] point et se conformer à [illegible] exigences plus restrictives [illegible] ce qui a trait aux approches [illegible] piste et aux surfaces [illegible] transition.

Le détail précis de la [illegible] et [illegible] portée du règlement de zonage de l'aéroport de Fort Norman peut être déterminé par examen du document officiel enregistré [illegible] 14 septembre 1993 [illegible] bureau [illegible] titres [illegible] biens-fonds [illegible] Yellowknife (T.N.-O.) [illegible] 72,682.

ANNEXE
Règlement de zonage concernant l'aéroport de Fort Norman

<u>Titre abrégé</u>

1. <u>Règlement de zonage de l'aéroport de Fort Norman.</u>

<u>Définitions</u>

2. (1) Les définitions qui suivent s'appliquent [illegible] présent règlement :

« aéroport » L'aéroport de Fort Norman situé à proximité [illegible] Fort Norman, [illegible] territoires [illegible] Nord-Ouest (<u>airport</u>);

« bande » La partie rectangulaire [illegible] l'aire d'atterrissage [illegible] l'aéroport qui comprend la piste aménagée pour [illegible] décollage [illegible] l'atterrissage [illegible] aéronefs [illegible] une direction déterminée, [illegible] dont la description figure [illegible] partie IV de l'annexe (<u>strip</u>);

« point [illegible] repère de l'aéroport » Le point décrit [illegible] la partie I [illegible] l'annexe (<u>airport reference point</u>);

« surfaces d'approche » Plans inclinés imaginaires s'élevant vers l'extérieur à partir de chaque extrémité d'une bande et dont la description figure [illegible] la partie II [illegible] l'annexe (<u>approach surfaces</u>).

« surfaces [illegible] transition » Plans inclinés imaginaires s'élevant vers l'extérieur [illegible] partir des limites latérales d'une bande [illegible] d'approche et dont la description figure [illegible] la partie V de l'annexe (<u>transitional surfaces</u>);

« surface extérieure » Plan imaginaire situé au-dessus [illegible] dans le voisinage immédiat [illegible] l'aéroport et dont la description figure à la partie III de l'annexe ([illegible] <u>surface</u>);

(2) Pour l'application [illegible] présent règlement, l'altitude du point [illegible] repère de l'aéroport est de 98,3 m au-dessus du niveau [illegible] la mer.

<u>Application</u>

[illegible] Le présent règlement s'applique à tous les terrains, y compris les emprises [illegible] voies publiques, situés [illegible] abords ou dans [illegible] voisinage [illegible] l'aéroport et dont [illegible] description figure [illegible] partie VI [illegible] l'annexe.

<u>Dispositions générales</u>

4. Il est interdit d'ériger [illegible] construire, [illegible] terrain [illegible] par le présent règlement, un bâtiment, ouvrage ou objet, [illegible] rajout [illegible] un bâtiment, ouvrage [illegible] objet existant, dont le sommet [illegible] plus [illegible] que

a) les surfaces d'approche;
b) la surface extérieure;
c) [illegible] surfaces [illegible] transition.

[illegible]

5. Lorsque, sur un terrain visé par le présent règlement, [illegible] végétation croît au-delà du niveau d'une surface visée [illegible] l'article 4, [illegible] ministre peut exiger que le propriétaire ou le locataire [illegible] terrain en enlève l'excédent.

ANNEXE

<u>(Articles 2 et 3)</u>

Partie I
<u>Description du point de repère de l'aéroport</u>

Le point [illegible] repère de l'aéroport, figurant [illegible] le plan de zonage de l'aéroport de Fort Norman nº E.2969 [illegible] du [illegible] janvier 1992, est [illegible] point situé sur l'axe [illegible] piste 05-23 [illegible] 457 m du [illegible] piste 23.

[illegible] II
<u>Description des surfaces d'approche</u>

Les [illegible] d'approche, figurant sur [illegible] plan [illegible] zonage de l'aéroport [illegible] Fort Norman nº E.2969 [illegible] janvier 1992, sont des plans [illegible] chacune [illegible] extrémités de la bande associée [illegible] la piste 05-23 et sont décrites [illegible] suit :

a) [illegible] plan attenant à l'extrémité de la bande associée à l'approche de la piste 05 et incliné à raison [illegible] 1 m dans le sens vertical contre 25 m [illegible] le sens horizontal et qui s'élève jusqu'à une ligne horizontale imaginaire tracée perpendiculaire [illegible] prolongement de l'axe de la [illegible] m au-dessus [illegible] l'altitude de l'extrémité de la bande, et à 2 500 m, [illegible] le sens horizontal, [illegible] l'extrémité [illegible] bande, [illegible] extérieures de [illegible] ligne horizontale imaginaire étant à [illegible] m du prolongement [illegible] l'axe de la bande;

[illegible] un plan attenant à l'extrémité [illegible] la bande [illegible] à l'approche de la piste 23 et incliné à raison de 1 m dans [illegible] vertical contre 25 m dans le sens horizontal et qui s'élève jusqu'à une ligne horizontale imaginaire tracée perpendiculaire au prolongement de l'axe de la bande à 100 m, [illegible]-dessus de l'altitude de l'extrémité [illegible] la bande, et à 2 500 m, dans [illegible] sens horizontal, de l'extrémité de la bande, [illegible] extrémités extérieures de [illegible] ligne horizontale imaginaire étant à [illegible] m du prolongement de l'axe de la bande.

Partie III
<u>[illegible] de la surface extérieure</u>

La surface extérieure, figurant sur le plan de zonage de l'aéroport de Fort Norman nº E.2969 [illegible] du 30 janvier 1992, est [illegible] plan imaginaire situé à l'altitude constante [illegible] m au-dessus de l'altitude du point [illegible] repère de l'aéroport; cette surface extérieure est toutefois située [illegible] 9 m [illegible]-dessus du [illegible] lorsque le plan décrit ci-dessus [illegible] m au-[illegible] la surface du sol.

Partie [illegible]
<u>Description de la bande</u>

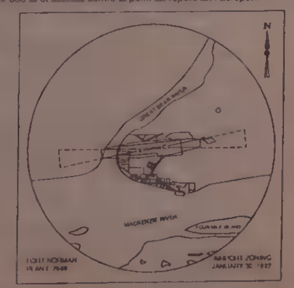
La bande [illegible] piste 05-23, figurant [illegible] le plan de zonage de l'aéroport de Fort Norman nº [illegible] du [illegible] janvier 1992, [illegible] bande d'une largeur de 60 m, soit 30 m de chaque côté de l'axe de la piste, et d'une longueur de 1 034 m.

Partie V
<u>Description des surfaces de transition</u>

Les surfaces de transition, figurant [illegible] plan [illegible] zonage [illegible] l'aéroport [illegible] Fort Norman nº E.2969 [illegible] du 30 janvier 1992, sont [illegible] plans inclinés [illegible] de 1 m dans [illegible] vertical [illegible] m [illegible] sens horizontal, perpendiculaires [illegible] l'axe [illegible] prolongement [illegible] l'axe de [illegible] bande, et qui s'élèvent vers l'extérieur à partir des limites latérales de la bande et de ses surfaces d'approche jusqu'à leur intersection avec la surface extérieure.

Partie VI
<u>Description des terrains visés par le présent règlement</u>

Les [illegible] extérieures des terrains [illegible] par [illegible] présent règlement, qui figurent sur le plan [illegible] zonage [illegible] l'aéroport [illegible] Fort Norman nº E.[illegible] daté [illegible] janvier 1992, [illegible] marquées [illegible] cercle ayant [illegible] rayon [illegible] 000 [illegible] et [illegible] centre [illegible] point [illegible] repère [illegible] l'aéroport.





Trente ans après sa disparition accidentelle

Igloolik se souvient de Pacôme Qulaut

Les habitants d'Igloolik commémoraient le 10 novembre dernier la disparition de Pacôme Qulaut, il y [redacted] 30 ans, dont le corps [redacted] enfin ét retrouvé cet été. Cet homme reste le symbole d'un formidable engagement pour les Inuit d'Igloolik.

L'école, les bureaux et les magasins étaient fermés, ce mercredi 10 novembre dans l'après-midi pour cause de funérailles. Les restes de deux habitants d'Igloolik, disparus à la suite de deux accidents, l'un il y a 30 ans, l'autre il y a 25 ans, n'avaient pas été retrouvés avant cet été.

En 1968, Pacôme Qulaut menait un convoi d'équipement lourd près d'Igloolik lorsque le bulldozer qu'il conduisait est passé à travers la glace. En 1963, Theresa Takaugak, âgée de cinq ans, traînait autour d'un campement à Manitok et n'est jamais revenue. Sa famille, qui pensait qu'elle s'était noyée ou qu'elle avait été attaquée par des loups, la chercha pendant des années. C'est l'été dernier que furent retrouvés des os et des morceaux de vêtements à côté de Manitok. Les os, ainsi qu'un crâne découvert à proximité de l'île d'Igloolik, furent envoyés dans le Sud pour des examens en laboratoire. Quelques mois plus tard, les os furent identifiés comme étant ceux de la petite Theresa. Mais la surprise vint de l'identification du crâne : c'était celui de Pacôme Qulaut. Les familles furent soulagées de pouvoir enfin enterrer leurs proches dans le cimetière qui domine, depuis la colline, la communauté et l'île d'Igloolik.

Depuis 28 ans, la Coopérative eskimo d'Igloolik a joué un rôle considérable dans le développement économique d'Igloolik, petite communauté de l'Arctique de l'est située [redacted] nord de la péninsule de Melville. Et durant 23 de ces 28 années, les Inuit d'Igloolik ont vénéré la mémoire du fondateur de la Co-op, Pacôme Qulaut.

Celui-ci est né en 1924 sur la côte est de la baie d'Hudson, à proximité de ce qui est devenu Chesterfield Inlet. De son enfance jusqu'à sa mort, à l'âge de 44 ans, Pacôme Qulaut a vécu dans la région d'Igloolik avec ses parents, apprenant d'abord les us et coutumes de la terre des fils du «roi d'Igloolik»- Ituksardjuat, puis guidant son peuple sur une voie nouvelle de l'histoire du Nord.

Alors qu'il n'était qu'un jeune homme, il était déjà considéré comme un grand chasseur, c'est-à-dire capable de permettre à ses semblables de survivre, utilisant des outils traditionnels, des traîneaux à chiens, des kayaks et autres embarcations. Lorsque les Américains sont venus dans les années 50 pour construire les lignes DEW (réseaux d'alerte avancé), Pacôme Qulaut, sans manuel ni formation, s'occupa des machines avec les outils de sa propre culture. Lorsqu'il se mit à la sculpture, il produisit des oeuvres qui peuvent être désormais vues dans de prestigieuses galeries d'art et dans des collections privées. Pacôme Qulaut enseigna également à de nombreux employés de la Compagnie de la baie d'Hudson l'art de la chasse et du trappage. Il servit aussi de guide pour des expéditions scientifiques.

Sensible à la modernité

Bien que baigné dans les traditions et les croyances inuit, il fut capable de comprendre l'importance des coopératives ainsi que l'adaptation moderne des valeurs inuit de partage et de solidarité communautaire qu'il avait apprises de ses ancêtres dans n'importe quelles conditions, famine ou abondance.

C'est en 1962 que Pacôme Qulaut et Fr. Louis Fournier fondèrent une association économique qui devint, [redacted] an plus tard, la Co-op eskimo d'Igloolik, dont Pacôme Qulaut fut le premier président. Il continua à défendre le principe de coopérative comme moyen pour son peuple de contrôler les questions le touchant de près, grâce à l'entraide et [redacted] l'auto-suffisance. En effet, pendant des dizaines d'années, la Co-op eskimo d'Igloolik et ses membres [redacted] se sont pas contentés de s'intéresser uniquement aux sujets économiques, mais se sont également engagés dans les différents aspects de la vie communautaire.

Le 5 juin 1968, quatre membres de la Co-op d'Igloolik transportaient deux pièces d'équipement lourd d'une ligne DEW abandonnée de l'autre côté de la mer de glace, au large de l'île d'Igloolik. Pacôme Qulaut et le bulldozer qu'il avait remis en état de marche pour faire le voyage, provoquèrent une fissure dans la glace et coulèrent dans les eaux de la baie de Foxe.

Durant les séances spirituelles qui eurent lieu à la mission catholique l'hiver 1990-91, le chagrin causé par ces morts non retrouvés a refait surface. Une séance spéciale eut lieu également pour extérioriser la souffrance éprouvée par la famille et les amis de Pacôme Qulaut. Après la séance de janvier 1991, les parents proches de Pacôme Qulaut formèrent un comité pour ériger une sorte de mémorial. Le fruit de leurs efforts fut un service commémoratif qui se déroula sur la péninsule de Qikiqtaarjuk, l'endroit même où Pacôme Qulaut aurait dû rejoindre la terre ferme.

Lorsque les premiers habitants du village d'Igloolik arrivèrent en motoneige et en qamutik (traîneau inuit) sur les lieux le [redacted] juin 1991, les quatre tentes des membres de la famille Qulaut et du prêtre qui avaient passé la nuit sur place étaient regroupées au pied de la colline au sommet de laquelle le mémorial, drapé dans l'étoffe aux multiples couleurs de la Co-op, dessinait une silhouette dans le ciel. La famille Qulaut avait érigé une pierre de granit rose d'une tonne trois-quarts, longue de quatre pieds et demi, haute de quatre pieds et épaisse de deux pieds, sur laquelle avait été fixée une plaque de cuivre portant des inscriptions en hommage à Pacôme Qulaut, en inuktitut et en anglais.

Nourriture spirituelle

Alors que les membres de la foule s'avançaient un à un devant la plaque et priaient silencieusement, des aînées commencèrent à chanter, libérant ainsi les peines et les larmes de chacun et chacune.

Puis les visiteurs se rassemblèrent sous les tentes et autour des poêles pour manger du caribou bouilli et du phoque, du poisson et du bannock, boire du thé ensem avant de démonter leurs tentes e rentrer à Igloolik ou à leurs cam ments de printemps alentour. D le crépuscule, la silhouette solit du monument donnait une prése physique au sentiment de p émanant de ce rassemblement lennel. Les habitants d'Iglo sentirent que leur leader avai enfin proprement honoré. Ils avai partagé la tristesse et la joie de souvenirs, pleuré ensemble et fois de plus ressenti la chal réconfortante de la présence Pacôme Qulaut.

Les générations les plus âg qui avaient connu le dévouem profond de Pacôme Qulaut p son peuple au travers de la Co d'Igloolik trouvèrent le récon dans le fait que l'esprit de cet hom avait été expliqué et compris.

Leur espoir est que l'esprit Pacôme Qulaut ait été transmis jeunes générations et qu'elles puissent tirer parti de cette nou ture spirituelle, de cette inspirat de la patience et de la ténacité cessaires pour la tradition partage que Pacôme Qulaut a due exemplaire.

Geor

La Ville d'Iqaluit avait plusieurs options

Suite de la page 6

détourner l'attention des médias des actions du cabinet. M. Ruttan a déclaré que le ministère des Affaires municipales avait fait plusieurs erreurs en examinant le dossier de la Ville et qu'il n'avait jamais été dit qu'il fallait démettre l'administratrice principale de ses fonctions.

«Je n'avais pas l'intention de la renvoyer car elle défendait la position de la Ville d'une manière que je jugeais correcte. En outre, je l'avais encouragée à continuer son travail (...): j'avais l'impression que le ministère m'en voulait personnellement parce que j'avais rejeté le rapport de l'évaluation municipale de 1992».

«Au moins 26 des 50 recommandations de ce rapport portaient sur des points mineurs et les recherches précédant sa rédaction ont été bâclées. Ce rapport était plein d'erreurs», souligne le maire.

La Ville d'Iqaluit est désormais gérée par l'administrateur Robin Beaumont pour une durée d'un an.

M. Allooloo avait pris la décision de demander les services d'un administrateur judiciaire après avoir consulté le Cabinet le 10 novembre. La dette de la Ville s'élevait à plus de six millions de dollars et selon le ministre, le conseil municipal était incapable de régler la situation. Le 24 novembre, la première ministre Nellie Cournoyea a déclaré devant les députés que M. Allooloo avait choisi ce qu'il pensait être la meilleure solution et qu'il était soutenu par ailleurs par le Cabinet.

«Le ministère était en négociations avec la Ville d'Iqaluit depuis 1987 et pensait être capable de régler la situation. J'ai fait confiance [redacted] ministre, il a fait de son mieux jusqu'à ce qu'il soit obligé, finalement, de prendre des mesures», a déclaré Mme Nellie Cournoyea.

M. Todd a annoncé le 25 novembre que le ministère des Affaires municipales allait réviser la loi pour qu'à l'avenir, le ministre puisse prendre d'autres mesures avant de faire appel à un administrateur judiciaire.

Karen Lajoie

LE SOUFFLE FRANCOPHONE DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

L'aquilon

50¢ Envoi de publication - enregistrement no. 10338 C.P. 1325 Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9 Volume [redacted] numéro 46, vendredi 10 décembre 1993

Comment installe-t-on un filet de pêche sous la glace ? Voir notre reportage photo en page 8.

Une entrevue avec la commissaire aux langues officielles

Betty Harnum espère pouvoir s'exprimer devant l'Assemblée

Le premier rapport annuel de la commissaire aux langues officielles, Betty Harnum, a été déposé à l'Assemblée législative le 30 novembre dernier. Tout au long de la semaine, les membres de l'Assemblée en ont discuté. Mais ils ont à peine effleuré les points les plus importants du rapport aux yeux de la commissaire. Betty Harnum soulève ici en français les questions essentielles soulevées au cours de cette première année d'exercice difficile.

***L'Aquilon* : Comment accueillez-vous les réactions des membres de l'Assemblée législative suite [redacted] dépôt de votre rapport ?**

Betty Harnum : J'étais satisfaite de quelques réactions, du fait que tout le travail que nous avons fait ait été reconnu. Mais j'ai été [redacted] peu frustrée par les commentaires de Richard Nerysoo, le ministre de l'Education, qui a dit qu'il y avait des fautes dans le rapport. Mais il n'a lu que les huit pages du sommaire dans lequel il n'y a pas beaucoup de renseignements sur les montants d'argent retournés à Ottawa. J'ai ouvert une boîte de Pandore, j'ai soulevé des problèmes et ça a été comme [redacted] choc pour le gouvernement. C'est dommage que les membres de l'Assemblée [redacted] soient d'abord concentrés sur l'argent qui a été renvoyé à Ottawa dans le cadre de l'entente Canada - T.N.-O. sur les langues autochtones et sur le français (1).

C'est évidemment un problème. Mais ce n'est pas la seule chose écrite dans le rapport. Il y a beaucoup d'autres problèmes dont il est question. Certains membres ont découvert pour la première fois que beaucoup d'argent n'avait pas été dépensé dans [redacted] cadre de cette entente.

C'est incroyable parce que cette entente existe depuis 10 ans maintenant et depuis 10 ans, il y a de l'argent qui n'est pas dépensé.

Quelles [redacted] les questions les plus importantes dont vous auriez voulu que les membres de l'Assemblée débattent ?

Le premier point que je veux soulever concerne mon autorité, parce que j'ai une vision différente de celle du gouvernement. Par exemple, le GTNO ne veut pas que je téléphone directement aux employés pour discuter des problèmes. C'est ce que j'avais commencé [redacted] faire pourtant. Puis une lettre a été adressée à tous les directeurs et à toutes les directrices des ministères pour demander aux employés de ne

Betty Harnum
Suite en page 2

Mike Ballantyne retrouve son mandat de député

Le président de l'Assemblée quitte ses fonctions

Mike Ballantyne, président de l'Assemblée législative, [redacted] démissionné de [redacted] fonctions le 7 décembre. «C'était le moment opportun», explique-t-il. Il retrouve son mandat de député de Yellowknife nord.

«C'était le secret le mieux gardé depuis trois mois, a déclaré Mike Ballantyne dans une entrevue. Il y [redacted] un an, j'avais pourtant annoncé que je ne demeurerai pas président jusqu'à la prochaine élection. Il était temps que je parte - le nouvel édifice est ouvert, l'évaluation de l'action du cabinet à mi-mandat est prévue pour la semaine prochaine, c'était un moment opportun».

Pour l'instant, aucun candidat n'a annoncé sa candidature au poste de président. M. Ballantyne a explique que ce poste doit être pourvu avant que l'évaluation n'ait lieu. Ce qui veut dire qu'il devrait y avoir un nouveau président la semaine prochaine. «En démissionnant maintenant, ça laisse assez de temps au prochain président pour s'organiser comme il faut».

M. Ballantyne, qui poursuit actuellement son troisième mandat de député de Yellowknife nord, n'a pas encore décidé s'il serait candidat à la prochaine élection territoriale, en octobre 1995. «C'est une décision que je dois prendre après avoir consulté [redacted] famille».

M. Ballantyne a démissionné parce qu'il estime que le poste de président devient de plus en plus important pour l'Assemblée, surtout avec la perspective du Nunavut en 1999. «Dans notre système de consensus, le poste de président doit être impartial. Sans cette impartialité, le système ne fonctionnerait pas».

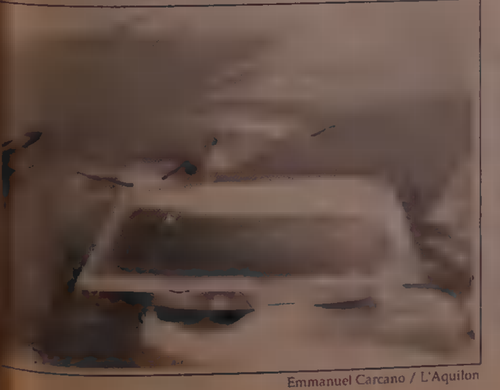
Si M. Ballantyne démissionne, c'est aussi parce qu'il veut à nouveau pouvoir représenter ses électeurs. Avant de devenir président, M. Ballantyne était ministre du cabinet. Une chose est claire : il [redacted] retournera pas [redacted] cabinet au cours des deux prochaines années. Il lui posera en revanche des questions en tant que député.

Karen Lajoie

-Journée internationale du sida -
Phillippe Ethier avait 15 [redacted] lorsqu'il a contracté le virus du sida (VIH). Il était [redacted] Yellowknife récemment pour rencontrer des jeunes et parler de sa maladie. Lire en page 3.

Une cinquantaine de personnes [redacted] sont réunies le 6 décembre pour réaffirmer leur opposition à [redacted] violence contre les femmes à l'occasion de la commémoration de la tuerie à l'école polytechnique. Lire en page 6.

En janvier dernier, le père Posset se suicidait à Fort Norman. Des accusations d'abus sexuels l'auraient poussé à commettre ce geste, suggère le jury du coroner. Lire [redacted] page 5.



«Baignoire : cuve plus ou moins allongée où une personne peut se baigner». Telle est la définition du dictionnaire Robert. On [redacted] peut pas dire que celle-ci, abandonnée à la décharge de Yellowknife, invite à prendre un bain.

Emmanuel Carcano / L'Aquilon



La Société cinématographique présente *Edward Scissorhands* [redacted] NACC le 12 décembre, à 19h30. Ce film de Tim Burton raconte l'histoire d'un jeune homme doté de ciseaux à la place des mains. Lire notre critique en page 7.

Betty Harnum s'explique sur son rapport

Suite de la page 1

pas me parler. Je dois travailler [redacted] étroite collaboration avec le gouvernement, alors j'ai décidé d'essayer et de voir comment ça fonctionnerait, de laisser les ministères faire leurs enquêtes. J'ai décidé d'envoyer des lettres, mais il m'a parfois fallu attendre six à huit mois pour obtenir une réponse qui manquait de détails. Ça prend trop de temps pour essayer de résoudre les problèmes.

Ne pensez-vous pas que les autres commissaires du Canada rencontrent les mêmes problèmes ?

J'ai discuté avec les autres *ombudsmen* [protecteurs du citoyen, NDLR] du Canada. Ils ont rencontré eux aussi les mêmes problèmes dans les premières années de leur travail. Victor Goldbloom, commissaire aux langues officielles du Canada, et ses prédécesseurs, se sont heurtés à des refus. Le gouvernement du Canada avait par exemple refusé de donner des renseignements sur Pétro-Canada. Dans la Loi sur les langues officielles des T.N.-O., mes pouvoirs n'ont pas été clairement définis, parce qu'il ne devait, au départ, pas y avoir de problèmes pour accéder à certaines informations. Des clarifications sont nécessaires, c'est une priorité. Sinon, je ne peux pas faire mon travail correctement.

Je veux également que l'Assemblée législative forme [redacted] comité permanent sur les langues officielles. Il faut qu'il existe un mécanisme pour que je puisse soulever les problèmes qui se présentent. J'aimerais avoir l'occasion de les expliquer avant que ça ne devienne une affaire trop grave. Pour l'instant, je ne peux guère que consulter le président de l'Assemblée, mais il ne peut [redacted] donner que son avis personnel, qui ne reflète pas celui de l'Assemblée législative. En fait, je n'ai pas encore eu l'occasion de m'exprimer devant les membres de l'Assemblée. J'aimerais pourtant faire avancer les choses en ce qui concerne les langues officielles, mais je ne peux pas le faire parce que mon autorité est [redacted] question, parce qu'il existe des barrières. Bien que les membres de l'Assemblée m'aient choisie pour ce poste, ils ne comprennent pas bien le travail que j'effectue. Ils veulent que quelqu'un fasse quelque chose, mais il [redacted] savent pas vraiment comment je dois faire les choses.

Est-ce qu'il n'y pas confusion par rapport à votre rôle ?

Je dois aider les communautés (2) et le gouvernement [redacted] préserver et renforcer les langues. Je dois à la fois mettre les problèmes à jour et essayer de les résoudre. Dans la loi, il est écrit que mon travail est de résoudre les plaintes (3). Ce qui veut dire qu'ils savaient qu'il y aurait des plaintes. Et il y en a eu beaucoup. Je dois déterminer si elles sont fondées, s'il y a violation de la loi et de quelle loi. Je dois m'occuper uniquement de la Loi sur les langues officielles. [redacted] je dois déterminer avant tout si telle plainte s'inscrit dans le cadre de cette loi ou non. Il m'a fallu un [redacted] pour déterminer si [redacted] plainte que nous a- vions reçue faisait partie de ma juridiction ou non. J'aimerais beaucoup clarifier ce que je peux faire, c'est très important».

Propos recueillis par Emmanuel Carcano



Archives / L'Aquilon

Betty Harnum n'a eu qu'une seule fois l'occasion de s'exprimer devant les membres de l'Assemblée. C'était il y a [redacted] an, et elle devait se justifier face à une accusation de conflit d'intérêts.

(1) Selon l'entente Canada - T.N.-O. sur les langues autochtones et le français, le gouvernement fédéral accorde chaque année au GTNO des sommes d'argent pour réaliser des projets. Sur les 4,3 millions alloués au français pour l'année 1992-93, 980 034$ n'ont pas été dépensés par le gouvernement territorial. Sur les six millions alloués aux langues autochtones pour la même année, 425 685$ n'ont pas non plus été dépensés.

(2) Le commissariat aux langues officielles travaille actuellement sur la réalisation d'un directoire qui devrait répertorier tous les services disponibles dans les huit langues officielles dans toutes les communautés des Territoires.

(3) Entre février 1992 et le 31 mars 1993, la commissaire aux langues officielles [redacted] enregistré 250 plaintes et demandes de renseignements.

«Le nombre de plaintes ou de demandes venant des employés du gouvernement prouve que même ces derniers manquent d'informations concernant la Loi sur les langues officielles», peut-on lire dans le rapport.

Echos des T.N.-O.

Tony Whitford rend hommage à la mémoire de David Kootook

Le 7 décembre a marqué le 21e anniversaire d'un accident d'avion qui avait eu lieu près du grand lac de l'Ours et dont on avait beaucoup parlé dans le Nord. Le pilote de l'appareil, Martin Hartwell, gravement blessé, n'avait pu survivre que grâce à l'aide d'un jeune Inuit de Taloyoak, David Kootook. Le garçon, âgé de 14 ans, était mort 10 jours avant l'intervention des secours arrivés sur les lieux 33 jours après le drame. Trois autres personnes avaient été tuées dans l'accident. M. Hartwell avait été le seul survivant.

Le député de Yellowknife sud, M. Tony Whitford, a fait un bref discours devant l'Assemblée pour rendre hommage à David Kootook.

En septembre dernier, la ville d'Edmonton a inauguré dans un parc un inukshuk à la mémoire du jeune Inuit. Selon M. Whitford, le GTNO devrait lui aussi faire quelque chose pour que reste vivant le souvenir de David Kootook.

Les paroissiens de Fort Providence retrouvent leur église

Les paroissiens de Fort Providence pourront cette année fêter Noël dans leur église, qui avait été détruite en partie par un incendie et détériorée par les intempéries et qui était inutilisable depuis de nombreuses années.

Pour remettre à neuf le bâtiment, les paroissiens ont dû travailler pendant quatre ans. A la fin du mois de novembre, le prêtre a annoncé que les travaux étaient terminés et que l'église pouvait à nouveau ouvrir ses portes.

La rénovation du bâtiment a coûté 200 000 dollars. Pour concrétiser son projet, la paroisse de Fort Providence a reçu des fonds d'autres paroisses des Territoires et du gouvernement. Le GTNO a accordé à la paroisse une somme de 77 000 dollars, dont la majeure partie [redacted] servi à payer les services d'un charpentier spécialisé dans les projets historiques et qui, tout en travaillant sur l'église, [redacted] formé trois membres de la communauté.

Le député du Deh Cho, M. Sam Gargan, s'est déclaré satisfait par l'esprit de communauté dont les citoyens ont fait preuve en remettant à neuf cette église historique à temps pour Noël.

Karen Lajoie

Selon Richard Nerysoo, ministre de l'Education

Des fonds ont été débloqués pour la gestion scolaire

Le dépôt, mardi 30 novembre, du rapport de la commissaire [redacted] langues officielles a soulevé bien des questions. Entre autres, celles des écoles françaises et d'une éventuelle gestion scolaire.

C'est le député d'Amittuq, Titus Allooloo, qui [redacted] lancé le débat le 30 novembre à l'Assemblée législative. Ce dernier a demandé au ministre de l'Education, Richard Nerysoo, s'il était possible d'ouvrir une école française à Iqaluit, «qui a un nombre significatif de francophones» : Richard Nerysoo a répondu que tout «dépend s'il y a une demande qui a été faite par les parents». Le ministre de l'Education a indiqué par la suite qu'«en général, le gouvernement du Canada est totalement responsable pour financer les programmes touchant l'éducation en français première langue». Le ministre de l'Education connaît mal le dossier. Le gouvernement des Territoires participe lui aussi au financement de ces programmes, par le biais d'une bourse d'environ 5300$ attribuée à chaque élève qui étudie en français première langue. C'est le cas pour 19 élèves de l'école Nakasuk à Iqaluit et pour 49 élèves de l'école Allain St-Cyr à Yellowknife. Enfin, autre point abordé par Titus Allooloo, celui des 112 millions de dollars accordés par le gouvernement du Canada cette année aux provinces. Ni les Territoires, ni le Yukon, n'en ont vu la couleur. Explications de Richard Nerysoo : «Nous n'avons pas fait de demandes pour ces fonds (...) qui étaient destinés à la gestion d'écoles, il me semble (...) Les Territoires ont été exclus de cet accord par le gouvernement du Canada. Nous avons indiqué depuis [redacted] Patrimoine canadien qu'il faut que le gouvernement du Canada réponde aux demandes pour la gestion scolaire et que c'est à lui d'en assurer le financement. Nous avons, en fait, soumis une proposition [redacted] Patrimoine canadien pour ce financement». Le lendemain, Richard Nerysoo a assuré à Tony Whitford, député de Yellowknife sud, que «toutes les demandes de fonds requises par l'Association des parents franco-ténois et par la Fédération franco-ténoise recevraient le soutien nécessaire de son ministère».

Emmanuel Carcano

Atteint par le virus VIH depuis l'âge de 15 ans

Phillippe Ethier [illegible] parlé de sa maladie aux jeunes de Yellowknife

A l'occasion de la journée internationale du sida le mercredi 1er décembre, un jeune homme de Toronto, Phillippe Ethier, est venu à Yellowknife pour parler de cette maladie incurable dans les écoles.

Aujourd'hui âgé de 23 ans, Phillippe n'avait que 15 ans lorsqu'il a contracté le virus VIH.

A la fin d'un party auquel il s'était rendu avec des camarades d'école, huit adolescents saisissent Phillippe, l'immobilisent et lui plantent dans le bras une seringue pleine d'héroïne. Phillippe sera malade toute la nuit, mais il oublie bien vite cette mésaventure, jusqu'au moment où il tombe malade à nouveau, à la fin de l'année.

L'adolescent souffre d'une infection à la jambe qui laisse les médecins perplexes. Il passe un test et apprend alors qu'il a contracté le virus VIH.

Pour Phillippe, qui n'a encore jamais eu de rapports sexuels, ce diagnostic marque le début d'une crise qui durera un an. L'adolescent quitte l'école, son père le met à la porte et il vit dans les rues de Toronto, sans argent ni espoir d'avenir. Huit mois plus tard, il décide de retourner à l'école et va vivre avec sa mère, récemment divorcée de son père.

Mais Phillippe mettra cinq ans avant d'informer ses parents de sa maladie, et lorsque son père l'apprendra, il y a de ça deux ans, il lui offrira 5000 dollars pour changer de nom et disparaître de sa vie. Phillippe ne lui a pas reparlé depuis.



Karen Lajoie / L'Aquilon

«J'avais peur de dire à qui que ce soit que j'avais contracté le virus VIH. En 1985, au moment de mon diagnostic, la maladie était beaucoup moins bien connue qu'aujourd'hui. J'avais peur d'être frappé d'ostracisme».

Phillippe vit aujourd'hui au centre-ville de Toronto, dans une maison victorienne transformée en foyer d'accueil pour des jeunes ayant contracté le virus. Il passe la majeure partie de son temps à faire des tournées d'information à travers tout le pays pour apprendre aux jeunes à se protéger contre cette maladie incurable. Il a par ailleurs fondé à Toronto le groupe Positive Youth Outreach, qui est la seule association au monde à accueillir des jeunes atteints du virus et qui souhaitent parler de leurs problèmes. Les 80 membres de l'association sont tous âgés de moins de 25 ans et le plus jeune d'entre eux n'a que 13 ans. Phillippe espère pouvoir ouvrir d'autres bureaux à Vancouver et à Ottawa en 1994.

Vivre avec une maladie incurable est difficile, même pour quelqu'un comme Phillippe, qui est encore en bonne santé, neuf ans après avoir contracté le virus. «Cette année, j'ai perdu 24 amis à cause du sida. J'ai probablement déjà vu beaucoup plus de morts que certaines personnes n'en verront dans toute leur vie».

«Mon psychologue m'a expliqué que je souffre d'un syndrome de perte chronique. Je ne peux même plus pleurer aux funérailles, déclare Phillippe d'une voix douce et égale. Mais je ne peux pas non plus éprouver de colère contre les huit jeunes qui m'ont attaqué [illegible] party en 1985. Ils sont à présent tous morts et moi, je vis encore».

Karen Lajoie

Les membres de l'Assemblée observent une minute de silence

«Cette maladie concerne tout le monde», Tony Whitford

Le 1er décembre, l'Assemblée législative des T.N.-O. [illegible] fait quelque chose qu'aucune autre assemblée n'a fait au Canad : elle a observé une minute de silence en souvenir de ceux qui sont morts du sida.

La première ministre, Nellie Cournoyea, a déclaré que «lutter contre le sida, c'est l'affaire de tout le monde».

Ailleurs dans le pays, la journée internationale du sida est presque passée inaperçue dans les milieux politiques. Au Canada, 8 500 personnes ont contracté le virus HIV.

Dans les Territoires, ce sont 25 personnes qui ont déjà contracté la maladie depuis 1987, date à laquelle fut découvert le premier cas. Huit personnes en sont déjà mortes.

Le ministère de la Santé est en train de développer une stratégie pour combattre cette maladie et pour informer la population.

«Il est très important que notre message soit communiqué à notre jeunesse», a dit Nellie Cournoyea.

Le député Tony Whitford a lui aussi fait une déclaration sur ce sujet.

«Dans le Nord, nous ne sommes pas protégés contre les ravages du sida. Il semble que nous ayions été épargnés par la maladie pendant plusieurs années (...) Mais pour chaque cas déclaré, il en existe neuf autres qui ne sont pas identifiés».

«Si cela est vrai, il y a environ 250 personnes touchées par la maladie dans les T.N.-O.Certains recher-chistes pensent même que le ratio peut atteindre 30 personnes pour chaque cas déclaré. Sans compter que chacune de ces personnes a des amis et une famille touchés directement par cette maladie», a expliqué Tony Whitford.

«Le sida n'est plus la maladie des homosexuels ou des drogués. Les cas les plus nombreux se trouvent désormais dans la population hétérosexuelle. Personne n'est immunisé contre le sida. Il faut que nous arrêtions de penser que le sida est le problème des autres, que c'est une maladie du Sud, des Blancs ou des homosexuels. Cette maladie touche tout le monde», a-t-il souligné.

Avant que les députés ne prennent place dans l'hémicycle, Tony Whitford avait distribué des rubans rouges à tous les membres de l'Assemblée, symbole de la lutte contre le sida.

Seuls trois députés, MM. Kakfwi, Gargan et Arngna'naaq, n'ont pas porté leurs rubans durant la session.

Après sa déclaration, M. Whitford [illegible] demandé qu'une minute de silence soit observée en souvenir de ceux qui sont morts et de ceux qui luttent encore contre la maladie.

Dans le couloir, deux membres de la nouvelle association AIDS Yellowknife se sont déclarés satisfaits des efforts faits par les membres de l'Assemblée.

Pour l'un des fondateurs de l'association à but non lucratif, Robert Hay, cette action devrait inciter les citoyens à réfléchir davantage à cette maladie. «Cette journée est déclarée "journée internationale du sida" dans 185 pays, mais un seul jour ne suffit pas. C'est une chose à laquelle on devrait penser 365 jours par an», a ajouté Mary Pepper, une autre membre-fondatrice d'AIDS Yellowknife.

Karen Lajoie

AIDS Yellowknife : 873-2626

L'Aquilon tient à s'excuser auprès de ses lecteurs pour le retard inhabituel de cette édition.

Des bris techniques majeurs chez notre imprimeur nous a obligé à faire imprimer ce numéro en Alberta.

Nous espérons que la situation sera rétablie dès le prochain numéro.

CHRONIQUES DU PATRIMOINE

Le mineur chantant de Springhill

Comment des mineurs emprisonnés sous terre ont gardé le moral

SPRINGHILL, NOUVELLE-ÉCOSSE, LE [illegible] OCTOBRE 1958. Un mineur a chanté pendant huit jours et demi à plusieurs centaines de mètres sous terre.

Cet homme, c'est Maurice Ruddick. Il a fredonné des airs pour entretenir l'espoir et le moral de ses compagnons après l'effondrement de la mine de Springhill. À quatre kilomètres sous terre, Ruddick et ses compagnons étaient prisonniers de la mine. Ce courage lui a valu d'être nommé Citoyen canadien de l'année en 1958.

Maurice Ruddick était l'un des rares hommes de race noire engagé à la mine de Springhill. Lui et 173 travailleurs de la mine de charbon venaient tout juste de commencer leur quart de travail lorsqu'une première secousse s'y fait entendre; puis, une seconde, une heure plus tard, qui fait trembler le village, laissant présager le pire.

Il s'agissait du plus fort tremblement de terre à se faire sentir dans toute l'histoire des mines d'Amérique du Nord. Dans les entrailles de la terre, 73 mineurs sont tués sous le choc de l'effondrement.

Des équipes de secouristes sont rapidement mobilisées pour retrouver les survivants En 24 heures, plus de la moitié sont ramenés à la surface.

Les familles des mineurs qui manquent à l'appel se massent à l'entrée de la mine. Les secouristes spécialement entraînés pour de tels désastres éprouvent de la difficulté [illegible] mener à bien leurs recherches en raison de l'oxygène qui se fait rare.

Or, ce qui se produit après six jours de recherches relève presque du miracle : des voix se font entendre à travers les conduits de ventilation, à plus de 8000 mètres de la surface de la terre. Douze travailleurs sont ainsi sauvés.

À quelques mètres de là, huit autres mineurs doivent attendre encore deux jours et demi avant d'être découverts

REFLETS DU PATRIMOINE LA FONDATION CRB

Pendant que les mineurs espèrent, prient et doutent, l'un d'eux, Maurice Ruddick, chante. Ce père de famille de 46 ans à la jambe cassée, et qui assiste à la mort de l'un de ses collègues persiste à garder le moral. Les chansons et les blagues sont ses armes.

«J'ai pleuré silencieusement dans le noir. Mais [illegible] me suis assuré que personne ne pouvait m'entendre. Cela aurait pu nous enlever notre élan de survie», a par la suite confié Maurice Ruddick.

Lorsque les hommes partagent leur dernier sandwich et boivent le reste de l'eau disponible en ce 1er novembre, ils célèbrent également l'anniversaire d'un mineur, Garnet Clarke. La fête improvisée est ponctuée d'un joyeux «Happy Birthday» entonné par Maurice Ruddick.

Pour survivre, ils doivent sucer l'humidité qui se forme à la surface de la houille et certains, désespérés, vont jusqu'à boire leur propre urine.

Lorsque les secouristes les découvrent, un 5 novembre, Ruddick est «assis sur un tas de roches et chante à tue-tête», selon un des témoins de l'époque.

«Donnez-moi de l'eau à boire et je vous chanterai une chanson», a-t-il déclaré lorsque les secouristes sont arrivés. La longue période d'attente venait de prendre fin.

Ruddick a modestement reconnu le rôle qu'il avait joué au cours de cette sombre attente. Mais de l'avis de plusieurs de ses collègues, il en va autrement.

«N'eût été de Maurice, ils seraient tous morts», a déclaré la mère de l'un des mineurs.

La mine de Springhill a été fermée pour toujours après la tragédie.

Puis, le «mineur chantant du Canada» est rapidement devenu une vedette des médias. Sa réputation internationale a été telle qu'il est apparu au Ed Sullivan Show. Il est mort en 1988, et dans l'esprit de plusieurs, il est encore le héros de Springhill.

Ne manquez pas la Minute du patrimoine «Ruddick» diffusée par votre station locale de télévision.

Pour plus d'information concernant le projet Reflets du patrimoine, composez le 1-800-567-1867

EDITORIAL

Dépôt du premier rapport de la commissaire aux langues des T.N.-O.

Les députés s'intéressent enfin à la question des langues

Il y avait longtemps que la question des langues officielles des T.N.-O. n'avait surgi lors des travaux de l'Assemblée législative. Il aura fallu le dépôt du rapport de la commissaire aux langues des T.N.-O., Mme Betty Harnum, pour que les ministres en poste se fassent enfin interpeller sur cette question culturelle si vitale.

Le rapport de Betty Harnum s'avère fort intéressant. Sa demande de clarification du rôle exact du commissariat aux langues est fort appropriée. Cette question concerne tant son rôle par rapport aux députés et aux ministres que son pouvoir d'intervention auprès des fonctionnaires responsables du dossier des services en langues officielles dans les différents ministères. Si le rôle du commissariat est vraiment d'être «le chien de garde» de la Loi sur les langues officielles, ses pouvoirs doivent être identifiés en conséquence. Le commissariat doit avoir des pouvoirs d'enquête clairs qui lui permettent d'assumer son rôle de protecteur du citoyen dans le domaine de la langue.

Il est vrai, comme le mentionnait la commissaire aux langues, que ce rôle d'enquête n'a pas été clarifié dans la Loi, étant donné que le gouvernement de l'époque ne s'attendait pas à des problèmes. Les législateurs avaient pourtant l'expérience antérieure du commissariat des langues officielles du fédéral comme référence et cela aurait dû leur indiquer que des problèmes allaient forcément surgir. Il nous est permis de croire que cette question n'a tout simplement pas été abordée.

Le gouvernement aurait pu également consulter les groupes de pression qui agissent dans le domaine de la langue. La Fédération franco-ténoise se serait fait un plaisir de pointer les nombreux fonctionnaires blancs et anglophones qui oeuvrent à tous les niveaux du gouvernement et qui constituent souvent le groupe réfractaire à la percée ou à l'affirmation des langues officielles autres que l'anglais. Depuis des décennies, la francophonie se heurte à la tendance hégémonique de ce groupe au pouvoir et aurait pu partager son expérience avec le législateur.

Les députés se sont emparés de ce rapport qui met en cause l'efficacité du gouvernement. Depuis plus d'une semaine, le dossier des langues refait surface tous les jours à l'Assemblée législative. La plupart des groupes culturels des T.N.-O. espèrent que cet engouement ne sera pas que passager.

Au cours des prochaines semaines, les ministres qui se sont fait questionner sur l'inefficacité de leur organisation devront s'assurer que les responsables des dossiers des langues agissent de façon plus alerte pour mener à bien leur tâche au regard des langues officielles. Au cours des prochaines semaines, il y aura aussi le temps des fêtes. Ce dossier ne risque-t-il pas de retomber bientôt dans l'oubli ?

Il n'existe qu'une seule façon d'être sûr que le dossier des langues n'attendra pas le dépôt du deuxième rapport de la commissaire aux langues, c'est de mettre sur pied un comité permanent sur les langues officielles. Ce comité permettrait non seulement à la commissaire de soulever la question des langues devant les députés sur une base régulière, mais cela permettrait aussi aux groupes culturels d'avoir accès au gouvernement et aux élus sensibles à la question des langues.

Alain Bessette

L'aquilon

Directeur : Alain Bessette
Journaliste : Karen Lajoie
Journaliste coopérant et photographie : Emmanuel Carcano
Collaboratrice et Correctrice d'épreuves : Pascale Labé
Correspondant national : Yves Lusignan

L'Aquilon est membre associé de l'Association de la presse francophone hors Québec (A.P.F.) et son tirage est présentement de 1000 exemplaires chaque vendredi. La publication de *L'Aquilon* est rendue possible grâce à une subvention du Secrétariat d'Etat. *L'Aquilon* est la propriété de la Fédération Franco-TéNOise et de ses constituantes par le biais de la société les *Éditions franco-ténoises/L'Aquilon*.

L'Aquilon
C.P. 1325, Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9
Tél. : (403) 873-6603 Télécopieur : (403) 873-2158

Les associations francophones ont-elles fait leur temps?

Ottawa - Dans la région de Toronto, une poignée de militants francophones ont décidé de dissoudre la section régionale de l'Association canadienne-française de l'Ontario (ACFO), faute d'argent et de bénévoles pour prendre la direction de l'organisme.

A Ottawa, quelque 200 personnes ont participé à un sommet régional de la francophonie, sorte de réunion de la dernière chance, et se sont carrément demandés s'ils voulaient conserver leur ACFO régionale, si elle était utile, si elle pouvait intégrer les nouveaux arrivants à la société franco-ontarienne et si elle pouvait faire face aux contraintes budgétaires imposées par les gouvernements. Les participants ont finalement décidé d'effectuer une réforme en profondeur des structures et du financement de l'organisme.

A Hearst, dans le nord de la province, il y avait à peine assez de participants à l'assemblée générale annuelle de la régionale de l'ACFO pour former un nouvel exécutif, raconte dans le quotidien *Le Droit* le respecté chroniqueur de l'Ontario français, Adrien Cantin.

Il n'y a pas qu'en Ontario où on s'interroge. La Fédération des communautés francophones et acadienne (FCFA), qui a un budget de 1,7 million de dollars, réfléchit depuis quelques mois sur son mandat, sa raison d'être, sa mission et sa structure. L'an dernier, une crise avait éclaté entre la FCFA et l'Association canadienne-française de l'Alberta. L'ACFA avait claqué la porte de l'organisme national, pour ensuite revenir au bercail. La FCFA s'est engagée depuis à revoir son mandat, en collaboration avec ses associations membres.

APF

Héritage des conservateurs

Le déficit atteindra 44 à 46 milliards

Ottawa - Le ministre des Finances, Paul Martin, a annoncé que le déficit pour l'année 1993-1994 devrait être de 44 à 46 milliards de dollars.

Cette estimation du ministre dépasse de 11 à 13 milliards le déficit de 32,6 milliards prévu par le gouvernement conservateur il y a six mois.

Il ne faut pas confondre ce déficit avec celui de l'année 1992-1993. Il y a quelques semaines, le ministère des Finances avait annoncé que le «chiffre provisoire du déficit» s'élevait à 40,5 milliards, soit 5 milliards de plus que ce qui était prévu dans le budget d'avril 1993.

Devant l'ampleur du déficit, M. Martin a commencé à nuancer les engagements électoraux pris par le Parti libéral durant la dernière campagne. Ainsi, il a déclaré que son parti ne se servirait pas du bilan financier comme excuse pour ne rien faire, «comme l'a indiqué le premier ministre au cours de la campagne électorale».

Or, ce n'est pas tout-à-fait ce que M. Chrétien a dit durant la campagne électorale. Celui-ci avait plutôt déclaré qu'il n'utiliserait jamais comme excuse la piètre situation des finances publiques pour ne pas réaliser tous les engagements électoraux contenus dans son fameux livre rouge. Il avait même pris les journalistes à témoin.

Le ministre des Finances a reconnu que l'économie souterraine, dont la contrebande du tabac, expliquait en partie l'ampleur du déficit. Il a aussi reconnu que de plus en plus de gens se faisaient presqu'un devoir de ne pas payer d'impôts, mais il a avoué que son ministère ne connaissait pas «l'ampleur exacte» de ce phénomène.

M. Martin a annoncé qu'il consulterait la population avant la présentation de son premier budget en février prochain, ainsi que des économistes de tout le pays. Il retiendra aussi les services de quatre organismes indépendants pour l'aider à prendre des décisions éclairées. Il veut enfin rendre public le maximum d'information sur les dépenses gouvernementales, de façon à ce que les Canadiens soient bien conscients des choix difficiles que le gouvernement devra bientôt faire.

Le Reform Party s'est dit «déçu mais pas surpris» de l'ampleur du déficit, dont il rend le gouvernement conservateur responsable. Selon les réformistes, tout doit maintenant être sur la table au niveau des coupures. «Le gouvernement devrait commencer à couper dans les institutions parlementaires, pour sa valeur symbolique, et tout le reste devrait être scruté à la loupe», a indiqué le porte-parole du parti, le député Stephen Harper. Il estime cependant que les transferts aux provinces ne constituent pas «le problème fiscal le plus important» à résoudre.

M. Harper a enfin admis que l'objectif de son parti de réduire le déficit à zéro en trois ans paraissait maintenant «moins réaliste» à la lumière des derniers chiffres.

Pour le Bloc québécois, qui forme l'opposition officielle, M. Martin a tout simplement «raté une belle occasion» de réitérer l'engagement de son parti pour la relance économique et la création d'emplois.

Le porte-parole du BQ, Yvan Loubier, réclame la création «de toute urgence» d'un comité de la Chambre des communes chargé d'évaluer l'ensemble des postes budgétaires.

APF

Un avion s'écrase près de Tuktoyaktuk

Ses sept passagers trouvent la mort

Les sept passagers d'un avion bimoteur qui faisait la liaison entre Tuktoyaktuk et Inuvik ont trouvé la mort le 3 décembre lorsque l'appareil [illegible] sombré dans l'eau glacée d'un petit lac sur lequel il s'était écrasé.

L'avion venait juste de quitter Tuktoyaktuk lorsque l'un de ses moteurs a cessé de fonctionner. Le pilote, M. Keith Mann de Vancouver, a envoyé un message par radio pour indiquer qu'il revenait à l'aéroport de départ, mais l'appareil s'est écrasé au sol à moins de cinq minutes de la piste d'atterrissage.

Sa carcasse [illegible] été retrouvée trois heures plus tard par un pilote d'hélicoptère, à 11 kilomètres au sud-est de Tuktoyaktuk.

La carlingue avait été coupée en deux par le choc et la queue de l'avion était restée à la surface alors que le nez et les ailes étaient tombés dans l'eau.

Les opérations de sauvetage entreprises après la localisation de l'accident ont été rendues difficiles par l'obscurité et par le froid. De nombreux membres de la communauté de Tuktoyaktuk se sont rendus sur les lieux du drame en motoneige pour aider les équipes de sauvetage.

La GRC a fait venir des plongeurs professionnels de Yellowknife pour retrouver les corps des sept passagers au fond de l'eau. L'avion, [illegible] Brittan-Norman Islander qui appartenait à la compagnie Arctic Wings and Rotor d'Inuvik, a été retiré de l'eau le 4 décembre au soir.

Transports Canada a ouvert une enquête pour déterminer la cause de l'accident, mais il faudra attendre au moins un mois avant d'en obtenir les premiers résultats. Les bimoteurs comme celui qui s'est écrasé sont normalement conçus pour pouvoir continuer à voler, même lorsque l'un de leurs moteurs cesse de fonctionner.

Les enquêteurs, actuellement sur place, doivent envoyer à Edmonton les moteurs de l'appareil accidenté pour un examen détaillé. Mais il ne sera pas facile pour eux d'obtenir des informations sur les conséquences de l'accident car l'avion n'avait pas de boîte noire.

La première ministre des T.N.O., Mme Nellie Cournoyea, qui se trouvait à Tuktoyaktuk pendant la fin de semaine, a retardé son retour pour apporter de l'aide à la communauté.

Sont morts dans l'accident, Jimmy Cockney, Anna Elias, Jason Jacobsen et Willard Brooks de Tuktoyaktuk, Naomi Cardinal et Devaughn, son bébé âgé de deux semaines, qui venaient de Arctic Red River, et le pilote. Il y [illegible] deux mois, un autre avion s'était écrasé près de Yellowknife, mais ses quatre passagers avaient survécu.

Le 29 novembre dernier à l'Assemblée, le député Tony Whitford avait interrogé le gouvernement au sujet des procédures de recherches et de sauvetage dans le cas des accidents d'avion. M. Whitford voulait savoir si des améliorations avaient été apportées à ces procédures après qu'un avion militaire [illegible] soit écrasé près d'Alert en octobre 1991.

Selon le ministre intérimaire des Affaires municipales, M. John Todd, la GRC reste principalement responsable de l'organisation des secours, mais il serait souhaitable qu'il y ait une meilleure coordination entre les efforts de la GRC, des communautés et d'autres organismes qui prennent part aux opérations de sauvetage.

Par ailleurs, M. Todd recommande de faire appel plus souvent aux autochtones que l'armée [illegible] entraînés et qui sont restés dans leurs communautés.

Karen Lajoie

Accusés de négligence après la mort d'une géologue en 1991

Royal Oak et Mike Werner sont reconnus non coupables

La compagnie minière Royal Oak et l'ancien gérant de Giant, M. Mike Werner, accusés de négligence à la suite de la mort d'une géologue à la mine en 1991, ont été reconnus non coupables le 7 décembre par le juge Robert Halifax de la cour territoriale.

Au mois d'août dernier, le juge avait entendu pendant deux semaines des témoignages très techniques et contradictoires sur le fonctionnement des mines, la sécurité dans les tunnels et les responsabilités des mineurs sous terre.

Les plaintes contre Royal Oak et Mike Werner avaient été déposées un an après la mort, le 23 juillet 1991, de Mme Toni Borschneck, géologue au siège principal de la compagnie à Vancouver. Celle-ci avait été assommée par une grosse roche qui s'était détachée de la voûte d'un tunnel, alors qu'elle effectuait une visite de la mine en compagnie de six autres personnes.

Selon les premiers témoignages du procès, Mme Borschneck et son équipe étaient descendues dans le tunnel CT-7 pour observer le travail des mineurs en train de renforcer le plafond, à environ 20 pieds au-dessus d'eux. Les mineurs présents ce jour-là ont déclaré avoir indiqué aux visiteurs un endroit où ils pourraient observer leur travail en toute sécurité.

Les faits relatifs au décès de Mme Borschneck n'ont en eux-mêmes jamais été remis en cause. La principale question soulevée au cours du procès était de savoir si la compagnie avait pris toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité de toute personne se trouvant dans la mine. Selon la Couronne, Royal Oak avait limité ses dépenses pour augmenter la production et l'efficacité de la mine et ce, au détriment de la sécurité, ce qui rendait la compagnie responsable de la mort de Mme Borschneck.

Mais le juge Halifax, dans sa décision longue de 17 pages, a déclaré que Royal Oak avait fait de son mieux pour que la mine soit sûre. La compagnie avait en effet organisé des ateliers sur le thème de la sécurité, mis en place un ensemble de mesures et donné des instructions aux mineurs pour qu'ils ne se rendent pas aux endroits qui présentaient un danger.

«En examinant attentivement le dossier, je peux affirmer que toutes les mesures nécessaires avaient été prises, a déclaré le juge. Je suis bien sûr conscient qu'il existe souvent une contradiction entre sécurité et productivité et je sais que les mineurs sont prêts à prendre des risques en travaillant dans un endroit dangereux pour augmenter leurs primes. Mais si j'avais découvert la preuve que les accusés encourageaient une telle façon de penser, ma décision aurait été toute autre».

Le juge [illegible] recommandé une réévaluation du système de sécurité et du système de primes accordées aux mineurs en fonction de leur productivité. Il a également suggéré que la priorité soit donnée à la sécurité pour l'attribution de ces primes.

Karen Lajoie

Devenez correspondant pour L'Aquilon !

15¢ du mot

Le journal *L'Aquilon* offre des conditions concurrentielles à ses journalistes pigistes soit 15¢ du mot. Si vous désirez obtenir plus d'information sur les conditions offertes par *L'Aquilon* et recevoir le petit guide de rédaction journalistique, écrivez-nous au C.P. 1325, Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9. Tél.: (403) 873-6603 télécopieur: (403) 873-2158



Appel rejeté pour l'ex-policier reconnu coupable de viol et de meurtre

Norman Desjardins passera au moins 14 ans en prison

La cour d'appel des T.N.-O. a rejeté le 23 novembre le deuxième appel de Norman Desjardins, ex-policier de Rae, reconnu coupable en mai 1990 du meurtre d'une adolescente de 16 ans.

Annette Eronchie, la victime, avait été violée et frappée à la tête à plus de neuf reprises avec une pierre. La tragédie avait eu lieu en septembre 1989 au terrain de camping du lac Russell situé tout près de Rae.

Lors de son procès, M. Desjardins avait été condamné [illegible] perpétuité, sans possibilité de libération conditionnelle avant 17 ans. Après avoir fait appel une première fois, il avait obtenu une possibilité de libération conditionnelle au bout de 14 ans.

Dans son argumentation pour le deuxième appel, l'avocat de M. Desjardins, Valdis Foldats, a soutenu que lors du deuxième procès de son client, le juge avait commis quelques erreurs au moment de donner ses instructions au jury. Selon M. Foldats, le juge Mark de Weerdt aurait également commis une erreur en permettant que soit acceptée comme preuve la troisième déposition que M. Desjardins avait faite [illegible] la Gendarmerie Royale du Canada la nuit de son arrestation. Le juge de Weerdt avait refusé d'accepter deux autres dépositions faites la même nuit à la GRC par M. Desjardins car il avait été prouvé que les policiers avaient utilisé «des menaces et des encouragements» pour les obtenir. Selon M. Foldats, la situation n'était pas différente lorsque son client avait fait sa troisième déposition.

Cependant, pour le procureur de la Couronne, M. David Gates, [illegible] n'était pas justifié de s'appuyer sur l'idée de dépositions faussées. «Ce problème n'a jamais été soulevé lors du procès, je [illegible] vois pas pourquoi on le soulèverait maintenant», avait-t-il affirmé au cours du deuxième appel de M. Desjardins.

Le 23 juin, les trois juges de la cour d'appel avaient déclaré qu'ils réservaient leur décision pour plus tard. Au bout de cinq mois, le 23 novembre, la décision a donc finalement été rendue publique : l'appel de M. Desjardins a été rejeté.

Le juge John Vertes a affirmé qu'après avoir examiné à nouveau le dossier dans son intégralité, la cour d'appel était convaincue que M. Desjardins aurait de toute façon été condamné, même si aucune erreur n'avait été commise. «Après examen du dossier, les informations transmises par le juge de Weerdt nous ont semblé justes. Des erreurs qui s'étaient glissées dans certaines sections spécifiques ont été corrigées dans d'autres sections», a écrit le juge Vertes. M. Desjardins, actuellement en détention à la prison du Prince Albert en Saskatchewan, ne pourra pas obtenir de libération conditionnelle avant 2004.

Karen Lajoie

Enquête sur la mort d'un prêtre à Fort Norman en janvier dernier

Le jury du coroner a conclu au suicide du père Posset

Le père Henri Posset, trouvé mort [illegible] Fort Norman en janvier dernier, s'est suicidé parce qu'il avait été accusé d'abus sexuels, a déclaré le jury du coroner chargé de l'enquête, après avoir entendu pendant trois jours des témoignages au cours de la première semaine de décembre.

Le prêtre, âgé de 67 ans, avait été découvert dans sa chambre à coucher du presbytère le 3 janvier au matin par une soeur. Celle-ci avait été intriguée par l'obscurité régnant dans l'église juste avant le service du matin. Le père Posset était couvert d'égratignures et autour de lui, étaient disposés deux tubes d'aspirine et d'Anacin aux trois-quarts vides.

Selon le gendarme B.J. Day de la GRC, la soeur avait pensé au début que le curé avait peut-être été attaqué. Mais l'autopsie réalisée par le docteur Jennifer Rice de Prince George (Colombie-Britannique) et le témoignage de plusieurs experts ont révélé que le père s'était lui-même égratigné la peau, le surdosage de médicaments ayant provoqué des démangeaisons.

Par ailleurs, selon des témoins, le prêtre avait été très choqué par les accusations d'abus sexuels dont il avait été l'objet à Fort Norman et à Fort Simpson précédemment.

Sept personnes s'étaient en effet présentées aux services sociaux pour déposer des plaintes contre le père Posset, puis deux autres après l'ouverture de l'enquête.

L'autopsie a révélé que le prêtre avait dans le sang une quantité d'aspirine 20 fois supérieure à la posologie indiquée et un taux de codéine de 13 à 14 fois supérieur [illegible] la normale. «Au vu de ces taux, il est impossible que ce surdosage de médicaments soit accidentel», a déclaré le docteur. Le surdosage de codéine a provoqué chez la victime [illegible] arrêt cardiaque.

Le jury du coroner a fait 10 recommandations après l'enquête. Il a suggéré, entre autres, qu'un conseiller familial soit recruté et que soit mis en place un conseil des aînés pour s'occuper des besoins de tous les citoyens des petites communautés et venir en aide aux victimes d'abus et à leurs agresseurs.

Par ailleurs, le jury a souligné que les accusés sont innocents jusqu'à ce que leur culpabilité soit prouvée et que les services sociaux doivent être capables de faire la part des choses face aux rumeurs et au bavardage.

Karen Lajoie

Avis publics, appel d'offres

Commémoration du massacre de l'école polytechnique de Montréal

Le YWCA lance un appel contre la violence faite aux femmes

Une assemblée, composée d'une cinquantaine de femmes auxquelles s'étaient joints deux hommes, s'est réunie aux alentours de midi le 6 décembre à l'église Unie de Yellowknife pour commémorer les événements tragiques qui ont eu lieu à la même date en 1989 à Montréal et pour souligner leur opposition à la violence faite aux femmes dans le monde entier.

Le 6 décembre 1989, un homme, Marc Lépine, armé d'un fusil semi-automatique, pénétrait dans l'école polytechnique de Montréal et abattait 14 jeunes femmes.

Aux yeux du meurtrier, la faute pour laquelle ses victimes devaient payer était d'avoir été admises, alors qu'elles étaient des femmes, dans une catégorie d'études traditionnellement réservée aux hommes. M. Lépine avait lui-même essayé d'intégrer l'école sans succès quelques mois plus tôt.

Depuis 1989, des cérémonies commémoratives sont organisées chaque année dans tout le pays pour que ne tombe pas dans l'oubli cet exemple sanglant de violence contre les femmes.

Cette année, le YWCA de Yellowknife a organisé un service commémoratif. La présidente de l'organisme, Mme Zoe Raemer, a déclaré que des occasions comme celles-ci étaient importantes pour réunir tous ceux qui veulent combattre la violence.

«Les événements du 6 décembre 1989 étaient dictés par la haine et empreints d'une violence extrême. Lorsque j'avais appris la nouvelle, j'avais éprouvé une grande tristesse à l'idée que ces jeunes femmes n'auraient jamais la possibilité d'accomplir leurs rêves. Mais aujourd'hui, la tristesse a laissé place à la colère (...) face à l'indifférence et au scepticisme de ceux qui doutent de la véracité des statistiques. Mais être révoltée face à ce genre d'attitude ne suffit pas, il faut agir», a déclaré Mme Raemer, non sans émotion.

Selon la présidente du YWCA, ce sont les T.N.-O. qui détiennent le taux record d'agressions sexuelles dans le pays. Selon les statistiques, une Ténoise sur quatre subit une agression de ce genre au moins une fois dans sa vie. Par ailleurs, 27% des Canadiennes ont été ou sont victimes de violence dans leur relations intimes et 50% de harcèlement sexuel au travail.

Certains hommes décident cependant de réagir contre la violence faite aux femmes, comme cet habitant de Yellowknife qui, ayant jugé que témoigner sa sympathie pour cette cause n'était pas suffisant, envoie tous les mois un chèque au YWCA pour le centre Alison McAteer, qui accueille les femmes battues.

«Les hommes peuvent de leur côté lancer un appel pour contrer la violence et apporter leur soutien aux femmes, a souligné Mme Raemer. J'encourage tous ceux qui sont ici aujourd'hui à penser aux jeunes femmes qui ont perdu la vie à Montréal, à prendre connaissance des statistiques et à réagir en conséquence».

Après ce bref discours, un moment de silence [redacted] été observé, puis une prière a été dite, à la fin de laquelle les noms des 14 victimes de Marc Lépine ont été énoncés.

A cet instant, les membres du public, qui avaient tous reçu une petite bougie, l'ont allumée les uns après les autres.

Pour finir, Mme Janice McKenna, directrice du centre Alison McAteer, s'est [redacted] offrir une rose, symbole de la femme, en remerciement de son travail.

A l'école polytechnique de Montréal, des fleurs ont été déposées sur le cairn qui avait été érigé à la mémoire des victimes et un moment de silence a été observé [redacted] les étudiants.

Un concert commémoratif donné par l'Orchestre métropolitain du Grand Montréal avec la célèbre chef d'orchestre Agnès Grossmann, a par ailleurs été transmis en direct sur le réseau national de Radio-Canada.

Karen Lajoie

Victime d'un viol et traitée comme une criminelle par les policiers

Kitty Nowdluk-Reynolds recevra 100 000$ de la GRC

La GRC versera 100 000 dollars de dommages et intérêts [redacted] Kitty Nowdluk-Reynolds, a indiqué le 22 novembre le commissaire Norman Inkster de la GRC.

Cette décision a vu le jour après six mois de négociations entre la victime et son avocate d'une part et la GRC d'autre part.

L'histoire de cette jeune femme inuit commence à Iqaluit en juin 1990. Mme Nowdluk-Reynolds est attaquée, violée, battue et laissée [redacted] connaissance par un homme. Elle est transportée [redacted] l'hôpital de Baffin et son agresseur, Inusiq Shoo, est arrêté par la GRC et accusé d'agression sexuelle violente.

Après sa sortie de l'hôpital, six jours plus tard, Mme Nowdluk-Reynolds quitte Iqaluit pour Surrey, en Colombie-Britannique, avec son fiancé. Or, la GRC n'a pas encore entendu sa version des faits.

Le bureau de la Couronne et la GRC d'Iqaluit et de Surrey mènent conjointement une enquête pour retrouver Mme Nowdluk-Reynolds, mais n'aboutissent [redacted] aucun résultat. La victime ne répond pas non plus à [redacted] citation à comparaître. Au mois d'août, la Couronne ordonne donc que la jeune femme soit arrêtée et amenée [redacted] Iqaluit pour témoigner contre M. Shoo au cours de son procès.

Le voyage de Surrey à Iqaluit aurait normalement dû prendre 24 heures, mais [redacted] cause d'erreurs faites par la GRC, il durera finalement huit jours, pendant lesquels Mme Nowdluk-Reynolds ne pourra ni se laver, ni communiquer avec un avocat. Un soir, la jeune femme sera déplacée dans quatre prisons différentes.

En arrivant à Iqaluit, elle est amenée au palais de Justice dans la même camionnette que M. Shoo. Or, le témoignage de Mme Nowdluk-Reynolds ne sera même pas nécessaire car son agresseur plaide coupable dès le début de son procès. Il sera condamné à trois ans de prison.

Depuis 1990, l'incroyable histoire de Mme Nowdluk-Reynolds [redacted] fait couler beaucoup d'encre dans les Territoires du Nord-Ouest.

La jeune femme avait déposé en janvier 1992 une plainte civile auprès de la commission des plaintes du public contre la GRC. Dans un rapport de 50 pages publié l'hiver dernier, la commission [redacted] sévèrement condamné la conduite des policiers chargés du dossier de Mme Nowdluk-Reynolds.

«La commission se demande ce qui a été le plus pénible pour la victime, le moment où elle a été violée ou la façon dont elle a été traitée par le système judiciaire canadien».

La commission a aussi écrit que «l'arrestation de la jeune femme et son déplacement n'ont été décidés que pour faciliter les choses à la GRC et au système judiciaire, [redacted] ne tenant aucun compte des intérêts et des besoins de la victime. La façon dont celle-ci [redacted] été traitée est un exemple flagrant de négligence et d'insensibilité».

Selon Mme Renée Taylor, avocate de Mme Nowdluk-Reynolds, c'est la publication de ce document qui a changé la façon de penser de la GRC. Mme Taylor avait intenté un procès civil contre la GRC devant la cour fédérale un an avant la publication du rapport, mais jusqu'à cette date, la GRC avait montré peu d'intérêt pour le dossier.

«Apparemment, la GRC ne souhaitait pas comparaître devant la justice, affirme Mme Taylor. Avant la sortie du rapport, elle avait simplement fait parvenir à la cour les documents pour sa défense. Mais après avoir pris connaissance du rapport, le commissaire Inkster a réagi d'une façon assez inattendue. Il a écrit une lettre ouverte pour condamner le manque de professionnalisme des policiers chargés du dossier et pour qualifier leur conduite d'inacceptable». Le procès civil devait commencer en février 1994.

Dans son rapport, la commission a recommandé en particulier que la GRC mette en place une procédure qui lui permette de s'assurer que les besoins des victimes restent toujours au premier plan au cours de ses enquêtes.

Selon Mme Taylor, Mme Nowdluk-Reynolds espère que ces recommandations seront concrétisées très bientôt.

«Ma cliente a été très courageuse de se battre jusqu'au bout pour qu'on lui rende justice. Elle espère maintenant pouvoir tourner la page, laisser cet horrible épisode derrière elle et commencer une nouvelle vie en Colombie-Britannique».

Karen Lajoie

Dès le 13 décembre 1993, le journal *L'Aquilon* emménagera dans de nouveaux locaux. Ceux-ci sont situés au deuxième étage de l'édifice *Precambrian* dont l'entrée se trouve sur la 52e rue à Yellowknife.

Sans pour autant délaisser le marché francophone

Hart Rouge lance *Blue Blue Window*

Montréal - Hart Rouge se réjouit à l'idée d'apprivoiser un nouveau public, anglophone cette fois. L'album *Blue Blue Window*, le dernier-né de la famille Campagne, risque d'être la meilleure des armes pour conquérir le Canada anglais.

Avec leur nouveauté sous le bras, les quatre Fransaskois feront un petit tour du côté de leur terre d'origine, même si tout n'est pas gagné d'avance.

«On a longtemps négligé le marché de l'Ouest canadien. Mais c'est quand même difficile de faire de la promotion dans le Canada anglais. Le fait qu'on ait grandi en Saskatchewan ne change strictement rien à la mise en marché. Alors qu'au Québec, ça compte!», fait remarquer l'aînée du groupe, Suzanne Campagne.

Voilà Hart-Rouge assis entre deux chaises.

Un disque en anglais ne risque-t-il pas de réduire à néant les acquis cumulés au cours des cinq dernières années, au Québec? Les Québécois n'apprécient guère que l'un des leurs fasse carrière dans «la langue des voisins».

«On y a bien réfléchi avant de le faire. Mais les Québécois savent qu'on a grandi dans un milieu anglais. Ils savent qu'on n'a pas emprunté une autre culture, qu'on n'a pas eu à apprendre l'anglais pour faire l'album, déclare Suzanne. De toute façon, on ne veut pas nécessairement faire un gros hit en anglais au Québec».

Le marché anglophone est incontournable, estime la porte-parole du groupe. «Il ne faut quand même pas oublier que 80% des albums vendus dans le monde sont des albums en anglais. Et un album en anglais peut nous ouvrir des portes même en France».

Au-delà des questions purement linguistiques, Hart Rouge veut d'abord être reconnu comme un groupe musical. Exit les porte-étendards politiques.

Hart Rouge s'exprime en français comme en anglais. Et si c'était possible, il chanterait en arabe ou en japonais. Pas surprenant donc que le groupe fransaskois interprète le *Dernier mois de l'année*, tiré de son disque de Noël de 1992, en estonien et en italien, après avoir fait des tournées en Italie et en Estonie.

Que les grands amateurs de la chanson française se rassurent: Hart Rouge n'a pas l'intention de les laisser tomber. Le prochain album, entièrement en français, suivra bientôt. «Le français, c'est notre première langue, notre langue du coeur!», lance Suzanne.

Avec *Blue Blue Window*, le quatuor semble en pleine possession de ses moyens. Aurait-il trouvé sa voie? «C'est difficile de dire si on s'était perdu avant ou si on n'a pas juste plus d'expérience», ironise Suzanne.

Reste que les voix s'imposent avec vigueur sur cet album. Et c'est très heureux. «C'est vrai qu'il y [redacted] un retour aux voix nues. On n'a pas voulu utiliser les synthétiseurs», concède-t-elle. Le résultat? Un album moins pop-rock que les deux premiers, nettement plus folk-rock.

«On s'enligne vers quelque chose de plus folk, avec plus d'interprétations a capella pour donner beaucoup plus de souffle, de vent, de respiration aux chansons», poursuit-elle.

Les chansons écrites par l'un ou l'autre des membres du groupe, sept sur les 12 que compte *Blue Blue Window*, font foi de ce retour [redacted] sources. *I was un child*, pondu par Michelle, est certes la pièce-maîtresse de l'album. La chanson toute simple, chargée d'émotions, a vraiment du chien. Même son, un tantinet rockeur, avec *Wrong to hang* [redacted] signé Annette.

She's in love again apporte aussi un nouveau rythme sur fond de confidences. Suzanne fait ici un clin d'oeil à l'une de ses soeurs, qui tombe amoureuse à répétitions. «Je ne dis jamais [redacted] laquelle ça s'adresse! Ça pourrait être n'importe laquelle d'ailleurs, même moi!», dit-elle dans un fou rire.

Et que dire de l'interprétation de *Helpless* de Neil Young? Seules, sans accompagnement, les chaudes voix du quatuor parviennent à rendre ce grand morceau de musique. Hart Rouge [redacted] aussi réussi le tour de force d'interpréter de façon magistrale le succès de Marie Philippe, *Je rêve encore*, [redacted] version anglaise.

Pour produire *Blue Blue Window*, sur étiquette MCA, Hart Rouge a su s'entourer d'une solide équipe. Les compositions originales du groupe ont été réalisées par John Eden, qui travaille avec Daniel Lavoie, et Marc Pérusse bras droit de l'auteur-compositeur-interprète Luc de Larochellière.

Alain Caron [redacted] la basse, et, à la batterie, Paul Brochu, du défunt groupe de jazz Uzeb, ont aussi contribué à l'album.

Johanne Lauzon, APF

La Société cinématographique de Yellowknife présente le 12 décembre au NACC à 19h30

Edward Scissorhands (1990)

Créé par un savant fou (Vincent Price) dans un manoir gothique typique, Edward (Johnny Depp) est abandonné à son triste sort lorsque son créateur meurt d'une attaque cardiaque avant d'avoir terminé sa tâche : les mains d'Edward sont des ciseaux.

Cette histoire sur les difficultés d'être différent dans une société homogène nous est présentée par Tim Burton, l'auteur-cinéaste de quelques-uns des films les plus originaux de la dernière décennie. Sa vision personnelle du monde, qui mélange le bizarre, les effets visuels et un humour sans pareil, a produit des films tels que *Pee-wee's Big Adventure*, *Beetlejuice*, *Batman* et *The Nightmare Before Christmas*, films qui racontent les tentatives de marginaux tentant de se glisser dans la normalité du monde. C'est le thème central de tous ses films, dont *Edward Scissorhands*.

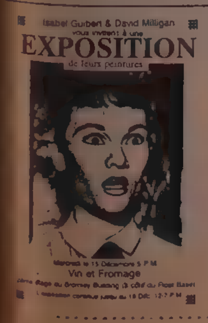
Dans une entrevue réalisée en 1990, Burton décrivait son film comme «étant à propos de ce qui se passe dans notre culture quand quelqu'un tente de s'insérer dans le monde normal, mais échoue en raison de sa différence.

C'est un peu se dire qu'il y a d'autres moyens d'être soi-même. Je choisis des personnages qui sont surprenants et originaux et je montre comment ils se débrouillent dans un monde moyen». Burton aurait tout autant pu faire référence à lui-même qu'à ses personnages. Le film s'inspire de la culture-pop des années 50, le décor est chargé de couleurs plus vives les unes que les autres.

Ce film prend aussi racine dans des faits de la société américaine tels que le mouvement d'Avon, ces vendeurs et vendeuses de produits de beauté entre autres qui font du porte-à-porte. Justement, Diane Wiest interprète dans le film une vendeuse d'Avon qui traîne Edward avec elle dans les banlieues de la ville. Les maisons multicolores du quartier dans lequel elle opère semblent avoir été peintes par des enfants ayant puisé dans les produits qu'elle trimballe avec elle. Devant chaque maison, Edward a sculpté dans les buissons, les arbres, des formes telles que des dauphins en plein élan ou des danseuses parées de décorations de Noël.

Une fois passée la curiosité pour Edward et son habileté à sculpter, les gens peu à peu se sentent menacés par cet étranger peu conforme. Le film devient par la suite une sorte de «prêche» de Noël pour la tolérance et la compréhension.

Karen Lajoie est [redacted] présidente de la Société cinématographique de Yellowknife.



Comme la Fédération, *L'Aquilon*, l'AFCY et l'APFY déménagent d'ici peu, Isabel Guibert et David Milligan ont décidé d'utiliser l'espace laissé vacant pendant quelques jours.

Les peintures qu'Isabel Guibert présente ont été faites à Montréal et à Yellowknife. Celles de David Milligan ont été peintes à Yellowknife et à Vancouver.

Tous les deux utilisent l'acrylique le plus souvent mais également l'huile pour certaines des toiles. Ce sont un peu plus d'une vingtaine de toiles qui seront exposées dans les locaux de la Fédération sur l'avenue Franklin, au 2e étage du Bromley Building.

Mercredi 15 décembre à 17h00, un «vin et fromage» est prévu. Puis les peintures resteront dans les locaux jusqu'au 18 décembre et seront visibles de 12h00 à 19h00.

Les toiles n'ont rien à voir avec la peinture traditionnelle du Nord et à ce titre, méritent le détour. Ça fait changement !

Pêche au filet sous la glace, mode d'emploi

Jeudi 2 décembre, Mario Paris, Ron Bujold et Robert Hickes, tous les trois tra vaillant pour Pêches et Océans, sont allés poser un filet expérimental de 150 m d long sous la glace de la baie de Yellowknife. Objectifs : attraper des poissons, no tamment des ciscos, pour ensuite les étudier et déterminer le taux de polluants, [redacted] se préparer pour une expédition au lac Izok cet hiver.



1 - Jeudi 2 décembre, baie de Yellowknife. La glace [redacted] épaisseur de 30cm environ. Il faut [redacted] préalable percer quatre trous proches les uns des autres puis briser les sections de glace entre eux pour en faire un gros. Ça prend environ 15 minutes.



2 - Une fois le trou percé, on peut y glisser cette sorte de planche améliorée qui, grâce à [redacted] poin acérée, va «ramper» sous la couche de glace. Une corde est attachée à la planche. Lorsque Ron Bujold donne de grands coups secs sur la corde, il permet à la planche d'avancer petit à petit. «Dans le temps, explique Robert Hickes, on [redacted] servait de grandes perches de bois que l'on poussait vigoureusement dans le premier trou. Puis on en faisait [redacted] deuxième là où la perche allait et ainsi de suite jusqu'à ce qu'on ait passé la corde sous la glace sur une longueur voulue».



3 - Lorsque la couche de glace est mince et qu'il [redacted] a peu de neige, il est assez facile de suivre la planche orange. Muni d'un petit poste de radio, Mario Paris peut détecter la présence de la planche sous la glace grâce [redacted] un petit émetteur fixé sur la planche qui émet des sons lorsque l'on approche la radio. Normallement, une fois poussée [redacted] la glace depuis le premier trou, la planche avance toujours dans la même direction.



[redacted] - Une fois que la planche [redacted] parcouru à peu près la longueur filet, il n'y [redacted] plus qu'à creuser un deuxième trou pour la récupérer. Entre les deux trous, il y [redacted] à peu près 150m, c'est-à-dire la longueur du filet expérimental. Tous les 20m, les maill changent de taille Elles vont de 1cm jusqu'à 9cm environ. Ce filet permet donc d'attraper toutes sortes de poissons différ La planche [redacted] permis de passer une corde sous la glace, à laqu il faut attacher le filet pour le glisser sous la glace à son tour.



[redacted] - Le lendemain matin, vendredi 3 décembre, les trois hommes viennent relever le filet. Chaque trou a été recouvert la veille d'un peu de neige pour que l'eau ne regèle pas trop vite.



6 - Dans le filet, [redacted] trouve des lottes, des corégones, une grosse truite qui sera relâchée, un brochet et des ciscos. «Les ciscos, explique Mario Paris, sont des poissons-fourrage. La question que l'on se pose souvent est de savoir si la pollution accumulée par les poissons provient de l'eau ou de leur nourriture ? Comme les ciscos sont en quelque sorte le plat principal de tous les poissons, si [redacted] trouve des contaminants à la fois dans les poissons mangés par les gens et à la fois dans les ciscos, cela veut dire que la chaine alimentaire est contaminée». Pour l'instant, il faut attendre les résultats des tests en laborat «De toute manière, poursuit Mario, il y [redacted] des lacs plus éloignés de Yellowknife beaucoup pollués que la baie».

Texte et photos : Emmanuel Carcano

LE SOUFFLE FRANCOPHONE DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

L'aquilon

50¢ Envoi de publication - enregistrement no. 10338 C.P. 1325 Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9 Volume 8 numéro 47, vendredi 17 décemb

Party de Noël des associations francophones. Voir en page 5.

Première femme autochtone à obtenir ce poste au Canada

Jeannie Marie-Jewell élue présidente de l'Assemblée

L'élection, le 10 décembre, de Mme Jeannie Marie-Jewell à [redacted] présidence de l'Assemblée législative, représente un double événement dans l'histoire du Canada puisque c'est la première fois qu'une femme, autochtone de surcroît, obtient un tel poste.

Mme Marie-Jewell a été élue par ses collègues trois jours seulement après la démission de M. Mike Ballantyne, qui occupait le poste depuis deux ans.

Députée de Thebacha, la nouvelle présidente a été membre du Cabinet comme ministre des Services sociaux, lorsque M. Dennis Patterson était premier ministre. Elle a obtenu [redacted] premier mandat [redacted] l'Assemblée [redacted] 1987.

Lors du vote pour l'élection à la présidence, Mme Marie-Jewell a battu [redacted] premier tour M. Brian Lewis, député de Yellowknife centre, et M. Sam Gargan, député du Deh Cho.

Lundi 13 décembre, elle [redacted] déclaré, lors d'un discours devant l'Assemblée, que c'était un grand honneur pour elle d'avoir été choisie par les députés. Elle [redacted] par ailleurs rappelé les responsabilités qu'impliquait l'élection [redacted] la présidence et [redacted] affirmé qu'elle s'assurerait que les membres de l'Assemblée fassent de leur mieux pour remplir leur mandat.

Un travail objectif

En réponse [redacted] ceux qui ont déclaré dans les médias que son poste lui avait été accordé pour acheter son silence parce qu'elle avait souvent critiqué ouvertement le gouvernement, Mme Marie-Jewell a souligné qu'elle allait continuer à travailler pour ses électeurs.

La présidence est un poste traditionnellement accordé à [redacted] député connu pour être objectif et constant dans son travail.

M. Ballantyne avait déclaré qu'il démissionnait pour pouvoir mieux se consacrer [redacted] ses électeurs.

Le poste d'adjoint [redacted] la présidence n'a pas encore été pourvu après la démission, le 8 décembre, de M. Ludy Pudluk.

M. Titus Allooloo, qui avait quitté début décembre son poste de ministre des Affaires municipales et communautaires, [redacted] été remplacé par M. Silas Arngna'naaq le 13 décembre. Il entrera bientôt en fonction après un éventuel remaniement ministériel effectué par la première ministre, Mme Nellie Cournoyea.

L'Assemblée siégera à nouveau au mois de février prochain. Les députés examineront, entre autres, le budget d'opération du GTNO.

Karen Lajoie

«Il y a beaucoup de choses qui font des Ténois une population à risque»

L'hôpital Stanton face au sida

L'hôpital Stanton de Yellowknife [redacted] reçu son premier malade atteint du sida il y a cinq ans. Il n'existe pas de service spécialisé, tous les patients étant traités de la même manière, selon la politique de l'hôpital. Les responsables se disent cependant inquiets et préoccupés par les proportions que pourrait prendre la maladie dans les années à venir.

Il fut largement question du sida dans les Territoires ces dernières semaines: journée internationale du sida le 1er décembre, émission spéciale du *Tube* sur TVNC, etc. L'un des acteurs, et non des moindres, concerné par ce sujet, est l'hôpital Stanton de Yellowknife. Dans un rapport de mars 1993, réalisé pour le compte du ministère de la Santé évaluant les projets liés au sida dans les T.N.-O., il est écrit que les conseils d'administration des hôpitaux régionaux ont la responsabilité avec le ministère de la Santé, de fournir des programmes concernant le sida.

Dans une entrevue avec Sylvain Chouinard, interniste, Brenda Slade, service des maladies infectieuses et Mary Broussard, responsable des relations publiques, il apparaît que les responsabilités ne sont pas toujours clairement définies. «L'hôpital peut fournir certaines choses, explique Sylvain Chouinard. Mais la responsabilité revient également au ministère de la Santé. Un atelier va être organisé au mois de janvier en collaboration avec le ministère et d'autres partenaires (...) Il y a un sentiment d'urgence qui commence à toucher les gens dans les différents ministères. Cette question a été soulevée à différentes reprises. Mais c'est encore dans l'air». Mary Broussard précise qu'«il faut que soient fixées des lignes directrices, qu'il y ait une politique globale. Et ça, c'est une responsabilité du ministère. Nous [redacted] pouvons pas élaborer de programmes si nous n'avons pas de fonds».

Le premier cas de sida traité à l'hôpital remonte à cinq ans. Puis, pendant deux ans, il n'y en a pas eu. Dans les T.N.-O., les statistiques font état de 25 personnes ayant contracté la maladie. Huit d'entre elles sont mortes. A l'hôpital Stanton, il n'existe pas de service

Stanton
Suite en page 2

La mairesse de Yellowknife, Pat McMahon, va laisser tomber le procès civil intenté contre le conseil municipal le 18 novembre dernier. Un groupe d'hommes d'affaires anonymes de Yellowknife a payé les derniers frais de son voyage controversé [redacted] Russie en septembre dernier. Lire en page 2.

L'Assemblée législative des Territoires vient de se doter d'un guide d'éthique pour régler la conduite professionnelle des députés. Une première au Canada. Lire en page 2.

Radio-Canada pourrait lancer en janvier 1995 une chaîne d'information en continu si le CRTC donne [redacted] feu vert en février prochain. Lire en page [redacted] les détails de ce projet.

Alain Bessette quitte *L'Aquilon*

Après avoir été directeur de *L'Aquilon* pendant quelques années entrecoupées de départs et de retours, Alain Bessette a quitté ses fonctions le 17 décembre. L'équipe de *L'Aquilon* et le personnel de la FFT voudraient lui souhaiter bonne chance pour l'avenir.

Joyeux Noël
&
bonne année
1994

L'hôpital Stanton face au sida

Suite de la page 1

spécialisé pour les malades du sida. «Nous traitons tous les patients de la même manière, explique Brenda Slade. C'est-à-dire que nous prenons les mêmes précautions pour tous les malades. Chaque patient peut être potentiellement porteur du virus VIH». Les spécialistes s'accordent cependant pour dire que pour chaque cas de sida dépisté, il faut en compter 10. Ce qui signifie qu'il y aurait au bas mot au moins 250 personnes touchées par cette maladie dans les Territoires. Sans compter que c'est dans les Territoires que le taux de transmission des maladies sexuel-lement transmissibles est le plus élevé au Canada et que d'autres faits, tels que l'alcoolisme par exemple, font des Ténois et Ténoises une population à risque. Ce que confirme Sylvain Chouinard : «Il y a beaucoup de facteurs qui font des habitants du Nord une population à risque. Il y a beaucoup plus de cas que nous le pensons. Mais que peut-on faire par rapport à cela ? Je pense qu'il faut que beaucoup d'énergie soit investie dans la lutte contre le sida, la prévention. Mais avant que les gens ne changent leurs comportements, cela prendra des années». Mary Broussard et Sylvain Chouinard soulignent ensemble que «nous en sommes à un stade de prise de conscience à l'heure actuelle».Mary Broussard conclut qu'il faut qu'«il existe une approche d'équipe. Mais encore une fois, ne créons pas un climat de panique et de paranoïa».

Emmanuel Carcano

Un groupe anonyme d'hommes d'affaires paie les «dettes» de la mairesse

Pat McMahon va abandonner ses poursuites contre le conseil

La mairesse de Yellowknife, Mme Pat McMahon, va abandonner les poursuites civiles qu'elle avait entamées contre le conseil municipal. Un groupe anonyme d'hommes d'affaires [redacted] en effet versé à la Ville presque 4000 dollars, pour payer les derniers frais de son voyage controversé en Russie au mois de septembre dernier.

Lundi 13 décembre, Mme McMahon a donné aux conseillers un chèque de 3756,38 dollars et a déclaré qu'elle esperait ainsi que le dossier serait classé. La mairesse avait intenté le 18 novembre un proces civil contre le conseil municipal pour essayer de régler le conflit. Mme McMahon s'était rendue en Russie, en compagnie de deux autres personnes, pour assister à l'inauguration d'une nouvelle ville, dont la construction avait été confiée à une compagnie de Yellowknife.

Le conseil municipal avait donné son accord l'an dernier pour le déplacement de Mme McMahon mais pas pour les dépenses générées par son voyage. Après son départ, le conseil avait commencé à enquêter sur [redacted] situation et à examiner les documents financiers. A son retour, les huit conseillers avaient reproché à la mairesse, preuves à l'appui, de ne pas les avoir consultés avant de partir.

Le conseil avait cependant lui-même fait appel à l'avocat de la Ville, M. Don Cooper, et avait dépensé 12 000 dollars pour bénéficier de ses services, sans avoir non plus l'autorisation de le faire. M. Cooper avait pourtant averti les conseillers que la question relevait du domaine politique plus que de celui de la loi. Le [redacted] novembre, lors d'une de ses sessions, le conseil avait déclaré à la mairesse qu'elle lui devait encore 3921,26 dollars et qu'il souhaitait récupérer cet argent par le biais de déductions directes sur ses chèques de paie. Mme McMahon, qui voulait de son côté recourir à l'arbitrage, avait entamé des poursuites civiles. La Cour suprême lui avait indiqué le 18 novembre que les déductions seraient bloquées jusqu'à ce que l'affaire soit classée. Selon la loi municipale de Yellowknife, la mairesse gagne 39 900 dollars par année et a droit [redacted] une [redacted] de frais de 19 950 dollars.

Karen Lajoie

L'Assemblée législative des T.N.-O. innove

Un guide d'éthique pour les députés accepté à l'unanimité

Le 8 décembre, l'Assemblée législative des T.N.-O. a accepté à l'unanimité un guide d'éthique pour régler la conduite professionnelle des députés, ce qui constitue une grande première au Canada. En effet, la plupart des partis politiques ont un guide d'éthique, mais aucune autre Assemblée n'a jusqu'à présent essayé d'instituer un code de ce genre.

C'est M. Brian Lewis, député de Yellowknife centre, qui a introduit le nouveau guide d'éthique. «Vu notre position de leaders, les électeurs attendent de nous que nous ayons une conduite exemplaire et que nous ayons des critères de morale plus élevés que les autres», a-t-il déclaré.

Le guide stipule, entre autres, que les députés doivent être le plus possible à l'écoute de leurs électeurs, qu'ils doivent respecter les citoyens et la terre et être justes et honnêtes dans leur travail.

Les députés doivent s'opposer à tous ceux qui exploitent les travailleurs ou la terre à mauvais escient et doivent combattre la malhonnêteté et la discrimination.

M. Fred Koe, le président du caucus, avait déclaré le 13 octobre que le guide ne serait pas un code pénal mais proposerait plutôt des suggestions pour améliorer la réputation des députés auprès du public.

Le guide aura une double utilité : d'une part, les candidats à la députation sauront clairement quelles seront leurs responsabilités et d'autre part, les électeurs auront un moyen d'évaluer le comportement de leurs députés. Selon Mme Nellie Cournoyea, la première ministre, les règles ne seront peut-être pas très faciles à mettre en application, mais au moins les députés connaîtront la portée de leurs actes. «Ce guide va créer des attentes et il sera très difficile aux députés de ne pas faire d'efforts pour y répondre le mieux possible, [redacted] souligné Mme Cournoyea. Ce n'est pas à moi, en tant que première ministre, d'établir des règles. Celles-ci seront valables pour tout le monde, moi y compris». Un exemplaire du guide sera mis à la disposition du public dans le foyer de l'Assemblée.

Karen Lajoie

Echos des T.N.-O.

Enquête spéciale à Chesterfield Inlet

Une équipe spéciale de la GRC a été chargée d'enquêter [redacted] sujet des abus sexuels qui auraient eu lieu pendant les années 50 et 60 à l'école Joseph Bernier et à la résidence Turquetil de Chesterfield Inlet.

L'équipe aura pour mission d'examiner les déclarations des victimes et de rencontrer toute autre personne qui aurait un témoignage à apporter au sujet de ces abus.

Au mois d'août dernier, d'anciens élèves qui étaient à l'école et à la résidence entre 1951 et 1969 se sont plaints, au cours d'une réunion d'étudiants, des mauvais traitements que leur aurait infligés le personnel enseignant à cette époque.

Le GTNO a nommé cet automne une enquêtrice spéciale, Mme Katherine Peterson, pour évaluer la situation. Elle se rendra à Chesterfield Inlet début 1994.

Un nouveau poste pour Jack Anawak

M. Jack Anawak, député fédéral de Nunatsiaq, a été nommé le 8 décembre par le premier ministre, secrétaire parlementaire des Affaires indiennes et du Nord.

M. Anawak ne sera pas membre du Cabinet, mais il aura [redacted] responsabilité de répondre aux questions à la Chambre des communes lorsque le ministre Ron Irwin devra s'absenter.

Le poste de secrétaire parlementaire permet à ses titulaires, qui sont aujourd'hui au nombre de 23, de se familiariser avec le fonctionnement du Cabinet et des hautes sphères de la politique. Le premier ministre Jean Chrétien a souvent souligné l'importance pour sa carrière de son expérience de secrétaire parlementaire au cours des années 60.

M. Anawak gagnera 10 500 dollars par année pour son travail de secrétaire parlementaire, en plus de son salaire [redacted] député.

Alternatives North critique le gouvernement de Nellie Cournoyea

Le gouvernement de Nellie Cournoyea a échoué dans les domaines de l'environnement, du travail, des taxes, du développement économique, des droits humains et de l'accès à l'information, a déclaré Alternatives North le 8 décembre dans un bulletin.

Selon ce regroupement d'entreprises travaillant dans le domaine social, les deux premières années du mandat de Mme Cournoyea ont été remplies d'erreurs et marquées par un manque de contrôle sur les dossiers sociaux.

«Le gouvernement est en train d'effectuer des coupes dans les programmes sociaux pour avoir un budget équilibré, mais [redacted] refuse par ailleurs d'augmenter les taxes sur les entreprises et il examine la possibilité de dépenser d'énormes montants d'argent pour soutenir l'exploitation du Nord. De plus, le domaine de l'éducation a besoin d'améliorations».

Seul le travail effectué par le gouvernement dans les domaines des soins médicaux et des logements sociaux était jugé satisfaisant par Alternatives North.

Karen Lajoie

Affaire des loyers excessifs à Iqaluit

Le GTNO gagne son appel contre ses six employés

Après avoir examiné le dossier le [redacted] décembre, le juge Mark de Weerdt de la Cour suprême a donné ison le 7 décembre au gouvernement territorial, qui ait fait appel fin septembre d'une décision du régisseur du bureau des locaux d'habitation, M. Colin Baile.

M. Baile avait décidé cet été que l'argent serait reversé à six em-és du ministère des travaux ics à Iqaluit, qui s'étaient plaints oir payé au GTNO des loyers élevés.

Le gouvernement déduisait en t sur chaque chèque de paie de mployés la moitié de leur loyer suel. Or, les six employés en tion se sont aperçus qu'ils re-ient 26 chèques par an et non t que le GTNO leur prenait plus d'argent que nécessaire.

La décision de M. Baile avait remis directement en question la situation des 6000 autres employés du gouvernement.

Or, le juge de Weerdt a déclaré le 7 décembre que M. Baile s'était basé sur une version erronée des faits pour prendre sa décision et que le GTNO n'avait rien fait d'illégal.

Les six employés n'avaient envoyé ni avocat, ni documents pour défendre leur position le 6 décembre.

Karen Lajoie

D'Ouest en Est

Richard Barrette nommé représentant au Québec

chard Barrette, ancien direc-e la Fédération franco-ténoise 989 à 1992, a été nommé repré-nt au Québec de la Fédération ommunautés francophones et enne du Canada.

ichard Barrette était jusqu'à enant directeur général adjoint Association canadienne-fran-de l'Alberta.

iplômé de deuxième cycle de versité du Québec à Montréal ences politiques, Richard Barrette compte également cinq ans d'expérience avec les communautés multiculturelles de Montréal alors qu'il oeuvrait, durant les années 80, comme directeur des programmes et responsable des relations interculturelles au poste communautaire de Radio Centre-Ville.

Richard Barrette, qui succède [redacted] Charlotte Ouellet, entrera en fonction à la mi-janvier 1994 au bureau politique de la FCFA à Québec.

Face à la situation catastrophique de Terre-Neuve

Un plan Marshall pour sauver l'industrie de la pêche en Atlantique ?

Ottawa - La crise dans l'industrie de la pêche en Atlantique est telle, qu'un grand nombre de communautés côtières de Terre-Neuve, du Labrador et de la Nouvelle-Ecosse, qui dépendent du poisson de fond, sont «au bord du gouffre».

Le rapport du Groupe d'étude sur les revenus et l'adaptation des pêches de l'Atlantique, présidé par Richard Cashin de Terre-Neuve, est brutal et sans équivoque : la gravité de la crise dépasse même les plus sombres prévisions des pêcheurs. «Le mot catastrophe n'est pas trop fort pour décrire la situation des communautés côtières», [redacted] reconnu M. Cashin en rendant public son rapport.

La situation est à ce point dramatique, qu'il faudra un effort national, «un équivalent contemporain du plan Marshall», pour revitaliser [redacted] reconstruire la pêche en Atlantique. La référence à un plan Marshall des pêches est symbolique : [redacted] lendemain de la seconde guerre mondiale, les Américains avaient lancé le plan Marshall pour reconstruire l'Europe, ravagée par la guerre.

Les mots employés par M. Cashin pour décrire l'état des pêches depuis l'effondrement des réserves de poissons, qui [redacted] forcé le gouvernement à fermer la pêche à la morue, sont des mots de guerre. «Destruction [redacted] précédent», «calamité aux proportions épiques», «catastrophe» : le tableau qu'il brosse est noir. Il décrit simplement la situation présente et à venir des communautés côtières de l'Atlantique.

Selon Richard Cashin, la disparition des ressources met en péril l'existence d'un grand nombre de localités. Cela pourrait même signifier, dit-il, «l'effondrement de toute une société».

Si rien n'est fait, M. Cashin prédit que tout le littoral du Canada atlantique sera «dévoré par la colère et le désespoir», ce qui pourrait engendrer «des troubles sociaux sans précédent». Car, explique-t-il, «la mer est pour le pêcheur ce que la terre est à l'agriculteur». Autrement dit : les liens dépassent l'aspect économique et c'est toute une culture et un mode de vie qui sont menacés.

«Désastre généralisé»

Plus de 30 000 personnes ont perdu leur emploi depuis l'effondrement des réserves et la décision du gouvernement fédéral de fermer la pêche à la morue. A Terre-Neuve, on parle d'un «désastre généralisé». La même situation prévaut dans certains villages de la Nouvelle-Ecosse, où sont concentrés les pêcheurs de poisson de fond.

Il faudra entre cinq et sept [redacted] pour que les stocks de poisson de fond se rétablissent, estime le Groupe d'étude. Et même là, les prises ne dépasseront pas les deux tiers des prises enregistrées dans les années 1980.

Pour que l'industrie survive, la moitié des pêcheurs devront donc se reconvertir [redacted] trouver du travail dans un autre secteur, selon le Groupe d'étude, d'où l'importance de créer des programmes d'adaptation. Les travailleurs d'usine, [redacted] particulier ceux qui travaillent dans le secteur hauturier, seront les plus touchés par les pertes d'emplois. Le Groupe Cashin propose la création d'un bureau de reconstruction des pêches où les gouvernements, les propriétaires d'usines et les pêcheurs décideront ensemble d'ici le mois de mai de rationaliser le nombre de bateaux et le nombre d'usines. Car il y a surcapacité, et c'est cette surcapacité qui, même avant la crise, est [redacted] l'origine des faibles revenus des travailleurs. Plutôt que de travailler 10 semaines par année, le Groupe d'étude croit que l'objectif devrait être de 20 semaines de travail par année, minimum.

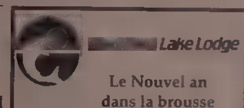
On propose également une réforme en profondeur de l'assurance-chômage qui s'adresserait uniquement aux pêcheurs professionnels à temps complet.

Tous ceux qui pêchent à temps partiel, pour arrondir les fins de mois, n'auraient plus droit à l'aide gouvernementale. Les travailleurs d'usine seraient assurés d'après le nombre d'heures de travail plutôt que d'après le nombre de semaines d'emploi assurables.

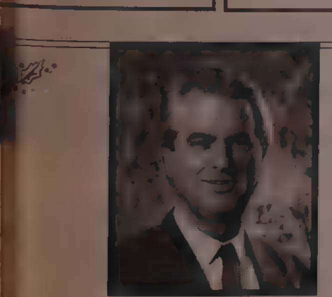
On propose enfin de créer des programmes de stabilisation du revenu, semblables à ceux dont bénéficient les agriculteurs. Le premier, un compte d'épargne d'entreprises de pêche, pour aider les pêcheurs [redacted] mettre de l'argent de côté pendant les bonnes années. Le second, un régime d'assurance-récolte des entreprises de pêche, qui serait une police d'assurance en cas d'échec de la pêche.

APF

L'équipe de *L'Aquilon* souhaite de joyeuses fêtes à ses lecteurs et lectrices. Le prochain numéro paraîtra le 7 janvier 1994.













ÉDITORIAL

Liste de cadeaux de Noël pour ceux et celles qui ont été sages

Un sombréro pour Jean Chrétien

Voici une petite liste de cadeaux de Noël et de souhaits du nouvel an pour différentes personnes pigées au hasard.

Le premier cadeau revient à **Kim Campbell**, qui a été bien gentille toute l'année et qui a même réussi à nous débarrasser des conservateurs de façon exemplaire : nous lui souhaitons de trouver rapidement un nouvel emploi qui mise plus sur l'équipe que sur la personalité.

Brian Mulroney : on lui donnerait plusieurs semaines de vacances au Mexique en autant qu'il n'en profite pas pour écrire ses mémoires.

Son successeur ne sera pas laissé pour compte : **Jean Chrétien** a un besoin pressant de recevoir une infrastructure qui réduira son déficit sans couper les dépenses sociales. Si vous ne pouvez mettre la main sur un tel cadeau, vous pouvez toujours lui offrir un magnifique sombrero mexicain (parlez-en à Brian), mais donnez-lui la facture pour qu'il se sente libre de l'échanger.

Du côté territorial maintenant.

Nellie Cournoyea : une vingtaine d'autres députés pour choisir des ministres parmi eux.

Dennis Patterson : un mémo lui annonçant la fin de sa pénitence et son retour au conseil des ministres.

Michael Ballantyne : un beau gros problème dans la circonscription de Yellowknife Nord afin qu'il puisse se refaire les dents.

Rebecca Mike, ministre du Personnel : un chèque de paye de 3$ en appréciation pour la qualité de ses réponses fournies à l'Assemblée législative.

Peggy Witte : les trois ou quatre volumes du «Capital» de Karl Marx, juste pour l'écoeurer un peu. D'autres suggèrent un jeu de «Mecano», pour qu'elle puisse faire un puit de mine à monter et démonter au gré de son humeur ou de son taux de souffre (-douleur).

Titus Allooloo : un meilleur agenda, avec référence rapide à chaque jour de l'année.

Harry Seeton : un emploi.

Alain Bessette



Joyeux Noël et Bonne Année de la part des employés de *L'Aquilon*



Merry Christmas and a Happy New Year

Toyatı eyıts'ǫ Edaıdzę cho zah k'e naxıxè hoızı dè mahsì

Drın Tsal ts'at Drın Choo gwızhıt nakhwa srugoonch'uu vılı

Tëth Yatı Chu Łets'ëlts'ún Dzınék'e Chu Neba Hǫzų Nı̨dé Yíddhën

Edáıdzęa gots'ęh Edáıdzę cho K'eh naxegha gonuzų́

Tewe Yatı̨ raxegha gonezǫ nídé máhsı. Edáıdzęného k'e chu nahegha łégóot'é.

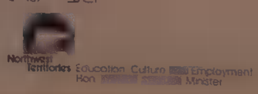
Mıyówáhta óma Manıtow-kísıkáw ékwa kawí - mıywéyıhtén óma kotak askıy

Joyeux Noël et bonne et heureuse Année

KUVIAHUGIT KULAIHIMANGNINGMI UKIUHAMI NUTAMI

ᖁᕕᐊᓱᒋᑦ ᖁᕕᐊᓱᒃᐱᓐᒥ ᐊᒻᒪᓗ ᐊᕐᕌᒍᒥ ᓄᑖᒥ

L'alphabétisation de toutes nos langues



L'Aquilon

Directeur :
Alain Bessette
Journaliste :
Karen Lajoie
Journaliste coopérant et photographie :
Emmanuel Carcano
Collaboratrice et Correctrice d'épreuves :
Pascale Labé
Correspondant national :
Yves Lusignan

L'Aquilon est publ[ié] tous les vendredis pa[r] la société à but non lucratif les *Édition[s] franco-ténoise[s] L'Aquilon*

Affaire des loyers excessifs à Iqaluit

Le GTNO gagne son appel contre ses six employés

Après avoir examiné le dossier le 6 décembre, le ju[ge] Mark de Weerdt de la Cour suprême a donné raison l[e] décembre au gouvernement territorial, qui avait fait appel [en] septembre d'une décision du régisseur du bureau des loc[aux] d'habitation, M. Colin Baile.

M. Baile avait décidé cet été que de l'argent serait rev[ersé] à six employés du ministère des Travaux publics à Iqaluit, [qui] s'étaient plaints d'avoir payé au GTNO des loyers t[rop] élevés.

Le gouvernement déduisait en effet sur chaque chèque [de] paie de ses employés la moitié de leur loyer mensuel. Or, [les] six employés en question se sont aperçus qu'ils recevaient [26] chèques par an et non 24 et que le GTNO leur prenait [ainsi] plus d'argent que nécessaire.

La décision de M. Baile avait remis directement en quest[ion] la situation des 6000 autres employés du gouvernement.

Or, le juge de Weerdt a déclaré le 7 décembre que M. Ba[ile] s'était basé sur une version erronée des faits pour prendr[e sa] décision et que le GTNO n'avait rien fait d'illégal.

Les six employés n'avaient envoyé ni avocat, ni docum[ent] pour défendre leur position le 7 décembre.

Karen Laj[oie]

Vous souhaitez faire connaître vos opinions ? Vous n'êtes pas d'accord avec tel ou tel article ou telle ou telle idée ? Eh bien, faites le savoir ! Nous nous ferons un plaisir de publier votre courrier.



HOUSE OF COMMONS
CHAMBRE DES COMMUNES
OTTAWA, CANADA
K1A 0A6

Chers électeurs et chères électrices,

A titre de député pour l'Arctique de l'Ouest, j'aimera[is] vous faire part de mes voeux les meilleurs pour vous [et] votre famille à l'occasion du temps des fêtes.

Nous nous approchons de la nouvelle année et [de] l'année internationale de la famille. Nous avons u[ne] chance en or d'aider nos jeunes à affronter les dé[fis] extraordinaires qui les attendent. Si nous devons mo[ti]ver nos jeunes et les aider à réussir, nous dev[ons] susciter l'espoir et la confiance. Je crois qu'un [dur] labeur et une planification créative peut les aide[r à] vaincre les obtacles.

A nouveau, joyeux temps des fêtes et mes meille[urs] voeux pour bonne nouvelle année.

Ethel Blondin-Andrew

Ethel Blondin-Andrew, députée
Secrétaire d'Etat à la formation et à la jeunesse

Partys de Noël des associations

L'Association franco-culturelle de Yellowknife (AFCY) célébrait Noël [redacted] restaurant Our Place samedi 11 décembre tandis que l'Association des parents francophones de Yellowknife (APFY) avait [redacted] party à l'école Allain St Cyr dimanche 12 décembre avec les enfants.



Diane Mahoney et ses clochettes ont entonné des airs mélodieux de Noël dont un pot-pourri d'une vingtaine de chansons de Noël.



Benoit Boutin a égaillé la foule en présentant une parodie du jeu télévisé «Les détecteurs de mensonges». Le directeur-général de la FFT, Daniel Lamoureux, s'est porté volontaire pour nous parler de son boa, de ses scorpions et des ses qualités nautiques.*
**mensonge.*



Le député Tony Whitford a remporté la palme du menteur par excellence. Le plus étonnant, c'est qu'il nous a presque tous déjoués avec une classique histoire de pêche.



Le Père Noël [redacted] remis plusieurs livres aux enfants présents lors de la Fête de Noël des enfants. Mentionnons que la veille, le Salon du livre de l'APFY avait remporté un vif succès.

Lancement de la deuxième Semaine nationale de la francophonie

Une promotion continue

Ottawa - Il faudra toujours des activités comme la Semaine nationale de la francophonie pour promouvoir et nourrir la fierté francophone, tout simplement parce que les francophones ne peuvent pas continuellement, à cause de leur faiblesse numérique, résister seuls à l'anglicisation.

C'est ce que croit le président de l'Association canadienne d'éducation de langue française (ACELF), Normand Boisvert, qui a procédé au lancement de la deuxième édition de la Semaine nationale de la francophonie, qui aura lieu du 20 au 26 mars 1994.

M. Boisvert ne cache pas qu'il y a toujours de l'assimilation chez les francophones mais, selon lui, la situation se stabilise dans plusieurs communautés. «On le remarque surtout dans les endroits où les communautés francophones sont très bien structurées sur le plan scolaire, comme au Manitoba». Il remet d'ailleurs en question les statistiques alarmantes sur les transferts linguistiques.

Ce n'est pas pour répondre à un grave problème d'assimilation que l'ACELF a lancé l'an dernier la première Semaine nationale de la francophonie, se défend M. Boisvert. C'est tout simplement parce que cela va de soi dans une Amérique du Nord, majoritairement anglophone. «Nous sommes cinq millions au Québec, un million hors Québec. Il faut poser des gestes. On aura toujours à le faire», estime le président de l'ACELF. M. Boisvert reconnaît toutefois que la situation du français n'est pas rose dans certaines très petites communautés francophones, comme en Saskatchewan. «J'admire les Fransaskois. Ils sont en train de se doter d'un système scolaire francophone». Les centres scolaires et communautaires du genre de ceux qui ont vu le jour au Nouveau-Brunswick assurent aussi la vitalité de la francophonie, croit M. Boisvert.

Henri Bergeron, l'un des patrons d'honneur de la Semaine nationale de la francophonie, constate que les francophones de l'extérieur du Québec n'osent pas afficher leur identité, d'où l'importance de faire la promotion du français. Au Québec, le problème est autre. «On veut cacher son identité de personne qui s'exprime correctement», remarque celui qui a fait du bon parler français une marque de commerce durant sa longue carrière à Radio-Canada. Mais ce qui l'horrifie le plus, c'est que le mal est maintenant à l'intérieur des murs de Radio-Canada. L'animation des émissions est maintenant faite, dit-il, par «des fantaisistes pour qui la langue est un moyen, en la déformant, de faire de l'humour».

Il ne s'en prend pas à ceux qui font de l'humour, mais à ceux qui ont tellement déformé la langue, qu'ils font «rire jaune (...) A Radio-Canada, on ne se prive pas de déformer la langue pour faire rire», s'insurge M. Bergeron, qui pointe du doigt l'émission «Taquinons la planète», qui «n'est pas digne de l'antenne de Radio-Canada».

Il constate que les jeunes ont adopté la langue des humoristes, sans se rendre compte que ce n'est pas du bon français. «Dans les minorités, ils ne peuvent pas s'expliquer que des gens qui se battent pour le français au Québec, puissent être capables de le déformer aussi parfaitement». La Semaine nationale de la francophonie s'adresse plus particulièrement aux enseignants et aux élèves du primaire et du secondaire, qui sont invités à réaliser des activités éducatives mettant en valeur l'utilisation de la langue française.

Cette année, l'accent sera mis sur l'alphabétisation. Plusieurs organismes, dont l'Association de la presse francophone, collaborent [illegible] cette Semaine. L'APF produira un cahier spécial en collaboration avec l'ACELF, qui sera encarté dans les hebdomadaires et les quotidiens de langue française.

APF

Commission canadienne [illegible] affaires polaires — Canadian Polar Commission

Officier exécutif

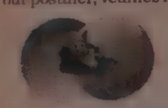
La Commission canadienne des affaires polaires a le mandat de faire connaître les régions polaires au public et de favoriser les relations et la coopération nationales et internationales dans un vaste champ de recherche circumpolaire.

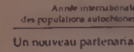
Nous recherchons une personne possédant un diplôme universitaire dans une spécialité des sciences physiques, humaines ou de la vie, de même qu'une connaissance des programmes d'études nordiques offerts par les universités canadiennes, des peuples autochtones du Nord et des systèmes et réseaux d'information sur l'Arctique. Elle doit avoir une expérience, à l'échelon national et international, touchant les régions nordiques et les sciences polaires afin de conseiller les instituts de recherche, les gouvernements, l'industrie et les organismes autochtones.

La connaissance de l'anglais et du français est essentielle, et celle d'une langue parlée par un groupe autochtone du Nord constituerait un atout.

L'officier exécutif relèvera du président et contribuera à l'administration et à la gestion des ressources humaines et financières, et notamment au suivi des dossiers financiers.

La Commission adhère [illegible] principe de l'équité en matière d'emploi et offre une rémunération très attrayante accompagnée d'une gamme complète d'avantages sociaux. Pour postuler, veuillez faire parvenir votre curriculum vitæ avant le 15 janvier 1994, [illegible] la Commission canadienne des affaires polaires, Constitution Square, 360, rue Albert, bureau 1710, Ottawa (Ontario) K1R 7X7. Téléc. : (613) 943-8607







Entente sur les revendications territoriales du Nunavut

Nominations au Conseil d'arbitrage

Le Nunavut Tunngavik Inc., les gouvernements du Canada et des Territoires du Nord-Ouest sont conjointement à la recherche de personnes qualifiées ou capables d'agir comme arbitres et qui accepteraient de siéger au Conseil d'arbitrage. Ce Conseil sera crée en vertu de l'Entente sur les revendications territoriales du Nunavut.

Le Conseil d'arbitrage aura pour mandat de trancher les litiges soulevés par l'interprétation, l'application ou la mise en oeuvre de l'Entente sur les revendications territoriales du Nunavut et d'autres aspects précisés dans l'Entente.

La préférence sera accordée aux candidats qui résident au Canada et qui ont une expérience et des aptitudes dans les domaines suivants :

- Expérience préalable en arbitrage; avoir été membre d'un tribunal administratif ou posséder une expérience pertinente dans la direction d'audiences publiques ou avoir des connaissances des travaux d'audiences et des procédures connexes;
- Connaissances de l'Entente sur les revendications territoriales du Nunavut, du Contrat de mise en oeuvre et des questions qui pourraient être portées en arbitrages;
- Connaissances de la culture, des habitudes et du mode de vie des Inuit, en particulier de la tradition orale;
- Compréhension des principes juridiques, des témoignages et connaissances des prononcés d'interprétation juridique;
- Habileté [illegible] s'exprimer clairement tant par écrit que oralement;
- Habileté [illegible] bien écouter durant des audiences et [illegible] comprendre la traduction simultanée [illegible] preuves [illegible] de témoignages.

Pour poser sa candidature, écrivez [illegible] :

Direction générale de la mise en oeuvre des revendications
Affaires indiennes [illegible] du Nord canadien
8e étage, Les Terrasses de la Chaudière
10, rue Wellington
Hull (Québec) K1A 0H4

Les nominations [illegible] Conseil d'arbitrage seront conjointement approuvées par le Nunavut Tunngavik Inc., le gouvernement du Canada et le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest.

Pour plus de renseignements, composez le (819) 994-6450, ou faites parvenir votre curriculum vitae par télécopieur au (819) 994-7043.

ᓄᓇᕗᑦ ᑐᙵᕕᒃ ᑎᒥᖓ
Nunavut Tunngavik Incorporated

Indian and Northern Affairs Canada — Affaires indiennes et du Nord Canada



Minister of Indian Affairs and Northern Development



Ministre des Affaires indiennes [illegible] du Nord canadien



Message du temps des fêtes du ministre Ronald A. Irwin

Le temps des fêtes [illegible] toujours été une période de réjouissances partagées avec [illegible] famille et ses amis. C'est également le temps d'amorcer un renouveau.

Cette année [illegible] revêtu [illegible] grande importance pour moi-même, pour notre gouvernement et pour tous les Canadiens. Nous nous préparons à parcourir un nouveau chemin, chemin qui, je l'espère, aboutira [illegible] un avenir meilleur pour les résidants du Sud et du Nord, pour les Autochtones et pour les non-Autochtones.

Le gouvernement du Canada s'est engagé à bâtir un pays doté d'une économie forte, un pays qui respecte la justice sociale, un pays fier de sa diversité, un pays où priment l'honnêteté, la compassion et le savoir-faire.

Une partie de cet engagement touche directement les peuples autochtones et les collectivités du Nord; c'est le défi que je devrai relever en ma qualité de ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. J'ai eu l'occasion de m'entretenir à quelques occasions avec les dirigeants autochtones et du Nord. J'ai participé à l'ouverture de la nouvelle session du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, rencontré les chefs régionaux pour connaître leurs projets et leurs préoccupations, visité les collectivités afin de constater par moi-même les progrès réalisés et les besoins qui n'ont pas été satisfaits.

Ce que j'ai vu m'a convaincu plus que jamais qu'il nous reste d'importants défis à relever, mais si nous travaillons tous dans un même but, les Premières Nations, les résidants du Nord, le gouvernment fédéral et tous les Canadiens, nous pourrons réaliser de grandes choses. J'entrevois avec plaisir le moment de travailler avec vous à la réalisation de ce grand objectif.

Je souhaite à tous de joyeuses fêtes!

Entre 1989 et 1991 au Canada

Le nombre d'enfants pauvres a augmenté de 30%

Ottawa - Le taux de pauvreté des enfants a atteint [redacted] sommet au Canada en 1991, alors que plus de 1,2 million d'enfants canadiens â[redacted]és de moins de 18 ans vivaient sous le seuil de la pauvreté.

En fait, la situation ne cesse de se détériorer au pays depuis que la Chambre des communes a adopté à l'unanimité en 1989 une résolution visant l'élimination de la pauvreté chez les enfants d'ici l'an 2000.

Campagne 2000, une coalition de 45 groupes nationaux et communautaires qui s'est donné comme objectif il y a deux ans de s'assurer de la mise en oeuvre de cette résolution, a dévoilé des statistiques qui démontrent que le nombre d'enfants pauvres a augmenté de 30% au pays entre 1989 et 1991. Plus précisément, le nombre d'enfants pauvres a augmenté de 370 par jour durant cette période. De 14,5% en 1989, le taux de pauvreté de l'enfance est passé [redacted] 16,9% en 1990 et à 18,3% en 1991.

On pourrait croire que cette hausse s'explique par la crise économique. Il n'en est rien, selon les porte-parole de Campagne 2000, puisqu'ils affirment que le Canada se classe nettement moins bien que les Pays-Bas, la France, la Suède et l'Allemagne. Les Européens, explique-t-on, feraient tout simplement preuve d'une plus grande solidarité sociale et adopteraient davantage de mesures en faveur de la famille. La question, selon Campagne 2000, ce n'est donc pas de savoir si le Canada [redacted] les moyens de lutter contre la pauvreté, mais plutôt de savoir s'il existe une volonté politique en ce sens.

En fait, le Canada se classe même au-dessous de la moyenne des 22 pays de l'OCDE. Seuls les Etats-Unis ont un taux de pauvreté de l'enfance nettement supérieur à celui du Canada.

Pour calculer le taux de pauvreté, Campagne 2000 se base sur les données de Statistique Canada. Le logement, l'augmentation du nombre de banques alimentaires, le nombre d'enfants dont les parents vivent sur l'assurance-chômage sont autant d'indicateurs dont on tient compte pour calculer le taux de pauvreté chez les enfants. Or en 1991, plus de 800 000 enfants avaient un parent officiellement au chômage pendant 27 semaines ou plus, soit une augmentation de 41%. En outre, une centaine de nouvelles banques alimentaires ont été créées entre août 1992 et février 1993. La situation est telle, qu'il est maintenant faux de dire que la majorité des enfants pauvres vivent dans des familles mono-parentales. En fait, 54% des enfants pauvres vivaient dans des familles avec deux parents. Au rythme où vont les choses, il semble maintenant improbable que la pauvreté des enfants sera éliminée d'ici l'an 2000.

APF

Selon une enquête de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante

Les employés du secteur public sont plus avantagés que ceux du privé

Ottawa - Alors que les Canadiens prennent de plus en plus conscience du fardeau fiscal et que le déficit sera probablement de 45 milliards à la fin de l'année financière, une recherche révèle que les employés du secteur public fédéral sont toujours les mieux traités.

En fait, l'écart entre le salaire moyen au gouvernement fédéral et le salaire moyen dans le secteur privé s'est accru entre 1986 et 1991, selon une recherche de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante.

Selon la Fédération, l'écart salarial, qui était de 9,4% en 1986, était de 13,9% en 1991, toujours en faveur des employés fédéraux. En 1991, un salarié gagnait en moyenne 33,313$ dans le secteur privé (15,59$/h) alors qu'un employé du gouvernement fédéral gagnait 37,952$ (18,39$/h). En outre, la durée du temps de travail des employés du secteur public était inférieure de 2 à 5% à celle des employés du secteur privé, et ils avaient droit à des bénéfices marginaux plus élevés que dans le privé.

Dans sa recherche, la Fédération a compare 339 catégories d'emploi où oeuvraient tant des employés de la fonction publique, que des employés du secteur privé. Dans 75% des cas, ces emplois étaient mieux rémunérés dans le secteur fédéral que dans le secteur privé.

Il existe également un grand écart entre les provinces.

L'avantage salarial des employés du gouvernement fédéral par rapport aux employés du secteur privé est le plus important au Manitoba avec 23%, alors qu'il est faible en Alberta et le plus bas (2,9%) en Colombie-Britannique. Si l'écart dans ces deux dernières provinces est si petit, souligne la Fédération, c'est tout simplement parce que les emplois dans le secteur privé sont plus nombreux et mieux payés.

La Fédération rappelle que pendant des décennies, les gouvernements ont accumulé une dette publique colossale, sans se préoccuper des principes de l'économie des finances publiques. Maintenant que les contribuables sont en colère, ils se tournent vers la fonction publique et scrutent les salaires et les bénéfices marginaux des fonctionnaires.

«Les niveaux de salaire, les avantages sociaux et les conditions de travail dans le secteur public, souvent bien meilleurs que dans le secteur privé, sont maintenant beaucoup plus susceptibles de susciter la colère que la jalousie», lit-on dans le rapport.

Plutôt que de couper des postes et geler les salaires, le gouvernement fédéral devrait plutôt restructurer de fond en comble sa fonction publique, pense la Fédération.

Ainsi, elle recommande de transformer les emplois permanents en emplois contractuels, où les fonctionnaires sont évalués régulièrement. Elle recommande aussi de réduire les salaires de la fonction publique de 5% au cours des cinq prochaines années, d'augmenter le degré d'autonomie des ministères et de privatiser des entreprises publiques.

APF

Le CRTC examinera la demande de la SRC en février

Radio-Canada propose un service d'information continue en français

Ottawa - Le 14 février prochain, la Société Radio-Canada se présentera devant le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) et tentera de convaincre les commissaires de lui accorder une licence pour un service national spécialisé de nouvelles et d'information [redacted] français.

Le Réseau de l'information (RDI) proposé par la SRC, qui serait le pendant de Newsworld, diffuserait des émissions d'information 24 heures par jour, sept jours par semaine. La programmation du RDI serait originale à plus de 90% entre six heures du matin et minuit. La nuit, il y aurait surtout des émissions en reprise.

Le RDI [redacted] serait pas une copie conforme de la chaîne existante. Il y aurait un bulletin national et international chaque heure et des manchettes à la demie de chaque heure. Les téléspectateurs auraient droit à une première édition du Téléjournal dès 21h, heure de l'Est, et à heure fixe, sept soirs par semaine. Les Expos, le Canadien ou les prochains congrès [redacted] leadership ne perturberaient plus la diffusion du bulletin national.

Les francophones des Maritimes pourraient enfin capter le Téléjournal à 22 heures, heure de l'Atlantique. Ceux de Terre-Neuve et du Labrador, qui reçoivent le signal de Montréal, auraient finalement la chance d'écouter les nouvelles de l'Atlantique en provenance de la station de Moncton.

Les stations régionales produiraient plus de 21% des émissions originales. Au nombre de ces émissions, le RDI propose un magazine d'information de 90 minutes réalisé par les stations de Moncton, Québec, Ottawa et Edmonton. La station régionale de Régina produirait de son côté un magazine hebdomadaire sur les activités des francophones hors Québec, qui serait diffusé les fins de semaine.

Pour des raisons financières, la tête du réseau serait à Montréal, mais comme il s'agit d'un projet original, le RDI créerait 184 nouveaux postes, dont 60 à l'extérieur de Montréal.

Pour des raisons financières aussi, Radio-Canada n'est pas seule dans ce projet. Télévision Quatre-Saisons, celles du groupe Cogeco, Radio-Québec, TVOntario, Euronews, et les diffuseurs publics de France, de Suisse et de Belgique, produiraient plusieurs des émissions de la fin de semaine. Absence de taille : TVA a refusé de participer au projet, pour des raisons de concurrence.

Le RDI aurait besoin de 27,3 millions de dollars pour sa première année d'exploitation et les revenus proviendraient essentiellement des abonnements et de la publicité. Radio-Canada pense toucher deux millions d'abonnés la première année et croit pouvoir atteindre les 3,5 millions si les câblos-distributeurs n'opposent pas trop de résistance.

Certains francophones paieront plus que d'autres

Le coût d'abonnement proposé est de 90 cents par mois par abonné pour les marchés francophones. Pour amadouer les câblo-distributeurs anglophones qui s'opposent à l'ajout de nouveaux services, le coût par abonné serait de 10 cents dans les marchés non francophones à l'extérieur du Québec. (A titre de comparaison, un abonné à Newsworld paie 55 cents par mois dans un marché anglophone, alors que dans les marchés francophones, le tarif est de 15 cents par mois). Cette distinction est importante, parce que cela veut dire que certains abonnés francophones hors Québec devraient payer 90 cents par mois pour avoir accès au RDI, alors que d'autres [redacted] paieraient que 10 cents, selon qu'ils résident à Régina ou [redacted] Caraquet. En effet, lorsque plus de 50% des abonnés d'un câblo-distributeur sont de langue maternelle française, le marché est considéré comme étant un marché francophone.

En Ontario, quelque 15 800 abonnés au câble devraient payer 90 cents, comme au Québec, pour s'abonner au RDI. Plus de 34 000 abonnés du Nouveau-Brunswick devraient s'attendre à payer 90 cents par mois, ces régions étant considérées comme des marchés francophones.

Le directeur régional de la station Outaouais-Ontario, Pierre Racicot, [redacted] cache pas que la partie est loin d'être gagnée pour les francophones de l'extérieur du Québec, qui réclament depuis des années un réseau d'information 24 heures sur 24 du type Newsworld. Distribué sur le service de base dans les marchés francophones, le service sera optionnel ailleurs au pays. «Ça ne sera pas facile hors Québec. Il va falloir que les communautés se mobilisent encore une fois», avoue M. Racicot. Les communautés francophones ont d'ailleurs jusqu'au 25 janvier pour réagir par écrit à cette proposition auprès du CRTC.

La Fédération des communautés francophones et acadienne (FCFA) émet déjà «de sérieuses réserves» sur la distribution du service et exige que le RDI soit distribué obligatoirement partout [redacted] pays.

De toute évidence, la proposition qui sera débattue devant le CRTC est nettement plus étoffée que celle que la Société Radio-C nada avait présentée en 1988.

En août 1989, le CRTC [redacted] rejeté une première demande Radio-Canada, en concluant que service proposé n'offrait pas un programmation de grande quali et qu'il ne contribuait pas à rehauss la qualité générale de l'informatio télévisée en français.

Radio-Canada proposait l'époque une programmation or ginale à 22% seulement. «Malgr les prétentions de la Société, écriva à l'époque le CRTC dans sa déc sion, le nouveau service ne pe être considéré comme l'équivale français de Newsworld, à cause d lacunes au chapitre de la program mation».

On verra en février l'accueil qu les commissaires réserveront a nouvelle proposition de la SRC. le CRTC dit oui à Radio-Canada, Réseau de l'information entrer en ondes le 1er janvier 1995.

Le CRTC entendra 50 dema des de licence lors de ces audie ces, qui dureront environ un [redacted] Outre le Réseau de l'informatio Radio-Canada est engagée da d'autres demandes. Pour ce qui de la chaîne d'information [redacted] co tinu, réponse au mois de février.

AP